

Holcim (Maroc) S.A.



NOTE D'INFORMATION

AUGMENTATION DE CAPITAL DE HOLCIM (MAROC) S.A. AU TITRE D'UNE OPERATION DE FUSION-ABSORPTION DE HOLCIM AOZ S.A.

**Proposée aux Assemblées Générales Extraordinaires prévues le 20 décembre 2013
pour Holcim AOZ et le 23 décembre 2013 pour Holcim (Maroc)**

Nombre d'actions à émettre	: 736 260 nouvelles actions de Holcim (Maroc)
Prix par action	: 1 719 dirhams
Parité d'échange	: 10 000 actions de Holcim AOZ pour 16 445 actions Holcim (Maroc)
Montant global de l'opération	: 1 657 536 377 dirhams
Date d'échange des titres	: 27 décembre 2013

SOUSCRIPTION RESERVEE AUX ACTIONNAIRES DE HOLCIM AOZ S.A.

**Conseiller financier et
coordinateur global**



CFG Group

**Etablissement chargé de
l'enregistrement de
l'Opération à la Bourse de
Casablanca**



**CFG Group
CFG Marchés**

Organisme centralisateur



**التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank**

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 16 décembre 2013 sous la référence VI/EM/035/2013.

Abréviations

%	Pourcentage
ADV	Administrateur des ventes
AFR	Alternative fuels & Raw materials
AGE	Assemblée(s) Générale(s) Extraordinaire(s)
AGO	Assemblée(s) Générale(s) Ordinaire(s)
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Chiffre d'affaires
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CPC	Compte(s) de Produits et de Charges
CSR	Corporate Social Responsibility
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EBM	European Business Model
EMO	Employé Ouvrier
ESG	Etat(s) des Soldes de Gestion
FCFF	<i>Free Cash flow to firm</i>
IS	Impôt sur les Sociétés
KMAD	Milliers de dirhams
Ltd.	Limited Liability Company
MAT	Maîtrise
MDH	Millions de dirhams
MIC	Mineral Component
n.a.	Non Applicable
n.d.	Non Disponible
n.s.	Non Significatif
OPCVM	Organisme de Placement en Valeurs Mobilières
QSE	Qualité Sécurité Environnement
RAI	Résultat Avant Impôt
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
SA	Société Anonyme
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SIRH	Systèmes d'Information de gestion des Ressources Humaines
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VE	Valeur d'entreprise

Définitions

Alumine	Composé chimique utilisé pour la production de l'aluminium.
Béton	Mélange de granulats (sable et différentes classes granulaires) liés par une pâte constituée de ciment et d'eau. Cette pâte a un effet de liant entre les différents granulats et confère au béton ainsi formé ses performances mécaniques (résistances à la compression et à la traction).
Béton prêt à l'emploi	Béton livré au chantier et prêt à l'utilisation.
CHF	Franc suisse. Au 25/10/2013, 1 CHF = 9,11038 MAD
Ciment	Le ciment est un liant hydraulique pulvérulent formant avec l'eau ou avec une solution saline une pâte plastique liante, capable d'agglomérer, en durcissant, des substances variées. Il désigne également, dans un sens plus large, tout matériau interposé entre deux corps durs pour les lier.
Ciment Portland	Produit cimentier composé principalement de silicates de calcium hydrauliques qui font prise et durcissent en vertu d'une réaction chimique à l'eau appelée hydratation.
Clinker	Le Clinker est un constituant du ciment, qui résulte de la cuisson d'un mélange composé de calcaire et d'argile, appelé farine crue. Ce procédé est appelé la clinkérisation.
Composants minéraux	Minéraux utilisés dans la production du ciment, tels que le Schiste, le Gypse, le Pouzzolane, le Silice, l'alumine, l'Oxyde de fer, etc.
Concassage	Opération de fragmentation de la matière jusqu'à quelques millimètres. Elle constitue la première phase de la chaîne de fabrication.
Consommation per capita	Consommation par habitant
Drawback	Régime douanier exonérant un importateur de matières premières ou consommables du paiement des droits de douane dans le cas où ces matières entrent dans la production de produits destinés en totalité ou en partie à l'exportation.
EUR	Euro. Au 25/10/2013, 1 EUR = 11,2077 MAD
Entreprises de préfabrication	Entreprises spécialisées dans la fabrication de structures produites en usine et montées sur chantier.
Facteur clinker sur ciment	Rapport entre les quantités produites de clinker et les quantités de ciment produites à partir desdites quantités produites de clinker
FBCF	La FBCF ou Formation Brute de Capital Fixe est l'agrégat qui mesure en comptabilité nationale l'investissement (acquisitions moins cessions) en capital fixe des différents agents économiques résidents.
Granulat	Fragment de roche destiné à entrer dans la composition des matériaux entrants dans la fabrication de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics.
Granulométrie	L'étude de la répartition des éléments selon leur taille, dans le cas d'un matériau fractionné.

Groupe Holcim	L'ensemble Holcim Ltd. et toutes ses filiales.
Groupe Holcim (Maroc)	L'ensemble Holcim (Maroc) et toutes ses filiales.
Gypse	Minéral utilisé dans la fabrication de plâtres et de ciments.
Habitat insalubre	Un habitat est dit insalubre lorsqu'il présente, par lui-même ou par ses conditions, un danger pour la santé et la sécurité de ses occupants et du voisinage.
ISO 9001	<p>La norme ISO 9001 fait partie de la série de normes ISO 9000, relatives aux systèmes de gestion de qualité. La norme 9001 donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.</p> <p>Mettre en œuvre un système de gestion de la qualité selon les exigences de la norme ISO 9001 consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Démontrer l'aptitude à fournir régulièrement un produit conforme aux exigences du client et aux exigences réglementaires applicables ;▪ Chercher à accroître la satisfaction des clients par l'application efficace du système, et en particulier, mettre en œuvre un processus d'amélioration continue.
ISO 14001	La norme 14001 concerne le management environnemental et s'intéresse en particulier aux mesures mises en place par une organisation pour réduire au minimum les effets dommageables de ses activités sur l'environnement.
La « Société »	Holcim (Maroc)
Matériaux réfractaires	Terme technique désignant une résistance chimique et physique à la chaleur. Dans l'industrie de ciment, les matériaux réfractaires sont utilisés dans les fours.
Méga Pascal	10 ⁶ Pascal, unité de mesure de la contrainte de la pression
Opération	La présente augmentation de capital de Holcim (Maroc)
Oxyde de fer	Molécule composée d'oxygène et de fer. Les oxydes de fer donnent aux sols leurs couleurs.
Petcoke	Combustible produit à partir des résidus du processus de raffinage de pétrole. En effet, au terme de ce processus, ces résidus peuvent être de nouveau raffinés à de hautes températures et sous forte pression. Le produit résultant est le petcoke, une substance dure qui est semblable au charbon et est aussi utilisée par les centrales électriques.
Pouzzolane	Roche naturelle constituée de projections volcaniques.
Silice	Minéral dur existant sous des formes variées dans la nature et ayant des propriétés de transparence élevées.
USD	Dollar américain. Au 25/10/2013, 1 USD = 8,12491 MAD

Sommaire

Partie 1 : Attestations et coordonnées	10
I. Le Président du Directoire.....	11
II. Commissaires aux comptes.....	13
III. Conseiller financier.....	29
IV. Conseiller juridique	30
V. Responsable de l'information et de la communication financière	31
Partie 2 : Présentation de l'Opération	32
I. Cadre de l'Opération de fusion-absorption.....	33
II. Impact de l'opération sur la structure de l'actionariat	43
III. Montant de l'Opération	43
IV. Renseignements relatifs aux titres à émettre	44
V. Eléments d'appréciation du prix d'émission	44
VI. Intermédiaires financiers.....	51
VII. Calendrier de l'Opération.....	52
VIII. Echange des titres	52
IX. Bénéficiaires de l'opération	52
X. Parité d'échange.....	52
XI. Caractéristiques de cotation en bourse des nouvelles actions.....	53
XII. Enregistrement de l'Opération à la bourse de Casablanca	53
XIII. Fiscalité.....	53
XIV. Charges relatives à l'opération.....	56
Partie 3 : Secteur d'activité	57
I. Panorama du secteur mondial du ciment	58
II. Panorama du secteur cimentier marocain.....	64
Partie 4 : Présentation de Holcim (Maroc).....	90
I. Renseignements à caractère général	91
II. Renseignements sur le capital de Holcim (Maroc).....	94
III. Marché des titres de Holcim (Maroc).....	99
IV. Gouvernance	101
V. Activité de Holcim (Maroc).....	110
VI. Organisation de Holcim (Maroc)	161
Partie 5 : Présentation de Holcim AOZ.....	188

I. Renseignements à caractère général	189
II. Renseignements sur le capital de Holcim AOZ.....	191
III. Gouvernance	195
IV. Activité de Holcim AOZ.....	203
V. Organisation de Holcim AOZ	215
Partie 6 : Analyse financière de Holcim (Maroc).....	219
I. Périmètre de consolidation	220
II. Principaux indicateurs d'activité de la Société.....	221
III. Compte de produits et charges consolidé.....	222
IV. Bilan consolidé.....	233
V. Tableau de flux de trésorerie	243
VI. Engagements hors-bilan	244
VII. Autres passifs éventuels.....	245
Partie 7 : Analyse financière Holcim AOZ.....	246
I. Compte de résultat.....	247
II. Bilan de Holcim AOZ	253
III. Indicateurs financiers de Holcim AOZ	259
IV. Tableau de financement.....	262
V. Engagements hors-bilan	263
Partie 8 : Perspectives et stratégie de développement	264
I. Perspectives de développement du marché cimentier marocain	265
II. Orientations stratégiques de Holcim (Maroc).....	266
III. Avantages concurrentiels de Holcim (Maroc).....	267
IV. Evolution de l'activité de Holcim (Maroc) sur la période 2012-2014.....	267
Partie 9 : Facteurs de risques	281
I. Risque concurrentiel.....	282
II. Risque lié aux secteurs de l'immobilier et du BTP.....	283
III. Risque industriel.....	284
IV. Risque de marché.....	285
V. Risque lié à l'environnement.....	287
Partie 10 : Faits exceptionnels, litiges et affaires contentieuse.....	288
Partie 11 : Annexes.....	290
I. Etats de synthèse de Holcim (Maroc).....	291
II. Etats de synthèse de Holcim AOZ.....	330

III. Etats de synthèse consolidés de Holcim (Maroc).....	368
IV. Etats de synthèse semestriels sociaux de Holcim (Maroc)	371
V. Etats de synthèse semestriels consolidés de Holcim (Maroc)	379
VI. Liste des normes marocaines relatives aux liants hydrauliques	381

Avertissement

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'émetteur.

Les actions, objet de la présente note d'information, ne seront proposées à l'échange qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), ni l'émetteur (Holcim (Maroc)), ni l'organisme conseil (CFG Finance) n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des intermédiaires financiers.

Il est à noter enfin que l'opération objet de la présente note d'information est exclusivement réservée aux actionnaires de Holcim AOZ.

Préambule

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ, respectivement société Absorbante et société Absorbée, leur situation financière, l'évolution de leur activité ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par CFG Finance conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM du 1^{er} avril 2012 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les requêtes d'information et d'éléments de compréhension auprès du management de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ ;
- L'analyse des comptes sociaux annuels et des rapports de gestion afférents aux exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012 de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ ;
- L'analyse des comptes semestriels de Holcim (Maroc) aux 30 juin 2012 et 2013 (sociaux et consolidés) ;
- L'analyse des liasses fiscales et comptables de Holcim (Maroc) et de Holcim AOZ pour les exercices clos aux 31 décembre 2010 à 2012 ;
- L'analyse des rapports généraux et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes afférents aux exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012 de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ ;
- L'analyse des procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance et des assemblées d'actionnaires afférents aux exercices clos les 31 décembre 2010, 2011, 2012 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- L'analyse des comptes consolidés afférents aux exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012 de Holcim (Maroc) ;
- L'analyse de la documentation juridique relative à l'Opération ;
- Le plan d'affaires prévisionnel de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ ;
- Les informations sectorielles, notamment celles fournies par le management des deux sociétés ou publiées par le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et par l'Association Professionnelle des Cimentiers ;
- Les autres informations fournies par Holcim (Maroc) et Holcim AOZ.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- *Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;*
- *Tenue à la disposition du public :*
 - *au siège de Holcim (Maroc) sis à Avenue Annakhil, Hay Riad, B.P. 2299, Rabat ;*
 - *au siège de Holcim AOZ sis à Avenue Annakhil, Hay Riad, B.P. 2299, Rabat ;*
 - *sur le site du CDVM (www.cvvm.gov.ma) ;*
 - *au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet (www.casablanca-bourse.com) ;*
 - *au siège du coordinateur global de l'Opération, CFG Group.*

Partie 1 : Attestations et coordonnées

I. Le Président du Directoire**I.1. Holcim (Maroc)****I.1.1. Coordonnées**

Raison sociale	Holcim (Maroc) S.A.
Prénom et nom	Dominique Drouet
Fonction	Président du Directoire
Adresse	Avenue Annakhil, Hay Riad, B.P. 2299, Rabat
Numéro de téléphone	+212 5 37 68 94 35
Numéro de fax	+212 5 37 71 66 97
Adresse électronique	Dominique.drouet@holcim.com

I.1.2. Attestation

Le Président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Holcim (Maroc) S.A., ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 13 décembre 2013

Dominique Drouet
Président du Directoire

I.2. Holcim AOZ**I.2.1. Coordonnées**

Raison sociale	Holcim AOZ S.A.
Prénom et nom	Dominique Drouet
Fonction	Président du Directoire
Adresse	Avenue Annakhil, Hay Riad, B.P. 2299, Rabat
Numéro de téléphone	+212 5 37 68 94 35
Numéro de fax	+212 5 37 71 66 97
Adresse électronique	Dominique.drouet@holcim.com

I.2.2. Attestation

Le Président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière et les résultats de Holcim AOZ S.A., ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 13 décembre 2013

Dominique Drouet
Président du Directoire

II. Commissaires aux comptes

II.1. Holcim (Maroc)

II.1.1. Représentants

Raison sociale	KPMG	Ernst & Young
Prénoms et noms	Fessal Kohen	Abdelmejid Faiz (jusqu'en 2010) Bachir Tazi (depuis 2011)
Fonction	Associé	Associé
Adresse	11, Avenue Bir Kacem, Souissi, Rabat	37, Bd. Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 37 63 37 06	+212 5 22 95 79 00
Numéro de fax	+212 5 37 63 37 11	+212 5 22 39 02 26
Adresse électronique	fkohen@kpmg.com	abdelmejid.faiz@ma.ey.com bachir.tazi@ma.ey.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	1999	1998
Date de renouvellement du mandat	15 juin 2011	15 juin 2011
Date d'expiration du mandat actuel	AGO qui statuera sur l'exercice 2013	AGO qui statuera sur l'exercice 2013

II.1.2. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note, avec les états de synthèse sociaux annuels de Holcim (Maroc) S.A. tels que audités par nos soins pour les exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012.

Casablanca, le 13 décembre 2013

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohen
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2008, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Holcim (Maroc), comprenant le bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 923 382 186,28 dont un bénéfice net de MAD 551 460 393,80.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Holcim (Maroc) au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que, comme indiqué dans l'état B15 de l'Etat des Informations Complémentaires, la société a été informée en date du 7 mars 2011 du démarrage d'un contrôle fiscal au titre de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée, pour les exercices 2007 à 2010 inclus.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Le 1^{er} avril 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohen
Associé

Ernst & Young
Abdelmejid Faiz
Associé

Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 juin 2011, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Holcim (Maroc) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 899 348 999,73 dont un bénéfice net de MAD 540 769 339,39.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Holcim (Maroc) au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que, comme indiqué dans l'état B15 de l'ETIC, Holcim (Maroc) a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2011 au titre de l'IS, l'IR et la TVA pour les exercices 2007 à 2010 inclus pour lesquels la société a été notifiée. Tout en contestant la majeure partie des chefs de redressements notifiés, la société a constitué, par prudence et sur la base des études de ses conseillers fiscaux, une provision pour faire face au risque de redressement.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Le 22 février 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohir
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 juin 2012, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Holcim (Maroc) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 760 867 828,26 dont un bénéfice net de MAD 422 276 146,34.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Holcim (Maroc) au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Le 11 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohir
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

II.1.3. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux semestriels portant sur les premiers semestres clos les 30 juin 2012 et 2013

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes semestriels, objet de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les comptes semestriels de Holcim (Maroc) S.A., objet de l'examen limité précité pour les premiers semestres clos les 30 juin 2012 et 2013.

Casablanca, le 13 décembre 2013

Les Commissaires aux comptes

**KPMG
Fessal Kohen
Associé**

**Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé**

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2012

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Holcim (Maroc) comprenant le bilan, le compte de produits et charges et une sélection des notes annexes relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 1 693 092 001,62, dont un bénéfice net de MAD 347 670 669,30, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société Holcim (Maroc).

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2012, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 septembre 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohen
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2013

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Holcim (Maroc) comprenant le bilan, le compte de produits et charges et une sélection des notes annexes relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 1 665 576 664,75 dont un bénéfice net de MAD 330.809.686,78 relève de la responsabilité des organes de gestion de la société Holcim (Maroc).

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2013, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 02 août 2013

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohen
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

II.1.4. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note, avec les états de synthèse consolidés de Holcim (Maroc) S.A. tels que audités par nos soins pour les exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012.

Casablanca, le 13 décembre 2013

Les Commissaires aux comptes

**KPMG
Fessal Kohen
Associé**

**Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé**

Rapport d'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés ci-joints de la société Holcim (Maroc), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires consolidés (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de KMAD 2 567 900 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 771 068.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes marocaines. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états de synthèse consolidés de la société Holcim (Maroc), cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2010 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que, comme indiqué dans la note 18.2 de l'Etat des Informations Complémentaires consolidé, la société a été informée en date du 7 mars 2011 du démarrage d'un contrôle fiscal au titre de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée, pour les exercices 2007 à 2010 inclus.

Le 1^{er} avril 2011

Les Commissaires aux comptes

**KPMG
Fessal Kohen
Associé**

**Ernst & Young
Abdelmejid Faiz
Associé**

Rapport d'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Holcim (Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que le compte de résultat, l'état des soldes de gestion, l'état des variations de capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé de principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de KMAD 3 135 054 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 685 249.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la société Holcim (Maroc), cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que, comme indiqué dans la note 18.2 de l'Etat des Informations Complémentaires consolidé, Holcim (Maroc) a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2011 au titre de l'IS, l'IR et la TVA pour les exercices 2007 à 2010 inclus pour lesquels la société a été notifiée. Tout en contestant la majeure partie des chefs de redressements notifiés, la société a constitué, par prudence et sur la base des études de ses conseillers fiscaux, une provision pour faire face au risque de redressement.

Le 15 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohen
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

Rapport d'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Holcim (Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, l'état des soldes de gestion, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé de principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de KMAD 3 186 834 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 598 567.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la société Holcim (Maroc), cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Le 11 mars 2013**Les Commissaires aux comptes****KPMG**
Fessal Kohen
Associé**Ernst & Young**
Bachir Tazi
Associé

II.1.5. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes semestriels consolidés pour les semestres clos les 30 juin 2012 et 2013

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes semestriels consolidés, objet de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note d'information, avec les comptes semestriels consolidés de Holcim (Maroc) S.A., objet de l'examen limité précité pour les premiers semestres clos les 30 juin 2012 et 2013.

Casablanca, le 13 décembre 2013

Les Commissaires aux comptes

**KPMG
Fessal Kohen
Associé**

**Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé**

Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2012

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société Holcim (Maroc) comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le périmètre de consolidation et une sélection des notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2012. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3 078 652 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 490 884.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé, du périmètre de consolidation et de la sélection des notes annexes ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2012, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Casablanca, le 26 septembre 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohen
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2013

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société Holcim (Maroc) comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le périmètre de consolidation et une sélection des notes annexes les plus significatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 2 741 461 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 269 703 (y compris part des minoritaires).

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé, du périmètre de consolidation et de la sélection des notes annexes les plus significatives ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2013, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Casablanca, le 02 août 2013

Les Commissaires aux comptes

KPMG
Fessal Kohen
Associé

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

II.2. Holcim AOZ**II.2.1. Représentants**

Raison sociale	Ernst & Young
Prénoms et noms	Abdelmejid Faiz (jusqu'en 2010) Bachir Tazi (depuis 2011)
Fonction	Associé
Adresse	37, Bd. Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 95 79 00
Numéro de fax	+212 5 22 39 02 26
Adresse électronique	abdelmejid.faiz@ma.ey.com bachir.tazi@ma.ey.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2005
Date de renouvellement du mandat	26 mai 2011
Date d'expiration du mandat actuel	AGO qui statuera sur l'exercice 2013

II.2.2. Attestation de concordance du commissaire aux comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note, avec les états de synthèse sociaux annuels de Holcim AOZ S.A. tels que audités par nos soins pour les exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012.

Casablanca, le 13 décembre 2013

Le Commissaire aux comptes

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

[Rapport général du Commissaire aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 9 juin 2008, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Holcim AOZ, comprenant le bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 916 012 322,77 dont un bénéfice net de MAD 228 029 664,59.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Holcim AOZ au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 18 février 2011

Le Commissaire aux comptes

Ernst & Young
Abdelmejid Faiz
Associé

[Rapport général du Commissaire aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2011](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mai 2011, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Holcim AOZ comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 479 787 728,43 dont un bénéfice net de MAD 163 774 905,66.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Holcim AOZ au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 13 juin 2012

Le Commissaire aux comptes

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

[Rapport général du Commissaire aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2012](#)

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mai 2011, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Holcim AOZ comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 640 988 271,46 dont un bénéfice net de MAD 161 200 543,03.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Holcim AOZ au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 23 avril 2013

Le Commissaire aux comptes

Ernst & Young
Bachir Tazi
Associé

III. Conseiller financier

III.1. Représentant

Raison sociale	CFG Finance
Prénom et nom	Karim Benjelloun
Fonction	Gérant
Adresse	5-7, rue Ibnou Toufaïl, 20100, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 48 82 64
Numéro de fax	+212 5 22 99 24 80
Adresse électronique	k.benjelloun@cfgmorocco.com

III.2. Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ à travers notamment :

- Les requêtes d'information et d'éléments de compréhension auprès du management de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ ;
- L'analyse des comptes sociaux annuels et des rapports de gestion afférents aux exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012 de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ ;
- L'analyse des comptes semestriels de Holcim (Maroc) aux 30 juin 2012 et 2013 (sociaux et consolidés) ;
- L'analyse des liasses fiscales et comptables de Holcim (Maroc) et de Holcim AOZ pour les exercices clos aux 31 décembre 2010 à 2012 ;
- L'analyse des rapports généraux et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes afférents aux exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012 de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ ;
- L'analyse des procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance et des assemblées d'actionnaires afférents aux exercices clos les 31 décembre 2010, 2011, 2012 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- L'analyse des comptes consolidés afférents aux exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012 de Holcim (Maroc) ;
- L'analyse de la documentation juridique relative à l'Opération ;
- Le plan d'affaires prévisionnel de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ ;
- Les informations sectorielles, notamment celles fournies par le management des deux sociétés ou publiées par le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et par l'Association Professionnelle des Cimentiers ;
- Les autres informations fournies par Holcim (Maroc) et Holcim AOZ.

La préparation de cette note d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein de CFG Finance.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Casablanca, le 13 décembre 2013

CFG Finance
Karim Benjelloun
Gérant

IV. Conseiller juridique**IV.1. Représentant**

Raison sociale	Norton Rose Fulbright
Prénom et nom	Alain Malek
Fonction	Associé
Adresse	10 bis, rue Ali Abderrazak, Casablanca
Numéro de téléphone	+33 1 5 6 59 53 00
Numéro de fax	+212 5 29 09 00 61
Adresse électronique	alain.malek@nortonrosefulbright.com

IV.2. Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de Holcim (Maroc) et de Holcim AOZ ainsi qu'à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Casablanca, le 13 décembre 2013

Norton Rose Fulbright
Alain Malek
Partner

V. Responsable de l'information et de la communication financière

Prénom et nom	Christophe Siraudin
Fonction	Direction Administration & Finances
Adresse	Avenue Annakhil, Hay Riad, B.P.2299, Rabat
Numéro de téléphone	+212 5 37 68 94 16
Numéro de fax	+212 5 37 71 66 97
Adresse électronique	christophe.siraudin@holcim.com

Partie 2 : Présentation de l'Opération

I. Cadre de l'Opération de fusion-absorption

I.1. Contexte et cadre juridique de l'Opération

Holcim (Maroc) et Holcim AOZ sont deux sociétés marocaines spécialisées dans la production de ciment (exploitation de cimenteries et activités liées).

La société Asment Ouled Ziane (AOZ) a été créée à l'origine par la famille Laraqui pour développer une cimenterie dans la région de Settat. Le 31 mars 2005, un protocole d'accord signé entre Holcim (Maroc) et les actionnaires d'AOZ prévoit un partenariat pour la réalisation de ladite cimenterie, l'usine devant être construite et financée par Holcim (Maroc) et exploitée par AOZ dans le cadre d'un contrat de location de l'usine auprès de Holcim (Maroc). Holcim (Maroc) acquiert alors, auprès de la famille Laraqui 51% du capital d'AOZ, qui prend le nom de Holcim AOZ et la gestion opérationnelle de cette dernière est confiée au management de Holcim (Maroc). Le protocole d'accord prévoit le rachat de l'usine de Settat par Holcim AOZ au plus tard le 31 décembre 2012 et au plus tôt 4 années après la commercialisation de la première tonne de ciment.

Par ailleurs, un pacte liant les actionnaires de Holcim AOZ daté du 31 mars 2005 prévoit l'exercice entre le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016 d'options de conversion d'actions Holcim AOZ en actions Holcim (Maroc) devant aboutir à la fusion des 2 sociétés. Ces options sont exerçables aussi bien par la famille Laraqui que par Holcim (Maroc).

Au cours de l'année 2012, des discussions sont engagées entre le management de Holcim (Maroc) et la famille Laraqui pour envisager une fusion des 2 sociétés avant la date d'échéance, initialement prévue le 31 mars 2015. Dans ce contexte, les parties conviennent de reporter la vente de l'usine de Settat à Holcim AOZ initialement prévue le 31 décembre 2012.

Le 6 juin 2013, un avenant au pacte d'actionnaires initial est signé par les parties, entérinant le principe de la fusion anticipée et fixant le processus de détermination de la parité de fusion (cf. Partie 5 « *Présentation de Holcim AOZ* » paragraphe II.2.4. « *Pacte d'actionnaires* »).

Les Directoires de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ, réunis en date du 21 octobre 2013, ont arrêté les termes du projet de fusion entre les deux sociétés, les termes des rapports qu'ils présenteront à leurs assemblées générales extraordinaires respectives ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront soumises aux conseils de surveillance des sociétés en vue de leur approbation par les AGE.

A l'issue de ce processus, les Directoires de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ ont chargé leurs Présidents de :

- Finaliser l'Opération, signer le projet de traité de fusion et le traité de fusion, le rapport du Directoire à l'assemblée générale extraordinaire, après y avoir éventuellement apporté toutes modifications non essentielles jugées utiles ;
- Effectuer avant et après la réalisation de la fusion, toutes démarches, formalités, réquisitions, certifications de documents et déclarations nécessaires ou utiles à la parfaite régularisation de l'opération.

Ils ont également décidé de proposer au Conseil de Surveillance de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires au plus tard le 31 décembre 2013, au siège social de la Société, aux fins de délibérer sur le projet de traité de fusion.

Par ailleurs les Conseils de Surveillance de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ réunis en date du 21 octobre 2013, après examen du projet de traité de fusion par voie d'absorption de Holcim AOZ par Holcim (Maroc), du rapport du Directoire ainsi que du texte des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire ont approuvé à l'unanimité ce projet de fusion

Les Commissaires aux Comptes ont émis leur rapport sur le projet de fusion, en application des dispositions de l'article 233 de la loi 17-95 relative à la société anonyme telle que modifiée et complétée par la loi 20-05. Par les rapports des Commissaires aux Comptes de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ en date du 4 novembre 2013, ceux-ci attestent qu' « ils n'ont pas d'observation à formuler sur la pertinence de la valeur attribuée aux actions des sociétés Holcim (Maroc) et Holcim AOZ, ni sur le caractère équitable du rapport d'échange et qu'ils ont vérifié que le montant de l'actif net apporté par la société Absorbée Holcim AOZ est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société Absorbante Holcim (Maroc) ».

Ce projet de fusion sera soumis à l'approbation des actionnaires lors des Assemblées Générales Extraordinaires convoquées à cet effet le 20 décembre 2013 pour Holcim AOZ et le 23 décembre 2013 pour Holcim (Maroc).

A noter que Holcim (Maroc) et Holcim AOZ mettent à la disposition de leurs actionnaires respectifs, à leur siège social trente jours au moins avant la date de leurs Assemblées Générales Extraordinaires appelées à se prononcer sur la fusion, les documents relatifs à la fusion ainsi que ceux requis par l'article 234 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée :

- Le projet de fusion ;
- Le rapport du Directoire de chaque société sur l'opération de fusion ;
- Les rapports des Commissaires aux Comptes prévus à l'article 233 de la Loi sur la société anonyme ;
- Les états de synthèse approuvés ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des deux sociétés ;
- Les états comptables des deux sociétés clos au 30 septembre 2013 établis selon les mêmes méthodes et la même présentation que le dernier bilan annuel et visé au point 4 de l'article 234 de la loi susmentionnée.

Tout actionnaire peut obtenir, sur simple demande et sans frais, copie totale ou partielle des documents susvisés de chacune des 2 sociétés.

1.2. Objectifs de l'Opération

Opérant dans le secteur du Ciment, la société Holcim (Maroc) souhaite, dans un souci de simplification de ses structures juridiques et de son organisation par métier, regrouper l'ensemble de ses activités Ciment au sein de Holcim (Maroc) S.A.

Il y a lieu d'opérer dans ce sens, un regroupement des filiales Ciment au sein de Holcim (Maroc) S.A. au moyen d'une fusion-absorption de la filiale Holcim AOZ, initialement créée pour réaliser et exploiter une cimenterie dans la région de Settat.

Outre la simplicité que représente cette organisation par métier, elle permet un contrôle opérationnel et un reporting plus efficace des activités.

Aussi, il est apparu nécessaire, compte tenu des liens en capital, des liens en management et de la complémentarité entre les activités des deux sociétés de créer une synergie groupe et d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, financières et techniques et redynamiser un dispositif commercial renforcé.

Les liens juridiques entre les deux sociétés, la complémentarité de l'offre dans le même positionnement stratégique ainsi que l'engagement pris par Holcim (Maroc) et la famille Laraoui au terme du pacte d'actionnaires daté du 31 mars 2005 et de son avenant signé en date du 6 juin 2013, d'exercer une option réciproque de conversion de toutes leurs actions Holcim AOZ en actions Holcim Maroc, sont autant de raisons qui ont conduit les sociétés à arrêter le principe d'une fusion par voie d'absorption de AOZ par Holcim (Maroc).

I.3. Présentation du traité de fusion

Les principales dispositions générales du projet de fusion sont les suivantes :

- La société Holcim AOZ transmet à la société Holcim (Maroc) sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, tous les éléments, tant actifs que passifs, droits et valeurs, sans exceptions, ni réserves, qui constituent son patrimoine à la date de réalisation de la fusion ;
 - Pour établir les conditions de la fusion, Holcim (Maroc) et Holcim AOZ ont décidé d'utiliser les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 ;
 - Les éléments d'actif et de passif formant le patrimoine de Holcim AOZ ont été apportés à Holcim (Maroc) pour leur valeur nette comptable, à l'exception du fonds de commerce et des terrains de Holcim AOZ qui ont fait l'objet d'une réévaluation ;
 - La fusion prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2013. En conséquence, les opérations réalisées par Holcim AOZ à compter du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'à la date de réalisation de la fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de Holcim (Maroc) qui supportera exclusivement les résultats, tant actifs que passifs, de l'exploitation des biens transmis ;
 - Holcim AOZ transmettra à Holcim (Maroc) tous les éléments composant son patrimoine dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation de la fusion. Du fait de cette transmission universelle de son patrimoine, Holcim AOZ se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion ;
 - Les sociétés ont décidé de placer la présente opération de fusion-absorption sous le régime fiscal transitoire des opérations de fusion prévu par l'article 247-XV du Code Général des Impôts.
 - La fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :
 - ✓ Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Holcim (Maroc) de la fusion ;
 - ✓ Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Holcim AOZ de la fusion.
- Si ces conditions ne sont pas accomplies au plus tard le 31 décembre 2013, le traité de fusion serait remplacé par un nouveau traité qui prend en considération les comptes au 31 décembre 2013.

I.4. Détermination de la valorisation des deux sociétés et du rapport d'échange

La valeur de la société Holcim (Maroc) a été arrêtée à 7 237 000 000 dirhams et la valeur de la société Holcim AOZ a été arrêtée à 1 884 635 417 dirhams, soit une valeur de 1 719,00 dirhams par action pour Holcim (Maroc) et de 2 826,95 dirhams par action pour Holcim AOZ.

Sur la base des valeurs retenues, la parité d'échange arrondie proposée aux actionnaires de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ est fixée à 10 000 actions de la société Holcim AOZ pour 16 445 actions de la société Holcim (Maroc).

Le capital social de Holcim AOZ étant constitué de 666 667 actions et en application du rapport d'échange, 1 096 355 actions nouvelles (en nombre arrondi) de 100 dirhams de valeur nominale chacune, entièrement libérées, devraient en principe être créées par Holcim (Maroc) à titre d'augmentation de son capital de 109 635 500 dirhams. Cependant, Holcim (Maroc) possède 218 965 actions Holcim AOZ (tenant compte des actions faisant l'objet de prêts de consommation¹ à restituer par l'effet de la fusion) lui donnant droit (en nombre arrondi) à 360 095 de ses propres actions. Holcim Maroc, ne pouvant détenir ses propres actions, elle renonce expressément à cette attribution.

En conséquence, Holcim (Maroc) n'augmentera son capital que d'une somme de 73 626 000 dirhams par création (en nombre arrondi) de 736 260 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, entièrement libérées, qui seront attribuées aux actionnaires de Holcim AOZ autres que Holcim Maroc suivant le rapport d'échange sus-indiqué. Le capital de Holcim (Maroc) sera par conséquent porté de 421 000 000 dirhams à 494 626 000 dirhams.

¹ Pour pouvoir occuper les fonctions de membre du conseil de surveillance de Holcim (Maroc), il convient d'avoir la qualité d'actionnaire et de posséder à ce titre au minimum 10 actions de la société conformément aux dispositions statutaires. En pratique, les membres du conseil de surveillance détiennent les actions en vertu d'un prêt de consommation, celles-ci leur étant prêtées par Holcibel pour la durée de leurs mandats.

La société Holcim AOZ apporte à la société Holcim (Maroc) l'intégralité de ses actifs et passifs existant au 31 décembre 2012 dont l'énumération ci-dessous n'est pas limitative et tels qu'ils existeront à la date de réalisation de la fusion :

Actif apporté (en MAD)	Valeur nette comptable	Valeur d'apport
Immobilisations en non-valeur	2 672 989,00	2 672 989,00
Immobilisations incorporelles	2 983 903,48	842 396 848,02
Immobilisations corporelles	60 275 502,93	64 509 703,93
Immobilisations financières	6 562 034,55	6 562 034,55
Stocks	95 601 407,11	95 601 407,11
Créances de l'actif circulant	274 593 817,85	274 593 817,85
Titres et valeurs de placement	1 458 838 073,65	1 458 838 073,65
Trésorerie - Actif	15 025 002,85	15 025 002,85
Total	1 916 552 731,42	2 760 199 876,96

Source : Holcim (Maroc)

Passif exigible (en MAD)	Valeur nette comptable	Valeur d'apport
Dettes du passif circulant	249 248 215,94	249 248 215,94
Provisions	23 130 467,90	23 130 467,90
Trésorerie - Passif	3 185 776,12	3 185 776,12
Total	275 564 459,96	275 564 459,96

Source : Holcim (Maroc)

Compte tenu des décisions des Assemblées Générales de Holcim AOZ de distribuer des dividendes par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2012 et de la prime d'émission, d'un montant total de 600 000 000 dirhams, le passif de la société au 31 décembre 2012 est augmenté du montant correspondant à cette distribution, soit un passif global à assumer par Holcim AOZ qui se présente comme suit :

Passif exigible ajusté (en MAD)	Valeur d'apport
Dettes du passif au 31/12/2012	275 564 459,96
Dividendes et primes distribués	600 000 000,00
Total	875 564 459,96

Source : Holcim (Maroc)

Sur la base de ce qui précède, il résulte que l'actif net apporté par Holcim AOZ à Holcim (Maroc) s'élève à 1 884 635 417 dirhams, calculé comme suit :

Actif net apporté (en MAD)	Valeur d'apport
Actif brut apporté	2 760 199 876,96
Passifs pris en charge	875 564 459,96
Actif net apporté	1 884 635 417,00

Source : Holcim (Maroc)

I.5. Détermination de la prime de fusion

La prime de fusion représente la différence entre :

- d'une part, l'actif net apporté par Holcim AOZ d'un montant de 1 884 635 417 dirhams ;
- et d'autre part, la somme de :
 - ✓ la valeur nominale des actions effectivement créées, à titre d'augmentation de capital par Holcim (Maroc) pour rémunérer les actionnaires de Holcim AOZ autres que Holcim (Maroc), soit la somme de 73 626 000 dirhams ;
 - ✓ et de la valeur nette comptable des actions Holcim AOZ détenues par Holcim Maroc, soit la somme de 227 099 040 dirhams.

Ainsi, la prime de fusion s'élève à un montant global de 1 583 910 377 dirhams analysé comme suit :

- Prime de fusion « pure » de 1 192 004 940 dirhams, qui correspond à l'écart entre le prix d'émission des actions dans le cadre de la fusion (1 719,0 dirhams) et leur valeur nominale (100 dirhams), multiplié par le nombre d'actions émises à l'occasion de la fusion (736 260 actions) ;
- Boni de fusion de 391 905 437 dirhams, qui correspond à l'écart entre (i) la valeur nette comptable des titres Holcim AOZ détenus par Holcim (Maroc) -annulés dans le cadre de la fusion- d'un montant de 227 099 040 dirhams et (ii) de la quote-part de Holcim (Maroc) dans la valeur de Holcim AOZ retenue dans le cadre de l'Opération, d'un montant de 619 004 477 dirhams.

I.6. Modalités de traitement des rompus

Dans le cadre de la répartition des actions à attribuer aux actionnaires autres que Holcim (Maroc), il a été convenu de traiter les rompus comme suit :

- Tous les actionnaires autres que Holcim Maroc International Sprl (HMI) recevront, en cas de décimale, le nombre d'actions auquel ils ont droit, arrondi au chiffre entier immédiatement supérieur.
- HMI accepte de recevoir le nombre d'actions restant et renonce expressément aux rompus et à trois (3) actions lui revenant en application du rapport d'échange ainsi retenu.

En conséquence il a été attribué aux actionnaires autres que Holcim (Maroc), le nombre d'actions tel que mentionné dans le tableau de répartition des actions à émettre présenté dans la Partie II «*Présentation de l'Opération*» paragraphe II.1 «*Répartition de l'actionnariat avant et après l'Opération de fusion absorption*».

I.7. Résolutions proposées à l'AGE de Holcim (Maroc)

Le texte des projets de résolutions relatives notamment au projet de fusion absorption de Holcim AOZ par Holcim (Maroc), qui sera soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Holcim (Maroc) le 23 décembre 2013, se présente comme suit :

Première résolution : approbation de la fusion et des apports de Holcim AOZ – augmentation corrélative du capital de Holcim (Maroc)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport des commissaires aux comptes ainsi que du projet de traité de fusion signé le 21 octobre 2013, décide d'approuver le projet de traité de fusion dans toutes ses clauses.

Aux termes dudit traité, Holcim AOZ en vue de sa fusion par voie d'absorption par Holcim (Maroc), apportera à cette dernière l'intégralité de son actif au 31 décembre 2012 estimé à deux milliards sept cent soixante millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-seize dirhams et quatre-vingt-seize centimes (2 760 199 876,96 dirhams) moyennant la prise en charge par la société Holcim (Maroc) du passif social de la société Holcim AOZ au 31 décembre 2012, estimé à huit cent soixante-quinze millions cinq cent soixante-quatre mille quatre cent cinquante-neuf dirhams et quatre-vingt-seize centimes (875 564 459,96 dirhams), soit

un actif net d'un montant d'un milliard huit cent quatre-vingt-quatre millions six cent trente-cinq mille quatre cent dix-sept (1 884 635 417) dirhams.

Conformément aux termes du traité, et compte tenu des critères d'évaluation retenus et tenant compte de la distribution des dividendes sur les résultats de l'exercice 2012 et de la prime d'émission de la société Holcim AOZ telle que décidé d'une part lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Holcim AOZ en date du 6 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice 2012 et d'autre part lors des assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement respectivement les 19 juin 2013 et 21 octobre 2013, le rapport d'échange des droits sociaux a été fixé en arrondi à dix mille (10 000) actions Holcim AOZ pour seize mille quatre cent quarante-cinq

(16 445) actions Holcim (Maroc). Il pourrait donc être créé un million quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante-cinq (1 096 355) actions nouvelles de la société Holcim (Maroc), d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, qui seraient attribuées aux actionnaires de la société Holcim AOZ en rémunération de leurs apports et qui augmenterait en principe le capital social de Holcim (Maroc) d'une somme de cent neuf millions six cent trente-cinq mille cinq cents (109 635 500) dirhams. Cependant, en raison des facteurs suivants :

- Holcim (Maroc) possède deux cent dix-huit mille neuf cent soixante-cinq (218 965) actions Holcim AOZ (tenant compte des actions faisant l'objet de prêts de consommation à restituer par l'effet de la fusion) lui donnant droit (en nombre arrondi) à trois cent soixante mille quatre-vingt-quinze (360 095) de ses propres actions ;
- compte tenu du fait que Holcim (Maroc) ne peut détenir ses propres actions, elle renonce expressément à cette attribution ;

En conséquence, Holcim (Maroc) n'augmentera son capital que d'une somme de soixante-treize millions six cent vingt-six mille (73 626 000) dirhams par création (en nombre arrondi) de sept cent trente-six mille deux cent soixante (736 260) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, entièrement libérées, à créer par Holcim (Maroc), qui seront attribuées aux actionnaires de Holcim AOZ autres que Holcim (Maroc) suivant le rapport d'échange sus-indiqué.

A cet effet et dans le cadre de la répartition des actions à attribuer aux actionnaires autres qu'Holcim Maroc, il a été convenu de traiter les rompus comme suit:

- Tous les actionnaires, autres que Holcim Maroc International Sprl (HMI) recevront, en cas de décimale, le nombre d'actions auquel ils ont droit, arrondi au chiffre entier immédiatement supérieur.
- A cet effet, HMI accepte de recevoir le nombre d'actions restant et renonce expressément aux rompus et à trois (3) actions lui revenant en application du rapport d'échange ainsi retenu.

En conséquence, il a été attribué aux actionnaires autres que HOLCIM (Maroc), le nombre d'actions tel que mentionné dans le tableau de répartition des actions à émettre, mis à la disposition des actionnaires.

La prime de fusion représentant la différence entre :

- d'une part, l'actif net apporté par Holcim AOZ d'un montant d'un milliard huit cent quatre-vingt-quatre millions six cent trente-cinq mille quatre cent dix-sept (1 884 635 417) dirhams ;
- et d'autre part, la somme de :
 - la valeur nominale des actions effectivement créées, à titre d'augmentation de capital par Holcim (Maroc) pour rémunérer les actionnaires de Holcim AOZ autres que Holcim (Maroc), soit la somme de soixante-treize millions six cent vingt-six mille (73 626 000) dirhams ;
 - et de la valeur comptable des actions Holcim AOZ détenues par Holcim (Maroc), soit la somme de deux cent vingt-sept millions quatre-vingt-dix-neuf mille quarante (227 099 040) dirhams, s'élève à un montant d'un milliard cinq cent quatre-vingt-trois millions neuf cent dix mille trois cent soixante-dix-sept (1 583 910 377) dirhams.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Directoire, s'il le décide, à imputer sur la prime de fusion tous frais, charges et impôts engagés ou dus dans le cadre de l'opération de fusion.

Deuxième résolution : réalisation définitive de la fusion

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'approbation, par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Holcim AOZ, de la fusion par voie d'absorption de cette dernière par Holcim (Maroc), constate que la fusion par voie d'absorption de Holcim AOZ par Holcim (Maroc) est de ce fait définitive.

La Fusion sera réalisée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Compte tenu de ce qui précède, la société Holcim AOZ se trouve dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la Fusion, étant entendu que la dissolution de la société Holcim AOZ ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, conformément aux dispositions de l'article 224 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 du 23 mai 2008.

Troisième résolution : modification corrélative des statuts

La société Holcim (Maroc), constatant la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de Holcim AOZ par Holcim (Maroc) et de l'augmentation de capital qui en résulte, décide de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

L'article 6 des statuts est remplacé par les dispositions suivantes :

Article 6 : Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de :

Quatre cent quatre-vingt-quatorze millions six cent vingt-six mille (494 626 000) dirhams et divisé en quatre millions neuf cent quarante-six mille deux cent soixante (4 946 260) actions de cent (100) dirhams chacune, réparties comme suit :

HOLCIBEL (Dénommée précédemment HOLDERBEL)	2 147 100 actions
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT	579 949 actions
Divers porteurs en bourse	2 219 211 actions

Les quatre millions neuf cent quarante-six mille deux cent soixante (4 946 260) actions comprennent :

Deux millions cent quarante-sept mille cent (2 147 100) actions à droit de vote double entièrement détenues par la société HOLCIBEL ;

Cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quarante-neuf (579 949) actions à droit de vote double entièrement détenues par la BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT.

L'article 7 est complété par les dispositions suivantes :

Article 7 : Apports

(...)

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 décembre 2013 a approuvé la fusion par voie d'absorption par la société Holcim (Maroc) de la société Holcim AOZ, société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de six cent soixante-six millions et six cent soixante-sept mille (666 667 000) dirhams, dont le siège social est sis Avenue Annakhil, B.P. 2299, Hay Ryad, Rabat et inscrite au Registre de Commerce du Tribunal de Commerce de Rabat sous le numéro 62225, dont elle détenait trente-deux virgule quatre-vingt-quatre pourcent (32,84%) du capital social.

La fusion a donné lieu à une augmentation de capital de la société qui ne s'est élevée qu'à soixante-treize millions six cent vingt-six mille (73 626 000) dirhams compte tenu du fait que Holcim (Maroc) possédait deux cent dix-huit mille neuf cent soixante-cinq (218 965) actions Holcim AOZ lui donnant droit (en nombre arrondi) à trois cent soixante mille quatre-vingt-quinze (360 095) de ses propres actions d'une part et que d'autre part Holcim (Maroc) ne pouvait détenir ses propres actions ;

Cette augmentation de capital s'est traduite par la création de sept cent trente-six mille deux cent soixante (736 260) actions nouvelles de la société Holcim (Maroc), d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, attribuées aux actionnaires de la société Holcim AOZ autres que la société Holcim (Maroc) en rémunération de leurs apports soit :

- Consorts Laraqui 359.715 actions
- Holcim Maroc International 376.545 actions

L'actif apporté, le passif pris en charge et la prime de fusion s'élèvent à :

Actif apporté	Passif pris en charge	Actif Net	Prime de fusion
deux milliards sept cent soixante millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-seize dirhams et quatre-vingt-seize centimes (2 760 199 876,96) dirhams	huit cent soixante-quinze millions cinq cent soixante-quatre mille quatre cent cinquante-neuf dirhams et quatre-vingt-seize centimes (875 564 459,96) dirhams	un milliard huit cent quatre-vingt-quatre millions six cent trente-cinq mille quatre cent dix-sept (1 884 635 417) dirhams	un milliard cinq cent quatre-vingt-trois millions neuf cent dix mille trois cent soixante-dix-sept (1 583 910 377) dirhams

Quatrième résolution : confirmation des membres du conseil de surveillance de la société Holcim (Maroc) dans leurs fonctions

L'Assemblée Générale confirme par les présentes, pour la durée restant à courir de leur mandat respectif, l'ensemble des membres actuels du Conseil de surveillance de la société Holcim (Maroc), à savoir :

- M. Youssef ENNADIFI, en qualité de Président du Conseil de Surveillance ;
- La Banque Islamique de Développement ;
- HOLCIBEL S.A.;
- HOLCIM LTD. ;
- M. Javier DE BENITO ;
- M. Hassan AMRANI ;
- M. Adil DOUIRI ;
- Mme. K. Dounia TAARJI ;
- M. Driss BENHIMA ;
- M. Urs FANKHAUSER ;
- M. Hassan CHAMI.

Cinquième résolution : pouvoirs en vue de formalités

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

I.8. Résolutions proposées à l'AGE de Holcim AOZ

Le texte des projets de résolutions, relatives notamment au projet de fusion absorption de Holcim AOZ par Holcim (Maroc), qui sera soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Holcim AOZ le 20 décembre 2013, se présente comme suit :

Première résolution : approbation de la fusion

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du commissaire aux comptes ainsi que du projet de traité de fusion signé le 21 octobre 2013, décide d'approuver le projet de traité de fusion dans toutes ses clauses.

Aux termes dudit traité, Holcim AOZ en vue de sa fusion par voie d'absorption par Holcim (Maroc), apportera à cette dernière l'intégralité de son actif au 31 décembre 2012 estimé à deux milliards sept cent soixante millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-seize dirhams et quatre-vingt-seize centimes (2 760 199 876,96 dirhams) moyennant la prise en charge par la société Holcim (Maroc) du passif social de la société Holcim AOZ au 31 décembre 2012, estimé à huit cent soixante-quinze millions cinq cent soixante-quatre mille quatre cent cinquante-neuf dirhams et quatre-vingt-seize centimes (875 564 459,96 dirhams), soit un actif net d'un montant d'un milliard huit cent quatre-vingt-quatre millions six cent trente-cinq mille quatre cent dix-sept (1 884 635 417) dirhams.

Conformément aux termes du traité, et compte tenu des critères d'évaluation retenus et tenant compte de la distribution des dividendes sur les résultats de l'exercice 2012 et de la prime d'émission de la société Holcim AOZ telle qu'elle a été décidée d'une part lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Holcim AOZ en date du 6 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice 2012 et d'autre part lors des assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement respectivement les 19 juin 2013 et 21 octobre 2013, le rapport d'échange des droits sociaux a été fixé en arrondi à dix mille (10 000) actions Holcim AOZ pour seize mille quatre cent quarante-cinq (16 445) actions Holcim (Maroc). Il pourrait donc être créé un million quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante-cinq (1 096 355) actions nouvelles de la société Holcim (Maroc), d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, qui seraient attribuées aux actionnaires de la société Holcim AOZ en rémunération de leurs apports et qui augmenterait en principe le capital social de Holcim (Maroc) d'une somme de cent neuf millions six cent trente-cinq mille cinq cents (109 635 500) dirhams. Cependant, en raison des facteurs suivants :

- Holcim (Maroc) possède deux cent dix-huit mille neuf cent soixante-cinq (218 965) actions Holcim AOZ (tenant compte des actions faisant l'objet de prêts de consommation à restituer par l'effet de la fusion) lui donnant droit (en nombre arrondi) à trois cent soixante mille quatre-vingt-quinze (360 095) de ses propres actions ;
- compte tenu du fait que Holcim (Maroc) ne peut détenir ses propres actions, elle renonce expressément à cette attribution ;

En conséquence, Holcim (Maroc) n'augmentera son capital que d'une somme de soixante-treize millions six cent vingt-six mille (73 626 000) dirhams par création (en nombre arrondi) de sept cent trente-six mille deux cent soixante (736 260) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, entièrement libérées, à créer par Holcim (Maroc), qui seront attribuées aux actionnaires de Holcim AOZ autres que Holcim (Maroc) suivant le rapport d'échange sus-indiqué.

A cet effet et dans le cadre de la répartition des actions à attribuer aux actionnaires autres qu'Holcim Maroc, il a été convenu de traiter les rompus comme suit:

- Tous les actionnaires, autres que HOLCIM MAROC INTERNATIONAL Sprl (HMI) recevront, en cas de décimale, le nombre d'actions auquel ils ont droit, arrondi au chiffre entier immédiatement supérieur.
- A cet effet, HMI accepte de recevoir le nombre d'actions restant et renonce expressément aux rompus et à trois (3) actions lui revenant en application du rapport d'échange ainsi retenu.

En conséquence, il a été attribué aux actionnaires autres que HOLCIM MAROC, le nombre d'actions tel que mentionné dans le tableau de répartition des actions à émettre, mis à la disposition des actionnaires.

Enfin, il est rappelé à cet égard que la présente augmentation de capital a fait l'objet de la procédure de visa de la note d'information adressée au CDVM.

La prime de fusion représentant la différence entre :

- d'une part, l'actif net apporté par Holcim AOZ d'un montant d'un milliard huit cent quatre-vingt-quatre millions six cent trente-cinq mille quatre cent dix-sept (1 884 635 417) dirhams ;
- et d'autre part, la somme de :
 - la valeur nominale des actions effectivement créées, à titre d'augmentation de capital par Holcim (Maroc) pour rémunérer les actionnaires de Holcim AOZ autres que Holcim (Maroc), soit la somme de soixante-treize millions six cent vingt-six mille (73 626 000) dirhams ;
 - et de la valeur comptable des actions Holcim AOZ détenues par Holcim (Maroc), soit la somme de deux cent vingt-sept millions quatre-vingt-dix-neuf mille quarante (227 099 040) dirhams, s'élève à un montant d'un milliard cinq cent quatre-vingt-trois millions neuf cent dix mille trois cent soixante-dix-sept (1 583 910 377) dirhams.

Deuxième résolution : réalisation définitive de la fusion

L'Assemblée Générale sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Holcim (Maroc), approuve l'opération de fusion.

De ce fait, l'Assemblée constate que la réalisation définitive de la fusion sera effective à compter de l'approbation de ladite opération de fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Holcim (Maroc).

Troisième résolution : dissolution anticipée de Holcim AOZ

L'Assemblée Générale constate que sous réserve de la réalisation définitive de la Fusion, la société Holcim AOZ sera dissoute de plein droit, sans que cette dissolution soit suivie d'une quelconque opération de liquidation, conformément aux dispositions de l'article 224 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 du 23 mai 2008.

Quatrième résolution : pouvoirs en vue de formalités

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

II. Impact de l'opération sur la structure de l'actionariat

II.1. Répartition de l'actionariat avant et après l'opération de fusion absorption

L'augmentation de capital porte sur la création de 736 260 actions nouvelles, qui seront attribuées aux anciens actionnaires de Holcim AOZ hors Holcim (Maroc) selon le rapport d'échange arrondi retenu de 10 000 actions Holcim AOZ pour 16 445 actions Holcim (Maroc). Suite à cet échange, la répartition du capital de Holcim (Maroc) se présente comme suit :

Actionnaires	Avant la fusion				Après la fusion			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Holcibel ²	2 147 000	51,00%	4 294 000	61,90%	2 147 000	43,41%	4 294 000	55,96%
Holcim Maroc International	-	-	-	-	376 545	7,61%	376 545	4,91%
BID	579 949	13,78%	1 159 898	16,72%	579 949	11,73%	1 159 898	15,12%
Flottant	1 482 951	35,22%	1 482 951	21,38%	1 482 951	29,98%	1 482 951	19,33%
Conseil de Surveillance ³	100	n.s.	100	n.s.	100	n.s.	100	n.s.
Famille Laraqui	-	-	-	-	359 715	7,27%	359 715	4,69%
Total des actions	4 210 000	100%	6 936 949	100%	4 946 260	100%	7 673 209	100%

Source : Holcim (Maroc)

A la suite de l'Opération de fusion, la participation de Holcibel passera de 51,00% à 43,41% (51,02% en tenant compte de la participation de HMI, filiale à 100% de Holcibel). La participation de la BID passera de 13,78% à 11,73% et le flottant de 35,22% à 29,98%. La participation de la famille Laraqui s'établira à 7,27%.

II.2. Gouvernance de la société après l'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Holcim (Maroc) qui est appelée à se prononcer sur le projet de fusion et sur l'augmentation de capital devra également statuer sur de nouveaux statuts de la société. Ces nouveaux statuts intègrent les modifications opérées sur l'article 6 des statuts relatif au capital social ainsi qu'à l'article 7 relatif aux apports. Le reste demeure sans changement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'entité fusionnée, après avoir adopté la résolution relative au changement de statuts, devra également recomposer le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Il est proposé que les membres du Conseil de Surveillance actuels de Holcim (Maroc) soient confirmés dans leur mandat.

III. Montant de l'Opération

Dans le cadre de l'opération de fusion-absorption, Holcim (Maroc) envisage d'augmenter son capital d'un montant de 1 657 536 377 dirhams, prime de fusion et boni de fusion inclus. Du fait de la renonciation de Holcim (Maroc) à recevoir ces propres actions, les actions nouvellement créées rémunèrent uniquement les actionnaires de Holcim AOZ autres que Holcim (Maroc), à travers l'émission de 736 260 actions de 100 dirhams chacune au prix de 1 719,0 dirhams l'action, soit une prime de fusion unitaire de 1 619,0 dirhams.

² Holcibel est une holding détenue à 100% par Holcim Ltd.

³ Actions de garanties détenues par les membres du Conseil de Surveillance.

IV. Renseignements relatifs aux titres à émettre

Nature des titres	Les actions de Holcim (Maroc) sont toutes de même catégorie
Forme juridique des titres	Les actions de la Société seront entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez Maroclear
Nombre de titres à émettre	736 260 actions
Prix d'émission	1 719 dirhams par action
Valeur nominale	100 dirhams par actions
Prime de fusion	1 619 dirhams par action
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2013
Négociabilité des titres	Les actions émises sont librement négociables à la Bourse de Casablanca
Cotations des nouveaux titres	Les actions issues de la présente augmentation de capital seront cotées en 1 ^{ère} ligne
Libération des titres	Les actions émises seront entièrement libérées et libres de tout engagement
Droits rattachés	Toutes les actions nouvelles à créer par Holcim (Maroc) donnent droit aux bénéfices et sont entièrement assimilées, en matière de droits et d'obligations, aux actions autres que celles à droit de vote double, composant actuellement le capital social de Holcim (Maroc)

V. Eléments d'appréciation du prix d'émission

V.1. Introduction

Le groupe Holcim (Maroc) prépare et publie ses comptes consolidés sur la base des normes marocaines de consolidation. Cependant, l'ensemble des données analytiques et les projections financières sont préparées conformément aux normes IFRS, telles qu'elles sont retenues par Holcim Ltd. Le principal écart pour Holcim (Maroc) entre les 2 normes provient des dotations aux amortissements, qui sont constatées dans les comptes IFRS sur la base des durées de vie économiques et non fiscales comme c'est le cas pour les comptes en normes comptables marocaines.

Dans le cadre de la présente Opération, les travaux d'évaluation et de détermination de la parité de fusion, réalisés par le cabinet BDO Maroc, ont été préparés sur la base des comptes historiques et des projections d'exploitation aux normes IFRS pour les principales raisons suivantes :

- L'essentiel des éléments analytiques historiques et des projections disponibles au sein des sociétés sont élaborés sur la base d'une comptabilité aux normes IFRS ;
- De manière générale, les normes IFRS reflètent mieux la réalité économique puisqu'elles se rattachent à la substance des opérations plutôt qu'à leur forme (principalement en termes d'amortissement des actifs).

Il convient de noter que le business plan, présenté dans la partie 8 de la présente note d'information (cf. Partie 8 « *Perspectives et stratégie de développement* ») a été élaboré sur la base des normes comptables marocaines conformément aux normes retenues par Holcim (Maroc) pour ses publications financières et, que de ce fait, il diffère légèrement des projections qui ont été utilisées ci-dessous dans le cadre des travaux d'évaluation.

V.2. Méthodes utilisées pour l'évaluation des fonds propres de Holcim (Maroc) et de Holcim AOZ

La démarche adoptée pour la détermination de la parité de fusion entre Holcim (Maroc) et Holcim AOZ est fondée exclusivement sur la méthode d'actualisation des flux futurs. Cette méthode est basée sur l'élaboration d'un plan d'affaires prévisionnel de chaque périmètre (i.e. Holcim (Maroc) et Holcim AOZ) sur un horizon explicite cohérent, en tenant compte des agrégats financiers historiques de la société et de son plan de développement prévisionnel.

La méthode des multiples boursiers a été déroulée à titre purement indicatif. Elle se base sur la constitution d'un échantillon de sociétés dites comparables en termes de secteur d'activité et de structure financière.

V.2.1. Méthode d'actualisation des flux futurs (Discounted Cash Flows)

Présentation de la méthode

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles prévisionnels (ou méthode des Discounted Cash Flows ou encore des DCF) mesure la capacité d'une entreprise à créer de la valeur. La création de valeur résulte de la différence entre la rentabilité des capitaux investis et l'exigence de rémunération des actionnaires et des créanciers financiers.

Cette méthode d'évaluation donne une vision dynamique de la valeur d'une entreprise et se base sur des projections de flux de trésorerie disponibles générés par l'exploitation, en prenant en considération les principaux facteurs qui influent sur la valeur de l'actif économique de la société, tels que les projets de développement, la rentabilité économique, la structure financière et le risque intrinsèque.

La valeur d'entreprise (VE) au 30 juin 2013, dite également valeur de l'actif économique, est estimée en actualisant les flux de trésorerie disponibles prévisionnels et comprend :

- La valeur actualisée des flux de trésorerie disponibles sur l'horizon explicite (allant du 2^e semestre 2013 à la fin de l'exercice 2017);
- La valeur terminale (VT) représentant la valeur de l'entreprise au terme de l'horizon explicite. Elle est déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par actualisation à l'infini du flux de trésorerie disponible normatif croissant à un taux déterminé :

$$\text{Valeur terminale} = \frac{\text{Flux normatif}}{\text{CMPC} - g}$$

Où :

- CMPC : Coût Moyen Pondéré du Capital ;
- Flux normatif : Flux de trésorerie disponible à fin 2017 ;
- g : Taux de croissance à l'infini fixé à 2,5%

La valeur des fonds propres (V_{fp}) est obtenue de la manière suivante :

$$V_{fp} = VE - EFN$$

Où :

- VE : Valeur d'Entreprise au 30 juin 2013;
- EFN : Endettement Financier Net au 30 juin 2013.

Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour la valorisation des fonds propres par la méthode des DCF est égal au Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC).

Le CMPC correspond à la rentabilité moyenne pondérée exigée par l'ensemble des pourvoyeurs de fonds de l'entreprise. Ladite rentabilité est à ce titre reconstituée à partir de l'évaluation du coût des différents titres financiers émis par une entreprise (coût des fonds propres et coût de la dette) suivant la formule suivante :

$$CMPC = r_c \frac{E}{D + E} + r_d \times (1 - T) \times \frac{D}{D + E}$$

Où :

- r_c : Coût des fonds propres ;
- E : Valeur de marché des fonds propres ;
- D : Valeur de marché de la dette ;
- r_d : Coût de la dette avant impôt ;
- T : Taux d'imposition effectif des résultats.

Le coût des fonds propres, qui ressort à 13,8%, est calculé de la manière suivante :

$$r_c = r_f + (\beta_e \times r_m)$$

Où :

- r_f : Taux sans risque (Taux des OAT 10 ans sur le marché secondaire en date du 16 juillet 2013, soit 5,3%⁴) ;
- β_e : Bêta endetté (voir calcul ci-dessous) ;
- r_m : Prime de risque du marché actions (soit 6,8%⁵);

Le bêta utilisé correspond au bêta désendetté moyen d'un échantillon regroupant les sociétés nationales cotées exerçant dans le secteur du ciment. Le tableau suivant présente le détail de cet échantillon :

Entreprise	Pays	Bêta endetté historique	Bêta désendetté
Lafarge	Maroc	1,28	0,98
Ciments du Maroc	Maroc	0,95	0,91
Holcim	Maroc	0,77	0,67
Moyenne			0,85

Source : CFG Recherche

Le passage du bêta endetté historique au bêta désendetté se fait en utilisant la formule suivante :

$$\beta_d = \frac{\beta_e}{1 + (1 - T) \times G}$$

- β_d : Bêta désendetté ;
- β_e : Bêta endetté ;
- T : Taux d'imposition effectif des résultats ;
- G : Ratio d'endettement.

Compte tenu de ce qui précède et en considérant un bêta endetté de 1,24, un coût de la dette après impôt de 4,6% et un taux d'endettement cible de 40%, le CMPC de Holcim (Maroc) et de Holcim AOZ ressort à 10%⁶.

⁴ Source : CFG Recherche

⁵ Source : CFG Recherche

⁶ Chiffre arrondi

Endettement financier net

La méthode des DCF tient compte de l'endettement financier net de Holcim (Maroc) et de Holcim AOZ au 30 juin 2013 tel qu'arrêté par les sociétés et revu par leurs commissaires aux comptes. Sur la base des attestations de ces derniers, l'endettement financier net au 30 juin 2013 de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ ressort à respectivement 1 167 MMAD et -1 053 MMAD.

Points spécifiques de la valorisation

- **Intérêts minoritaires** : Les comptes de Holcim AOZ étant consolidés au niveau Holcim (Maroc) selon la méthode de l'intégration globale, le calcul de la valeur des capitaux propres de cette dernière par la DCF nécessite de déduire les intérêts minoritaires qui correspondent à 67,16% de la valeur des capitaux propres de Holcim AOZ (cf. actionnariat de Holcim AOZ au niveau de la Partie 5 « *Présentation de Holcim AOZ* » paragraphe II.2.2 « *Structure et historique de l'actionnariat* »).
- **Affectation régionale des ventes** : La création par Holcim (Maroc), en partenariat avec la famille Laraqui, d'une nouvelle usine dans la région de Settat avait pour objectif de développer les capacités du groupe dans les régions de Casablanca et au sud de Casablanca (Chaouia et Marrakech à titre d'exemple). Avec l'arrivée à saturation des capacités de production de l'usine de Fès, le Groupe a dû orienter une partie de la demande des clients basés dans ses régions historiques vers la nouvelle usine de Settat .

Les marges réalisées par Holcim AOZ sur les volumes vendus aux clients « naturels » de l'usine de Fès ont été refacturées par Holcim (Maroc) à partir de 2011 sur la base des prix définis au niveau de la convention réglementée relative aux modalités de facturation des cessions réciproques de ciment entre les deux sociétés (cf. *Paragraphe V.4.1 de la Partie 4 « Présentation de Holcim (Maroc) »*).

Dans le cadre des travaux de valorisation présentés ci-dessous, et en tenant compte du doublement des capacités de l'usine de Fès opérationnel depuis novembre 2012, les volumes réalisés par Holcim AOZ avec les clients de l'usine de Fès sont rapatriés progressivement vers Holcim (Maroc) jusqu'à équilibrer les taux d'utilisation des capacités de production des deux sociétés en 2014. Les marges correspondant aux volumes résiduels non transférés de Holcim AOZ vers Holcim (Maroc) sont refacturés par Holcim (Maroc) à Holcim AOZ sur la base d'un prix estimé lui permettant de rémunérer l'ensemble de ses coûts (y compris les amortissements).

- **Prix de transfert de l'usine de Settat** : Le protocole d'accord signé le 31 mars 2005 entre Holcim (Maroc) et la famille Laraqui prévoyait dans son article 11 que l'usine de Settat serait cédée par Holcim (Maroc) à Holcim AOZ au plus tard le 31 décembre 2012, près de 3 ans avant la fusion.

A la fin de l'année 2012, dans la mesure où des discussions étaient engagées pour réaliser de manière anticipée la fusion des deux sociétés, les deux parties ont convenu de ne pas exécuter l'opération de cession de l'usine.

La valeur de transfert (théorique) de l'usine au 31 décembre 2012 (date retenue par l'avenant du pacte d'actionnaires de Holcim AOZ) est estimée à 2 040 MMAD correspondant à sa valeur nette comptable (en normes IFRS) dans les comptes de Holcim (Maroc). Cette valeur de transfert doit être considérée comme une dette pour Holcim AOZ qu'il convient de soustraire à la valeur d'entreprise au même titre que l'endettement financier net pour obtenir la valeur des fonds propres de Holcim AOZ.

Valorisation de Holcim (Maroc) par la méthode des DCF

Holcim (Maroc) - Synthèse de la DCF (En MMAD)	2e semestre 2013	2014	2015	2016	2017	Flux normatif
Résultat d'exploitation	284	891	954	1 024	1 095	1 181
- IS théorique sur le résultat d'exploitation	85	267	286	307	329	354
+ Dotations aux amortissements	126	252	255	256	257	205
Flux bruts de trésorerie	325	875	922	973	1 024	1 032
- Variation de BFR	-157	2	3	3	3	2
- Investissements	120	161	274	189	196	205
= FCFF	362	712	645	781	824	825
+ Somme FCFF actualisés S2/2013-2017	2 568					
+ Valeur terminale actualisée	7 167					
= Valeur d'entreprise au 30/06/2013	9 734					
- Dette nette au 30/06/2013	1 167					
- Intérêts minoritaires	1 399					
= Valeur des fonds propres	7 168					

Source : BDO Maroc

Sur la base d'un taux d'actualisation arrondi de 10% et d'un taux de croissance à l'infini de 2,5%, la valeur préliminaire des fonds propres de Holcim (Maroc) s'établit à 7 168 MMAD.

Valorisation de Holcim AOZ par la méthode des DCF

Holcim AOZ - Synthèse de la DCF (En MMAD)	2e semestre 2013	2014	2015	2016	2017	Flux normatif
Résultat d'exploitation	104	265	282	302	320	361
- IS théorique sur le résultat d'exploitation	31	79	84	91	96	108
+ Dotations aux amortissements	42	84	86	86	89	58
Flux bruts de trésorerie	114	269	283	297	313	311
- Variation de BFR	-156	-1	4	5	5	3
- Investissements	10	49	69	81	90	58
= FCFF	260	222	210	212	218	250
+ Somme FCFF actualisés S2/2013-2017	900					
+ Valeur terminale actualisée	2 171					
= Valeur d'entreprise au 30/06/2013	3 071					
- Dette nette au 30/06/2013	-1 053					
- Prix de transfert de l'usine AOZ	2 040					
= Valeur des fonds propres	2 084					

Source : BDO Maroc

Sur la base d'un taux d'actualisation arrondi de 10% et d'un taux de croissance à l'infini de 2,5%, la valeur préliminaire des fonds propres de Holcim AOZ s'établit à 2 084 MMAD.

Parité de fusion induite et valorisations définitives

Sur la base des travaux ci-dessus, les valeurs des fonds propres de Holcim (Maroc) et de Holcim AOZ s'établissent respectivement à 7 168 MMAD et 2 084 MMAD correspondant à une parité des capitaux propres de 3,44x. Dans la mesure où la société Holcim AOZ a procédé au versement d'un dividende complémentaire de 200 MMAD, soit postérieurement à l'émission du rapport d'évaluation du cabinet BDO Maroc, et conformément aux dispositions de l'avenant au pacte liant les actionnaires de Holcim AOZ (*cf. Partie 5 « Présentation de Holcim AOZ » Paragraphe II.2.4 « Pacte d'actionnaires »*), les valorisations des deux sociétés ont été ajustées pour refléter cette distribution de dividendes.

Les valorisations définitives de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ s'établissent ainsi respectivement à 7 237 MMAD et 1 884 MMAD. Sur la base de ces valorisations, la parité définitive des capitaux propres ressort à un niveau de 3,84x correspondant à une parité d'échange de titres de 10 000 actions Holcim AOZ pour 16 445 actions Holcim (Maroc).

V.2.2. Méthode des comparables boursiers

La méthode d'évaluation par les multiples boursiers est présentée à titre purement indicatif et n'a pas été retenue pour l'estimation de la valeur des fonds propres des deux sociétés et de la parité de fusion conséquente.

Présentation

La méthode des comparables boursiers est une approche analogique, qui consiste à appliquer aux agrégats financiers de la société évaluée, les multiples observés sur un échantillon composé d'entreprises cotées et opérant sur le secteur du ciment.

Dans le cadre de l'application de cette méthode, l'échantillon de sociétés comparables retenu comprend les sociétés du secteur cimentier cotées à la Bourse de Casablanca, soit Lafarge Ciments, Ciments du Maroc et Holcim Maroc. En effet, en raison des spécificités du secteur cimentier marocain (en termes d'intensité concurrentielle et de niveaux de marges) et des différences de profil de croissance et de risque entre pays, nous avons délibérément exclu les opérateurs cimentiers cotés à l'étranger.

Ainsi, l'échantillon de comparables boursiers retenu pour les besoins de la valorisation se présente comme suit :

Entreprise (En MMAD)	Capitalisation boursière ⁷	Dette nette ⁸	Intérêts minoritaires	Valeur d'entreprise
Lafarge	17 192	819	-	18 012
Ciments du Maroc	8 906	247	-	9 153
Holcim ⁹	6 703	808	1 399	8 911

Source : BDO Maroc

Les agrégats financiers des sociétés comparables se présentent comme suit :

Entreprise (En MMAD)	EBE			REX			RNPG		
	2 012	2 013	2 014	2 012	2 013	2 014	2 012	2 013	2 014
Lafarge ¹⁰	2 419	2 178	2 227	1 951	1 711	1 803	1 263	1 112	1 228
Ciments du Maroc ¹¹	1 537	1 346	1 355	1 074	939	994	656	681	667
Holcim ¹²	1 282	1 080	1 142	1 015	829	891	561	391	436

Source : BDO Maroc

Sur la base des éléments ci-dessus, les multiples boursiers de la période 2012-2014 sont les suivants :

Entreprise (En MMAD)	VE/EBE			VE/REX			P/E		
	2 012	2 013	2 014	2 012	2 013	2 014	2 012	2 013	2 014
Lafarge	7,4x	8,3x	8,1x	9,2x	10,5x	10,0x	13,6x	15,5x	14,0x
Ciments du Maroc	6,0x	6,8x	6,8x	8,5x	9,7x	9,2x	13,6x	13,1x	13,4x
Holcim	6,9x	8,3x	7,8x	8,8x	10,8x	10,0x	11,9x	17,1x	15,4x
Moyenne	6,8x	7,8x	7,5x	8,8x	10,3x	9,7x	13,0x	15,2x	14,2x

Source : BDO Maroc

⁷ Capitalisation boursière basée sur la moyenne des cours des trois derniers mois (17 avril 2013 au 17 juillet 2013)

⁸ Dette nette comptable au 31 décembre 2012

⁹ Agrégats IFRS (source : Holcim (Maroc))

¹⁰ Médiane des projections établies par les départements de recherche des principales sociétés de bourse de la place

¹¹ Médiane des projections établies par les départements de recherche des principales sociétés de bourse de la place

¹² Agrégats IFRS (source : Holcim (Maroc))

Valorisation de Holcim (Maroc) par la méthode des multiples boursiers

Holcim (Maroc) (En MMAD)	VE/EBE			VE/REX			P/E		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Agrégats	1 282	1 080	1 142	1 015	829	891	561	391	436
Multiples moyens	6,8x	7,8x	7,5x	8,8x	10,3x	9,7x	13,0x	15,2x	14,2x
Dette nette ¹³	1 167	1 167	1 167	1 167	1 167	1 167			
Intérêts minoritaires	1 399	1 399	1 399	1 399	1 399	1 399			
Valeur des FP	6 133	5 830	6 056	6 410	6 005	6 106	7 318	5 953	6 210

Source : BDO Maroc

Valorisation de Holcim AOZ par la méthode des multiples boursiers

Holcim AOZ (En MMAD)	VE/EBE			VE/REX			P/E		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Agrégats	400	330	349	296	246	265	144	130	144
Multiples moyens	6,8x	7,8x	7,5x	8,8x	10,3x	9,7x	13,0x	15,2x	14,2x
Dette nette ¹⁴	-1 053	-1 053	-1 053	-1 053	-1 053	-1 053			
Prix de transfert usine	2 040	2 040	2 040	2 040	2 040	2 040			
Valeur des FP	1 729	1 576	1 644	1 627	1 563	1 588	1 876	1 972	2 049

Source : BDO Maroc

Parité de fusion induite

La parité de fusion induite par les valorisations ci-dessus, fournie à titre purement indicatif, est résumée au niveau du tableau suivant :

Parité de fusion induite (en KMAD, sinon indiqué)	VE/EBE			VE/REX			P/E		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Valeur des FP Holcim (Maroc)	6 133	5 830	6 056	6 410	6 005	6 106	7 318	5 953	6 210
Valeur des FP Holcim AOZ	1 729	1 576	1 644	1 627	1 563	1 588	1 876	1 972	2 049
Parité de fusion induite	3,55x	3,70x	3,68x	3,94x	3,84x	3,84x	3,90x	3,02x	3,03x

Source : BDO Maroc

VI. Intermédiaires financiers

Intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseiller financier et coordinateur global	CFG Finance	5-7 rue Ibnou Toufail, Casablanca
Organisme centralisateur de l'opération	Attijariwafa Bank	2, Bd. My Youssef. Casablanca
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca	CFG Marchés	5-7 rue Ibnou Toufail, Casablanca

¹³ Endettement financier net au 30 juin 2013 avant distribution des 200 MMAD de dividendes complémentaires

¹⁴ Endettement financier net au 30 juin 2013 avant distribution des 200 MMAD de dividendes complémentaires

VII. Calendrier de l'Opération

Ordres	Etapes	Date
1	Réception du dossier complet de l'opération par la Bourse de Casablanca	16/12/2013
2	Emission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'opération	16/12/2013
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par le CDVM	16/12/2013
4	Publication au Bulletin de la cote de l'avis relatif à l'opération d'augmentation de capital	17/12/2013
5	Approbation du projet de fusion-absorption par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Holcim AOZ S.A.	20/12/2013
6	Approbation du projet de fusion-absorption et constatation de la réalisation de l'augmentation du capital par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Holcim (Maroc) S.A.	23/12/2013
7	Réception par la Bourse de Casablanca des procès-verbaux de l'AGE de Holcim (Maroc) S.A. et de l'AGE de Holcim AOZ S.A. ayant ratifié le projet de fusion-absorption	24/12/2013
8	Echange de titres	27/12/2013
9	Enregistrement et admission des actions nouvelles Holcim (Maroc) S.A.	31/12/2013

VIII. Echange des titres

L'échange de titres est prévu pendant la journée du 27 décembre 2013.

IX. Bénéficiaires de l'opération

La présente augmentation de capital est réservée aux actionnaires de la société Holcim AOZ.

X. Parité d'échange

La parité d'échange arrondie est établie à 10 000 actions Holcim AOZ pour 16 445 actions Holcim (Maroc).

XI. Caractéristiques de cotation en bourse des nouvelles actions

Secteur	Bâtiment et Matériaux de Construction
Libellé	HOLCIM (Maroc)
Code valeur	7700
Ticker	HOL
Code ISIN	MA0000010332
Compartiment	Marché principal
Mode de cotation	En continu
Date de cotation des nouvelles actions	31/12/2013
Organisme chargé de l'enregistrement de l'Opération à la Bourse de Casablanca	CFG Marchés

XII. Enregistrement de l'Opération à la bourse de Casablanca

L'enregistrement de l'Opération s'effectuera à la bourse de Casablanca par l'intermédiaire de CFG Marchés.

XIII. Fiscalité

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les investisseurs sont invités à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve des modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XIII.1. Fiscalité relative à l'opération de fusion

Les sociétés Holcim (Maroc) et Holcim AOZ ont décidé de placer la présente opération de fusion-absorption sous le régime fiscal transitoire des opérations de fusion prévu par l'article 247-XV du Code Général des Impôts.

Ce régime particulier des fusions prévoit, sous réserve de respecter certaines règles de fond et de forme prévues par le législateur, que la plus-value nette réalisée à la suite de l'apport de l'ensemble des éléments de l'actif immobilisé et des titres de participation ne soit pas imposée chez la société absorbée. De plus, la prime de fusion réalisée par la société absorbante et correspondant à la plus-value sur sa participation dans la société fusionnée est exonérée d'impôt.

Cette exonération est conditionnée par le dépôt au service local des impôts dont dépendent les sociétés fusionnées, en double exemplaire et dans un délai de 30 jours suivant la date de l'acte de la fusion, d'une déclaration écrite accompagnée :

- D'un état récapitulatif des éléments apportés comportant tous les détails relatifs aux plus-values réalisées ou aux moins-values subies et dégageant la plus-value nette qui ne sera pas imposée chez la société absorbée ;
- D'un état concernant les provisions figurant au passif du bilan de la société absorbée avec indication de celles qui n'ont pas fait l'objet de déduction fiscale ;
- De l'acte de fusion dans lequel la société absorbante s'engage à :
 - ✓ Reprendre, pour leur montant intégral, les provisions dont l'imposition est différée ;
 - ✓ Réintégrer dans ses bénéfices imposables la plus-value nette réalisée sur l'apport par la société absorbée des éléments amortissables. Cette plus-value nette sera réintégrée dans le résultat fiscal, par fractions égales, sur la période d'amortissement desdits éléments. La valeur de l'apport de ces éléments est prise en considération pour le calcul des amortissements et des plus-values ultérieures ;

- Ajouter aux plus-values constatées ou réalisées ultérieurement à l'occasion du retrait ou de la cession des éléments non concernés par la réintégration prévue ci-dessus (soit les éléments non amortissables et les titres de participation) qui lui ont été apportés, les plus-values qui ont été réalisées par la société absorbée et dont l'imposition a été différée.
- Se substituer à la société absorbée dans les engagements fiscaux éventuels qu'elle a pris antérieurement à la fusion.

L'apport de la société absorbée est soumis à un droit d'enregistrement de 1%. La prise en charge du passif est exonérée des droits de mutation.

XIII.2. Fiscalité relative aux opérations sur titres

En application des dispositions de l'article 247- XV-D du Code général des Impôts, tel que complété par la loi de finances pour l'année 2010 : « *Les plus-values résultant de l'échange des titres de la société absorbée ou scindée contre des titres de la société absorbante, réalisées dans le cadre des opérations de fusions ou de scissions visées au A ci-dessus, ne sont imposables chez les personnes physiques ou morales actionnaires de la société absorbée ou scindée qu'au moment de cession ou de retrait de ces titres. Ces plus-values sont calculées sur la base du prix initial d'acquisition des titres de la société absorbée ou scindée avant leur échange suite à une opération de fusion ou de scission* ».

En application de cet article, les plus-values latentes résultant de l'échange de titres détenus par les personnes physiques ou morales, dans la société absorbée par des titres de la société absorbante, bénéficient du sursis d'imposition et ne sont imposées qu'au moment de leur retrait ou cession ultérieure selon le régime propre à chaque actionnaire.

XIII.2.1. Actionnaires personnes physiques résidentes

Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions de l'article 73 du code général des impôts (CGI), les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du CGI, sont exonérés de l'impôt :

- Les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions, réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 dirhams ;
- La donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- L'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- L'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre:

- D'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- Et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4^{ème} année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 15% libératoire de l'IR.

XIII.2.2. Actionnaires personnes morales résidentes

Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité à l'IS.

Imposition des dividendes

- **Personnes morales résidentes passibles de l'IS** : Les dividendes distribués, versés, mis à la disposition ou inscrits en comptes par des sociétés soumises à l'IS sont soumis à une retenue à la source de 15% libératoire de l'IS. Cependant les revenus précités ne sont pas soumis au dit impôt si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'identification à l'IS. Ces produits, sous réserve de l'application de la condition ci-dessus, sont compris dans les produits financiers de la société bénéficiaire avec un abattement de 100%.
- **Personnes morales résidentes passibles de l'IR** : Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 15% libératoire de l'impôt.

XIII.2.3. Actionnaires personnes physiques non résidentes

Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions réalisés par des personnes physiques non résidentes sont imposables à l'IR au même titre que les personnes physiques résidentes sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

Imposition des dividendes

Les dividendes d'actions sont soumis au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition. L'impôt est retenu à la source par la société distributrice au profit de l'administration fiscale.

XIII.2.4. Actionnaires personnes morales non résidentes

Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisées par des personnes morales non résidentes sont exonérées de l'IS. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

Imposition des dividendes

Les dividendes sont soumis au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition. Le cas échéant, l'impôt est retenu à la source par la société distributrice au profit de l'administration fiscale.

XIV. Charges relatives à l'opération

Les frais de l'Opération sont à la charge de la Société et sont estimés à près de 0,35% hors taxes du montant de l'Opération. Ils correspondent principalement aux frais suivants :

- Honoraires de conseil financier, juridique et fiscal ;
- Frais légaux ;
- Frais de communication ;
- Commission du CDVM ;
- Commissions de Maroclear.

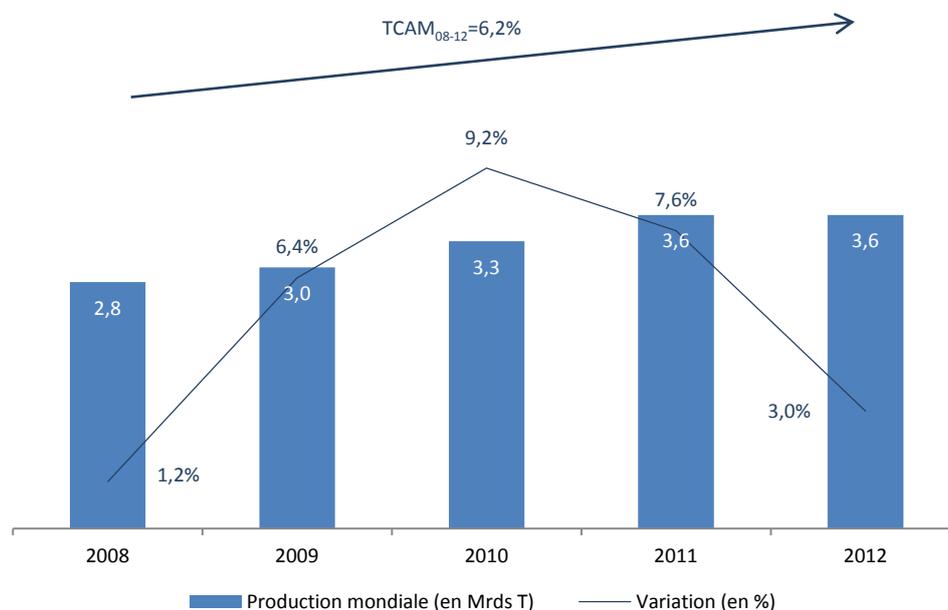
Partie 3 : Secteur d'activité

I. Panorama du secteur mondial du ciment

I.1. Evolution et structure du marché mondial

Sur la période 2008-2012, l'évolution de la production mondiale de ciment se présente comme suit :

Figure 1 - Evolution de la production mondiale du ciment sur la période 2008-2012



Source : Rapports d'activité Cembureau

La production mondiale de ciment s'établit en 2012 à 3,6 milliards de tonnes, en croissance annuelle moyenne de 6,2% par rapport au niveau enregistré en 2008 (2,8 milliards de tonnes).

Le ralentissement de la croissance du marché mondial depuis 2010 s'explique principalement par le repli de la demande au niveau des pays du G7. En effet, l'économie mondiale est impactée sévèrement par l'incertitude macroéconomique frappant la plupart des régions dont plus particulièrement l'Union Européenne. La performance macroéconomique des pays émergents est également touchée par la baisse de la demande provenant des marchés matures qui réduisent les exportations mondiales.

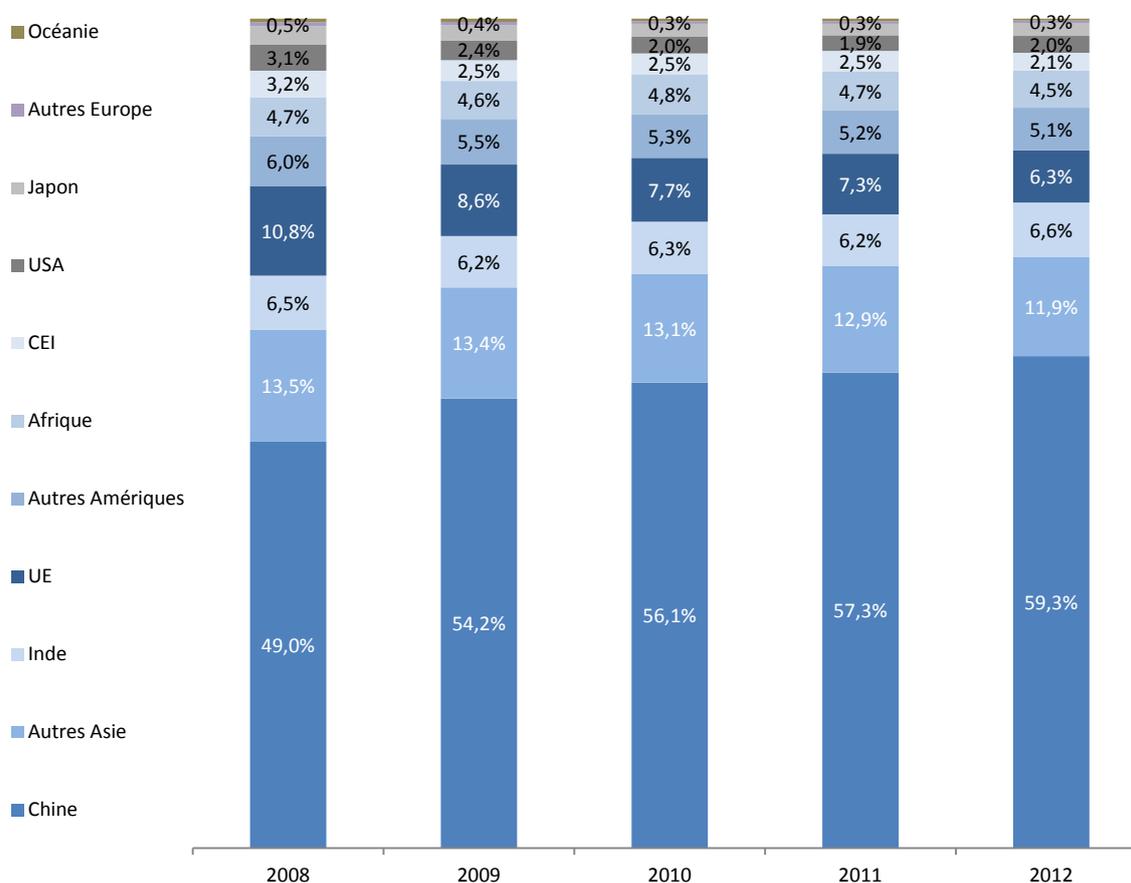
La persistance de la crise financière dans les pays de l'Union européenne génère un durcissement des conditions d'octroi des crédits pour l'économie et une très faible demande domestique impliquant une récession de -0,3% dans les pays de l'UE sur l'année 2012.

A noter que d'autres marchés matures comme ceux des Etats-Unis et du Japon ont enregistré en 2012 de bonnes performances avec un PIB réel en augmentation de 2,2% et 2,0% respectivement en 2012. La Chine et les grands pays émergents (Brésil, Afrique du Sud, Indonésie et Inde) permettent également de maintenir la croissance du marché avec une bonne performance de leur demande nationale.

I.2. Répartition régionale de la production mondiale de ciment

Sur la période 2008-2012, la répartition régionale de la production mondiale de ciment évolue comme suit :

Figure 2 - Répartition de la production mondiale de ciment sur la période 2008-2012



Source : Rapports d'activité Cembureau

L'évolution de la structure du marché mondial du ciment révèle une montée en puissance de l'Asie dont la part dans la production mondiale passe de 71,2% en 2008 à 79,3% en 2012 (+8,1 pts). Cette dynamique est principalement le fait de la Chine, premier producteur mondial de ciment avec une part de 59,3% de la production mondiale en 2012 (vs. 49,0% en 2008 soit +10,3 pts). La performance de ce pays s'explique par l'effet combiné de la forte croissance de son économie et l'accélération de l'urbanisation de sa population.

L'Europe (UE et autres), quant à elle, accuse un repli de 5,9 pts de son poids dans la production mondiale en passant de 14,5% en 2008 à 8,8% en 2012 sous l'effet de la crise économique et financière qui provoque une baisse de la demande intérieure en ciment sur la période 2008-2012.

I.3. Principaux pays producteurs de ciments dans le monde

Sur la période 2008-2012, l'évolution de la répartition régionale de la production mondiale de ciment se présente comme suit :

En mT	2008	2009	2010	2011	2012	TCAM 08-12
 Chine	1 388	1 644	1 882	2 063	2 137	11,4%
 Inde	183	187	214	224	239	6,9%
 UE	252	201	191	196	156	-11,2%
 USA	86	64	65	67	73	-4,1%
 Brésil	52	52	59	63	68	7,1%

Source : *Rapports d'activité Cembureau*

Les 5 premiers producteurs de ciments (Chine, Inde, Union Européenne, USA et Brésil) représentent près des ¾ de la production mondiale avec une production cumulée de 2 673 millions de tonnes en 2012.

La Chine est, de loin, le premier producteur mondial avec 2 137 millions de Tonnes en 2012 représentant une augmentation de 11,4% en moyenne annuelle. Elle représente à elle seule près de 60% de la production mondiale.

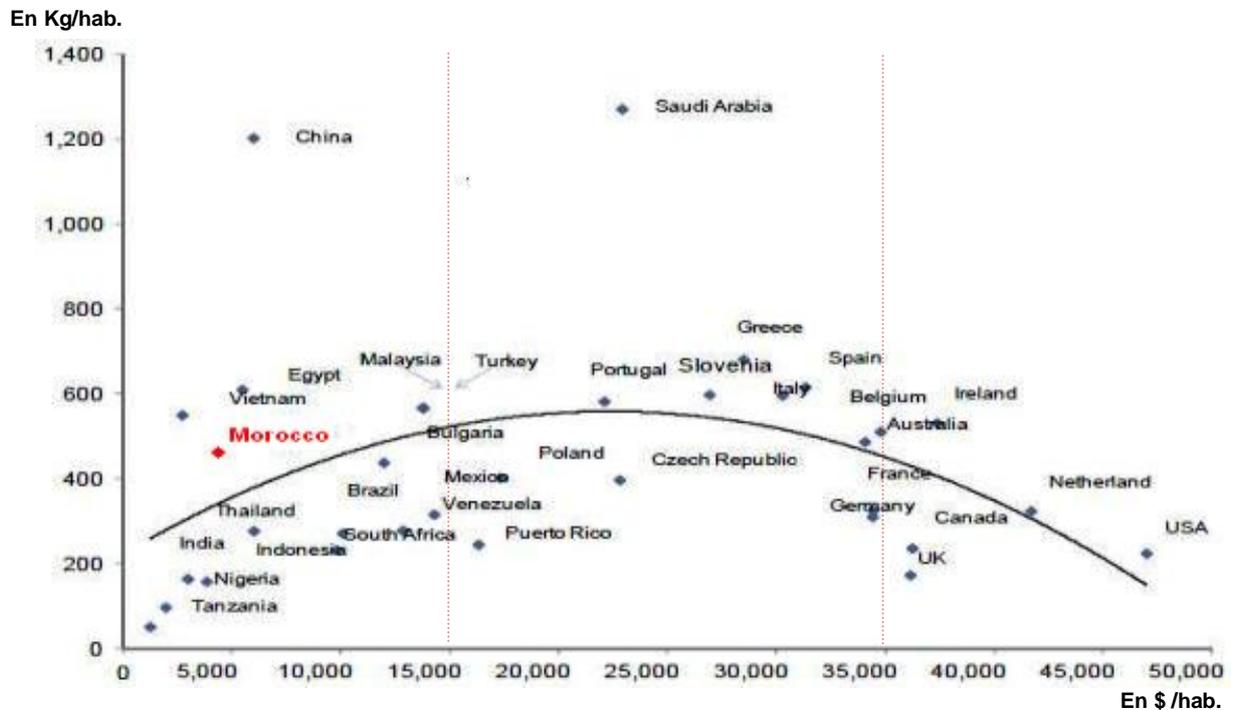
L'Inde et le Brésil, deux grands pays émergents, ont vu leur production s'accroître en moyenne de près de 7% par an sur la période 2008-2012.

Les UE et les USA, deux régions qui subissent de plein fouet les effets de la crise financière, accusent une baisse de la production de ciment de respectivement 11,2% et 4,1% sur la même période.

I.4. Consommation par habitant

La consommation du ciment est intimement liée au niveau de développement d'un pays et au cycle dans lequel se place son économie. Le graphique ci-dessous montre l'existence d'une relation entre le PIB/habitant et la consommation de ciment par habitant d'un pays :

Figure 3 – Consommation par habitant dans le monde en 2011



Source : Global cement report, International cement review (2011)

Ce graphique permet notamment d'identifier les trois catégories de pays suivantes :

- Pays ayant d'importants besoins en construction et en infrastructures, et donc en consommation de ciment, sans disposer des moyens économiques nécessaires pour y faire face (PIB/habitant compris entre 0 et 15 000 USD) ;
- Pays ayant d'importants besoins et disposant des moyens économiques nécessaires pour y répondre (PIB/habitant compris entre 15 000 USD et 35 000 USD). La consommation y est maximale et se situe généralement autour de 600 kg/hab. ;
- Pays matures ayant atteint un niveau de développement très avancé (PIB/habitant supérieur à 35 000\$) et ayant déjà comblé par le passé l'essentiel de leurs besoins en construction et en infrastructures.

I.5. Principales sociétés de production de ciment dans le monde

L'industrie du ciment a fondamentalement changé au cours des dernières années à coup d'alliances et de regroupements transnationaux. En effet, une partie prépondérante du potentiel du marché se trouve dans les pays émergents, principalement la Chine et l'Inde, qui représentent près de 90% du marché actuel alors que l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest représentent l'essentiel du reste.

Les 20 plus gros opérateurs du marché cimentier mondial en termes de capacités sont présentés au niveau du tableau ci-dessous :

Rang	Société / Groupe	Pays	Capacité en mT	Nombre d'usines
1	Lafarge	France	225	166
2	Holcim	Suisse	217	149
3	CNBM	Chine	200	69
4	Anhui Conch	Chine	180	34
5	HeidelbergCement	Allemagne	118	71
6	Jidong	Chine	100	100
7	Cemex	Mexique	96	61
8	China Resources	Chine	89	16
9	Sinoma	Chine	87	24
10	Shanshui	Chine	84	13
11	Italcementi	Italie	74	55
12	Taiwan Cement	Taiwan	70	-
13	Votorantim	Brésil	57	37
14	CRH	Irlande	56	11
15	UltraTech	Inde	53	12
16	Huaxin	Chine	52	51
17	Buzzi	Italie	45	39
18	Eurocement	Russie	40	16
19	Tianrui	Chine	35	11
20	Jaypee	Inde	34	16

Source : *Global Cement Magazine, Décembre 2012*

I.6. Caractéristiques du secteur mondial du ciment¹⁵

I.6.1. Une industrie capitalistique

Le coût de l'investissement représente un facteur préminent dans l'industrie mondiale du ciment. En effet, le coût de construction d'une implantation industrielle de production de ciment est estimé à près de 150 millions d'euros par million de tonnes de capacité annuelle créée.

De plus, afin d'améliorer leur rendement et de préserver leur compétitivité dans un contexte de marché concurrentiel, les industriels de ciment sont constamment amenés à investir dans les nouvelles technologies et la protection de l'environnement.

¹⁵ Source : Cembureau

I.6.2. Une industrie énergivore

L'industrie de ciment consomme des quantités importantes de combustibles et d'électricité pour la cuisson des matières premières entrant dans la production du clinker, semi-produit cimentier.

Selon Cembureau, association des industriels de ciment en Europe, chaque tonne de ciment produite nécessite entre 60 et 130 kilogrammes de fuel ou équivalents et près de 110 KWh d'électricité, en fonction de la variété du ciment produit et du processus de production utilisé.

La hausse du coût de ces éléments sur les marchés internationaux des combustibles et de l'énergie impacte donc considérablement les coûts de production du ciment et la rentabilité des opérateurs.

I.6.3. Une industrie peu consommatrice de capital humain

Le développement de standards industriels modernes et automatisés permet à l'industrie du ciment de limiter l'utilisation du capital humain. En effet, le nombre de travailleurs dans les exploitations cimentières modernes ne dépasse pas 150 personnes par site de production.

I.6.4. Un produit homogène

Le ciment peut être considéré comme étant assez standard malgré le fait qu'il puisse être produit à partir de matières premières variant d'une usine à l'autre. En effet, il existe peu de variétés de ciment et pour chaque variété, les produits provenant de différents fabricants, sont généralement interchangeables.

En conséquence, le prix du ciment et la qualité du service au client sont les facteurs déterminants de différenciation et de vente. Des produits premium existent mais restent assez limités.

I.6.5. Un produit pondéreux

Les coûts de transport du ciment par voie terrestre sont significatifs ce qui rend son transport au-delà d'un rayon de 200 à 300 km non justifié économiquement ; le coût de transport pouvant dépasser dans ce cas le coût de production. Cependant, le transport du ciment par voie maritime ou ferroviaire reste une possibilité plus économique pour les longues distances.

II. Panorama du secteur cimentier marocain

II.1. Avertissement

Holcim (Maroc) est principalement actif dans le domaine du ciment, du béton prêt à l'emploi et des granulats.

Les informations contenues dans la présente section, relatives au marché cimentier marocain, sont basées essentiellement sur des éléments recueillis auprès du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville, de l'Association Professionnelle des Cimentiers, de Holcim (Maroc) et des différentes publications des cimentiers marocains et de leurs maisons-mères (le cas échéant).

Ces statistiques couvrent uniquement l'activité de vente du ciment et excluent les segments du Béton Prêt à l'Emploi et des granulats qui demeurent dominés par l'informel.

Eu égard à la part marginale que présentent les segments autres que la production et commercialisation du ciment dans le volume d'activité global des cimentiers marocains, (ii) la ressemblance des déterminants du secteur du Béton Prêt à l'Emploi par rapport au secteur cimentier (le BPE étant un dérivé du ciment) et (iii) l'absence d'éléments probants relatifs au marché du béton et des granulats, la présente analyse portera essentiellement sur le marché du ciment.

II.2. Dates-clés du secteur cimentier au Maroc

Date	Faits marquants
1913	<ul style="list-style-type: none"> Installation de la première cimenterie marocaine à Casablanca par la société Chaux de Ciments du Maroc.
1915	<ul style="list-style-type: none"> Début de la production du ciment au Maroc avec une capacité de production de 20 000 tonnes par an.
1928	<ul style="list-style-type: none"> Création de la Société Marocaine des Ciments Lafarge par le groupe Lafarge.
1929	<ul style="list-style-type: none"> Conclusion d'un accord d'association entre Lafarge et Chaux et Ciments du Maroc. Au terme de cet accord, la Société Marocaine des Ciments Lafarge détient 27% du capital de la société Chaux et Ciments du Maroc.
1930	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage du premier four rotatif au Maroc avec une capacité de 120 000 tonnes par an.
1950-1968	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur cimentier entame un cycle d'investissements visant à accompagner la croissance de la demande induite par la mise à niveau économique du Royaume par le protectorat français : <ul style="list-style-type: none"> 1950 : Démarrage de l'usine de Meknès construite par la société Chaux et Ciments du Maroc. 1951 : Démarrage de la cimenterie d'Agadir mise en place par la société Ciments d'Agadir, filiale à 100% de la société Ciments Français. 1953 : Démarrage de la cimenterie de Tétouan, construite par la société Chaux et Ciments du Maroc. 1960 : Tremblement de terre à Agadir. Epargnée, l'usine de Ciments d'Agadir contribue à la reconstruction de la ville. 1968 : Création de la société Lafarge Maroc. Chaux et Ciments du Maroc est le principal actionnaire.
1976-1979	<ul style="list-style-type: none"> Phase marquée par une pénurie importante de ciment déclenchant la mise en place par l'Etat d'une politique de zoning, de quotas et d'administration des prix pour une répartition régionale de la production. Afin de réduire le déficit de l'offre de ciment, le Maroc est forcé d'importer du ciment. <ul style="list-style-type: none"> 1976 : L'Office de Développement Industriel (ODI) crée une société anonyme, la Cimenterie de l'Oriental (CIOR), avec pour objet la réalisation d'une cimenterie dans la région d'Oujda. 1976 : Mise en service de la cimenterie de Marrakech par Ciments du Maroc. 1978 : Démarrage de la production de la cimenterie à Oujda par la société Cimenterie de l'Oriental (CIOR). 1979 : Mise en service par la CIOR d'un centre d'ensachage et de distribution à Fès.

-
- 1980-1987**
- Arrêt de la politique de zoning et libéralisation du secteur cimentier.
 - **1982** : Mise en service de la cimenterie de Bouskoura par Lafarge Maroc.
 - **1982** : Ouverture d'un centre de distribution à Laâyoune par Ciments du Maroc.
-
- 1988-2000**
- Reprise du secteur du BTP et relance de la consommation du ciment. Une dynamique d'investissement accompagne cette croissance, qui se traduit par le démarrage de nouvelles unités.
 - **1989** : Transformation du centre de distribution de Fès en centre de broyage.
 - **1990** : Démarrage de l'usine de Safi (Cimasfi) par Ciments Français.
 - **1992** : Fusion de Cimasfi et de la Société des Ciments d'Agadir sous le nom de Ciments du Maroc (suite à la prise de contrôle de Ciments Français par Italcementi).
 - **1993** : Mise en service d'une ligne de production de clinker à Fès-Ras El Ma par CIOR. Privatisation par voie de cession de 51% du capital social de CIOR au groupe suisse Holderbank (devenu Holcim Ltd. en 2000) et introduction en bourse.
 - **1994** : Démarrage de l'exportation de ciment.
 - **1996** : Mise en place d'une installation de broyage de ciment à Fès Ras El Ma par la CIOR. Cession par le groupe Laraqui de 54% du capital de la société Asment Temara au groupe portugais CIMPOR.
-
- 2001-2008**
- La consommation de ciment s'inscrit dans une croissance continue soutenue par le secteur du BTP qui figure parmi les secteurs enregistrant les plus forts taux de croissance.
 - **2001** : Entrée en production du centre de broyage de Ciments du Maroc à Laâyoune.
 - **2002** : Changement d'identité visuelle de la CIOR qui devient Holcim (Maroc)
 - **2003** : Démarrage de l'usine de Tétouan II par Lafarge Maroc et arrêt de l'ancienne usine de Tétouan.
 - **2005** : Démarrage du centre d'ensachage et de distribution de Settât appartenant à Holcim (Maroc)
 - **2006** : Démarrage du centre de broyage de Settât par Holcim (Maroc) et extension de l'usine de Bouskoura par Lafarge.
Signature par Ciments du Maroc d'une Convention avec l'ONE (Office National de l'Electricité, actuellement ONEE-branche électricité) entrant dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables au Maroc, relative à la construction par Ciments du Maroc à Laâyoune d'un parc éolien d'une puissance de 10 MW extensible à 50 MW.
 - **2007** : Démarrage de la ligne de production intégrale de l'usine de Settât en 2007 détenue par Holcim (Maroc) et de sa plateforme de prétraitement de déchets Ecoval.
 - **2008** : Lancement du projet de doublement de la capacité de production de ciment de l'usine de Fès par Holcim (Maroc)
Lancement du doublement de la capacité de broyage de l'usine de Laâyoune par Ciment du Maroc.
Démarrage par Lafarge Maroc du nouveau broyeur de Tanger (portant sa capacité à 1,2 millions de tonnes) et mise en service de la 1ère extension du parc éolien de Tétouan (portant sa capacité à 18 MW).
-

-
- La croissance de la consommation de ciment ralentit dans le sillage des contraintes budgétaires et du ralentissement économique que connaît le Maroc. Les opérateurs achèvent la construction des projets entamés et retardent les nouvelles capacités annoncées.
 - **2009** : Création par Holcim Maroc du premier réseau de distribution des matériaux de construction du Maroc : BATIPRO Distribution.
Mise en service par Ciment du Maroc (i) du premier broyeur à ciment de l'usine d'Aït Baha et (ii) de la nouvelle usine d'adjuvants « Axim Maroc » à Casablanca.
Mise en service par Lafarge Ciment de la 2^{ème} extension de son parc éolien, portant sa capacité à 32 MW.
 - **2010** : Entrée d'un nouvel opérateur marocain « Ciments de l'Atlas » créé par Anas Sefrioui et mise en service de son usine de ciment à Ben Ahmed d'une capacité de 1,6 mT.
Doublement de la capacité du centre de broyage à Laâyoune par Ciment du Maroc, la portant ainsi à 500 000 tonnes.
Mise en service par Ciment du Maroc d'une nouvelle cimenterie à Aït Baha d'une capacité de production de 2,2 millions de tonnes.
Démarrage par Lafarge Maroc de l'usine de chaux à Ben Ahmed.
 - **2011** : Démarrage par Ciments de l'Atlas de sa deuxième cimenterie à Béni Mellal d'une capacité de 1,6 Mt.
Cession par Ciment du Maroc de sa Filiale Axim Maroc à la société Sika Maroc.
Arrêt définitif par Ciment du Maroc de son usine à Agadir.
 - **2012** : La loi de Finance 2012 augmente la taxe spéciale sur le ciment de 50% en la portant de 100 Dh/tonne actuellement à 150 Dh/tonne. Les bénéfices seront affectés à la réalisation des programmes de résorption de l'habitat insalubre, notamment le programme «Villes sans bidonvilles».
 - **2013** : Doublement de la capacité de production de clinker de la cimenterie de Fès par Holcim (Maroc).
-

2009-2013

II.3. Cadre légal, réglementaire et normatif

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le cadre légal, réglementaire et normatif marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations applicables. Sous réserve des modifications éventuelles, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

II.3.1. Libéralisation du marché

Le cadre réglementaire du secteur cimentier a connu des évolutions notables au cours des dernières années.

En effet, jusqu'à la fin des années 1970, le marché marocain du ciment était marqué par une production nationale insuffisante et des prix réglementés. Cette situation a induit une pénurie du ciment au niveau du marché national et a astreint le Royaume à combler le déficit de l'offre par l'importation.

Dans ce contexte et face au déficit de l'offre, les pouvoirs publics ont adopté une politique dirigiste fixant les prix et les zones de production.

En 1986, le secteur a fait l'objet d'une libéralisation conférant aux cimentiers la liberté de déterminer leurs prix de vente.

II.3.2. Droits de douane

Importation du ciment et du clinker

En vertu des accords de libre-échange et des conventions signés par le Maroc, les droits de douane actuellement en vigueur sur les importations des principales catégories de ciment (y compris le clinker y afférent) se déclinent comme suit :

Provenance	Droits de douane		
	Ciments blancs	Ciments alumineux	Ciments Portland
 Droits de douane - régime de droit commun	2,5%	2,5%	17,5%
Droits de douane - régimes conventionnels			
 Algérie	0%	0%	0%
 Lybie	0%	0%	0%
 Quad-Agadir ¹⁶	0%	0%	0%
 Iraq	0%	0%	0%
 Emirats Arabes Unis	0%	0%	0%
 AELE ¹⁷	0%	0%	0%
 Egypte	0%	0%	0%
 Jordanie	0%	0%	0%
 Ligue Arabe	0%	0%	0%
 Arabie Saoudite	0%	0%	0%
 Tunisie	0%	0%	0%
 Turquie	0,5%	0%	3,5%
 UE	0%	0%	0%
 USA	1,1%	0%	3,6%

Par ailleurs, les importations de ciment et de clinker sont soumises à la taxe parafiscale à l'importation (généralement de 0,25%) et à la TVA à l'import (20%).

¹⁶ Accord d'Agadir signé en 2004 entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie et portant sur l'établissement d'une zone de libre-échange entre les États arabes du pourtour méditerranéen.

¹⁷ L'Association Européenne de Libre-Echange (*European Free Trade Association : EFTA*) est une association fondée en 1960 et visant à établir une zone de libre-échange en Europe. Elle est composée des membres suivants : Suisse, Islande, Liechtenstein et Norvège.

Importation de petcoke

En janvier 2006, au titre de la mise à jour des tarifs douaniers à l'importation, l'administration douanière a porté les droits de douane sur les importations de petcoke à 2,5%. Ces droits sont nuls pour les pays ci-dessus avec lesquels le Maroc a signé des accords de Libre-échange ou des conventions (cf. liste du tableau ci-dessus à l'exclusion de l'Arabie Saoudite).

Par ailleurs, les importations de petcoke sont assujetties à une Taxe Intérieure de Consommation (TIC) de 83,5 dirhams par tonne, d'une taxe parafiscale à l'importation de 0,25% et d'une TVA à l'import de 20%.

Exportation de ciment et de clinker

Afin d'encourager les exportations du ciment et du clinker, les cimenteries se sont vues accorder le régime économique du *Drawback*, permettant de récupérer la TIC versée sur les combustibles.

II.3.3. Taxe spéciale sur le ciment

L'article 12 de la loi de Finances pour l'année budgétaire 2002 a institué une taxe de 0,05 dirham par kilogramme de ciment vendu. Cette taxe a été doublée en 2004 pour la porter à 0,10 dirham le kilogramme puis augmentée de 50% en 2012 pour s'établir à 0,15 dirham le kilogramme.

Les produits de cette taxe parafiscale sont affectés au Fonds Solidarité Habitat et Intégration Urbaine pour la réalisation de programmes de résorption de l'habitat insalubre et de mise en œuvre de la politique de la ville (notamment en termes d'amélioration du cadre d'habitabilité, d'équipement et de desserte en services dans les zones urbaines défavorisées).

II.3.4. Autres lois applicables au secteur cimentier

Les principales autres lois et réglementations applicables au secteur cimentier se présentent comme suit :

- **Loi n°11-03** relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ;
- **Loi n°08-01** relative à l'exploitation des carrières ;
- **Loi n°28-00** relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
- **Loi n°13-03** relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
- **Loi n°12-03** relative aux études d'impact sur l'environnement ;
- **Réglementation** relative à la protection et à la sécurité des travailleurs dans les sites industriels, dont notamment :
 - ✓ Arrêté déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ;
 - ✓ Arrêté fixant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;
 - ✓ Dahir portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre ;
 - ✓ Arrêté relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
 - ✓ Dahir réglementant l'importation, la circulation et la vente d'explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts d'explosifs ;
 - ✓ Arrêté viziriel réglementant l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.

II.3.5. Normalisation du secteur

La production des liants hydrauliques en général, dont le ciment et les bétons font partie, est régie par des normes de fabrication faisant l'objet de circulaires spécifiques dont le respect implique l'attribution de marques de conformité.

La liste des principales normes applicables au Maroc est la suivante¹⁸ :

- **NM 10.1.004-2003** relative aux liants hydrauliques - ciments qui définit les constituants du ciment, délimite les différents types de ciments et leurs classes de résistance ;
- **NM 10.01.008-1990** relative aux bétons de ciment usuel qui définit les différents types de bétons et leurs constituants, fixe les classes de résistance, ainsi que les règles normatives de production, d'essai et de contrôle ;
- **NM 10.01.162-1996** relative aux constituants du ciment qui définit les différentes règles et modalités normatives de détermination quantitative des constituants du ciment ;
- **NM 10.01.011-1990** relative au Béton Prêt à l'Emploi préparé en usine qui définit la consistance, la classe de résistance et la teneur en granulats des bétons prêt à l'emploi, ainsi que la quantité et la qualité du ciment utilisé dans leur production ;
- **NM 10.01.213-1998** déterminant les règles et modalités à suivre pour la préparation du préemballage (emballages préparés en avance) et notamment en ce qui concerne leur contenu net ;
- **NM 10.01.005-2008** relative aux techniques des essais des liants hydrauliques ;
- **NM 10.1.156-2007** relative aux liants hydrauliques - ciment qui définit les ciments pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ;
- **NM 10.1.157-2007** relative aux liants hydrauliques - ciment qui définit les ciments pour travaux à la mer ;
- **NM 10.1.187-2007** relative aux liants hydrauliques - ciment qui définit les ciments à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ;
- **NM 10.01.271** relative aux spécifications des granulats.

Ces normes régulent la production des matériaux de construction au Maroc et contribuent par conséquent à l'amélioration des conditions sociales et de sécurité du logement et des infrastructures.

Par ailleurs, ces normes fixent des conditions de qualité équivalentes à celles prévalant en Europe, dissuadant de fait les importations de ciment de qualité inférieure à des conditions de prix plus favorables.

En outre, bien que le dispositif réglementaire national n'ait pas prévu à ce jour de dispositions environnementales spécifiques à l'industrie de ciment, les principaux opérateurs nationaux ont opté pour une certification de leurs installations industrielles aux normes ISO 9 001 et ISO 14 001.

¹⁸ Une liste exhaustive des normes marocaines applicable au secteur, établie par l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR), est présentée au niveau de la Partie 11 « Annexes » paragraphe VI. « Liste des normes marocaines relatives aux liants hydrauliques ».

II.4. Groupements professionnels

II.4.1. Association Professionnelle des Cimentiers (APC)

L'Association Professionnelle des Cimentiers regroupe les producteurs de ciment au Maroc à savoir Holcim (Maroc), Lafarge Ciments, Ciment du Maroc, Ciments de l'Atlas et Asment Temara.

Sa principale mission réside dans la valorisation de l'effort accompli par la profession cimentière en matière d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la protection de l'environnement et ce en application de la législation et de la réglementation en vigueur.

Ainsi, l'APC diffuse auprès de ses membres, de leurs clients et des sous-traitants, les solutions et les bonnes pratiques dans les domaines de production et d'utilisation du ciment.

Elle entretient également des relations de partenariat avec les administrations et organisations concernées par le secteur de la construction, la CGEM, la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics et les professionnels de la construction et de l'habitat.

Les conventions passées par l'APC avec des partenaires institutionnels et professionnels sont de deux types :

- Conventions et accords de base conclus entre les membres de l'APC visant la promotion de la qualité, la sécurité, la protection de l'environnement et le développement durable, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques dans l'usage du ciment et du béton ;
- Conventions à durée limitée et à but précis :
 - ✓ Réalisation d'études et de prospection macroéconomique et environnementales pour le compte des membres de l'association ;
 - ✓ Organisation de manifestations ad-hoc, de formation en matière de qualité, de sécurité, d'audit social, etc. ;
 - ✓ Sponsoring d'événements sur les changements climatiques, d'intégrales des investissements, etc.

II.4.2. L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton (AMIB)

L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton, représente l'industrie du béton qui regroupe les entreprises produisant en usines fixes des bétons destinés aux marchés du BTP.

L'Association Marocaine de l'Industrie du Béton a comme missions :

- De créer et entretenir entre ses membres des liens professionnels susceptibles de favoriser la communication et le partage des expériences relatives aux bonnes pratiques de la profession ;
- D'étudier les questions économiques, sociales, administratives, juridiques, fiscales ou autres, intéressant tous les travaux se rattachant à la profession et de fournir à ses membres et à tout organisme public ou privé, tous renseignements et documentations se rapportant à ces questions ;
- De développer des partenariats avec des groupements nationaux ou internationaux et les associations à vocation proche ou connexe, telles que les fédérations d'entreprises et les associations relatives à l'industrie des produits en béton.

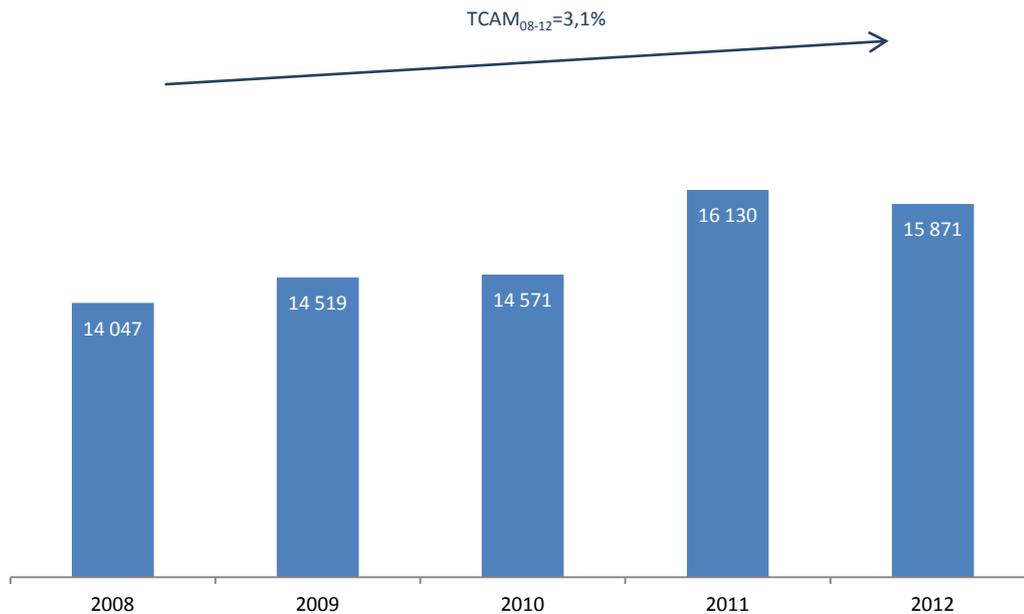
II.5. Evolution du marché cimentier au Maroc sur la période 2008-2012

La consommation de ciment représente le principal indicateur de performance suivi par l'industrie du ciment (notamment par l'Association Professionnelle des Cimentiers). En effet, considérant la faiblesse des stocks de ciment chez les opérateurs, la consommation reste très proche de la production.

II.5.1. Evolution des ventes de ciment

L'évolution de la demande nationale en ciment sur la période 2008-2012 est présentée sur le graphique ci-dessous :

Figure 4 – Evolution de la demande nationale du ciment sur la période 2008-2012



Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

La consommation nationale de ciment s'établit à 15,9 millions de tonnes en 2012 contre 14,0 millions en 2008, soit une croissance annuelle moyenne de 3,1%. Le potentiel de croissance du secteur cimentier demeure significatif, eu égard au déficit actuel en termes de logements.

Entre 2008 et 2010, les ventes en volume au niveau national affichent une croissance annuelle moyenne de 1,8% sous l'effet combiné de :

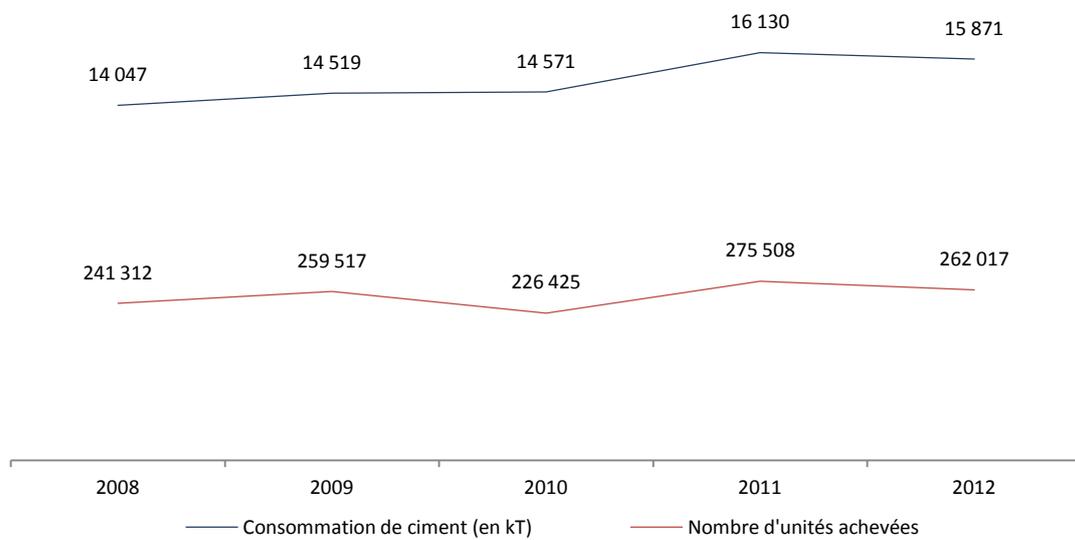
- La baisse de la production globale de logements sur la période (TCAM de -3,1%). Cette dernière étant affectée par (i) la suspension en 2009 des mesures incitatives mises en place par l'État pour les promoteurs de logements sociaux, (ii) le ralentissement du rythme des investissements immobiliers des MRE suite à la crise économique internationale et (iii) les intempéries observées au 1^{er} trimestre 2010 causant des retards au niveau des chantiers en cours de construction ;
- Le ralentissement de la croissance des constructions en infrastructures (hôtelières notamment) sur la période.

En 2011, les ventes de ciment enregistrent un taux de croissance significatif s'établissant à 10,7% et portant les ventes de 14,6 mT en 2010 à 16,1 mT en 2011. Cette évolution s'explique par la relance de l'habitat social suite aux mesures fiscales incitatives instaurées par la loi de Finances 2010. Les mises en chantier progressent ainsi de 26,3% pour s'établir à 473 894 unités en 2011 et la production de logements s'accroît de 21,7% pour atteindre 275 508 logements.

En 2012, la consommation nationale du ciment enregistre une baisse de 1,6% principalement en raison d'une baisse de la production de logement de -4.9% qui s'établit à 262 017 unités. Cette décélération s'explique principalement par les vagues de chaleur enregistrées au Maroc durant la période estivale suivies par une période de fortes précipitations qui ont ralenti l'avancement des chantiers ;

L'évolution des ventes de ciment demeure fortement corrélée au dynamisme du secteur du BTP, principal débouché du secteur de ciment, comme le montre le graphique suivant :

Figure 5 – Corrélation du secteur cimentier avec le secteur du BTP sur la période 2008-2012

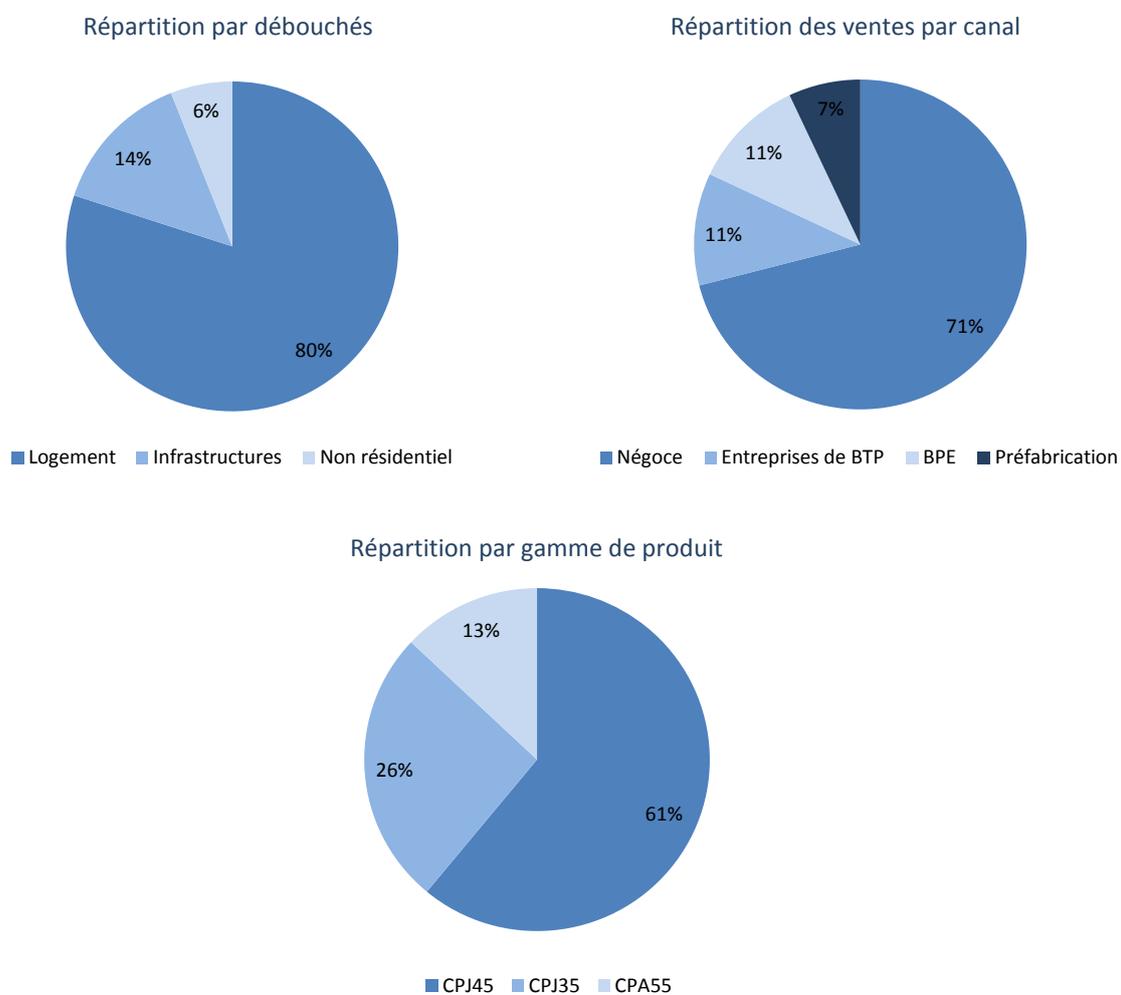


Source : Association Professionnelle des Cimentiers et Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

II.5.2. Répartition du marché national du ciment par débouchés, par canal de distribution et par gamme de produits en 2011

Sur la base des données publiées par l'Association Professionnelle des Cimentiers, la segmentation des ventes de ciment est la suivante :

Figure 6 – Répartition des ventes nationales de ciment par débouchés, par canal de distribution et par gamme de produits en 2011



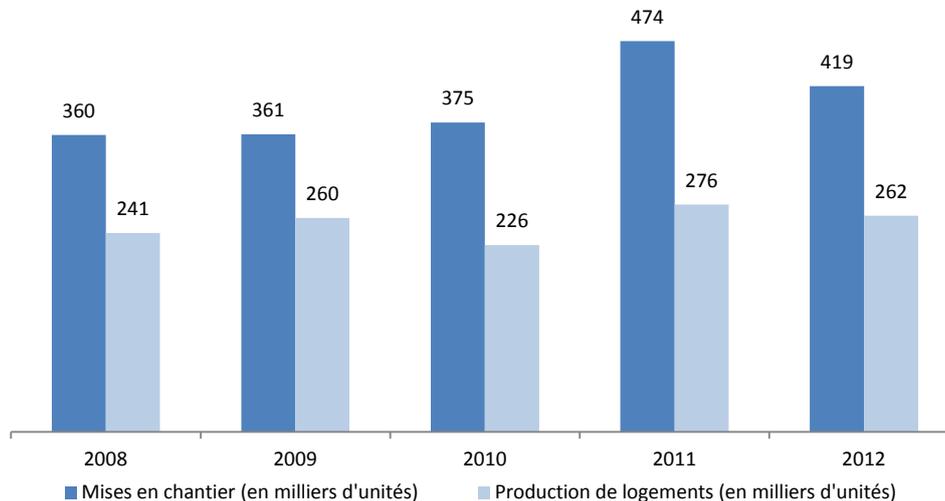
Source : Association Professionnelle des Cimentiers

II.5.3. Dynamiques et caractéristiques du secteur du logement

Evolution et caractéristiques du secteur

Le marché de l'habitat affiche un dynamisme caractérisé par la hausse de la production de logements sociaux et résidentiels comme l'indique le graphique suivant sur la période 2008-2012 :

Figure 7 – Mises en chantier et production de logements sur la période 2008-2012



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

La production de logements au Maroc affiche une croissance annuelle moyenne de 2,1% sur la période 2008-2012 passant de 241 312 unités en 2008 à 262 017 unités en 2012. Les mises en chantiers progressent sur la même période de 3,9% en moyenne annuelle pour s'établir à 419 362 unités en 2012 contre 360 000 unités en 2008. Cette évolution s'explique par les principaux facteurs suivants :

- L'urbanisation et l'accroissement de l'exode rural ;
- La croissance démographique ;
- La facilitation de l'accès aux crédits immobiliers.

Cette dynamique est soutenue par une politique volontariste de la part de l'Etat visant à lutter contre l'habitat insalubre et promouvoir le logement social. Ainsi, plusieurs mesures ont été mises en place dans ce cadre, incluant notamment :

- La mise en place d'un cadre fiscal incitatif à travers des exonérations et autres avantages fiscaux offerts aux promoteurs immobiliers actifs dans la production de logements sociaux ;
- La réforme des institutions publiques locales et régionales afin de les doter des moyens leur permettant d'opérer le suivi des réalisations en termes de logements sociaux et de lutte contre l'habitat insalubre.
- Le lancement de plusieurs programmes de construction de logements sociaux, combiné à une mobilisation de fonds financiers (notamment à travers le Fonds Solidarité Habitat et Intégration Urbaine et le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social) ;
- Le lancement du Programme « villes sans bidonvilles » visant à éradiquer le logement insalubre. A fin 2011, ledit programme a permis d'éradiquer le logement insalubre dans plus de 40 villes et a aidé à la relocalisation de 177 416 ménages¹⁹ ;
- La poursuite des efforts au bénéfice des populations à faibles revenus afin de leur permettre d'accéder au logement, notamment à travers (i) la création de mécanismes et fonds de garantie permettant d'élargir l'accès aux crédits et la baisse des coûts de financement (Damane Assakane), (ii) le prolongement de la durée des remboursements des prêts accordés et (iii) la mise en place d'incitations fiscales au profit des ménages ;
- La mobilisation d'une réserve foncière publique située dans plusieurs villes à travers 10 régions du Royaume destinée principalement à la construction de logements sociaux ;

¹⁹ Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Le marché de l'habitat au Maroc se caractérise toutefois par un déséquilibre entre l'offre et la demande en raison des différentes contraintes entravant son développement. Ainsi, la production de logements demeure insuffisante pour couvrir la demande induite par :

- Le déficit structurel estimé à 840 000 logements²⁰ ;
- Les besoins additionnels découlant de la croissance démographique et l'urbanisation.

Dans ce contexte, le logement social affiche un fort potentiel de croissance soutenu par les mesures incitatives mises en place par l'Etat.

Freins au développement

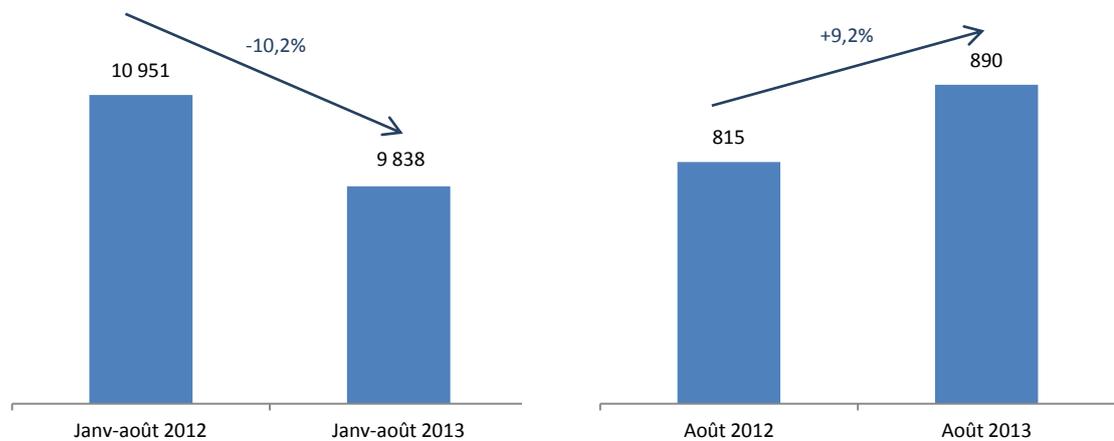
Face au déficit de logements présenté ci-dessus, le développement d'une offre en logements abondante et diversifiée a été entravée par un ensemble de contraintes telles que :

- La faiblesse de l'offre foncière mobilisable en particulier à l'intérieur des périmètres urbains, entraînant une hausse significative des prix ;
- Un retard dans la promulgation des schémas urbains ;
- Un secteur locatif peu dynamique ;
- Une offre insuffisante par rapport aux besoins des tranches sociales défavorisées.

²⁰ Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

II.6. Evolution du marché cimentier au Maroc à fin août 2013

Figure 8 – Evolution de la consommation de ciment entre août 2012 et août 2013 (en kT)



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

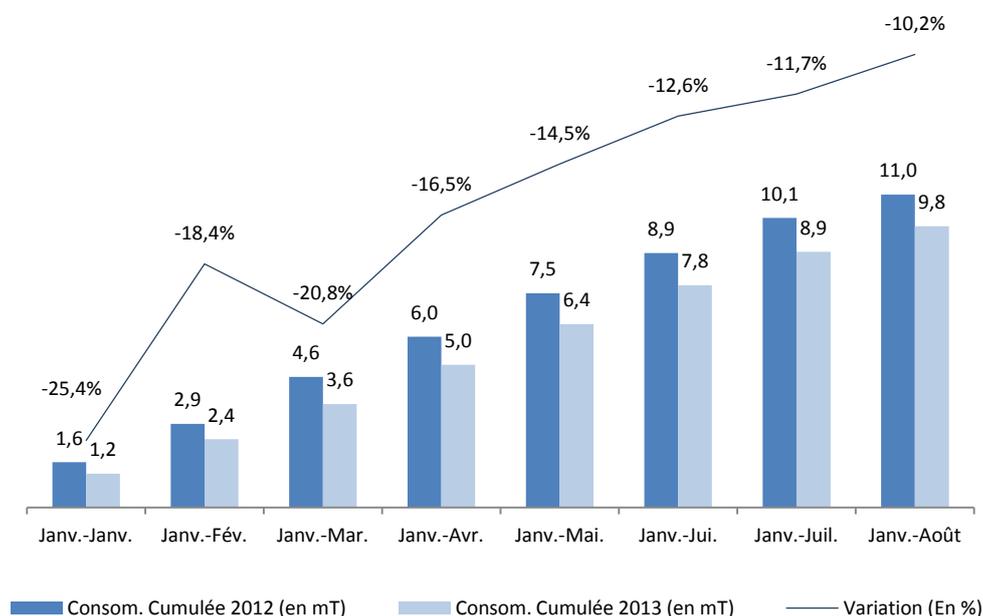
A fin août 2013, la consommation cumulée de ciment atteint 9,8 millions de tonnes, en baisse de 10,2% par rapport à la même période de l'année précédente où la consommation enregistrerait 11,0 millions de tonnes.

Cette baisse s'explique principalement par :

- Un effet de base important ; la consommation de ciment pendant le premier semestre 2012 ayant été relativement importante grâce notamment à un hiver peu pluvieux ;
- la réduction de la demande en logements, entamée en 2012, notamment sur les segments haut et moyen standing ;
- le ralentissement de l'activité des travaux publics, notamment suite à la décision de l'Etat d'opérer une coupe de 15 milliards de dirhams dans son budget d'investissement programmé par la loi de Finances 2013 ;
- le ralentissement de l'auto-construction, suite au durcissement des conditions d'octroi des autorisations pour ce type de constructions et au renforcement de la lutte contre le logement anarchique.

Toutefois, cette baisse du marché tend à se résorber depuis le début de l'année 2013 comme le montre le graphique suivant :

Figure 9 – Evolution de la consommation cumulée mensuelle entre 2012 et 2013

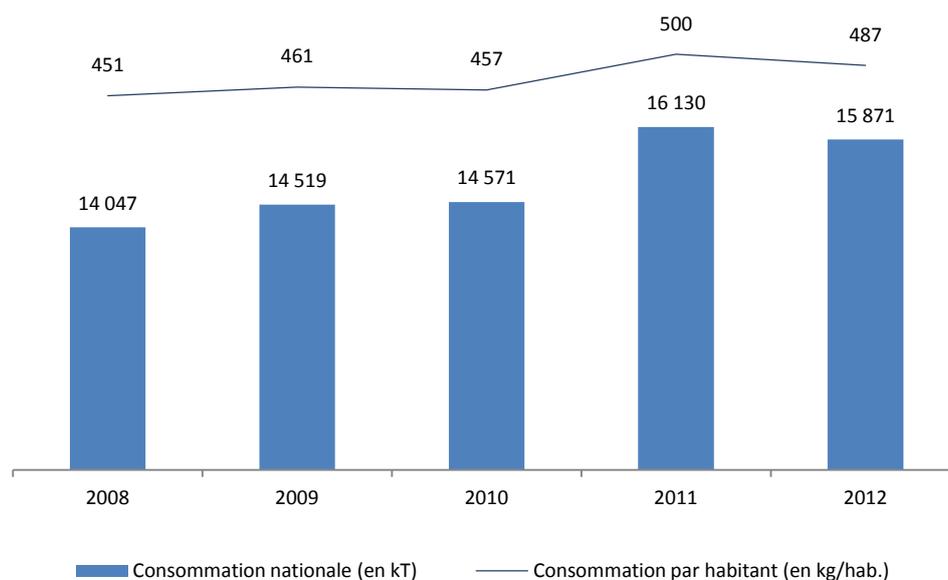


Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

II.7. Consommation par habitant

Le graphique suivant montre l'évolution de la consommation totale de ciment et de la consommation de ciment par habitant sur la période 2008-2012 :

Figure 10 – Evolution de la consommation par habitant sur la période 2008-2012



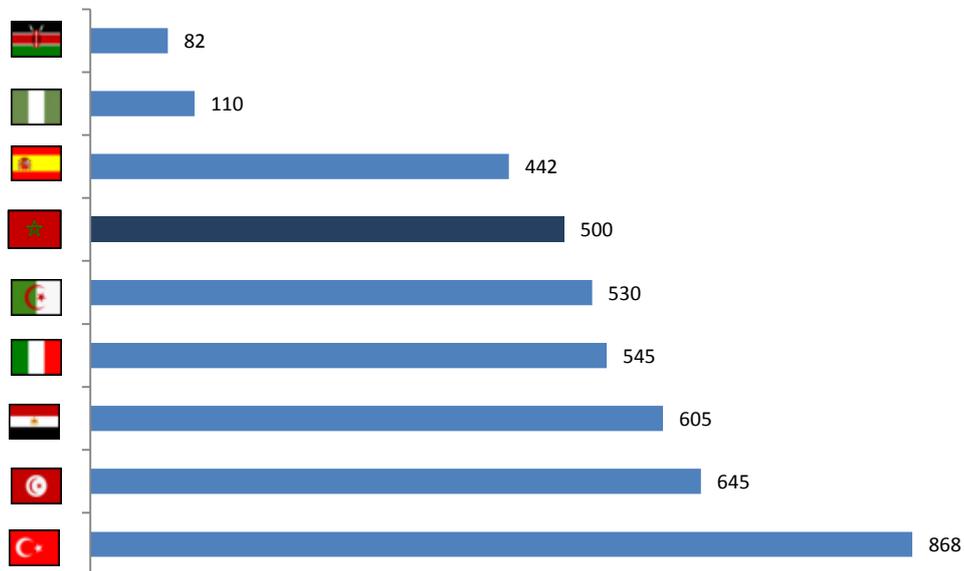
Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Haut Commissariat au Plan

La consommation de ciment par habitant enregistre une croissance annuelle moyenne de 2,0% sur la période 2008-2012 en passant de 451 kg/hab. en 2008 à 487 kg/hab. en 2012. Cette croissance s'explique par une

croissance de la consommation nationale à un rythme annuel moyen de 3,1% entre 2008 et 2012, plus important que celle de la population qui s'établit à 1,1% sur la même période.

Le graphique ci-dessous présente la consommation par habitant du Maroc en 2011 en comparaison avec certains pays africains et du pourtour méditerranéen :

Figure 11 – Consommation par habitant en 2011²¹



Source : Cembureau, Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Recherche CFG

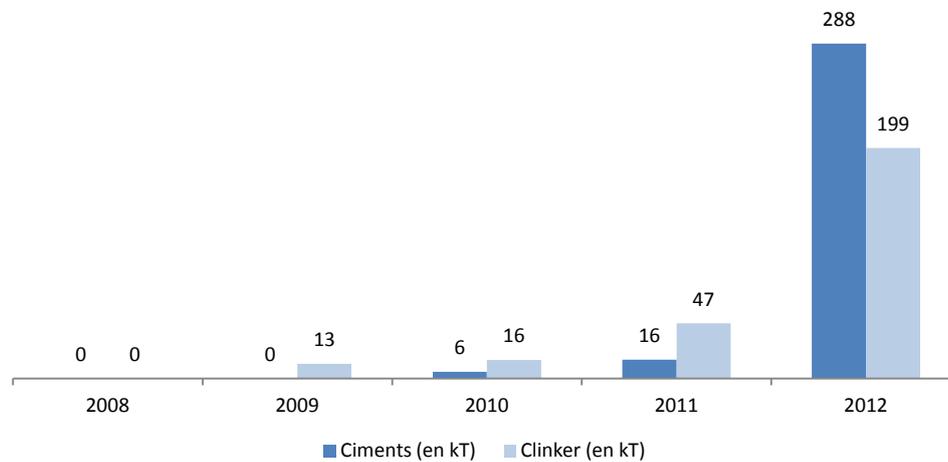
La consommation de ciment par habitant enregistrée au Maroc un niveau de 500 kg/hab. en 2011 (487 kg/hab. en 2012) soit une consommation inférieure à celle de certains pays comparables en Afrique et dans le pourtour méditerranéen.

²¹ Données 2012 non disponibles

II.8. Répartition géographique des ventes de ciment nationales

Le graphique ci-dessous montre les volumes de ciment exportés par les opérateurs marocains sur la période 2008-2012 :

Figure 12 – Evolution des exportations de ciments sur la période 2008-2012

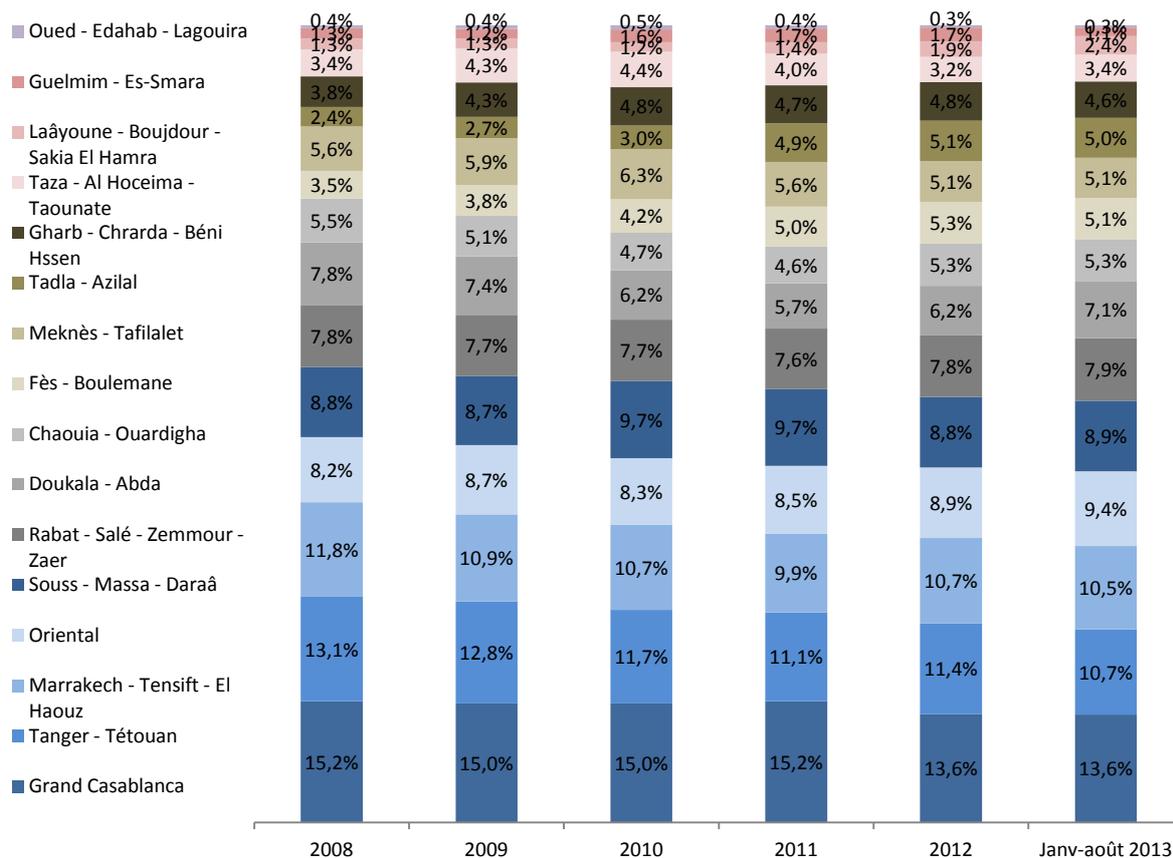


Source : Office des changes

Sur la période 2008-2012, le faible niveau des exportations de ciment et de clinker s'explique par (i) la profondeur du marché national où la demande reste importante et (ii) par les coûts élevés que nécessite le transport de ciment.

A noter qu'en 2012, les volumes de ciment et de clinker exportés sont relativement plus importants en raison d'une conjoncture de marché plus morose mais également de la livraison, par l'un des opérateurs nationaux, de clinker à ses broyeurs installés en Afrique.

Ainsi, les exportations représentent des quantités marginales en comparaison avec la production nationale. L'essentiel de la production est ainsi destiné à la consommation locale. Le graphique suivant montre la répartition par régions de la consommation de ciment sur la période 2008-2012 :

Figure 13 – Répartition régionale de la consommation de ciment sur la période 2008-août 2013


Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Association Professionnelle des Cimentiers

A fin 2012, cinq régions se partagent 53,4% de la consommation nationale de ciment contre 57,1% en 2008 (-3,8 points). Il s'agit, par ordre d'importance, des régions suivantes :

- Le Grand Casablanca, avec une consommation de 2 161 kT en 2012, représente 13,6% de la consommation nationale en recul de 1,6 points par rapport au niveau enregistré en 2008 ;
- Tanger-Tétouan, avec une consommation de 1 804 kT en 2012, représente 11,4% de la consommation nationale en recul de 1,7 points par rapport au niveau enregistré en 2008 ;
- Marrakech-Tensift-El Haouz, avec une consommation de 1 702 kT en 2012, représente 10,7% de la consommation nationale en recul de 1,1 points par rapport au niveau enregistré en 2008 ;
- L'oriental, avec une consommation de 1 405 kT en 2012, représente 8,9% de la consommation nationale en croissance de 1,6 points par rapport au niveau enregistré en 2008 ;
- Souss-Massa-Daraâ, avec une consommation de 1 400 kT en 2012, représente 8,8% de la consommation nationale, soit le même niveau enregistré en 2008.

Les 9 autres régions récupèrent la part perdue par le top 5 en passant de 42,9% en 2008 à 46,6% en 2012 (+3,8 points). Cette amélioration est principalement due à l'effet combiné de l'évolution favorable de la part des régions de Tadla-Azilal (+2,6 points), Fès-Boulemane (+1,8 points) et Gharb-Chrarda-Béni Hssen (+1,0 point) et de la baisse de la part de la région de Doukkala-Abda (-1,7 points).

Sur les 8 premiers mois de l'année 2013, la tendance constatée entre 2008 et 2012 se poursuit. En effet, la part des 5 premières régions passe à 52,9% à fin août 2013 contre 53,4% à fin 2012 (-0,5 point). Cette part est principalement récupérée par la région de Doukkala-Abda (+1 point).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ventes cumulées de ciment entre janvier 2008 et août 2013 par région :

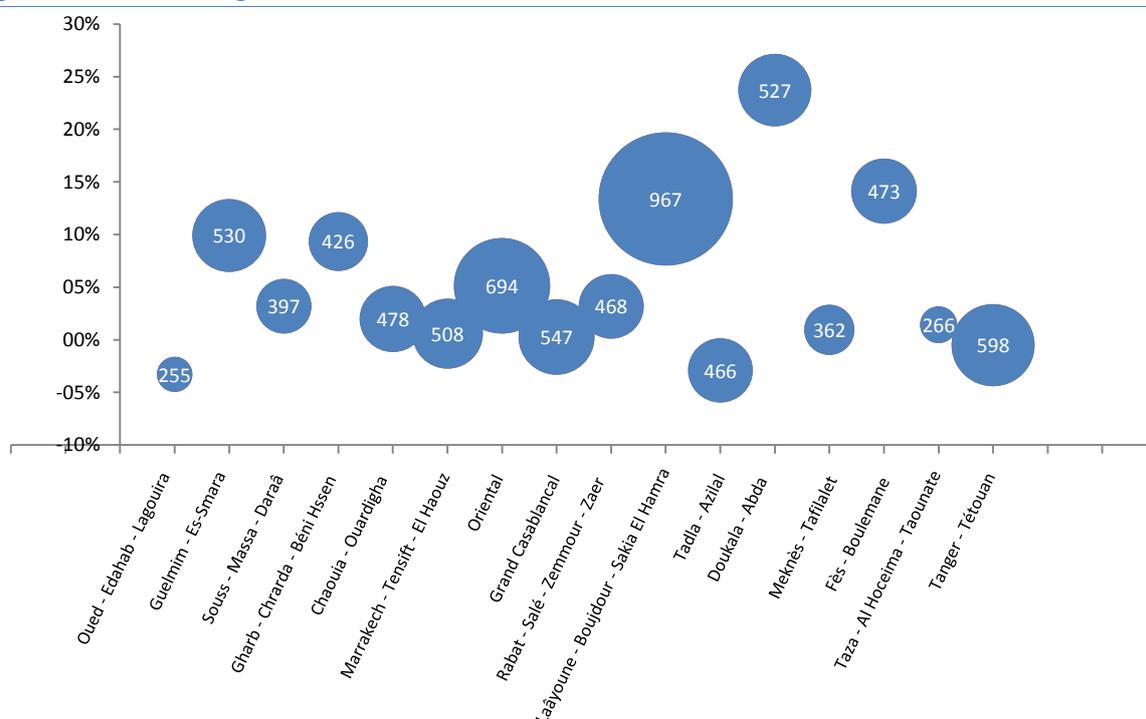
Consommation régionale (En kT)	2008	2009	2010	2011	2012	TCAM 2008- 2012	Janv.- août 2012	Janv.- août 2013	Var. 12/13
Oued - Edahab - Lagouira	51	63	72	62	44	-3,3%	33	25	-24,4%
Laâyoune - Boujdour - Sakia El Hamra	187	182	178	227	309	13,4%	205	231	12,8%
Guelmim - Es-Smara	187	176	234	282	273	9,9%	201	107	-47,0%
Souss - Massa - Daraâ	1 235	1 259	1 414	1 559	1 400	3,2%	977	871	-10,8%
Gharb - Chrarda - Béni Hssen	538	630	700	764	769	9,3%	515	499	-3,2%
Chaouia - Ouardigha	774	736	681	743	837	2,0%	575	518	-10,0%
Marrakech - Tensift - El Haouz	1 662	1 587	1 558	1 596	1 702	0,6%	1 166	1 030	-11,6%
Oriental	1 150	1 259	1 213	1 367	1 405	5,1%	955	920	-3,7%
Grand Casablanca	2 138	2 171	2 179	2 459	2 161	0,3%	1 523	1 334	-12,4%
Rabat - Salé - Zemmour - Zaer	1 092	1 112	1 119	1 220	1 238	3,2%	846	775	-8,3%
Doukala - Abda	1 102	1 069	906	916	979	-2,9%	638	703	10,2%
Tadla - Azilal	343	386	434	783	804	23,7%	586	451	-23,1%
Meknès - Tafilalet	781	856	912	906	811	0,9%	563	489	-13,0%
Fès - Boulemane	492	559	614	809	835	14,1%	563	506	-10,1%
Taza - Al Hoceima - Taounate	475	619	647	645	502	1,4%	342	330	-3,6%
Tanger - Tétouan	1 841	1 855	1 707	1 792	1 804	-0,5%	1 263	1 048	-17,0%
Total	14 047	14 519	14 571	16 130	15 871	3,1%	10 951	9 838	-10,2%

Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Association Professionnelle des Cimentiers

Hormis les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Doukkala-Abda qui enregistrent une hausse de la consommation entre janvier-août 2012 et janvier-août 2013, toutes les autres régions subissent le recul du marché national, quoique dans des proportions différentes.

Le graphique suivant fournit une analyse croisée de (i) la croissance annuelle moyenne de la consommation régionale entre 2008 et 2012 (axes des ordonnées en pourcentage) et (ii) de la consommation par habitant²² à fin 2012 (aire des bulles en kg/habitant) :

Figure 14 – Evolution régionale de la consommation de ciment



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Haut Commissariat au Plan

Les régions de Tadla-Azilal, Fès-Boulemane et Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra affichent les évolutions les plus importantes en termes de consommation de ciment avec des croissances annuelles moyennes de respectivement 23,7%, 14,1% et 13,4%.

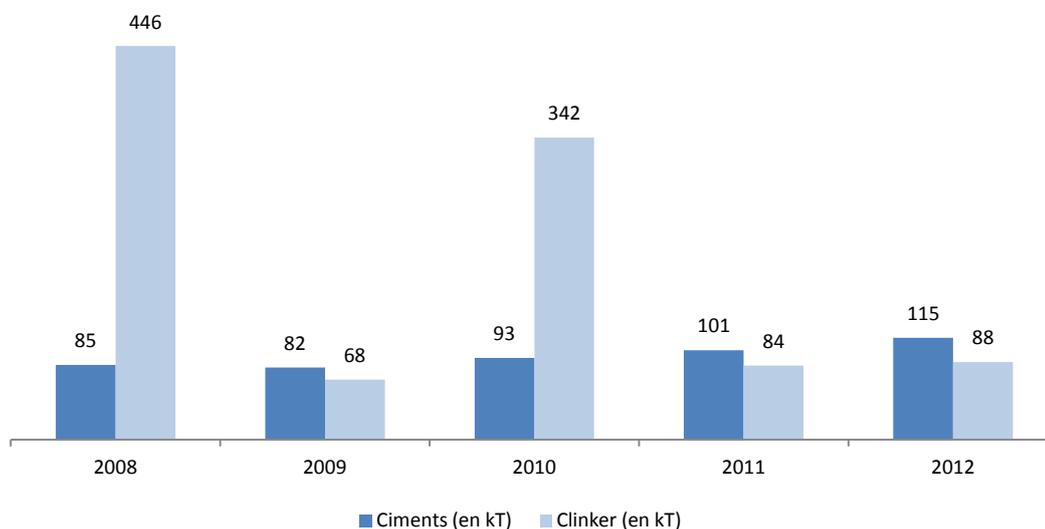
Par ailleurs, les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, de l'Oriental, de Tanger-Tétouan et du Grand Casablanca présentent des ratios de consommation par habitant largement supérieurs à la moyenne nationale (de 487 kg/hab.) avec respectivement 967 kg/hab., 694 kg/hab., 598 kg/hab. et 547 kg/hab.

²² La consommation régionale par habitant correspond au rapport entre les volumes de ciment consommés et la population au niveau de chaque région. Le détail de la population par région n'étant pas encore disponible pour l'année 2012, il a été estimé en augmentant de 1,1% les données démographiques régionales de 2011. Ce taux correspond à la croissance démographique projetée par le HCP entre 2011 et 2012.

II.9. Importations du marché cimentier national

L'évolution des importations nationales de ciment et de clinker se présentent comme suit sur la période 2008-2012 :

Figure 15 – Evolution des importations de ciment et de clinker sur la période 2008-2012



Source : Office des changes

Les importations de ciment et de clinker sur la période 2008 à 2012 sont assez marginales et sont réalisées pour couvrir des besoins ponctuels du marché. Dans de tels cas, les opérateurs importent plutôt du clinker que du ciment comme ce fut le cas en 2008 et en 2010.

Cependant, avec le renforcement des capacités de production sur le marché national, les importations de clinker deviennent de moins en moins importantes avec un tonnage total de 88 kT en 2012 contre 446 kT en 2008 (soit un TCAM 2008-2012 de -33,4%).

II.10. Opérateurs du secteur cimentier marocain

II.10.1. Présentation

Les opérateurs du secteur cimentier au Maroc sont Lafarge Ciments (filiale du groupe français Lafarge), Ciments du Maroc (filiale du groupe italien Italcementi), Holcim (Maroc) (filiale du groupe suisse Holcim), Ciments de l'Atlas (groupe à capitaux marocains) et Asment Témara (filiale du groupe brésilien Votorantim depuis 2012 après son rachat auprès du portugais Cimpor).

A fin 2012, les principaux indicateurs de ces opérateurs sont présentés au niveau du tableau suivant :

Opérateur	Présentation	Capacité	Volumes vendus	Taux d'utilisation	Chiffre d'affaires	RN PG	Capitalisation boursière ²³
		mT/an	mT	%	MMAD	MMAD	MMAD
	Asment Temara est créée en 1976 par Feu Omar Laraqui, qui cède en 1996 le contrôle au groupe portugais CIMPOR. Ce dernier cède sa participation en 2012 au brésilien Votorantim.	1,2	1,1	94,6%	1 033	167	NA
	Créée en 2007, Ciments de l'Atlas est une société détenue par Anas Sefrioui et disposant d'une capacité de 3,2 mT.	3,2	2,2	67,7%	2 037	280	NA
	Holcim (Maroc) est créée en 1976, sous le nom de Cimenterie de l'Oriental, qui devient Holcim (Maroc) après sa privatisation. La Société est contrôlée par le Groupe suisse Holcim.	4,1	3,2	78,3%	3 323	490	5 894
	Ciments du Maroc est créée en 1951 sous le nom de la Société des Ciments d'Agadir (SCA), et fut pendant 40 ans filiale du groupe Ciments Français avant son rachat par le groupe italien Italcementi.	4,6	3,8	82,1%	3 613	656	9 383
	Créée en 1981, Lafarge Ciments est actuellement sous le contrôle de Lafarge Maroc, société détenue à parts égales par Lafarge France et la SNI.	6,9	5,6	80,9%	5 043	1 263	17 469

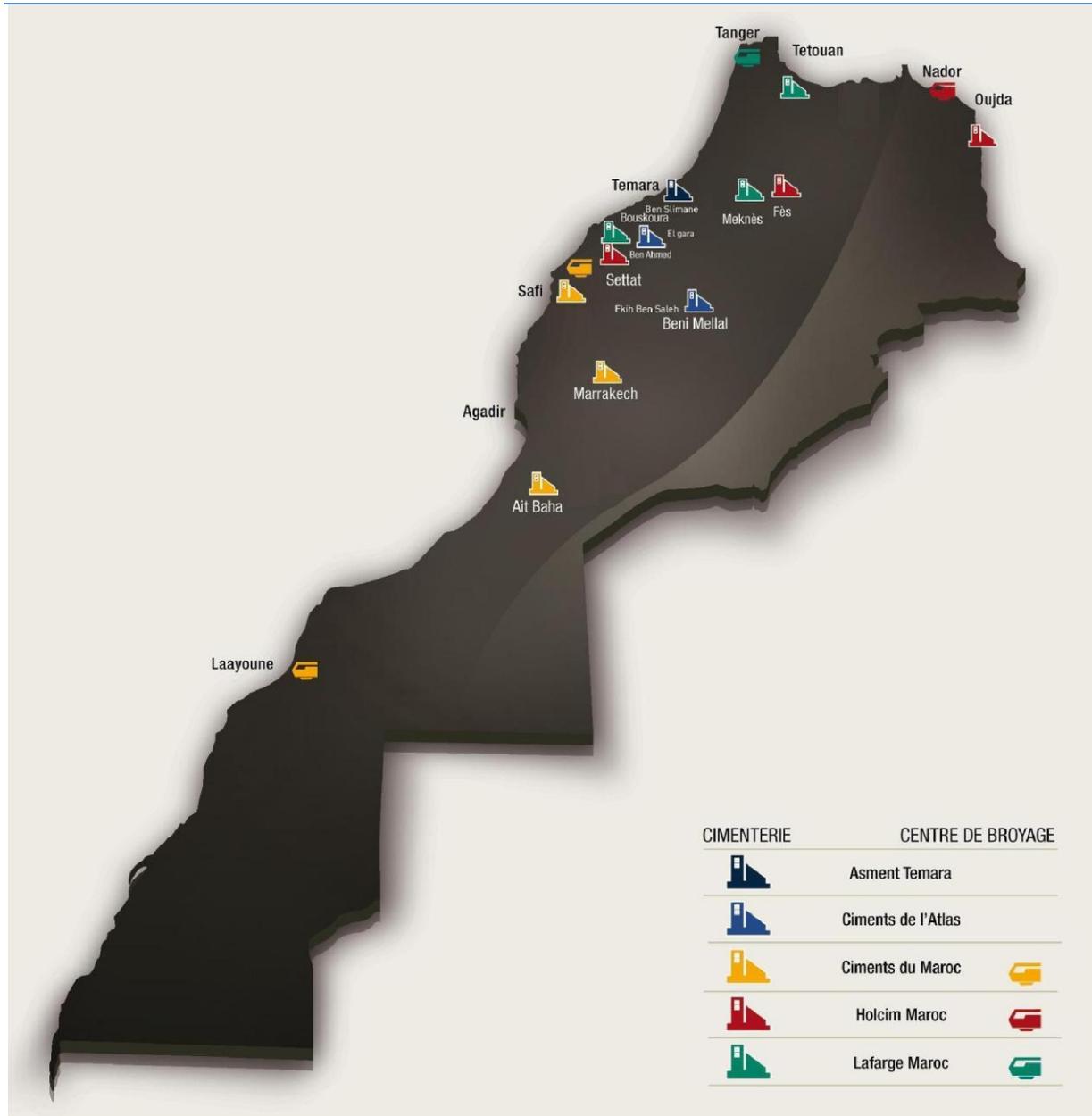
Source : Sites web des sociétés, de leurs maisons-mères et site de la Bourse de Casablanca

²³ Au 26/09/2013

II.10.2. Dispositif industriel national

La carte ci-dessous indique l'emplacement des différentes unités de production de ciment au Maroc :

Figure 16 – Distribution du dispositif industriel cimentier national



Source : Association Professionnelle des Cimentiers

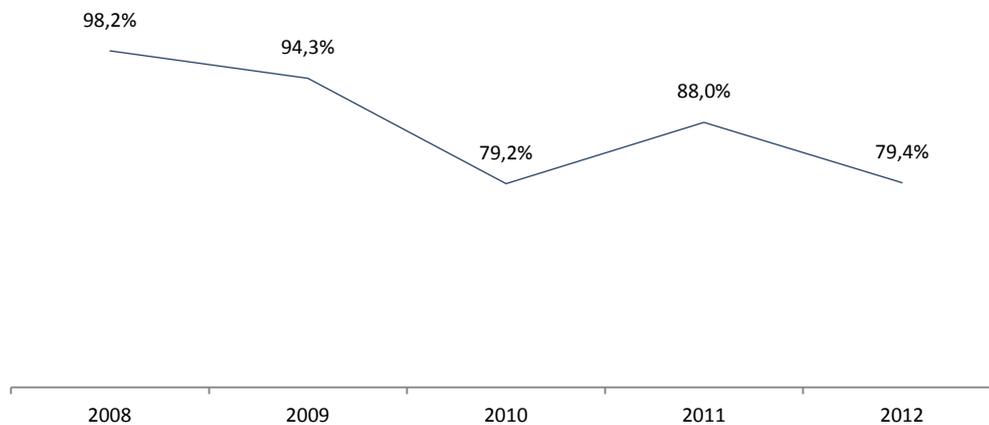
Le dispositif industriel du secteur cimentier national affiche une plus forte intensité concurrentielle au niveau du centre du pays où l'ensemble des opérateurs cimentiers sont présents. Cette situation s'explique par la prépondérance de la demande nationale en ciment au niveau de cette zone.

Entre 2008 et 2012, la capacité totale installée a augmenté 6,3 mT en passant de 14,3 mT/an à 20,6 mT/an. Cette évolution de l'offre est principalement générée par :

- L'extension en 2009 de la capacité de l'usine de Lafarge à Tétouan, portant sa capacité totale à 2,5 mT/an contre 1,4 mT/an précédemment ;
- L'ouverture en 2010 par Ciments du Maroc de l'usine d'Ait Baha (d'une capacité de 2,2 mT/an) en remplacement de celle d'Agadir (d'une capacité de 0,8 mT), soit une capacité additionnelle de 1,4 mT/an ;
- L'ouverture par CIMAT d'une usine à Ben Ahmed en 2010, d'une capacité totale de 1,6 mT/an suivie par la mise en service progressive de l'usine de Béni Mellal en 2012, d'une capacité totale de 1,6 mT/an également ;
- Le doublement par Holcim (Maroc) en 2012 de la capacité de son usine à Fès, soit une capacité additionnelle de 0,6 mT/an.

Cette évolution de l'offre génère une baisse significative du taux d'utilisation moyen du secteur cimentier qui passe de 98,2% en 2008 à 79,4% en 2012 (-18,9 pts) comme le montre le graphique ci-dessous :

Figure 17 – Evolution du taux d'utilisation moyen du secteur cimentier sur la période 2008-2012



Source : Association Professionnelle des Cimentiers

II.10.3. Parts de marché

Le tableau suivant présente l'évolution des parts de marché des opérateurs du secteur cimentier sur la période 2008-2012 :

Parts de marché ²⁴ (en %)	2008	2009	2010	2011	2012
Asment Temara	8,2%	8,1%	7,8%	7,5%	7,2%
CIMAT	-	-	2,8%	9,5%	13,7%
Holcim	24,7%	25,6%	24,5%	20,7%	20,2%
CIMAR	26,5%	25,4%	26,0%	25,3%	23,8%
Lafarge	40,6%	41,0%	38,9%	37,0%	35,2%

Source : Association Professionnelle des Cimentiers et rapports d'activité des sociétés et de leurs maisons-mères

II.10.4. Autres caractéristiques du secteur

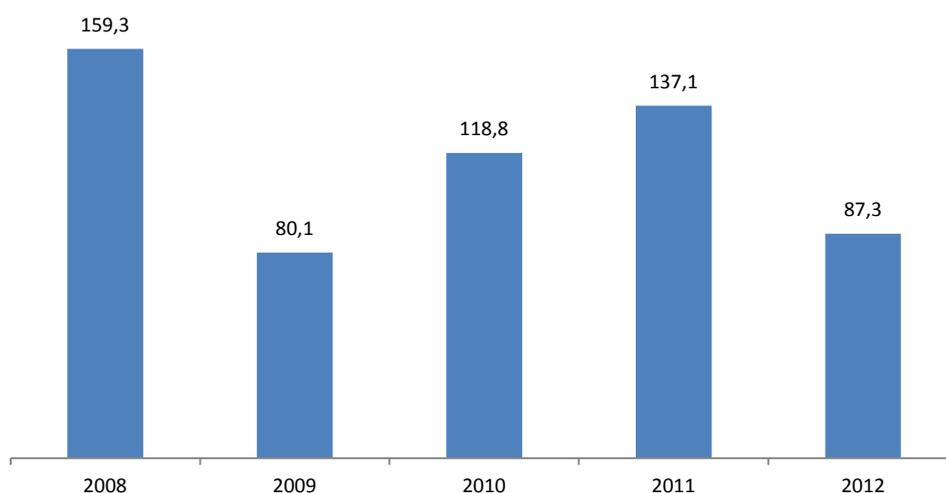
Coûts de l'énergie

Fortement consommatrice d'énergie, l'industrie du ciment nécessite des approvisionnements en petcoke pour la production du clinker et en électricité pour le broyage du ciment. Cumulés, les coûts de ces deux facteurs représentent un poids important dans les coûts variables de production.

Le coût de l'énergie électrique étant plus ou moins stable, le coût de production du ciment est beaucoup plus sensible au prix du petcoke. Les opérateurs cimentiers locaux demeurent en effet contraints à imputer en partie l'effet haussier du coût du petcoke sur les prix de vente du ciment ; les quantités de petcoke utilisées par les cimentiers marocains étant totalement importées.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des cours moyens du petcoke sur le marché international entre 2008 et 2012 :

Figure 18 – Evolution du prix moyen du petcoke sur la période 2008-2012 (En USD/T)



Source : Holcim (Maroc)

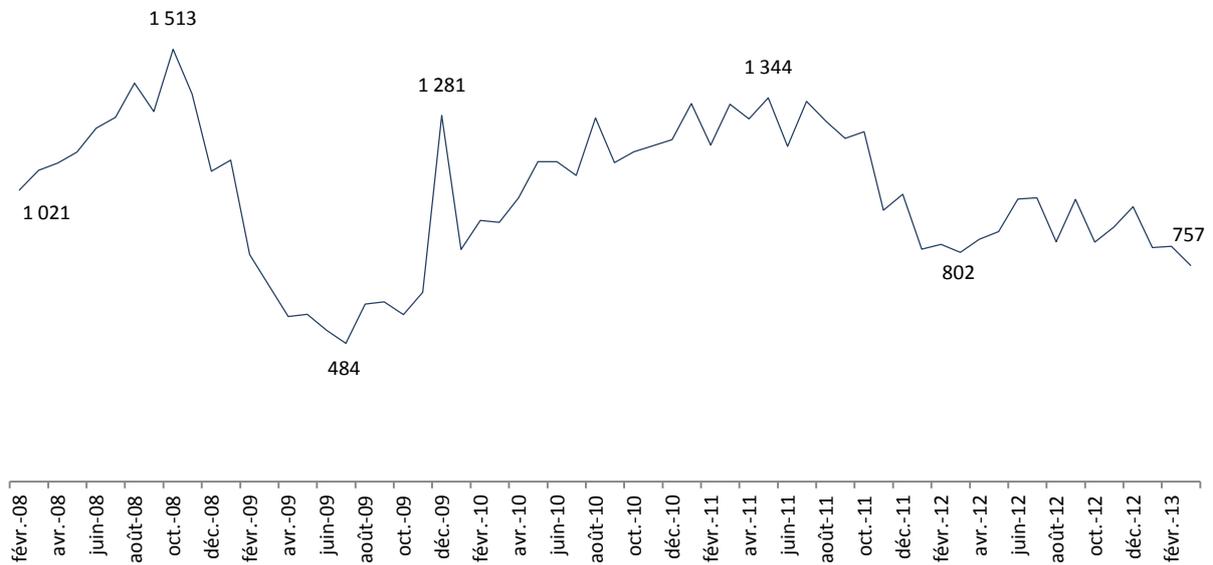
Le prix moyen du petcoke s'établit à 87,3 USD/T à fin 2012 contre 137,1 USD/T en 2011 et 159,3 USD/T en 2008. Cette évolution est principalement corrélée à l'évolution des cours du pétrole et du fret sur les marchés internationaux.

²⁴ Parts de marché ciment

Il est en plus alourdi par l'effet des droits à l'importation (2,5%), de la taxe parafiscale à l'importation (0,25%) et de la taxe intérieure sur la consommation (83,5 dirhams par tonne).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution mensuelle des prix moyens d'importation du petcoke par le Maroc sur la période allant de janvier 2008 à mars 2013 :

Figure 19 – Evolution mensuelle des prix d'importation entre fév. 2008 et mars 2013 (En MAD/T)²⁵



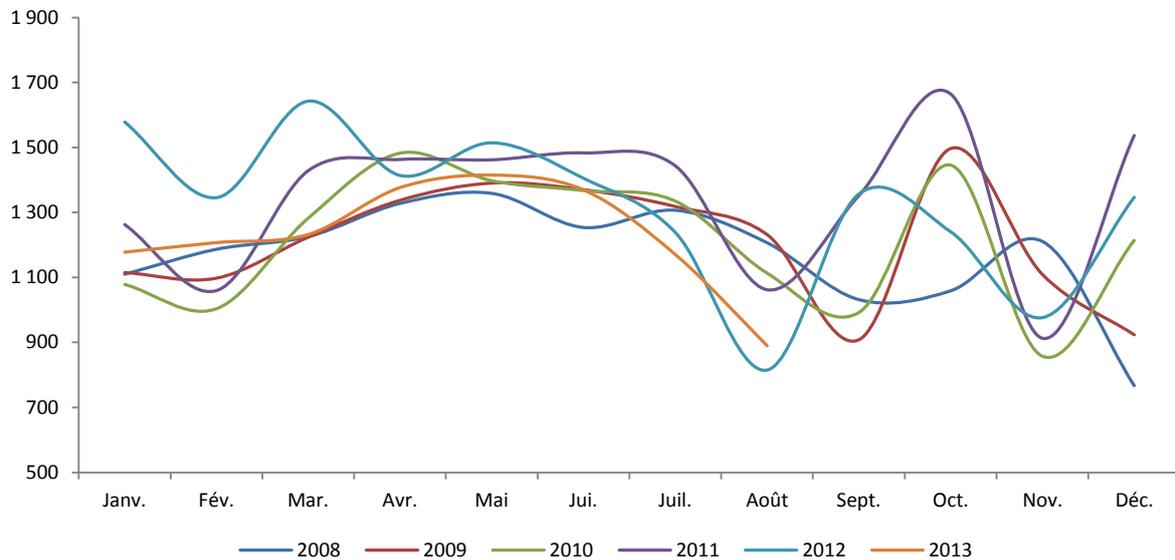
Source : Office des changes

²⁵ Les prix d'importation moyens correspondent au rapport de la valeur des importations et des quantités importées

Saisonnalité du secteur cimentier

Le graphique suivant montre l'évolution mensuelle de la consommation du ciment sur la période allant de janvier 2008 à août 2013 :

Figure 20 – Evolution de la consommation mensuelle de ciment entre janvier 2008 et août 2013 (En kT)



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et Association Professionnelle des Cimentiers

Le secteur cimentier se caractérise par une saisonnalité de son activité, essentiellement du fait du ralentissement des chantiers de construction lors des périodes de congés des ouvriers (Ramadan, Aid El Kebir) et des périodes de pluviométrie élevée.

Partie 4 : Présentation de Holcim (Maroc)

I. Renseignements à caractère général

Raison sociale	Holcim (Maroc) S.A.
Siège social	Avenue Annakhil, Hay Riad, B.P. 2299 – Rabat
Numéro de téléphone	+212 (0)5 37 68 94 35
Numéro de fax	+212 (0)5 37 71 66 97
Site Internet	www.holcim.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Date de constitution	28 juin 1976
Durée de vie	99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi
Numéro du registre du commerce	Holcim (Maroc) est immatriculée au greffe du tribunal de Commerce de Rabat sous le numéro 24 713
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Date d'introduction en bourse	21 décembre 1993
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, la Société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La création, l'acquisition et l'exploitation d'usines de ciment et de tous matériaux de construction ;▪ L'extraction, la fabrication, le transport, la commercialisation, l'importation de tous liants hydrauliques, matériaux de construction et tous produits pouvant être employés dans la construction et les travaux publics, dont le clinker, le ciment et les liants hydrauliques en général, les liants routiers, les bétons et leur mise en place, les sables et les granulats, et tous les composés des précédents sans que cette liste soit limitative ;▪ L'extraction, la fabrication, le transport, la commercialisation, l'acquisition des sources, l'importation et l'exportation de toutes matières et produits qui permettent de fabriquer ou interviennent dans les procédés de fabrication des liants hydrauliques, des matériaux de construction et des produits utilisés dans les travaux publics, en particulier mais pas de manière limitative, le clinker, les cendres volantes, le laitier, les combustibles en tous genres et les déchets ;▪ La construction, l'achat, la location, l'exploitation des usines, des immeubles et du matériel, qui seront nécessaires à la fabrication et la mise en valeur, au transport et à la vente de tous objets que la Société est appelée à fournir ;▪ L'acquisition de tous brevets pouvant servir à la fabrication ou à l'utilisation des produits fabriqués ou vendus ;▪ L'acquisition, la fondation, la conception, la réalisation, l'exploitation de toute entreprise, de tout terrain, de tout immeuble ou de toute installation nécessaire à la réalisation des objets énoncés ou qui permettent le développement de la Société ;▪ La fourniture de services en général, tels que la commercialisation de services d'incinération en usine, la fourniture et la vente de transport et de services de distribution, la passation de contrats de maintenance d'installations similaires à celles de l'entreprise, l'offre et la vente de tous services de consultants en rapport avec les domaines précités et l'expertise acquise dans les domaines de son objet ou d'autres domaines liés à la gestion de l'entreprise ;▪ Le placement de ressources financières et le financement des activités par des fonds extérieurs que ce soit auprès d'entreprises liées,

	<p>d'organismes financiers privés ou publics, nationaux ou internationaux, ou par appel à l'épargne publique ;</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La prise d'intérêts dans toutes entreprises commerciales, industrielles, similaires ou connexes, soit par souscription ou achat de titres ou droits sociaux, création de sociétés nouvelles, apport, soit encore par association, alliance ou groupement d'intérêt économique ;▪ Plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la Société.
Capital social au 30 juin 2013	421 000 000 MAD, entièrement libéré, composé de 4 210 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD, dont 2 726 959 actions portant des droits de votes doubles.
Lieux de consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la Société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de Holcim (Maroc), à l'adresse suivante : Avenue Annakhil, Hay Riad, B.P. 2299 – Rabat.
Textes législatifs	<p>Holcim (Maroc) est régie de par sa forme juridique par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, ainsi que par ses statuts.</p> <p>La Société est également soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires régissant les marchés financiers, dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le Dahir portant loi N°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;▪ Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme, n°1960-01 du 30 octobre 2001 et par les arrêtés du Ministre des Finances et de la Privatisation N°1994-04, 1137-07 et 1268-08 ;▪ Le Dahir portant loi N°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi N°23-01, 36-05 et la loi N° 44-06 ;▪ Le Dahir portant loi N°35-96, modifié et complété par la loi 43-02, relatif à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs ;▪ Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme N°1961-01 du 30 octobre 2001 ;▪ Le Dahir N°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi N°26-03 relatif aux offres publiques sur le marché boursier Marocain modifié et complété par la loi N°46-06;▪ Le règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N° 822-08 du 14 avril 2008.▪ La circulaire du CDVM. <p>La Société est également régie de par son activité par les textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les circulaires particulières relatives à l'attribution du droit d'usage de la marque de conformité aux normes marocaines sur les liants hydrauliques dont notamment (cf. liste complète en Partie 11 « Annexes » paragraphe VI. « <i>Liste des normes marocaines relatives aux liants hydrauliques</i> »):

- NM 10.1.162-1996 : La norme marocaine sur les méthodes d'essais des ciments - Détermination quantitative des constituants ;
- NM 10.1.011-1990 : le Béton prêt à l'emploi préparé en usine ;
- NM 10.1.213-1998 : La norme marocaine sur les liants Hydrauliques - Contenu net des préemballages ;
- NM 10.1.004-2003 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciments - Composition, spécifications et critères de conformité ;
- NM 10.1.156-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciment pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ;
- NM 10.1.157-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciment pour travaux à la mer ;
- NM 10.1.187-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciment à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ;
- NM 10.1.005-2008 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Techniques des essais ;
- NM 10.1.008-2009 : la norme marocaine sur le Béton - spécificités, performances, production et conformité.
- Le Dahir N° 1-03-59 du 12 mai 2003, portant loi N° 11-03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- Le Dahir N° 1-02-130 du 13 juin 2002, portant loi N° 08-01 relative à l'exploitation des carrières ;
- Le Dahir N° 1-06-153 du 22 novembre 2006, portant loi N° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
- Le Dahir N° 1-03-61 du 12 mai 2003, portant loi N° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
- Le Dahir N° 1-03-60 du 12 mai 2003, portant loi N° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement ;
- La réglementation relative à la sécurité dans les sites industriels, et notamment :
 - L'arrêté du 4 novembre 1952 déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ;
 - L'arrêté du 9 septembre 1953 fixant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;
 - Le Dahir du 22 juillet 1953 portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre, complété par le Dahir N° 1-62-301 du 9 novembre 1962 ;
 - L'arrêté du 28 juin 1938 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
 - Le Dahir du 30 janvier 1912 réglementant l'importation, la circulation et la vente d'explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts d'explosifs ;
 - L'arrêté viziriel du 29 janvier 1932 relatif à l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.

Régime fiscal

- Holcim (Maroc) est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 30% et à la taxe spéciale sur le ciment (150 MAD/T de ciment vendu).
- Holcim (Maroc) est soumise au régime de TVA sur encaissement au taux normal de 20%.

Tribunal compétent en cas de litiges Tribunal de commerce de Rabat.

Source : Holcim (Maroc)

II. Renseignements sur le capital de Holcim (Maroc)

II.1. Renseignements à caractère général

A la veille de la présente Opération, le capital social de Holcim (Maroc) s'établit à 421 000 000 MAD, entièrement libéré et réparti en 4 210 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD.

Suite à la réalisation de la fusion-absorption de Holcim AOZ par voie d'augmentation de capital de Holcim (Maroc), ledit capital devrait connaître une augmentation de 73 626 000 MAD par la création de 736 260 titres.

II.2. Historique du capital et de l'actionnariat

II.2.1. Historique du capital

L'évolution du capital social de Holcim (Maroc) depuis sa création se présente comme suit :

Date	Nature de l'opération	Capital initial (en KMAD)	Nombre d'actions créées ou détruites	Nominal de l'action (en MAD)	Montant de l'opération (en KMAD)	Nombre d'actions après l'opération	Capital social après l'opération (en KMAD)
28/06/1976	Apport en numéraire lors de la constitution de la Société	-	90 000	1 000	90 000	90 000	90 000
29/11/1976	Augmentation de capital par apport en numéraire	90 000	120 000	1 000	120 000	210 000	210 000
18/05/1977	Augmentation de capital par apport en numéraire	210 000	35 000	1 000	35 000	245 000	245 000
22/07/1988	Réduction de capital	245 000	65 250	1 000	61 250	183 750	183 750
22/07/1988	Augmentation de capital	183 750	61 250	1 000	61 250	245 000	245 000
30/07/1993	Division de la valeur nominale par dix	245 000	n.a.	100	n.a.	2 450 000	245 000
30/07/1993	Augmentation de capital par apport en numéraire	245 000	1 760 000	100	176 000	4 210 000	421 000

Source : Holcim (Maroc)

II.2.2. Structure et historique de l'actionnariat

Au 31 décembre 2012, la structure de l'actionnariat de la Société se présente comme suit ²⁶:

	Nombre de titres détenus	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Holcibel ²⁷	2 147 000	51,00%	4 294 000	61,90%
Banque Islamique de Développement (BID)	579 949	13,78%	1 159 898	16,72%
Flottant à la bourse	1 482 951	35,22%	1 482 951	21,38%
Membres du Conseil de surveillance ²⁸	100	n.s.	100	n.s.
Total	4 210 000	100%	6 936 949	100%

Source : Holcim (Maroc)

Le tour de table de la société Holcim (Maroc) se caractérise par une structure capitalistique institutionnalisée constituée par deux personnes morales (Holcibel et BID). Cette structure n'a connu aucun changement depuis la privatisation de la société en 1993.

²⁶ La structure de l'actionnariat demeure inchangée à la veille de la présente opération

²⁷ Holcibel est une holding détenue à 100% par Holcim Ltd.

²⁸ Actions de garanties détenues par les membres du Conseil de Surveillance sans droit de vote double.

Conformément à l'article 6 des statuts de la Société, les actionnaires Holcibel et BID bénéficient d'un droit de vote double, accordé de manière nominative, pour l'ensemble de leur participation dans le capital de Holcim (Maroc).

Selon l'article 12 des statuts de la Société, un droit de vote double peut être conféré par l'Assemblée Générale Extraordinaire à des actions à condition que celles-ci soient nominatives, entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire et d'une participation effective à toute Assemblée Générale Ordinaire depuis trois ans au moins. Le droit de vote double s'exerce à l'occasion de toute Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

Depuis 8 ans, aucun actionnaire, autre que Holcibel et la Banque Islamique de Développement, ne remplit les conditions nécessaires pour l'obtention de droits de vote double.

II.2.3. Présentation des principaux actionnaires

Holcibel S.A.

Le capital de Holcim (Maroc) est détenu à hauteur de 51% par Holcibel, filiale à 100% de Holcim Ltd.

La société Holcibel S.A. constitue une des interfaces d'investissement à travers lesquelles, Holcim Ltd. détient des filiales à l'international. Ces interfaces d'investissement regroupent des filiales opérant par région.

Holcim Ltd.

Holcim Ltd. est l'un des leaders mondiaux de la production de ciment et de granulats. Le groupe produit et commercialise également les bétons prêts à l'emploi et de l'asphalte ainsi qu'une large gamme de services. Holcim Ltd. est présent dans plus de 70 pays et emploie près de 80 000 personnes. Son siège social est situé à Rapperswil-Jona dans le canton de St. Gall en Suisse.

Les principaux actionnaires de Holcim Ltd., au 31 décembre 2012, sont :

	Nombre d'actions	% en capital
M. Thomas Schmidheiny	65 775 590	20%
Eurocement Holding AG	35 402 772	11%
Divers ²⁹	227 330 364	69%
Total	328 508 726	100%

Source : Rapport annuel de Holcim Ltd.

La situation financière consolidée de Holcim Ltd. sur la période 2010-2012 se présente comme suit :

	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Ventes de ciment (en mT)	137	144	148	5,6%	2,6%
Chiffre d'affaires (MCHF)	21 653	20 744	21 544	-4,2%	3,9%
Résultat net (MCHF)	1 621	682	1 026	-57,9%	50,4%
Fonds propres (MCHF)	21 121	19 656	19 837	-6,9%	0,9%

Source : Rapports annuels de Holcim Ltd

²⁹ Participations individuelles inférieures à 3% (dont flottant).

Banque Islamique de Développement

La Banque Islamique de Développement (BID) est une banque d'investissement multilatérale dont l'objectif est de stimuler le développement socio-économique de ses pays membres et des communautés musulmanes non-membres selon les principes de la loi islamique. Le siège social de la banque est localisé à Jeddah en Arabie Saoudite.

Le tour de table de la BID est composé de 56 Etats. Le tableau suivant décline à fin 2012, la structure de l'actionnariat de la Banque Islamique de Développement :

Pays	Part dans le capital	Pays	Part dans le capital
Arabie Saoudite	23,61%	Ouganda	0,14%
Libye	9,47%	Bénin	0,12%
Iran	8,28%	Kazakhstan	0,11%
Nigéria	7,69%	Palestine	0,11%
Emirate Arabe Unis	7,54%	Tunisie	0,11%
Qatar	7,21%	Azerbaïdjan	0,10%
Egypte	7,10%	Mali	0,10%
Turquie	6,48%	Syrie	0,10%
Kuwait	5,48%	Afghanistan	0,06%
Algérie	2,55%	Albanie	0,05%
Pakistan	2,55%	Gambie	0,05%
Indonésie	2,26%	Kirghizistan	0,05%
Malaisie	1,63%	Liban	0,05%
Bangladesh	1,01%	Maldives	0,05%
Maroc	0,51%	Mauritanie	0,05%
Yemen	0,51%	Mozambique	0,05%
Soudan	0,46%	Suriname	0,05%
Jordanie	0,44%	Tchad	0,05%
Gabon	0,30%	Comores	0,03%
Sénégal	0,29%	Côte d'Ivoire	0,03%
Omane	0,28%	Djibouti	0,03%
Iraq	0,27%	Guinée-Bissau	0,03%
Brunei	0,25%	Ouzbekistan	0,03%
Cameroun	0,25%	Sierra Leone	0,03%
Guinée	0,25%	Somalie	0,03%
Bahrain	0,14%	Tadjikistan	0,03%
Burkina Faso	0,14%	Togo	0,03%
Niger	0,14%	Turkménistan	0,03%

Source : Rapport annuel de la BID

La situation financière de la Banque Islamique de Développement sur la période 2010-2012³⁰ se présente comme suit :

	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Chiffre d'affaires	357	376	454	5,3%	21%
Résultat net	170	109	114	-35,9%	4,6%
Total actif	9 068	10 351	11 387	14,1%	10,0%
Fonds propres	6 429	6 630	6 954	3,1%	4,9%

En millions de dinars islamiques - Source : Rapports annuels de la BID

II.2.4. Pacte d'actionnaires

Il n'existe à ce jour aucun pacte d'actionnaires entre les actionnaires de Holcim (Maroc).

II.2.5. Nantissements d'actifs

Les actifs de Holcim (Maroc) ne font l'objet d'aucun nantissement à la veille de la présente opération.

II.2.6. Nantissements d'actions

Les actions de Holcim (Maroc) ne font l'objet d'aucun nantissement à la veille de la présente opération.

II.2.7. Restrictions en matière de négociabilité

Il n'existe aucune restriction en matière de négociabilité des actions de Holcim (Maroc).

II.2.8. Déclaration de franchissement de seuil

Les obligations réglementaires en matière de déclaration de franchissement de seuil sont celles applicables aux sociétés cotées à la Bourse de Casablanca et régies par le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété (Art. 68 ter et quater).

Selon l'article 68 ter, toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs, informe cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés.

Elle informe en outre dans les mêmes délais le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils. Les obligations d'information destinées au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières telles que prévues au précédent alinéa doivent être remplies selon les modalités fixées par ledit conseil et préciser notamment si l'acquéreur envisage :

- D'arrêter ses achats sur la valeur concernée ou les poursuivre ;
- D'acquérir ou non le contrôle de la société concernée ;
- De demander sa nomination en tant qu'administrateur de la société concernée.

Selon l'article 68 quater, toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

³⁰ Les exercices de la BID étant en calendrier de l'Hégire, les années 2010, 2011 et 2012 correspondent respectivement aux années 1431, 1432 et 1433 de l'Hégire.

II.2.9. Politique de distribution de dividendes

Dispositions statutaires

Selon l'article 40 des statuts de la société, le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures, de la réserve légale et le cas échéant des réserves facultatives, décidée avant toute distribution par l'Assemblée Générale Ordinaire et augmenté des reports bénéficiaires des exercices précédents.

Après approbation des états de synthèse de l'exercice et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'Assemblée Générale Ordinaire détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes.

La décision de l'Assemblée Générale Ordinaire doit déterminer en premier lieu la part à attribuer aux actions jouissant de droits prioritaires.

Elle doit en outre fixer un premier dividende attribuable aux actions ordinaires, calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital social. Ce premier dividende, s'il n'est pas distribué en tout ou partie au titre d'un exercice déterminé peut être prélevé par priorité sur le bénéfice net distribuable du ou des exercices suivants, sous réserve de ce qui est à l'alinéa 3 du présent article.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'Assemblée Générale Ordinaire sont fixées par elle-même ou, à défaut par le Directoire. Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal, statuant en référé, à la demande du Directoire.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans à compter de la mise en paiement est prescrit au profit de la société.

Historique de distribution de dividendes

Sur la période s'étalant de 2010 à 2012, le détail des distributions de dividendes se présente comme suit :

	2010	2011	2012
Résultat net social (KMAD)	551 460	540 769	422 276
Dividendes distribués en n+1 (KMAD)	551 510	547 300	421 000
Taux de distribution (%)	100,0%	101,2%	99,7%
Nombre d'actions	4 210 000	4 210 000	4 210 000
Résultat net par action (MAD)	131	128	100
Dividende par action (MAD)	131	130	100

Source : Holcim (Maroc)

III. Marché des titres de Holcim (Maroc)

III.1. Cotation du titre

Les actions de Holcim (Maroc) sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation MA0000010332 et le Ticker HOL. Le graphique suivant présente l'évolution du cours du titre Holcim (Maroc) du 2 janvier 2010 au 30 novembre 2013 :

Figure 21 - Evolution du cours du titre Holcim (Maroc) entre le 2 janvier 2010 et le 30 novembre 2013 (en MAD)



Source : Bourse de Casablanca

La performance globale du titre Holcim (Maroc) sur la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 novembre 2013 s'établit à -16,2%.

Au titre de l'exercice 2012, Holcim (Maroc) a distribué un dividende de 100 MAD par action, soit un rendement du dividende au 30 novembre 2013 de 6,35%.

Le tableau ci-après résume les principaux indicateurs boursiers de Holcim (Maroc) :

	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Nombre d'actions	4 210 000	4 210 000	4 210 000	-	-
Flottant à la bourse (nombre d'actions)	1 482 951	1 482 951	1 482 951	-	-
Plus haut cours en MAD – Cours de clôture	2 790	2 799	2 250	0,3%	-19,6%
Plus bas cours en MAD – Cours de clôture	1 830	1 688	1 665	-7,8%	-1,4%
Bénéfice par action en MAD	131	128	100	-1,9%	-21,9%
Dividendes par action en MAD	131	130	100	-0,8%	-23,1%
Capitalisation au 31 décembre (en MMAD)	11 173	8 252	8 315	-26,1%	0,8%
PER au 31 décembre	20,3	15,3	19,7	-24,7%	29,0%
Taux de distribution de dividendes	100%	101%	100%	n.a.	n.a.

Source : Holcim (Maroc) et Bourse de Casablanca

III.2. Emissions de titres de créances

Holcim (Maroc) a procédé en 2008 à une émission d'obligations cotées et non cotées de 1 500 millions de dirhams d'une maturité de 7 ans et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

	Tranche A	Tranche B
Valeur nominale (MAD)	100 000	100 000
Nombre de titres émis	2 907	12 093
Cotation des titres	Cotation directe	Pas de cotation
Montant souscrit (MAD)	290 700 000	1 209 300 000
Date de jouissance	12 décembre 2008	12 décembre 2008
Date d'échéance	12 décembre 2015	12 décembre 2015
Durée de l'emprunt	7 ans	7 ans
Spread	110 points de base	110 points de base
Taux nominal	5,49%	5,49%
Prix d'émission (MAD)	Au pair soit 100 000	Au pair soit 100 000
Paie ment des intérêts	Annuel	Annuel
Remboursement du principal	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>

Source : Holcim (Maroc)

Ladite émission obligataire a pour objectifs :

- le financement de la construction d'une nouvelle cimenterie à Settat ;
- l'installation de trois centrales à béton à Casablanca, Tanger et Tamesna ;
- l'augmentation de la capacité de production du centre de broyage de Nador ;
- la construction d'une plateforme de prétraitement de déchets industriels à El Gara ;
- la modernisation des centrales à béton de Salé, Tanger et Casablanca.

III.3. Notation

A la date de l'établissement de la présente note d'information, Holcim (Maroc) n'a fait l'objet d'aucune notation.

IV. Gouvernance

IV.1. Assemblées des actionnaires

IV.1.1. Nature des Assemblées

Selon les articles 35.1, 36.1 et 37.1 des statuts, les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui sont qualifiées :

- d'Assemblée Générales Ordinaires lorsqu'elles sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.
- d'Assemblées Générales Extraordinaires lorsqu'elles sont appelées à délibérer sur les modifications directes ou indirectes des statuts ;
- d'Assemblées Spéciales lorsqu'elles réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie ;

IV.1.2. Mode de convocation des assemblées des actionnaires

L'article 30 des statuts de la Société stipule que l'Assemblée Générale est convoquée soit par le Conseil de surveillance soit à défaut par les Commissaires aux Comptes ou par un mandataire désigné par le président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital.

Elles peuvent également être convoquées par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées Générales sont convoquées par les liquidateurs.

Les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice social, sous réserve de prolongation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du président du tribunal statuant en référé, à la demande du Conseil de Surveillance.

Les convocations à l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire sont faites par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales et par lettre simple ou recommandée adressée à chacun des actionnaires, si leur domicile est connu par la Société, quinze jours au moins et sur première convocation avant la tenue de l'assemblée.

La Société publie en même temps que l'avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, les états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé, établis conformément à la législation en vigueur en faisant apparaître clairement s'il s'agit d'états vérifiés ou non par les commissaires aux comptes.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins deux pour cent (2%) du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Il ne peut être mis en délibération que les propositions figurant à l'ordre du jour, à l'exception des cas où cette condition n'est pas exigée par la loi.

IV.1.3. Composition des assemblées des actionnaires

Selon l'article 32 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires détenant dix actions ou plus, cette limitation s'appliquant à toutes les actions sans distinction de catégories, réserve faite des actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Les actionnaires qui ne réunissent pas le nombre requis peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu et se faire représenter par l'un deux.

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède a accès à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Les sociétés actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire.

Le créancier gagiste est tenu de procéder au dépôt des actions nanties, si le débiteur lui en fait la demande et en supporte les frais.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit de participer aux assemblées générales, déposer au lieu indiqué par l'avis de convocation cinq jours au moins avant la date de la réunion, les actions au porteur ou être munis d'un certificat de délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité, à conditions d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée.

IV.1.4. Assemblée Générale Ordinaire

Attributions

Selon l'article 35.1 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à prendre toutes les décisions autres que celles portant modification des statuts et notamment :

- Elle entend le rapport du Directoire afférent aux affaires sociales et les observations du Conseil de Surveillance sur ledit rapport ;
- Elle entend le rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Elle discute, approuve et redresse les comptes et fixe les dividendes à répartir ;
- Elle nomme, remplace ou réélit les membres du Conseil de Surveillance et les commissaires aux comptes ;
- Elle détermine le montant des jetons de présence et des sommes affectées au remboursement des frais des membres du Conseil de surveillance ;
- Elle fixe la rémunération des Commissaires aux Comptes ;
- Elle peut décider selon les dispositions légales amortissement total ou partiel du capital par prélèvements sur les bénéfices ou les réserves ;
- Elle tranche tout différend entre le Directoire et le Conseil de surveillance.

Quorum

Selon l'article 35.2 des statuts de la société, pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit réunir les actionnaires présents ou représentés possédant au moins le quart des actions ayant droit de vote ; sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis.

Délibération et vote

Selon l'article 35.3 des statuts de la société, L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

IV.1.5. Assemblée Générale Extraordinaire

Attributions

Selon l'article 36.1 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la société.

La décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire de modifier les droits relatifs à une catégorie d'actions n'est définitive qu'après approbation par l'Assemblée Spéciale des actionnaires de cette catégorie.

Quorum

Selon l'article 36.2 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, possèdent au moins sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la dernière assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Délibération et vote

Selon l'article 36.3 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

IV.1.6. Assemblée Spéciales

Attributions

Selon l'article 37.1 des statuts, l'Assemblée Spéciale ne réunit que les titulaires d'une même catégorie d'actions. Elle est compétente pour statuer sur toute décision intéressant la catégorie d'actions dont leurs membres sont titulaires.

L'Assemblée Spéciale des actionnaires à dividende prioritaire sans droit de vote peut émettre un avis avant toute décision de l'Assemblée Générale Ordinaire. Elle statue alors à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Dans le cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs. L'avis est transmis à la Société. Il est porté à la connaissance de l'Assemblée Générale Ordinaire et consigné à son procès-verbal.

L'Assemblée Spéciale peut désigner un ou plusieurs mandataires chargés de représenter les actionnaires à dividende prioritaire sans droit de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire des actionnaires, et, le cas échéant, d'y exposer leur avis avant tout vote de cette dernière. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

Toute décision modifiant les droits des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote n'est définitive qu'après approbation par l'Assemblée Spéciale de ces titulaires.

Quorum

Selon l'article 37.2 des statuts, pour délibérer valablement, l'Assemblée Spéciale doit réunir les actionnaires présents ou représentés possédant au moins le quart des actions ayant droit de vote, sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis.

Délibération et vote

Selon l'article 37.3 des statuts, chaque membre de l'Assemblée Spéciale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

L'Assemblée Spéciale statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

IV.2. Organes d'administration et de surveillance

IV.2.1. Directoire

Composition

Selon l'article 17 des statuts de la société, la société est dirigée par un Directoire, organe collégial composé de 2 à 5 membres placé sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de président.

Si un siège de membre du Directoire est vacant, le Conseil de Surveillance doit le pourvoir dans un délai de deux mois.

A défaut, tout intéressé peut demander au président du tribunal, statuant en référé, de procéder à cette nomination à titre provisoire. La personne ainsi nommée peut, à tout moment, être remplacée par le Conseil de Surveillance.

L'acte de nomination fixe le montant et le mode de rémunération de chacun des membres du Directoire.

Conditions de siège

Selon l'article 17 des statuts de la société, aucune personne physique, salariée ou mandataire social d'une personne morale membre du Conseil de surveillance de la Société ne peut faire partie du Directoire.

A peine de nullité de la nomination, les membres du Directoire sont des personnes physiques.

Durée des fonctions et révocation des membres

Selon les articles 17 et 18 des statuts de la société, la durée du mandat des membres du Directoire est de quatre ans. En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire.

La révocation des membres du Directoire peut être prononcée par l'Assemblée Générale des actionnaires. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts.

Le contrat de travail du membre du Directoire révoqué, qui se trouve être en même temps salarié de la Société, n'est pas résilié du seul fait de la révocation.

Délibérations et vote

Selon l'article 19 des statuts de la Société, la réunion du Directoire est présidée par le président. Le Directoire nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors des membres du Directoire et même en dehors des actionnaires. Le secrétaire peut être un salarié de la Société ou un homme de l'art choisi en dehors d'elle, à l'exception de ses commissaires aux comptes.

Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations du Directoire sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

Les procès-verbaux sont communiqués aux membres du Directoire dès leur établissement.

Composition du Directoire au 30 juin 2013

A la date de la présente note d'information, le Directoire est constitué par les personnes suivantes :

Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction	Date de renouvellement du mandat	Expiration du mandat actuel / AGO statuant sur les comptes
Dominique Drouet	Président	2004	2012	2014
Abdeljalil El Hassani Sbai	Vice-président	2003	2012	2014

Source : Holcim (Maroc)

IV.2.2. Conseil de surveillance

Composition

Selon l'article 21 des statuts de la société, le Directoire est contrôlé par un Conseil de surveillance composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Ce dernier nombre est porté à quinze lorsque les actions de la société sont inscrites à la cote de la bourse des Valeurs.

Toutefois, en cas de fusion, ces nombres de douze et quinze peuvent être dépassés jusqu'à concurrence du nombre total des membres du Conseil de surveillance en fonction depuis plus de six mois dans chacune des sociétés fusionnées, sans pouvoir être supérieur à vingt-quatre.

Lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance est devenu inférieur au minimum légal, le Directoire doit convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire dans un délai maximum de trente jours à compter du jour où se produit la vacance en vue de compléter l'effectif du Conseil de Surveillance.

Lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil de Surveillance doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Ces nominations effectuées par le Conseil de Surveillance, sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le conseil néglige de procéder aux nominations requises, ou si l'assemblée n'est pas convoquée, tout intéressé peut demander au président du tribunal statuant en référé la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations intervenues.

Conditions de siège

Selon l'article 21 des statuts de la société, aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Une personne morale peut être nommée au Conseil de surveillance. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était membre du Conseil en son propre nom sans préjudice de la responsabilité de la personne morale qu'il représente.

Selon l'article 22 des statuts de la société, chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire d'au moins dix actions.

Selon l'article 23 des statuts de la société, le président et le vice-président du Conseil de surveillance sont des personnes physiques.

Durée des fonctions et révocations des membres

Selon l'article 21 des statuts de la société, la durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance ne peut excéder six ans.

En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les membres du Conseil de surveillance sont rééligibles sauf clause contraire des statuts. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice écoulé et qui s'est tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance.

Lorsqu'une personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Elle notifie sans délai ses décisions à la Société. Elle procède de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

En cas de vacance par décès, par démission ou par tout autre empêchement d'un ou de plusieurs sièges de membres du Conseil de Surveillance, ce conseil peut, entre deux assemblées générales procéder à des nominations à titre provisoire.

Délibérations

Selon l'article 24 des statuts de la société, le Conseil de Surveillance ne délibère que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

Sont réputés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion de cet organe par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents, permettant leur identification dans les conditions fixées par l'article 50 de la loi n°17-95 telle que modifiée par la loi n°20-05.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- L'élection ou le remplacement du Président du Conseil de Surveillance ;
- La convocation de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein, et avec le concours, s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaire ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et par au moins un membre du Conseil de Surveillance. En cas d'empêchement du Président, le procès-verbal est signé par deux membres du conseil au moins.

Les procès-verbaux sont communiqués aux membres du Conseil de Surveillance dès leur établissement.

Les copies ou extraits des ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le Président du Conseil de Surveillance uniquement conjointement avec le secrétaire.

Les procès-verbaux sont consignés sur un registre spécial tenu au siège social, côté et paraphé par le greffier du tribunal du lieu de ce siège ; ce registre peut être remplacé par des feuillets mobiles numérotés sans discontinuité et paraphés dans les mêmes conditions.

En cas de liquidation, ces copies ou extraits sont certifiés par un liquidateur.

Composition au 30 juin 2013

Nom	Fonction	Date de nomination	Expiration du mandat /AGO statuant sur les comptes	Lien avec le président
Youssef Ennadifi	Président	24/04/2013	2013	-
Javier De Benito	Vice-président	24/04/2013	2015	Aucun
Banque Islamique de Développement (représentée par Abderrahmane El-Medkouri)	Membre	24/04/2013	2016	Aucun
Holcibel S.A. (représentée par Javier de Benito)	Membre	24/04/2013	2016	Aucun
Holcim Ltd. (représentée par Javier de Benito)	Membre	24/04/2013	2016	Aucun
Hassan Amrani	Membre	24/04/2013	2015	Aucun
Adil Douiri	Membre	24/04/2013	2015	Aucun
Dounia Taarji	Membre	24/04/2013	2014	Aucun
Driss Benhima	Membre	24/04/2013	2014	Aucun
Urs Fankhauser	Membre	24/04/2013	2014	Aucun
Hassan Chami	Membre	24/04/2013	2013	Aucun

Source : Holcim (Maroc)

Il convient de noter par ailleurs qu'il n'existe aucun comité issu directement du Conseil de Surveillance.

IV.3. Organes de direction

IV.3.1. Rôle et composition

Les organes de direction de Holcim (Maroc) regroupent en plus du Président du Directoire, l'ensemble des directeurs de départements de la Société, à savoir, le Directeur Marketing et Commercial, le Directeur Développement Commercial, le Directeur d'Exploitation, le Directeur Administratif et Financier, le Directeur des Ressources Humaines, et le Directeur Projet.

Les organes de direction de Holcim (Maroc) assurent un suivi régulier et permanent de l'exploitation courante, des projets en-cours, du budget et des aspects organisationnels.

La liste des principaux dirigeants de Holcim (Maroc) se présente comme suit :

Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction
Dominique Drouet	Président du Directoire	2004
Boubker Bouchentouf	Directeur Marketing et Commercial	1999
Rachid Seffar	Directeur Développement Commercial	2008
Brahim Ezzerouki	Directeur d'Exploitation	2006
Christophe Siraudin	Directeur Administratif et Financier	2013
Samir El Guir	Directeur des Ressources Humaines	2013
Salima Imani	Directrice Projet	2013

Source : Holcim (Maroc)

IV.3.2. CV des principaux dirigeants

M. Dominique Drouet (59 ans)

Né en 1954, M. Dominique Drouet est diplômé de l'École Supérieure des Travaux Publics de Paris en 1978.

Il débute sa carrière en tant qu'ingénieur travaux chez la Société Française de Construction de Bâtiments Industriels.

En 1986, M. Dominique Drouet intègre le Groupe Saint Gobain en tant que Directeur de l'Export de la société EVERITE/REDLAMY, filiale spécialisée dans les matériaux de construction. En 1990, il est nommé Directeur de Service Béton/SOMATEX, une société de production de béton prêt à l'emploi et granulats.

M. Dominique Drouet rejoint le Groupe Holcim Ltd. en 1994, en tant que Directeur Général de Holcim Océan Indien. En 1999, il devient CEO de Holcim Liban.

Quatre ans plus tard, M. Dominique Drouet est nommé en 2004 Président du Directoire de Holcim (Maroc).

M. Boubker Bouchentouf (54 ans)

M. Boubker Bouchentouf est diplômé de l'École Centrale de Paris. Il rejoint Holcim (Maroc) en 1995 pour prendre en charge le contrôle de gestion.

Après un passage à la tête du service des achats entre 1998 et 1999, M. Bouchentouf est nommé à la tête de la direction Marketing et Commercial en 1999.

M. Rachid Seffar (46 ans)

Diplômé en informatique de l'université de Technologie de Compiègne, M. Seffar rejoint Holcim (Maroc) en 1999 et occupe les postes de responsable AFR (1999-2001), et de Directeur Développement Durable (2001-2005) avant d'être nommé en 2005, Directeur des Ressources Humaines.

En 2008, Rachid Seffar est nommé à la tête de la Direction du Développement Commercial nouvellement créée.

M. Brahim Ezzerouqi (49 ans)

Ingénieur diplômé de l'École Mohammedia des ingénieurs et docteur en ingénierie mécanique de l'université de Sherbrooke, M. Brahim Ezzerouqi intègre Holcim (Maroc) en tant que Responsable Cuisson et Broyage Ciment en 1997.

Il occupe par la suite les postes de Chef de Projet MERISE (1997-1998), de Responsable Maintenance de l'usine d'Oujda (1998-1999) et de Directeur de l'usine d'Oujda (1999-2005).

En 2006, M. Brahim Ezzerouqi est nommé Directeur d'Exploitation de Holcim (Maroc).

M. Christophe Siraudin (38 ans)

Diplômé de l'ESCP-Europe en 1999, M. Christophe Siraudin occupe plusieurs postes au sein de filiales internationales du Groupe Total, notamment au Liban et en Côte d'Ivoire. En 2013, il rejoint Holcim (Maroc) en qualité de Directeur Administratif et Financier.

M. Samir El Guir (46 ans)

Diplômé de l'ISCAE en 1992, Option Finance et Comptabilité, après un cycle supérieur de Commerce International, et après plusieurs expériences en ressources humaines dans différentes entreprises marocaines, notamment au sein de Sanofi Aventis ou encore de Holsatek, M. Samir El Guir rejoint Holcim (Maroc) en juillet 2013 en tant que Directeur des Ressources Humaines.

Mme Salima Imani (40 ans)

Diplômée en 1995 de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse, Mme Salima Imani a occupé plusieurs fonctions au sein de Holcim (Maroc). Recrutée en 1998 en tant que Responsable Commercial, elle intègre le département Marketing et Logistique en 2004 puis la Direction des Ressources Humaines en 2009. En juin 2013, elle est nommée au poste de Directrice Projet, poste qu'elle occupe à ce jour.

IV.4. Gouvernement d'entreprise**IV.5. Comités techniques**

Aucun comité technique n'est instauré au sein de Holcim (Maroc).

IV.5.1. Rémunération attribuée aux organes de surveillance et de directionDirectoire

Selon l'article 17 des statuts de la société, l'acte de nomination fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

La rémunération totale attribuée aux membres du Directoire de Holcim (Maroc) au titre de l'exercice 2012 s'élève à 5 801 KMAD.

Conseil de Surveillance

Selon l'article 25 des statuts de la société, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de surveillance, en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé sans être lié par des dispositions statutaires. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil de surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

La rémunération du Président et du Vice-président est déterminée par le Conseil.

Il peut être alloué par le Conseil de surveillance des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil.

La rémunération totale attribuée aux membres du Conseil de Surveillance de Holcim (Maroc) au titre de l'exercice 2012 s'élève à 960 KMAD.

Comité de Direction

La rémunération totale attribuée aux membres du Comité de Direction de Holcim (Maroc) au titre de l'exercice 2012 s'élève à 9 636 KMAD.

Par ailleurs, le montant global versé au titre de l'exercice 2012 aux directeurs d'usines, directeurs commerciaux régionaux et directeurs fonctionnels de Holcim (Maroc) s'élève respectivement à 4 421 KMAD, 2 188 KMAD, 7 182 KMAD.

IV.5.2. Prêts accordés aux membres du comité de direction

L'encours des prêts accordés aux membres des organes de Direction de Holcim (Maroc) s'élève à 1,2 MMAD au 31 décembre 2012. Les modalités de ces prêts se déclinent comme suit :

	Date	Durée (en mois)	Montant (en KMAD)	Encours 2012 (en KMAD)
Prêt accordé à la personne N° 1	01/08/2005	180	800	461
Prêt accordé à la personne N°2	01/07/2008	180	1 000	731
Total			1 800	1 192

Source : Holcim (Maroc)

IV.5.3. Intéressement et participation du personnel

Il n'existe pas à ce jour de schéma d'intéressement ou de participation pour le personnel de Holcim (Maroc).

V. Activité de Holcim (Maroc)

V.1. Historique

Créée en 1976, Holcim (Maroc) est un groupe spécialisé dans la production et la commercialisation de tous les liants hydrauliques employés dans la construction et les travaux publics, notamment le clinker (produit semi-fini du ciment), le ciment, le béton et les granulats.

L'activité Ciment est opérée par Holcim (Maroc) et Holcim AOZ. Holcim Bétons et Holcim Granulats gèrent respectivement les activités béton et granulats.

Les événements clés ayant marqué l'histoire de Holcim (Maroc) depuis sa création sont les suivants :

1976	<ul style="list-style-type: none"> Création par l'Office de Développement Industriel (ODI) de la société CIOR, avec pour objet la réalisation d'une cimenterie dans la région d'Oujda.
1978	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service de l'usine d'Oujda qui démarre avec une capacité de production de 1,2 millions de tonnes par an.
1979	<ul style="list-style-type: none"> Installation à Fès Doukkarat d'un centre d'ensachage et de distribution d'une capacité de 500 000 tonnes par an, transformé en centre de broyage en clinker en 1989.
1982	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service du centre d'ensachage et de distribution de Casablanca d'une capacité de 350 000 tonnes.
1985	<ul style="list-style-type: none"> Création de la société Ciments Blancs du Maroc à Casablanca.
1986	<ul style="list-style-type: none"> Création de la filiale Andira, dont l'activité consiste en la location du siège de Holcim (Maroc).
1990	<ul style="list-style-type: none"> Installation d'un centre de broyage à Fès Ras El Ma d'une capacité de 350 000 tonnes par an. Création de la société Holcim Bétons, afin de porter le développement de l'activité BPE de Holcim (Maroc).
1992	<ul style="list-style-type: none"> Changement de dénomination de la société CIOR qui devient Ciments de l'Oriental.
1993	<ul style="list-style-type: none"> Privatisation par voie de cession de 51% du capital social de la société Ciments de l'Oriental au groupe suisse Holcim Ltd. et introduction en bourse. Mise en service d'une ligne complète de production de Clinker à Fès Ras El Ma.
1997	<ul style="list-style-type: none"> Installation d'une centrale à béton à Rabat et à Casablanca.
1999	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'une seconde centrale à béton à Casablanca et mise en service d'un centre de broyage et d'ensachage à Nador.
2000	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service des installations de valorisation de combustibles de substitution à l'usine de Fès Ras El Ma, d'une troisième centrale à bétons à Casablanca et d'une autre à Nador.
2001	<ul style="list-style-type: none"> Certification ISO 9001 et ISO 14 001 de la cimenterie de Fès.
2002	<ul style="list-style-type: none"> Changement de l'identité visuelle : la société Ciments de l'Oriental devient Holcim (Maroc). Absorption par Holcim (Maroc) des sociétés Atlacim et de la société Holcim (Méditerranée) ; Création de la filiale Granulats (Holcim Granulats) et démarrage l'unité de production à Benslimane. Certification ISO 9 001 et ISO 14 001 de la cimenterie d'Oujda.

2004	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension de la capacité de broyage et stockage du ciment à Fès - Ras El Ma. ▪ Acquisition de 51% du capital de la société Asment Ouled Ziane qui devient Holcim AOZ, la société chargée d'exploiter la cimenterie de Settat. Holcim (Maroc) entend à travers cette opération disposer d'une capacité de production compétitive afin de consolider sa position sur le marché du centre-ouest du Maroc. ▪ Fermeture du centre de broyage de Doukkarat en raison du surcoût qu'il générerait du fait de son éloignement de la cimenterie de Fès – Ras El Ma.
2005	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en service du centre d'ensachage et de distribution de Settat, comme première étape du processus de réalisation graduelle d'une cimenterie.
2006	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension du centre de broyage de Nador (500 000 tonnes de Clinker). ▪ Création de la filiale Ecoval, spécialisée dans le traitement des déchets industriels. ▪ Mise en service du broyeur de Settat.
2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrée en production de l'usine de Settat avec une capacité de production 1,7 millions de tonnes de ciment. ▪ Création de la société « Promotion H.A.S », spécialisée dans les opérations immobilières afin de promouvoir la construction durable avec des matériaux innovants, dans le cadre d'un partenariat avec des opérateurs spécialisés.
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du projet de doublement de l'usine de Fès pour une capacité totale de 1.2 mT à horizon 2012. ▪ Lancement d'une émission obligataire de 1,5 milliards de dirhams. ▪ Certification ISO 9001 et ISO 14001 du centre de Nador
2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage de la carrière de Shkirat qui permet de stimuler le volume des ventes de granulats (1 160 kT en 2009 vs. 653 kT en 2008). ▪ Création du premier réseau de distribution des matériaux de construction au Maroc : Batipro Distribution avec un réseau de plus de 100 franchisés à travers le Maroc. ▪ Mise en service d'une station de traitement de déchets liquides dans l'unité de traitement de déchets industriels Ecoval. ▪ Signature d'une convention avec le Groupe Al Omrane pour la réalisation d'une opération de 1000 logements à Bouznika et Benslimane dont 400 logements à 140 000 MAD.
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certification ISO 9001 et ISO 14001 du centre de distribution de Casablanca, de la cimenterie de Settat et de la plateforme de traitement de déchets d'Ecoval à El Gara. ▪ Recrutement de 70 nouveaux franchisés par Batipro dont le réseau atteint 170 points de vente à fin 2010.
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implémentation d'une nouvelle organisation commerciale.
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en service de la nouvelle capacité de production de l'usine de Fès. ▪ Le réseau de Batipro atteint les 215 franchisés à fin 2012.
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en arrêt d'une des deux lignes de cuisson de l'usine d'Oujda en mai 2013 en raison d'un ralentissement de la demande au niveau national.

Source : Holcim (Maroc)

V.2. Appartenance à un groupe

Holcim Ltd. est le principal actionnaire de Holcim (Maroc) avec une participation dans le capital de 51,0% et un pourcentage de contrôle des droits de vote de 61,9% (Cf. présentation du groupe au niveau de la Partie 4 « *Présentation de Holcim (Maroc)* », paragraphe II.2.3. « *Présentation des principaux actionnaires* »).

V.2.1. Historique du groupe Holcim Ltd.

1912	<ul style="list-style-type: none"> Création du groupe « Holderbank » Financière Glaris Ltd. dans le village de Holderbank en Suisse.
1920-1940	<ul style="list-style-type: none"> Début d'une série d'investissements dans le marché du ciment en Europe, suivie d'autres investissements en Egypte, au Liban et en Afrique du Sud.
1945-1970	<ul style="list-style-type: none"> Développement du groupe « Holderbank » Financière Glaris Ltd. en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.
1970-1980	<ul style="list-style-type: none"> Création de joint-ventures dans les marchés émergents d'Afrique et d'Asie Pacifique.
1980-1990	<ul style="list-style-type: none"> Développement des activités dans les marchés de l'Europe de l'Est. Renforcement du positionnement du groupe sur les secteurs des granulats et du béton prêt à l'emploi. Consolidation de la position du groupe en tant que leader du marché en termes de production.
1990-2000	<ul style="list-style-type: none"> Développement des programmes de formation professionnelle et d'une politique de « <i>best practice</i> ».
2001	<ul style="list-style-type: none"> Changement de nom du groupe "Holderbank" Financière Glaris Ltd. qui devient à partir de cette date Holcim Ltd.
2005	<ul style="list-style-type: none"> OPA en Inde, auprès des actionnaires de l'Associated Cement Companies et Ambuja Cement Eastern. Acquisition d'Aggregate Industries et pénétration du marché britannique. Renforcement de la position du groupe Holcim dans le marché des granulats et du béton prêt à l'emploi en Amérique du Nord.
2007	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de 42,3% du cimentier singapourien Jurong Cement Ltd. Ramassage en bourse par Holcim Ltd. des actions de sa filiale St. Lawrence Cement Group Plc. (Canada).
2008	<ul style="list-style-type: none"> Holcim devient le principal actionnaire de Huaxin Cement Co. Ltd., partenaire stratégique du Groupe Holcim en Chine.
2009	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de Cemex Australie (aujourd'hui Holcim Australie) et augmentation de la participation de Holcim Group de 50% à 75% dans Cement Australia.
2010	<ul style="list-style-type: none"> Projets d'augmentation de capacité de ciment pour un montant de 6,8 mT (à Hermosillo au nord ouest du Mexique, à Nosba en Colombie, etc.)
2012	<ul style="list-style-type: none"> Réorganisation et réduction des capacités de ciment de 10% en Europe (fermeture du centre de broyage de Haccourt en Belgique, fermeture de la cimenterie d'Ebange en France, transformation de la cimenterie de Merone en Italie en centre de broyage).

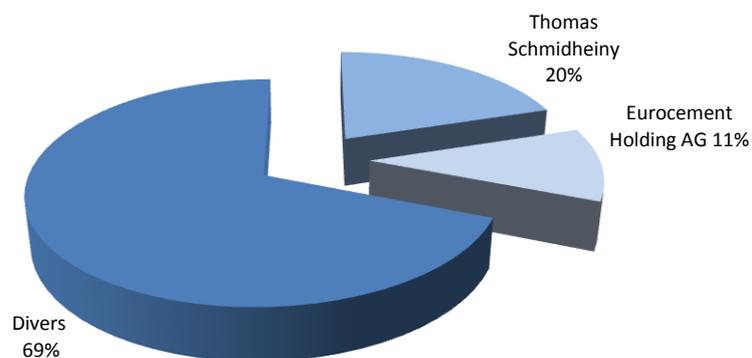
Source : Rapports annuels Holcim Ltd.

V.2.2. Actionnariat de Holcim Ltd.

Holcim Ltd., présent dans plus de 70 pays, est le holding financier qui détient la majeure partie des participations du groupe. Quelques participations sont logées dans des véhicules d'investissements totalement contrôlés par Holcim Ltd. Holcim Ltd. est cotée à la SIX Swiss Exchange (bourse de Zurich) depuis 1958.

Au 31 décembre 2012, la répartition du capital de Holcim Ltd. se présente comme suit :

Figure 22 – Actionnariat de Holcim Ltd. Au 31 décembre 2012



Source : Rapport annuel Holcim Ltd.

V.2.3. Principaux indicateurs d'activité du groupe Holcim

Les principaux indicateurs financiers consolidés du Groupe Holcim se présentent comme suit :

	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Indicateurs commerciaux					
Capacité de production (mT)	211,5	216,0	217,5	2,1%	0,7%
Ventes de ciment (mT)	136,7	144,3	148,0	5,6%	2,5%
Ventes de composants minéraux (mT)	4,1	5,1	4,8	23,9%	-7,0%
Ventes de granulats (mT)	157,9	173,0	159,7	9,6%	-7,7%
Ventes de BPE (million de m ³)	45,9	48,4	46,9	5,4%	-3,1%
Ventes d'asphalte (mT)	10,6	10,3	9,1	-2,8%	-11,7%
Indicateurs financiers					
Chiffre d'affaires (MCHF)	21 653	20 744	21 544	-4,2%	3,9%
EBITDA opérationnel (MCHF)	4 513	3 958	3 984	-12,3%	0,7%
Marge sur EBITDA opérationnel (%)	20,8%	19,1%	18,5%	-1,7 pts	-0,6 pts
Résultat d'exploitation (MCHF)	2 619	1 933	1 816	-26,2%	-6,1%
Marge opérationnelle (%)	12,1%	9,3%	8,4%	-2,8 pts	-0,9 pts
Résultat net (MCHF)	1 621	682	1 026	-57,9%	50,4%
Marge nette (%)	7,5%	3,3%	4,8%	-4,2 pts	1,5 pts
Endettement net (MCHF)	11 363	11 549	10 362	1,6%	-10,3%
Fonds propres (MCHF)	21 121	19 656	19 837	-6,9%	0,9%
Autres indicateurs					
Effectifs au 31 décembre	80 310	80 967	78 103	0,8%	-3,5%

Source : Rapports annuels Holcim Ltd.

V.2.4. Principaux indicateurs boursiers de Holcim Ltd.

Holcim Ltd. est cotée à la SIX Swiss Exchange depuis 1958³¹. Par ailleurs, 12 de ses filiales sont cotées sur les marchés suivants : Frankfurt, Buenos Aires, Quito-Guayaquil, Santiago, Beyrouth, Mumbai, Bangkok, Jakarta, Manille, San José et Casablanca.

Le tableau suivant présente le code de cotation de l'action Holcim Ltd. ainsi que ses codes de recherche dans les plus importantes bases de données financières :

	Codes
Code de cotation à Zurich (ISIN)	CH001221405
Code de recherche à Telekus	HOLN
Code de recherche à Bloomeberg	HOLN VX
Code de recherche à Reuters	HOLN.VX

Source : Rapport annuel Holcim Ltd.

³¹ Source : Holcim at a glance de Holcim Ltd.

Le tableau suivant décline les principaux indicateurs boursiers de Holcim Ltd. sur la période 2010-2012 :

	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Nombre d'actions émises	327 086 376	327 086 376	327 086 376	-	-
Nombre d'actions conditionnelles réservées pour les obligations convertibles émises	1 422 350	1 422 350	1 422 350	-	-
Nombre d'actions détenues en propre	7 131 083	7 270 081	1 736 538	1,9%	-76,1%
Cours le plus haut de l'action (CHF)	85	76	68	-10,6%	-10,5%
Cours le plus bas de l'action (CHF)	60	43	49	-28,3%	14,0%
Cours moyen de l'action (CHF)	71	60	58	-15,5%	-3,3%
Dividendes par action (CHF)	1,50	1,00	1,15	-33,3%	15,0%

Source : Rapports annuels Holcim Ltd.

V.2.5. Organisation générale du groupe Holcim

Le Groupe Holcim a développé un réseau de filiales de grande envergure dans le segment du ciment et produits dérivés ainsi que des granulats. La croissance de la consommation du ciment, en particulier dans les marchés émergents, a stimulé la politique de positionnement du Groupe Holcim sur ces marchés.

Présentation des filiales du Groupe Holcim

Le tableau ci-après présente les principales filiales opérationnelles du Groupe Holcim :

Région d'implantation	Filiale	Pays	Participation (droits de vote)
Afrique et Moyen Orient	Holcim (Maroc) S.A.	Maroc	61,9%
	Ciments de Guinée S.A.	Guinée	59,9%
	Société de Ciments et Matériaux	Côte d'Ivoire	99,9%
	Holcim (Liban) S.A.L.	Liban	52,1%
	Holcim (Outre-mer) S.A.S	La Réunion	100,0%
Asie Pacifique	ACC Limited	Inde	50,3%
	Ambuja Cements Ltd.	Inde	50,6%
	Holcim (Lanka) Ltd.	Sri Lanka	98,9%
	Holcim Cements (Bangladesh) Ltd.	Bangladesh	74,2%
	Siam City Cement Public Company Ltd.	Thaïlande	27,5%
	Holcim (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	100,0%
	Holcim (Singapore) Pte. Ltd.	Singapour	90,8%
	PT Holcim Indonesia Tbk.	Indonésie	80,6%
	Holcim (Vietnam) Ltd.	Vietnam	65,0%
	Holcim Philippines Inc.	Philippines	85,7%
	Cement Australia Holdings Pty Ltd.	Australie	75,0%
	Holcim (Australia) Holdings Pty Ltd.	Australie	100,0%
Holcim (New Zealand) Ltd.	Nouvelle Zélande	100,0%	

Europe	Holcim (France) S.A.S.	France	100,0%
	Holcim (Belgique) S.A.	Belgique	100,0%
	Holcim (España) S.A.	Espagne	99,9%
	Holcim Trading S.A.	Espagne	100,0%
	Aggregate Industries UK Ltd.	Royaume-Uni	100,0%
	Holcim (Deutschland) AG	Allemagne	99,7%
	Holcim (Süddeutschland) GmbH	Allemagne	100,0%
	Holcim (Schweiz) AG	Suisse	100,0%
	Holcim Group Support Ltd.	Suisse	100,0%
	Holcim Gruppo (Italia) S.p.A.	Italie	100,0%
	Holcim (Česko) a.s.	République Tchèque	100,0%
	Holcim (Slovensko) a.s.	Slovaquie	98,0%
	Vychodoslovenské stavebné hmoty a.s.	Slovaquie	100,0%
	Holcim Hungária Zrt.	Hongrie	99,9%
	Holcim (Hrvatska) d.o.o.	Croatie	99,9%
	Holcim (Serbia) d.o.o.	Serbie	100,0%
	Holcim (Romania) S.A.	Roumanie	99,7%
	Holcim (Bulgaria) AD	Bulgarie	100,0%
	Holcim (Rus) OAO	Russie	88,8%
	Holcim (Azerbaïdjan) O.J.S.C	Azerbaïdjan	69,8%
Amérique du Nord	Holcim (US) Inc.	Etats-Unis	100,0%
	Aggregate Industries management Inc.	Etats-Unis	100,0%
	Holcim (Canada) Inc.	Canada	100,0%
Amérique Latine	Holcim Apasco S.A. de C.V.	Mexique	100,0%
	Holcim El Salvador S.A. de C.V.	El Salvador	95,0%
	Holcim (Costa Rica) S.A.	Costa Rica	60,0%
	Holcim (Nicaragua) S.A.	Nicaragua	80,0%
	Holcim (Colombia) S.A.	Colombie	99,8%
	Holcim (Ecuador) S.A.	Equateur	92,2%
	Holcim (Brasil) S.A.	Brésil	99,9%
	Holcim (Argentina) S.A.	Argentine	79,6%
Cemento Polpaico S.A.	Chili	54,3%	

Source : Rapport annuel Holcim Ltd.

Holcim Ltd. contrôle un dispositif d'investissement composé de 21 holdings et sociétés financières chargées de mettre en œuvre et pérenniser la stratégie de croissance externe du groupe. Il s'agit de :

Région d'implantation	Filiale	Pays	Participation (droits de vote)
Asie Pacifique	Holcim Capital (Thailand) Ltd.	Thaïlande	100%
	Holcim Finance (Australia) Pty Ltd.	Australie	100%
	Holcim (India) Private Limited	Inde	100%

Europe	Holcim Ltd.	Suisse	100%
	Aggregate Industries Holdings Limited	Royaume-Uni	100%
	Holcibel S.A.	Belgique	100%
	Holcim Auslandbeteiligungs GmbH (Deutschland)	Allemagne	100%
	Holcim Beteiligungs GmbH (Deutschland)	Allemagne	100%
	Holderfin B.V.	Pays-Bas	100%
	Holcim Finance (Luxembourg) S.A.	Luxembourg	100%
	Holcim Finance (Belgium) S.A.	Belgique	100%
	Holcim Investments (France) S.A.S	France	100%
	Holcim Investments (Spain) S.L.	Espagne	100%
	Holcim Participations (UK) Limited	Royaume-Uni	100%
Holcim US Finance S.à r.l. & Cie S.C.S.	Luxembourg	100%	
Amérique du Nord	Holcim Capital Corporation Ltd.	Bermudes	100%
	Holcim Capital México Ltd.	Mexique	100%
	Holcim European Finance Ltd.	Bermudes	100%
	Holcim Finance (Canada) Inc.	Canada	100%
	Holcim GB Finance Ltd.	Bermudes	100%
	Holcim Overseas Finance Ltd.	Bermudes	100%
	Holcim Participations (US) Inc.	Etats-Unis	100%

Source : Rapport annuel Holcim Ltd.

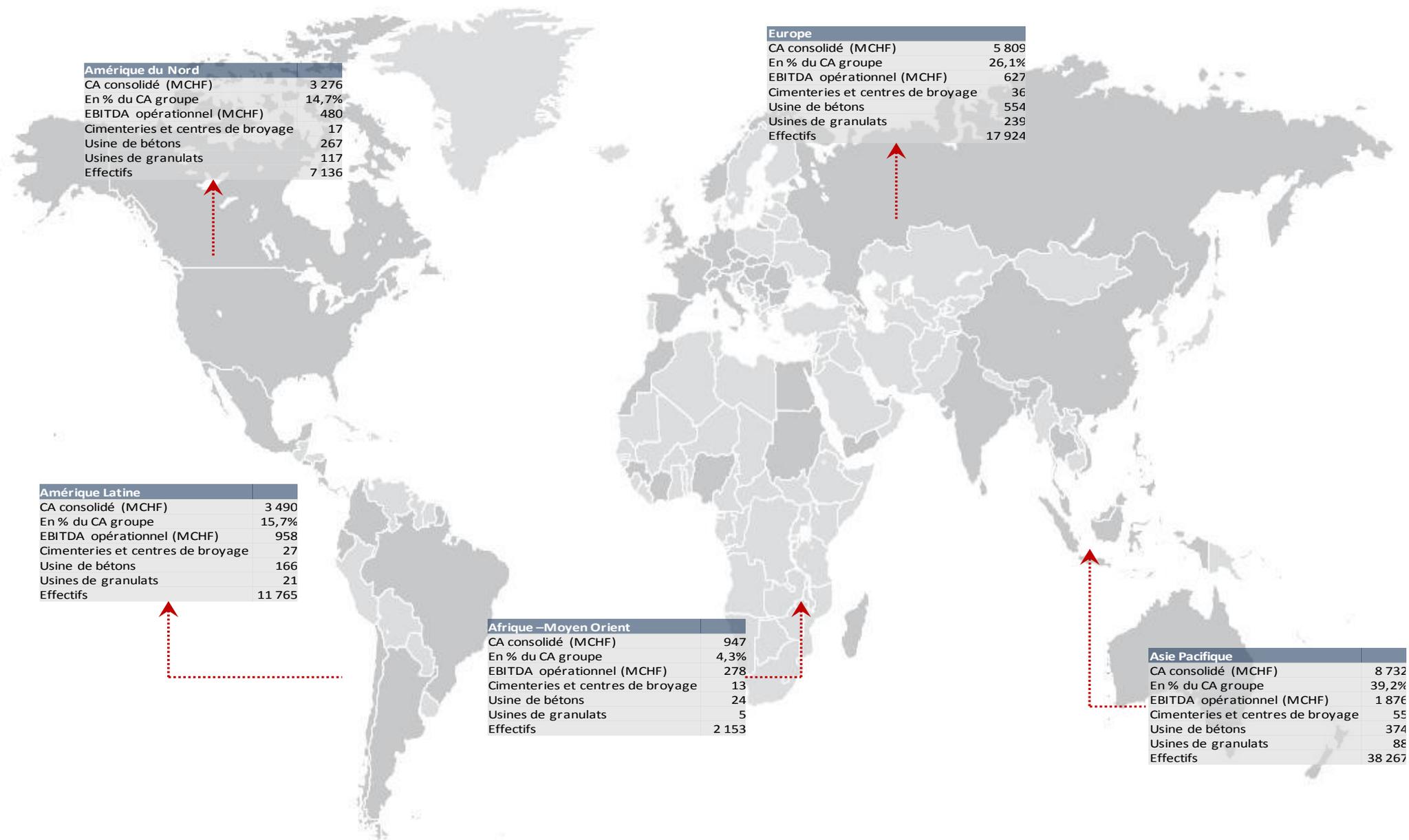
Les filiales du groupe Holcim cotées en bourse sont les suivantes :

Région d'implantation	Filiale	Place de cotation	Capitalisation au 31/12/2012
Afrique et Moyen Orient	Holcim (Maroc) S.A.	Casablanca	8 315 MMAD
	Holcim (Liban) S.A.L.	Beirouth	307 MUSD
Asie Pacifique	ACC Limited	Mumbai	268 639 MINR
	Ambuja Cements Ltd.;	Mumbai	309 868 MINR
	Siam City Cement (Public) Company Limited	Bangkok	96 600 MTHB
	PT Holcim Indonesia Tbk.	Jakarta	22 222 410 MIDR
	Holcim (Philippines) Inc.	Manille	90 329 MPHP
Europe	Holcim (Deutschland) AG	Frankfurt	396 MEUR
Amérique Latine	Holcim (Costa Rica) S.A.	San José	163 477 MCRC
	Holcim (Ecuador) S.A.	Quinto, Guyaquil	1 331 MUSD
	Holcim (Argentina) S.A.	Buenos Aires	1 370 MARS
	Cemento Polpaico S.A.	Santiago	107 071 MCLP

Source : Rapport annuel Holcim Ltd.

V.2.6. Indicateurs financiers et opérationnels du Groupe Holcim par région

Les principaux indicateurs financiers et opérationnels du Groupe Holcim par région se présentent comme suit :



V.3. Convention d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim (Maroc) S.A. et les autres filiales de Holcim Ltd.

V.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2012

Aucune convention réglementée n'a été conclue durant l'exercice 2012 entre Holcim (Maroc) S.A. et les autres filiales de Holcim Ltd.

V.3.2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2012

- **Avenant au contrat d'assistance technique entre Holcim Ltd. et Holcim (Maroc)**

Cet avenant signé en janvier 2010, définit les modalités de rémunération des prestations d'assistance technique réalisées par Holcim Ltd. pour le compte de Holcim (Maroc). Celles-ci sont fixées à 2,2% du chiffre d'affaires HT hors groupe net des coûts de distribution.

- **Convention d'utilisation de la marque Holcim entre Holcim Ltd. et Holcim (Maroc)**

En vertu de cette convention signée en novembre 2002 Holcim (Maroc) verse à Holcim Ltd. une rémunération qui représente 0,7% du chiffre d'affaires HT au titre de l'utilisation de la marque Holcim comme identité globale sur tous ses supports.

- **Convention de prise en charge coûts sociaux du personnel expatrié entre Holcim France-Benelux et Holcim (Maroc)**

En vertu de cette convention signée en avril 2004 et renouvelable par tacite reconduction, Holcim France-Benelux refacture les charges sociales patronales du personnel expatrié à Holcim (Maroc).

- **Convention de prestations informatiques entre Holcim Services EMEA S.L. et Holcim (Maroc)**

Cette convention signée en novembre 2003, fixe les modalités de réalisation et de facturation de prestations informatiques par Holcim Services EMEA S.L. à Holcim (Maroc).

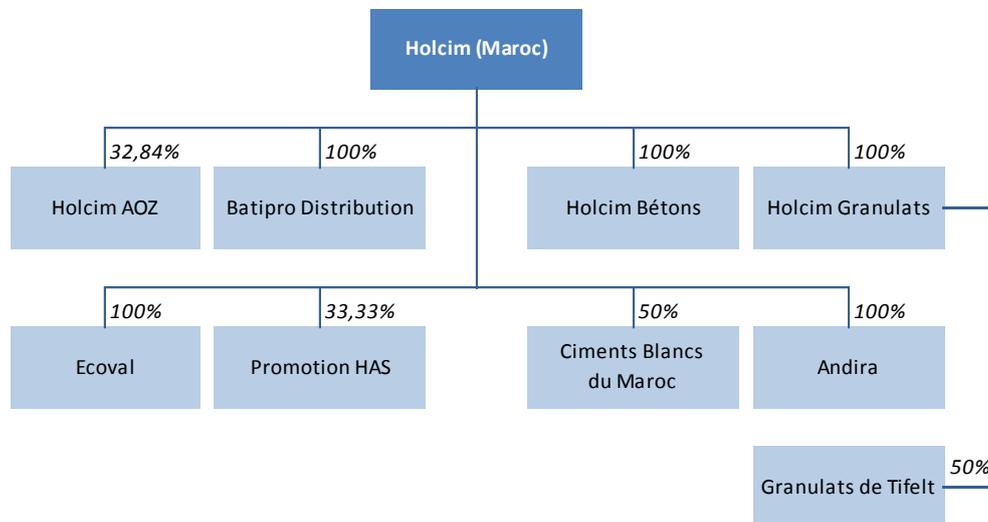
V.3.3. Flux financiers relatifs aux conventions réglementées conclues entre Holcim (Maroc) et les autres filiales de Holcim Ltd.

Flux facturés à Holcim (Maroc) (en KMAD)	2010	2011	2012
Holcim Ltd.			
Frais d'assistance technique	50 600	49 800	46 200
Redevance d'exploitation de la marque Holcim	23 600	22 900	11 600
Holcim France-Benelux			
Frais de prise en charges des coûts sociaux du personnel expatrié	2 600	3 500	3 400
Holcim EMEA S.L.			
Frais de prestations informatiques	10 600	17 650	19 850

V.4. Filiales de Holcim (Maroc)

La structure juridique du groupe Holcim (Maroc) au 30 juin 2013 se présente comme suit :

Figure 23 - Structure juridique du groupe Holcim (Maroc) au 30 juin 2013



Source : Holcim (Maroc)

Holcim (Maroc) détient des participations directes et indirectes dans neuf sociétés : Holcim AOZ, Batipro Distribution, Holcim Bétons, Holcim Granulats, ECOVAL, Promotion HAS, Ciments Blancs du Maroc, Andira et Granulats de Tiflet.

V.4.1. Holcim AOZ

Présentation

En 2005 Holcim (Maroc) s'associe à la famille Laraqui dans le cadre d'un partenariat capitalistique dont l'objectif est de construire un dispositif industriel commun de production de ciment.

En vertu de l'accord conclu entre les deux parties, Holcim (Maroc) prend une participation de 51% de la société Asment Oulad Ziane (AOZ), dont la dénomination sociale devient Holcim AOZ.

La société a pour objet principal l'exploitation de l'usine de Settat, dont la construction et le financement sont réalisés par Holcim (Maroc). L'usine de Settat est ainsi louée par Holcim AOZ auprès de Holcim (Maroc). La société s'est engagée, par ailleurs, à acquérir ladite usine de Holcim (Maroc) au plus tard en 2012. Ce projet a été abandonné en raison de la décision de fusion anticipée des deux sociétés.

Mise en service le 16 juillet 2007, l'usine de Settat est dotée d'une capacité de production de 1,7 millions de tonnes par an.

La fiche signalétique de la société Holcim AOZ se présente comme suit :

Raison sociale	Holcim AOZ
Siège social	Avenue Annakhil, Hay Riad - 10 104 Rabat - Maroc
Coordonnées	Tel : +212 (05) 37 68 94 21 Fax : +212 (05) 37 71 49 86
Date d'acquisition	2004
Domaine d'activité	Exploitation de la cimenterie de Settat
Capital social au 31 décembre 2012 ³²	666 667 000 MAD répartis en 666 667 actions de 1 000 MAD chacune libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim (Maroc)	218 965 000 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim (Maroc)	218 965 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim (Maroc)	32,84%

Source : Holcim (Maroc)

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Holcim AOZ sur la période 2010-2012 :

En KMAD	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Fonds propres	916 012	1 479 787	1 640 988	61,5%	10,9%
Chiffre d'affaires	1 185 648	1 061 861	985 797	-10,4%	-7,2%
Résultat net	228 030	163 775	161 201	-28,2%	-1,6%
Dividendes perçus par Holcim (Maroc)	-	-	-	-	-

Source : Liasses comptables Holcim AOZ

³² Le capital social de Holcim AOZ demeure inchangé à la veille de l'Opération

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim (Maroc) et Holcim AOZConventions conclues au cours de l'exercice 2012**▪ Convention de refacturation de la cendre de pyrrhotine**

Cette convention fixe les modalités de cession des cendres de pyrrhotine acquises par Holcim (Maroc) auprès de l'OCP par l'intermédiation d'Ecoval Maroc. Cette dernière est en charge de la prospection, de la négociation et de la planification des approvisionnements ainsi que du suivi administratif du dossier.

La vente se fait au prix coûtant, augmenté d'un montant de MAD 10 par tonne enlevée au titre de la rémunération de la prestation d'Ecoval.

▪ Convention de refacturation de la Fluorine entre Holcim (Maroc) et Holcim AOZ

Au titre de cette convention, Holcim (Maroc) refacture la vente de la Fluorine à Holcim AOZ.

Convention conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2012 :**▪ Avenant à la convention de vente et d'achat de ciment**

Cette convention signée en 2011 et renouvelable par tacite reconduction définit les conditions économiques de vente et d'achat de ciment entre Holcim (Maroc) et Holcim AOZ

Les prix de transfert ont été fixés comme suit :

- 400 MAD/T HT de ciment en sac CPJ35 ;
- 420 MAD/T HT de ciment en sac CPJ45 ;
- 400 MAD/T HT de ciment en vrac CPJ45 ;
- 420 MAD/T HT de ciment en vrac CPJ55.

▪ Avenant relatif aux modalités de facturation des cessions réciproques de ciment

Les deux sociétés pouvant être amenées, dans une démarche d'optimisation commerciale, à fournir certains clients en leur livrant directement du ciment en provenance de la cimenterie de l'autre société, et afin d'éviter les doubles facturations, cette convention stipule que :

- La société qui aura assuré la livraison telle que décrite plus haut, procédera directement à la facturation du client livré ;
- La marge qui sera réalisée entre le prix de vente au client et le prix de cession fixé dans la convention de cession de ciment sera facturée à la société qui aura effectué la transaction avec le client ;
- Cette disposition s'applique aux deux sociétés.

▪ Avenant à la convention de vente de clinker

Conclue en 2011 et renouvelable par tacite reconduction, cette convention définit les conditions économiques d'achat et de vente du clinker entre Holcim (Maroc) et Holcim AOZ.

Cette convention est valable une année renouvelable par tacite reconduction.

Le prix de transfert hors taxes du clinker convenu est de 443 MAD/T.

- **Avenant modificatif au contrat de bail de l'usine de Settat**

Conclu le 28 avril 2008 et renouvelable par tacite reconduction, ce contrat porte sur la location du centre de distribution d'Aïn Sebâa et de l'usine de Tamedrost à Settat.

- **Avenant au contrat d'assistance technique**

Par avenant à la convention d'assistance technique liant Holcim (Maroc) à Holcim Ltd., signé le 1^{er} janvier 2010, Holcim (Maroc) refacture à Holcim AOZ les frais d'assistance technique dus par cette dernière à Holcim Ltd.

Cette convention prévoit une rémunération de Holcim (Maroc) fixée à 2,2% du chiffre d'affaires hors groupe net des coûts de distribution. Ce montant est transféré par Holcim (Maroc) à Holcim Ltd.

- **Convention d'utilisation de la marque Holcim**

La convention d'utilisation de la marque Holcim par Holcim AOZ est signée entre Holcim (Maroc) et Holcim AOZ le 1^{er} juillet 2005 et prend effet à partir d'août 2007.

Au titre de cette convention, la société Holcim AOZ est habilitée à exploiter la marque Holcim comme identité globale sur tous les supports de la société, moyennant une rémunération à hauteur de 0,7% du chiffre d'affaires HT hors groupe.

- **Convention de mise à disposition du personnel**

Signée en date du 1^{er} juillet 2005 et prenant effet la même date pour une durée indéterminée, cette convention détermine les conditions dans lesquelles Holcim (Maroc) met à la disposition de Holcim AOZ son personnel spécialisé lorsque cette dernière en exprime le besoin.

En contrepartie, Holcim AOZ prend en charge le salaire et les charges sociales de ce personnel.

- **Convention de cession de pièces de rechange de l'usine de Settat**

Le contrat signé le 1^{er} janvier 2008 porte sur la cession des pièces de rechange destinées à l'usine de Settat à leur valeur comptable.

- **Convention de vente de Coke de Pétrole**

Au titre de cette convention, signée le 28 mai 2007 avec effet le 1^{er} janvier 2008, Holcim (Maroc) et Holcim AOZ procèdent à la cession mutuelle des quantités de petcoke importés et ce en fonction de leurs besoins réciproques.

Le transfert de petcoke se fait au prix coûtant.

- **Convention d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale**

La convention d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale est signée le 1^{er} juillet 2005 et prend effet à la même date. Elle est d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de cette convention, Holcim (Maroc) effectue au profit de Holcim AOZ des prestations d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale.

La rémunération de Holcim (Maroc) au titre de cette convention est déterminée annuellement en fonction du coût de chacun des centres assurant la prestation et des utilisations estimés pour Holcim AOZ.

Flux financiers entre Holcim (Maroc) et Holcim AOZ

Flux facturés par Holcim (Maroc) (en KMAD)	2010	2011	2012
Refacturation de la cendre de pyrrhotine	-	-	3 430
Refacturation de la Fluorine	-	-	500
Achat et vente de ciment	-	-	-
Refacturation de cession de ciment	-	60 400	112 200
Loyer de l'usine de Settat	230 000	230 000	230 000
Frais d'assistance technique	24 500	22 900	21 100
Redevance d'exploitation de la marque Holcim	7 700	7 200	6 700
Vente de coke de pétrole	-	5 600	-
Mise à disposition du personnel	17 970	16 020	18 350
Cession de pièce de rechange	-	-	-
Frais d'assistance juridique, administrative, commerciale et financière	40 100	37 900	34 600

Source : Rapports spéciaux Holcim (Maroc)

Flux facturés par Holcim AOZ (en KMAD)	2010	2011	2012
Refacturation de cession de ciment	-	-	1 700
Vente de clinker à Holcim (Maroc)	18 033	260	12 500
Vente de coke de pétrole	-	-	4 600

Source : Rapports spéciaux Holcim (Maroc)

V.4.2. Holcim Bétons

Présentation

Filiale à 100% de Holcim (Maroc), la société Holcim Bétons est spécialisée dans la production et la commercialisation des bétons prêts à l'emploi, normalisés et spéciaux.

Holcim Bétons dispose de onze centrales de bétons et de deux centrales mobiles, réparties dans les régions de Casablanca, Fès, Nador, Tanger, Rabat et Settat, ainsi que de plusieurs laboratoires de contrôle de qualité.

Holcim Bétons propose également une large gamme de services allant de la livraison au pompage, ainsi que l'assistance technique dans le choix du béton, le dimensionnement et la mise en œuvre.

La fiche signalétique de Holcim Bétons se présente comme suit :

Raison sociale	Holcim Bétons
Siège social	Avenue Annakhil, Hay Riad - 10 104 Rabat - Maroc
Coordonnées	Tel : +212 (0)5 37 68 94 21 Fax : +212 (0)5 37 71 49 86
Date de constitution	1990
Domaine d'activité	Société de production et de vente de béton prêt à l'emploi
Capital social au 31 décembre 2012	37 886 000 MAD répartis en 378 860 actions de 100 MAD chacune libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim (Maroc)	37 886 000 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim (Maroc)	378 860 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim (Maroc)	100%

Source : Holcim (Maroc)

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Holcim Bétons sur la période 2010-2012 :

En KMAD	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Fonds propres	33 960	39 051	39 004	15,0%	-0,1%
Chiffre d'affaires	338 099	388 287	365 890	14,8%	-5,8%
Résultat net	7 935	5 090	-47	-35,9%	-100,9%
Dividendes perçus par Holcim (Maroc)	-	-	-	-	-

Source : Liasses comptables de Holcim Bétons

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim (Maroc) et Holcim Bétons

Conventions conclues au cours de l'exercice 2012

▪ **Convention d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale**

La convention d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale est signée le 26 juin 2012 et prend effet à la même date. Elle est d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de cette convention, Holcim (Maroc) effectue au profit de Holcim Bétons des prestations d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale.

La rémunération de Holcim (Maroc) au titre de cette convention est déterminée annuellement en fonction du coût de chacun des centres assurant la prestation et des utilisations estimés pour Holcim Bétons.

Convention conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2012

▪ **Convention de prêt**

Au titre de cette convention, Holcim (Maroc) alloue des avances de fonds à Holcim Bétons sous forme de prêts, rémunérés dans la limite du taux fixé par le Ministère de l'Economie et des finances.

▪ **Convention d'assistance technique**

Par avenant à la convention d'assistance technique liant Holcim (Maroc) et Holcim Ltd.³³, Holcim (Maroc) refacture à la charge de Holcim Bétons les frais d'assistance technique dus par cette dernière à Holcim Ltd.

Signée en date du 15 décembre 1993 puis renouvelée en 2005 et en 2010, cette convention prévoit une rémunération de Holcim (Maroc) fixée à 2,2% du chiffre d'affaires hors groupe, net des coûts de distribution. Ce montant est remonté par Holcim (Maroc) à Holcim Ltd.

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits en 2012 suite à la décision du Conseil de Surveillance de Holcim (Maroc) en date du 26 juin 2012 de suspendre la facturation de cette assistance pour les exercices 2012 et 2013.

▪ **Convention d'utilisation de la marque Holcim**

La convention d'utilisation de la marque Holcim par Holcim Bétons est signée entre Holcim (Maroc) et Holcim Bétons le 10 avril 2002 et prend effet à partir du mois de novembre 2002.

Au titre de cette convention, la société Holcim Bétons est habilitée à utiliser la marque Holcim comme identité globale sur tous les supports de la société.

Ce contrat de licence d'exploitation est rémunéré à hauteur de 0,7% du chiffre d'affaires HT hors groupe à partir de 2002.

▪ **Contrat de location d'un terrain**

Au titre de ce contrat, Holcim (Maroc) loue à Holcim Bétons, depuis octobre 2001, un terrain d'une superficie 7 100 m² situé à Nador, contre un loyer de 17.5 KMAD HT par mois.

³³ Cf. conventions liants le groupe Holcim (Maroc) et Holcim Ltd.

▪ **Convention de mise à disposition du personnel**

Signée en date du 1er juillet 2005 et prenant effet la même date pour une durée indéterminée, cette convention détermine les conditions dans lesquelles Holcim (Maroc) met à la disposition de Holcim Bétons son personnel spécialisé lorsque cette dernière en exprime le besoin.

En contrepartie, Holcim Bétons prend en charge le salaire et les charges sociales de ce personnel.

Flux financiers entre Holcim (Maroc) et Holcim Bétons

Flux facturés par Holcim (Maroc) (en KMAD)	2010	2011	2012
Frais d'assistance juridique, administrative, commerciale et financière	1 200	1 200	1 500
Intérêts produits sur avance en compte courant	314	819	-
Redevance d'exploitation de la marque Holcim	2 400	2 700	2 600
Location de terrain	210	210	210
Convention d'assistance technique	-	-	-
Location d'une parcelle à Tamedroost	38	-	-
Mise à disposition du personnel	460	360	1 300

Source : *Rapports spéciaux Holcim (Maroc)*

V.4.3. Holcim Granulats

Présentation

Créée en 2002, Holcim Granulats est spécialisée dans la production et la vente des granulats utilisés dans la fabrication des bétons et des corps de chaussées.

La fiche signalétique de Holcim Granulats se présente comme suit :

Raison sociale	Holcim Granulats
Siège social	Avenue Annakhil, Hay Riad - 10 104 Rabat - Maroc
Coordonnées	Tel : +212 (05) 37 68 94 21 Fax : +212 (05) 37 71 49 86
Date de constitution	2002
Domaine d'activité	Société de production et de vente de granulats
Capital social au 31 décembre 2012	15 000 000 MAD répartis en 150 000 actions de 100 MAD chacune libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim (Maroc)	15 000 000 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim (Maroc)	150 000 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim (Maroc)	100%

Source : Holcim (Maroc)

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Holcim Granulats sur la période 2010-2012 :

En KMAD	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Fonds propres	26 124	26 695	33 338	2,2%	24,9%
Chiffre d'affaires	97 480	80 758	74 478	-17,2%	-7,8%
Résultat net	8 744	572	6 643	-93,5%	n.s.
Dividendes perçus par Holcim (Maroc)	-	-	-	-	-

Source : Liasses comptables de Holcim Granulats

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim (Maroc) et Holcim Granulats

Conventions conclues au cours de l'exercice 2012

▪ **Convention d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale**

La convention d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale est signée le 26 juin 2012 et prend effet à la même date. Elle est d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de cette convention, Holcim (Maroc) effectue au profit de Holcim Granulats des prestations d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale.

La rémunération de Holcim (Maroc) au titre de cette convention est déterminée annuellement en fonction du coût de chacun des centres assurant la prestation et des utilisations estimés pour Holcim Granulats.

Convention conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2012
▪ Convention d'avance en compte courant

La convention d'avance en compte courant concerne les avances allouées par Holcim (Maroc) à Holcim Granulats.

Par avenant, en date du 30 mai 2002, à la convention d'avance en compte courant conclue le 12 novembre 2001, la Société Holcim (Maroc) peut allouer à Holcim Granulats une enveloppe maximale de 100 MMAD.

Holcim Granulats s'engage par cette convention à rembourser le compte courant de Holcim (Maroc) et à payer des intérêts limités au taux fixé par le Ministère de l'Economie et des Finances.

▪ Convention d'assistance technique

Par avenant à la convention d'assistance technique liant le Groupe Holcim (Maroc) et Holcim Ltd.³⁴, Holcim (Maroc) refacture à la charge de Holcim Granulats les frais d'assistance technique dus par cette dernière à Holcim Ltd.

Signée en date du 15 décembre 1993 puis renouvelée en 2005 et en 2010, cette convention prévoit une rémunération de Holcim (Maroc) fixée à 2,2% du chiffre d'affaires hors Groupe Holcim (Maroc), net des coûts de distribution. Ce montant est remonté par Holcim (Maroc) à Holcim Ltd.

▪ Convention d'utilisation de la marque Holcim

La convention d'utilisation de la marque Holcim par Holcim Granulats est signée entre Holcim (Maroc) et Holcim Granulats le 10 avril 2002 et prend effet à partir du mois de novembre 2002.

Au titre de cette convention, la société Holcim Granulats est habilitée à exploiter la marque Holcim comme identité globale sur tous les supports de la société.

Ce contrat de licence d'exploitation est rémunéré à hauteur de 0,7% du chiffre d'affaires HT hors groupe à partir de 2002.

▪ Convention de mise à disposition du personnel

Signée en date du 1er juillet 2005 et prenant effet la même date pour une durée indéterminée, cette convention détermine les conditions dans lesquelles Holcim (Maroc) met à la disposition de Holcim Granulats son personnel spécialisé lorsque cette dernière en exprime le besoin.

En contrepartie, Holcim Granulats prend en charge le salaire et les charges sociales de ce personnel.

Flux financiers entre Holcim (Maroc) et Holcim Granulats

Flux facturés par Holcim (Maroc) (en kMAD)	2010	2011	2012
Frais d'assistance juridique, administrative, commerciale et financière	400	400	500
Intérêts produits sur avance en compte courant	433	298	-
Frais d'assistance technique	920	798	820
Redevance d'utilisation de la marque Holcim	491	409	389
Mise à disposition du personnel	720	720	360

Source : *Rapports spéciaux Holcim Granulats*

³⁴ Cf. Conventions liants le Groupe Holcim (Maroc) et Holcim Ltd.

V.4.4. Ecoval

Présentation

Installée en 2006 à 40 Km de Casablanca, Ecoval est une plateforme de prétraitement et de reconditionnement des déchets industriels.

Ecoval propose différentes prestations de valorisation des déchets industriels aux entreprises et aux collectivités locales dans un objectif de protection de l'environnement et de maîtrise des coûts. Elle fournit également aux sociétés du groupe Holcim (Maroc) des déchets traités pour être utilisés comme combustibles alternatifs dans leur cycle de production.

La fiche signalétique de la société Ecoval se présente comme suit :

Raison sociale	Ecoval
Siège social	Avenue Annakhil, Hay Riad - 10 104 Rabat - Maroc
Coordonnées	Tel : +212 (05) 37 68 94 21 Fax : +212 (05) 37 71 49 86
Date de constitution	2006
Domaine d'activité	Société de prétraitement et de reconditionnement des déchets industriels
Capital social au 31 décembre 2012	15 000 000 MAD répartis en 150 000 actions de 100 MAD chacune libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim (Maroc)	15 000 000 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim (Maroc)	150 000 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim (Maroc)	100%

Source : Holcim (Maroc)

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers d'Ecoval sur la période 2010-2012 :

En KMAD	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Fonds propres	13 992	13 742	11 619	-1,8%	-15,5%
Chiffre d'affaires	13 796	22 292	22 867	n.s.	2,6%
Résultat net	111	-250	-2 123	n.s.	n.s.
Dividendes perçus par Holcim (Maroc)	-	-	-	-	-

Source : Holcim (Maroc)

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim (Maroc) et Ecoval

Conventions conclues au cours de l'exercice 2012

▪ **Convention d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale**

La convention d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale est signée le 26 juin 2012 et prend effet à la même date. Elle est d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de cette convention, Holcim (Maroc) effectue au profit d'Ecoval des prestations d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale.

La rémunération de Holcim (Maroc) au titre de cette convention est déterminée annuellement en fonction du coût de chacun des centres assurant la prestation et des utilisations estimés pour Ecoval.

▪ **Convention de cautionnement**

Au titre de cette convention signée le 26 juin 2012, Holcim (Maroc) se porte caution d'Ecoval pour contracter un crédit auprès de la BMCE Bank (crédit à moyen terme et facilité de caisse) à hauteur de 15 MMAD pour permettre à cette filiale de financer sa stratégie d'investissement et de poursuivre son développement.

Le montant du crédit débloqué par Ecoval au 31 décembre 2012 est de 10 MMAD.

Convention conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2012 :

▪ **Convention relative au transfert des AFR et MIC**

Cette convention signée en 2010 pour une durée indéterminée, fixe les conditions d'approvisionnement de la cimenterie de Holcim (Maroc) en combustibles et matières premières de substitution ainsi qu'en matière d'ajout au ciment.

▪ **Convention relative à la gestion environnementale des cimenteries**

Cette convention signée en 2009 et renouvelable annuellement par tacite reconduction, fixe les conditions de gestion environnementale des déchets de la cimenterie de Holcim (Maroc). Les prestations confiées à Ecoval consistent notamment en la collecte de tous les déchets sur le site, l'entretien de toutes les zones concernées par ces déchets, la pesée des déchets, l'acheminement des déchets pour valorisation et la gestion administrative des prestations.

Le coût de la prestation correspond à la différence entre revenus et coûts supportés par Ecoval qui est facturée à Holcim (Maroc), la marge d'Ecoval étant fixée à 10%.

▪ **Convention d'avance en compte courant**

La convention d'avance en compte courant concerne les avances allouées par Holcim (Maroc) à Ecoval Maroc.

Au titre de cette convention, la Société Holcim (Maroc) a avancé à Ecoval Maroc un montant global de 11,1 MMAD à fin 2012.

Ecoval s'engage par cette convention à rembourser le compte courant de Holcim (Maroc) et à payer des intérêts limités au taux fixé par le Ministère de l'Economie et des Finances.

▪ **Contrat de bail du terrain El Gara**

Le contrat de bail signé le 1^{er} janvier 2008 d'une durée de 3 ans renouvelable, porte sur la location par Holcim (Maroc) à Ecoval d'un terrain à El Gara.

▪ **Convention de mise à disposition du personnel**

Signée en date du 1er juillet 2005 et prenant effet la même date pour une durée indéterminée, cette convention détermine les conditions dans lesquelles Holcim (Maroc) met à la disposition de Holcim Granulats son personnel spécialisé lorsque cette dernière en exprime le besoin.

En contrepartie, Holcim Granulats prend en charge le salaire et les charges sociales de ce personnel.

Flux financiers entre Holcim (Maroc) et Ecoval

Flux facturés par Holcim (Maroc) (en kMAD)	2010	2011	2012
Frais d'assistance juridique, administrative, commerciale et financière	-	-	500
Frais de cautionnement de prêt	-	-	-
Intérêts produits sur avance en compte courant	175	479	789
Loyer du terrain El Gara	600	640	627
Mise à disposition du personnel	2 300	680	990

Source : Rapports spéciaux Holcim (Maroc)

Flux facturés par Ecoval (en KMAD)	2010	2011	2012
Frais de transfert des AFR et MIC	440	198	102
Frais de gestion environnementale des déchets des cimenteries de Holcim (Maroc)	360	510	739

Source : Rapports spéciaux Holcim (Maroc)

V.4.5. Andira

Présentation

La société Andira est le propriétaire du terrain abritant le siège social de Holcim (Maroc) et de certaines de ses filiales à Rabat. L'unique activité de la société Andira est la location de ce terrain à Holcim (Maroc).

La fiche signalétique de la société Andira se présente comme suit :

Raison sociale	Andira
Siège social	Avenue Annakhil, Hay Riad - 10 104 Rabat - Maroc
Coordonnées	Tel : +212 (05) 37 68 94 21 Fax : +212 (05) 37 71 49 86
Date de constitution	1986
Domaine d'activité	Activité immobilière
Capital social au 31 décembre 2012	120 000 MAD répartis en 1 200 actions de 100 MAD chacune libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim (Maroc)	120 000 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim (Maroc)	1 200 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim (Maroc)	100%

Source : Holcim (Maroc)

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers d'Andira sur la période 2010-2012 :

En KMAD	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Fonds propres	509	561	612	10,2%	9%
Loyers perçus	110	110	110	0,0%	0%
Résultat net	49	52	51	6,1%	-2%
Dividendes perçus par Holcim (Maroc)	-	-	-	-	-

Source : Liasses comptables d'Andira

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim (Maroc) et Andira
Conventions conclues au cours de l'exercice 2012

Aucune convention réglementée n'a été conclue durant l'exercice 2012.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2012 :

 ▪ **Contrat de location de terrain**

Au titre de ce contrat en date du 9 mars 1998, la société Andira loue à Holcim (Maroc), le terrain nu abritant le siège social de cette dernière.

Le loyer relatif à ce contrat s'établit à 110 KMAD par an.

Flux financiers entre Holcim (Maroc) et Andira

Flux facturés par Holcim (Maroc) (en KMAD)	2010	2011	2012
Loyer du terrain du siège	110	110	110

Source : Rapports spéciaux Holcim (Maroc)

V.4.6. Ciments Blancs du Maroc

Présentation

Ciments Blanc du Maroc est une société anonyme créée en 1985, en *joint-venture* entre la société CEMEX et Holcim (Maroc).

Son activité consiste en l'importation, le conditionnement et la distribution des ciments hydrauliques spéciaux et notamment les ciments blancs.

La fiche signalétique de la société se présente comme suit :

Raison sociale	Ciments Blancs du Maroc
Siège social	Porte N° 4, Quai des minerais port de Casablanca B.P. 11653
Coordonnées	Tel : +212 (05) 22 54 12 19 Fax : +212 (05) 22 30 52 88
Date de constitution	1985
Domaine d'activité	L'importation, le conditionnement et la distribution des ciments spéciaux, notamment le ciment blanc.
Capital social au 31 décembre 2012	3 740 000 MAD répartis en 1 496 actions de 2 500 MAD chacune libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim (Maroc)	1 870 000 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim (Maroc)	748 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim (Maroc)	50%

Source : Holcim (Maroc)

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Ciments Blancs du Maroc sur la période 2010-2012 :

En KMAD	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Fonds propres	9 195	9 698	11 296	5,5%	16%
Chiffre d'affaires	33 866	43 279	58 069	27,8%	34%
Résultat net	1 041	504	4 598	-51,6%	n.s.
Dividendes perçus par Holcim (Maroc)	1 000	-	1 500	n.s.	-

Source : Holcim (Maroc)

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim (Maroc) et Ciments Blancs du Maroc

Aucune convention n'a été conclue entre Holcim (Maroc) et Ciments Blancs du Maroc sur la période 2010-2012.

Flux financiers entre Holcim (Maroc) et Ciments Blancs du Maroc

Néant.

V.4.7. Mateen Immobilier S.A.R.L. (ex Promotion HAS)

Présentation

Créée à l'issue d'une joint-venture entre Holcim (Maroc), la société marocaine de promotion immobilière Sotravo et le promoteur immobilier français ACM 2i, la société Mateen Immobilier S.A.R.L. est spécialisée dans le développement de projets immobiliers en ligne avec les principes de durabilité et de respect de l'environnement. Holcim (Maroc) entend à travers cette joint-venture contribuer à l'amélioration des techniques et pratiques de construction au Maroc et connaître en profondeur l'un des principaux secteurs clients du segment ciment et BPE.

Le premier projet lancé par Mateen Immobilier S.A.R.L. consiste en la réalisation d'un programme de logements dans la ville nouvelle de Tamesna, sur un terrain, obtenu par voie d'adjudication auprès de la société Al Omrane – Tamesna. Deux autres projets sont en cours et portent sur la construction de 166 logements à 140 KMAD à Benslimane, et de 400 logements de logements de péréquation à Bouznika.

La fiche signalétique de la société Mateen Immobilier S.A.R.L. se présente comme suit :

Raison sociale	Mateen Immobilier S.A.R.L.
Siège social	Avenue Annakhil, Hay Riad - 10 104 Rabat - Maroc
Coordonnées	Tel : +212 (05) 37 68 94 21 Fax : +212 (05) 37 71 49 86
Date de constitution	2007
Domaine d'activité	Promotion immobilière
Capital social au 31 décembre 2012	4 000 000 MAD répartis en 40 000 actions de 100 MAD chacune libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim (Maroc)	1 333 400 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim (Maroc)	13 334 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim (Maroc)	33%

Source : Holcim (Maroc)

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de la société Mateen Immobilier S.A.R.L. sur la période 2010-2012 :

En KMAD	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Stocks (terrains et constructions en cours)	48 242	126 922	294 795	163,1%	132,3%
Fonds propres	714	715	714	0,2%	-0,2%
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-
Résultat net	-97	0	-2	n.s.	-
Dividendes perçus par Holcim (Maroc)	-	-	-	-	-

Source : Holcim (Maroc)

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim (Maroc) et Mateen Immobilier S.A.R.L.

Aucune convention n'a été conclue entre Holcim (Maroc) et Mateen Immobilier S.A.R.L. sur la période 2010-2012.

Flux financiers entre Holcim (Maroc) et Mateen Immobilier S.A.R.L.

Néant.

V.4.8. Batipro Distribution

Présentation

Créée en 2009, Batipro Distribution a développé un important réseau de distribution de matériaux de construction (ciments et autres matériaux) avec le concours de franchisés exclusifs.

A fin 2012, le réseau compte 215 franchisés et réalise 670 kT de ventes de ciments (soit 20% du total des volumes vendus par Holcim (Maroc) et Holcim AOZ).

La fiche signalétique de la société Batipro Distribution se présente comme suit :

Raison sociale	Batipro Distribution
Siège social	Avenue Annakhil, Hay Riad - 10 104 Rabat - Maroc
Coordonnées	Tel : +212 (05) 37 68 94 21 Fax : +212 (05) 37 71 49 86
Date de constitution	2009
Domaine d'activité	Distribution
Capital social au 31 décembre 2012	25 000 000 MAD répartis en 250 000 actions de 100 MAD chacune libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim (Maroc)	25 000 000 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim (Maroc)	250 000 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim (Maroc)	100%

Source : Holcim (Maroc)

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de la société Batipro Distribution sur la période 2010-2012 :

En KMAD	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Fonds propres	9 470	11 793	6 259	24,5%	-46,9%
Chiffre d'affaires	721 328	781 618	798 901	8,4%	2,2%
Résultat net	-4 974	2 322	-5 534	n.s.	n.s.
Dividendes perçus par Holcim (Maroc)	-	-	-	-	-

Source : Liasses comptables de Batipro Distribution

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim (Maroc) et Batipro Distribution

Conventions conclues au cours de l'exercice 2012

▪ **Convention d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale**

La convention d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale est signée le 26 juin 2012 et prend effet à la même date. Elle est d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de cette convention, Holcim (Maroc) effectue au profit d'Ecoval des prestations d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale.

La rémunération de Holcim (Maroc) au titre de cette convention est déterminée annuellement en fonction du coût de chacun des centres assurant la prestation et des utilisations estimés pour Batipro Distribution.

Convention conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2012 :

▪ **Convention de mise à disposition de personnel**

Cette convention en date du 11 juin 2010, et prenant effet à la même date, détermine les conditions dans lesquelles Holcim (Maroc) met à disposition de Batiprodis son personnel spécialisé lorsque celle-ci en exprime le besoin. Batiprodis prend en charge le salaire et les charges sociales de ce personnel.

▪ **Convention de prestation sur la commercialisation de ciment**

Cette convention a pour objet d'arrêter le montant de la prestation versée à la société Batiprodis pour la commercialisation du ciment de Holcim (Maroc) à travers son réseau de distribution et sous l'enseigne Batipro distribution.

Le prix de transfert du ciment se fait aux conditions normales du marché et Batiprodis perçoit de Holcim (Maroc) un montant forfaitaire hors taxes de 15 MAD/T.

▪ **Contrat de licence Marque**

Au titre de ce contrat de licence d'exploitation de la marque Holcim signé le 6 janvier 2009, Batiprodis est habilitée à utiliser (avec un droit non exclusif) la marque Holcim comme identité globale sur tous les supports de la société.

Ce contrat prenant effet en janvier 2009 avec un délai de grâce pendant les 12 mois suivants la date de lancement, est forfaitairement rémunéré au prix annuel de 50 KMAD.

▪ **Convention d'avance en compte courant**

La convention d'avance en compte courant concerne les avances allouées par Holcim (Maroc) à Batiprodis sous forme de comptes courant d'associés.

Au titre de cette convention, la Société Holcim (Maroc) peut allouer à Batiprodis une avance dont le montant ne peut dépasser 40 MMAD. Cette avance portera intérêt annuel au taux maximum des intérêts déductibles tel que fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances.

Cette avance a été totalement remboursée à fin 2011 et aucun montant n'a été avancé courant 2012.

Flux financiers entre Holcim (Maroc) et Batipro Distribution

Flux facturés par Holcim (Maroc) (en KMAD)	2010	2011	2012
Frais d'assistance juridique, administrative, commerciale et financière	-	100	500
Redevance d'utilisation de la marque Holcim	-	-	-
Mise à disposition du personnel	6 433	6 700	6 900
Intérêts produits sur avance en compte courant	305	745	-

Source : Rapports spéciaux Holcim (Maroc)

Flux facturés par Batiprodis (en KMAD)	2010	2011	2012
Rémunération de la prestation de commercialisation de ciment de Holcim (Maroc)	6 300	7 300	6 700

Source : Rapports spéciaux Holcim (Maroc)

V.4.9. Granulats de Tiflet

Présentation

Créée en 2011, Granulats de Tiflet est une société de production de granulats développée en joint-venture avec le groupe Colas.

La fiche signalétique de la société Granulats de Tiflet se présente comme suit :

Raison sociale	Granulats de Tiflet
Siège social	18, lotissement La Colline, Sidi Maarouf - Casablanca
Coordonnées	Tel : +212 (05) 37 17 02 02 Fax : +212 (05) 37 71 23 71
Date de constitution	2011
Domaine d'activité	Société de production et de vente de granulats
Capital social au 31 décembre 2012	2 000 000 MAD répartis en 20 000 actions de 100 MAD chacune libérées intégralement
Montant du capital détenu par Holcim (Maroc)	1 000 000 MAD
Nombre d'actions détenues par Holcim (Maroc)	10 000 actions
Fractions d'actions et de droits de vote détenus par Holcim (Maroc)	50%

Source : Holcim (Maroc)

Principaux agrégats financiers

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de la société Granulats de Tiflet sur la période 2010-2012 :

En KMAD	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Fonds propres		1 855	-2 512	-	n.s.
Chiffre d'affaires		-	-	-	-
Résultat net		-145	-4 367	-	n.s.
Dividendes perçus par Holcim (Maroc)	-	-	-	-	-

Source : Liasses comptables de Granulats de Tiflet

La situation nette de Granulats de Tiflet étant inférieure au quart du capital social, et conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur la S.A., le Conseil d'Administration de la société devra se réunir au plus tard à la clôture de l'exercice portant sur les comptes 2014 afin de réduire le capital de celle-ci d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale au quart du capital social.

Conventions d'actionnaires et autres conventions réglementées entre Holcim (Maroc) et Granulats de Tiflet

Aucune convention n'a été conclue entre Holcim (Maroc) et Granulats de Tiflet depuis la création de cette dernière en 2011.

Flux financiers entre Holcim (Maroc) et Granulats de Tiflet

Néant.

V.5. Activité de Holcim (Maroc)

Holcim (Maroc) est un établissement industriel spécialisé dans la création et l'exploitation d'usines de ciment et de tous matériaux de construction ainsi que la production et la commercialisation de tous agrégats et liants hydrauliques pouvant être employés dans la construction et les travaux publics, notamment le clinker, le ciment, les liants routiers, les bétons, les sables et les granulats.

Les activités principales de Holcim (Maroc) sont le ciment, le béton et les granulats.

V.5.1. Ciment

Holcim (Maroc) exploite trois cimenteries (à Oujda, Fès et Settât), un centre de broyage (à Nador) et un centre de distribution (à Casablanca).

V.5.2. Béton prêt à l'emploi

Holcim Bétons, filiale à 100% de Holcim (Maroc), est présente sur le marché de l'Oriental, du Centre et du Centre - Nord avec 11 centrales réparties entre Fès (1), Nador (1), Settât (2), Rabat (1), Salé (1), Tanger (2), et Casablanca (3).

Holcim Bétons propose une gamme de bétons prêts à l'emploi répondant aux attentes de ses clients (bétons normalisés et bétons spéciaux). Holcim Bétons est également prestataire de services. Ces derniers concernent toute la chaîne de valeur allant de la livraison au pompage, ainsi que l'assistance technique dans le choix du béton prêt à l'emploi, le dimensionnement et la mise en œuvre.

Il est à préciser que Holcim Bétons achète du ciment auprès de Holcim (Maroc) et de Holcim AOZ aux conditions de marché afin de produire et de commercialiser le béton prêt à l'emploi qui constitue ainsi un des canaux privilégiés de distribution du ciment.

V.5.3. Granulats

Holcim (Maroc) a démarré en 2002 l'activité granulats avec la filiale Holcim Granulats qui exploite une carrière dans la région de Benslimane et une carrière dans la région de Skhirat depuis 2009.

V.5.4. Description des cycles de production

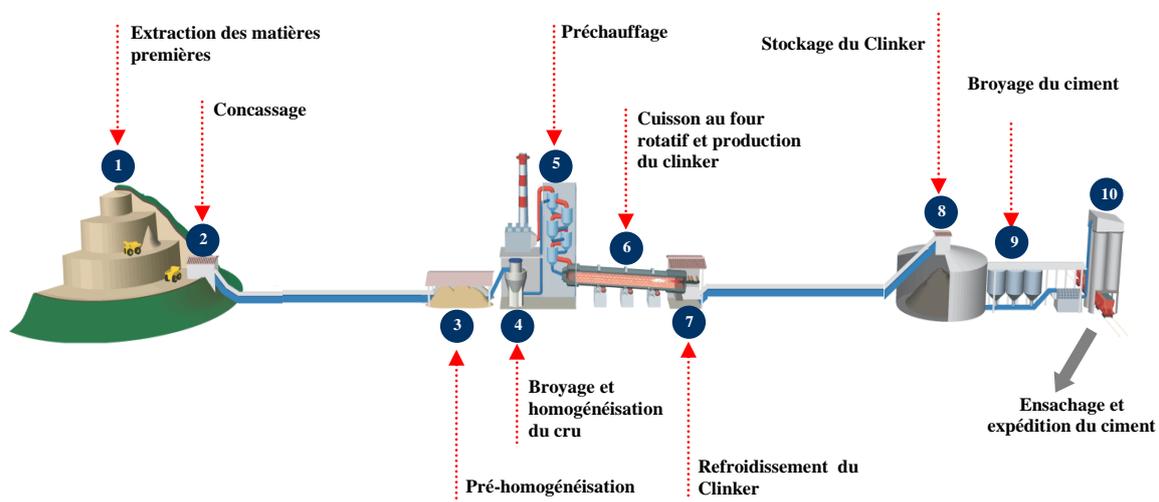
Procédé de production du ciment

La production du ciment s'opère selon un processus en six étapes :

- Extraction des matières premières ;
- Concassage et pré-homogénéisation des matières crues ;
- Broyage et homogénéisation de la farine crue ;
- Production du clinker ;
- Broyage du ciment ;
- Expédition du ciment.

Le schéma ci-dessous résume le processus de production du ciment par Holcim (Maroc) :

Figure 24 – Processus de production du ciment



- | | |
|--|------------------------------------|
| 1 – Carrières | 6 – Four rotatif de clinkérisation |
| 2 – Concasseur | 7 – Refroidisseur à Clinker |
| 3 – Hall de stockage et pré-homogénéisation | 8 – Silos de stockage du Clinker |
| 4 – Broyeurs horizontaux boulets ou verticaux à galets | 9 – Broyeur à ciment |
| 5 – Tour de préchauffage | 10 – Dispositif logistique |

Source : Holcim (Maroc)

Extraction des matières premières

Le ciment est fabriqué à partir de quatre composantes chimiques principales : carbonates de calcium, alumine, silice et oxyde de fer. Ces éléments se trouvent généralement dans la nature sous forme de calcaire de marnes, d'argiles, de schistes, de minerai de fer et de sable.

Constituant la matière première principale, le calcaire est extrait d'une carrière située à proximité de l'usine pour réduire les coûts de transport.

Les argiles, les marnes ou les schistes constituent la matière première secondaire. Celles-ci sont extraites dans des carrières situées dans les environs de l'usine.

Le minerai de fer et le sable, sont des matières de correction utilisées dans des faibles proportions. Ils sont exploités dans des carrières relativement éloignées de l'usine ou livrés par des fournisseurs.

Concassage et pré-homogénéisation des matières crues

Concassage

Extraites sous forme de bloc de grosse dimension, les matières premières extraites des carrières sont concassées afin de faciliter leur manutention pour les étapes postérieures.

Les concasseurs utilisés dans les usines de Holcim (Maroc) sont à impact à battoirs ou marteaux. Ce type de concasseur est adapté aux caractéristiques initiales et finales des matières à concasser.

Les matières premières sont transportées par des engins mécaniques (pelles mécaniques, chenilles, camions bennes, etc.) lors des phases d'extraction et d'alimentation du concasseur, ainsi que pour l'acheminement des ajouts.

Pré-homogénéisation

Les matières premières concassées sont acheminées vers un hall de stockage et de pré-homogénéisation. Cette opération permet d'améliorer l'homogénéité de la matière et de réduire les fluctuations du procédé, grâce à des tests et analyses réalisés dans les laboratoires de l'usine.

A l'issue de cette étape, la matière crue obtenue est acheminée vers le dispositif industriel central via des équipements de manutention (bandes, aéroglesseurs, élévateurs, etc.).

Broyage et homogénéisation de la farine crue

Broyage

La matière crue est constituée d'un mélange des différentes matières premières et de correction dans des proportions qui sont définies suivant les valeurs des modules chimiques du cru.

En général, la matière crue est constituée de 70% à 75 % de calcaire, 20% à 25 % d'argile, de marne et de schistes et 1% à 5 % de matières de corrections. Le dosage des différentes composantes est systématisé de manière automatique à l'entrée du broyeur.

Ce mélange est broyé et séché dans un broyeur horizontal à boulets ou vertical à galets. Cette opération de broyage permet de réduire la granulométrie du mélange.

Le séchage de la matière crue à l'intérieur du broyeur est assuré par les gaz chauds du four. Ces gaz sont ensuite dépoussiérés dans un filtre à manches puis évacués dans l'atmosphère. Le séchage permet de réduire l'humidité de la farine à moins de 1%.

Homogénéisation

A la sortie du broyeur cru, le mélange des matières broyées, appelé farine crue est stocké dans un ou plusieurs silos de stockage et d'homogénéisation.

Dans ces silos, la farine crue est homogénéisée par soufflage d'air sur-pressé. Cette opération permet d'améliorer la régularité des caractéristiques de la farine crue afin d'obtenir ensuite un clinker de qualité régulière.

La farine crue est ensuite acheminée vers un dispositif constitué de fours et de refroidisseurs afin d'entamer la phase de clinkérisation.

Production du clinker

Le clinker est un produit artificiel obtenu par la cuisson de la farine crue dans un four rotatif. La production du clinker se fait en quatre étapes :

- Le séchage et le préchauffage de la farine crue ;
- La décarbonatation partielle de la farine crue ;
- La clinkérisation ;
- Le refroidissement du clinker.

Séchage et préchauffage

La farine crue est introduite et dosée au pied de la tour de préchauffage. Par la suite, elle est manutentionnée jusqu'au haut de la tour où elle est introduite au niveau du quatrième ou du cinquième étage.

Dans la tour de préchauffage, la farine crue avance du haut vers le bas et se mélange avec les gaz chauds du four circulant dans le sens inverse. Ce procédé permet de préchauffer la farine crue jusqu'à une température de près 800 °C au pied de la tour et de provoquer la première transformation (décarbonatation partielle) de ses principaux composants chimiques (carbonates, silicates, aluminates, etc.).

Clinkérisation (production du clinker)

La farine crue, qui a été partiellement décarbonatée dans la tour de préchauffage, est introduite dans un four rotatif pour entamer le processus de clinkérisation.

La clinkérisation consiste en la combinaison des principaux composants de la farine crue (carbonates, silicates, aluminates, etc.) sous l'effet de la chaleur du gaz du four (1 400 °C), pour former des minéraux artificiels qui confèrent au clinker ses propriétés hydrauliques. Les proportions de ces minéraux doivent rester dans des limites définies afin d'assurer une bonne qualité du clinker.

Le four rotatif constitue la pièce maîtresse d'une cimenterie. C'est un cylindre en acier reposant sur des stations de roulement, garni intérieurement par des produits réfractaires et animé d'un mouvement de rotation. L'avancement de la matière à l'intérieur du four est assuré par la rotation et la pente du four.

L'énergie thermique nécessaire pour assurer la cuisson de la farine crue dans le four, est produite par la combustion du petcoke qui est introduit dans le four par une tuyère spéciale.

En plus du petcoke, on utilise des combustibles alternatifs (huiles usagées, pneus déchiquetés, etc.) en vue de réduire les coûts de l'énergie thermique.

Refroidissement du clinker

A la sortie du four, le clinker est introduit dans un refroidisseur à ballonnets ou à grilles où il est refroidi jusqu'à une température de 120 °C. Cette opération permet de récupérer la chaleur du clinker pour la réutiliser et de faciliter sa manutention jusqu'aux silos de stockage.

Broyage du ciment

Le clinker, le gypse et les ajouts sont introduits au niveau d'un broyeur horizontal à boulets ou vertical à galets, dans des proportions prédéfinies pour subir des efforts mécaniques du broyage et produire ainsi le ciment dont la finesse évolue de 2 800 à 4 000 cm²/g.

Le dosage du clinker, du gypse et des ajouts se fait à l'entrée du broyeur par un système de dosage automatique.

Les caractéristiques des différentes lignes de gamme de ciment obtenues sont conformes aux normes marocaines de production du ciment. Cette conformité est assurée grâce à des dosages mesurés et des tests de laboratoire effectués tout au long du processus de production.

Ensachage et expédition du ciment

Le ciment produit est stocké dans des silos pour alimenter par la suite les ateliers d'ensachage pour les livraisons en sacs, ou les dispositifs de chargement et livraisons en vrac.

Pour les livraisons en sacs, le chargement des camions ou des wagons se fait par des chargeurs automatiques répondant aux normes environnementales.

Les sacs sont en papier kraft ou du papier poreux permettant le seul passage de l'air. Les sacs en Kraft sont perforés pour permettre la sortie d'air lors de leur remplissage en ciment.

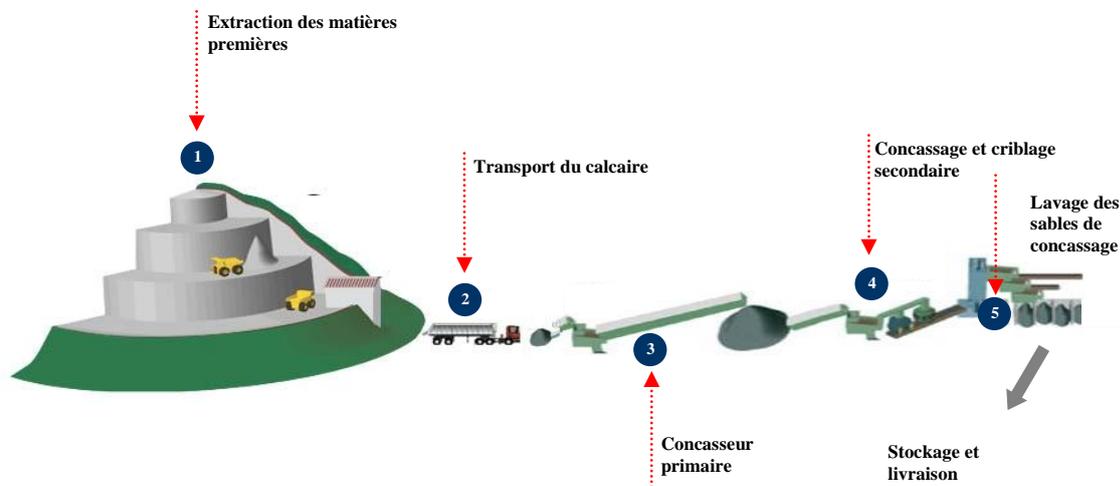
Procédé de production des granulats

Le procédé de production des granulats se décline en 4 étapes :

- Extraction du calcaire ;
- Concassage primaire ;
- Concassage et criblage secondaire ;
- Stockage et livraison.

Le schéma ci-dessous résume le processus de production des granulats par Holcim (Maroc) :

Figure 25 - Processus de production des granulats



1 – Carrières de calcaire dur
2 – Camions

3 – Concasseur primaire
4 – Concasseur secondaire
5 – Station de lavage des sables

Source : Holcim (Maroc)

Extraction du calcaire

Les granulats sont produits à partir du calcaire extrait par explosifs des carrières de Benslimane et de Skhirat, où se trouve un gisement de calcaire dur.

Les tirs de mines sont exécutés dans les conditions de sûreté les plus drastiques et provoquent l'abattage d'une grande quantité de blocs de matériaux sur une hauteur de 12 m.

Les blocs de calcaire sont ensuite transportés du site d'exploitation jusqu'à l'atelier de traitement (distance d'environ 200 m).

Concassage primaire

Ces blocs, dont la taille n'excède pas 800 mm, sont ensuite réduits dans un concasseur à mâchoires afin de constituer un stock de matériau intermédiaire, de taille inférieure à 300mm, épuré de toute matière organique ou terre végétale par scalpage.

Concassage et criblage secondaire

Selon les besoins des clients, ce matériau intermédiaire subira une nouvelle phase de concassage et de criblage. Cette opération permet de sélectionner les grains inférieurs aux mailles des différentes grilles du crible vibrant. Par une succession de criblages, les grains sont alors triés et des granulats de différentes granulométries sont créés.

Stockage et livraison

Les produits ainsi préparés, aux caractéristiques bien précises, sont stockés sur site sous forme de tas individualisés et bien identifiés. Ils sont ensuite chargés sur site sur les camions des clients ou directement livrés chez les clients.

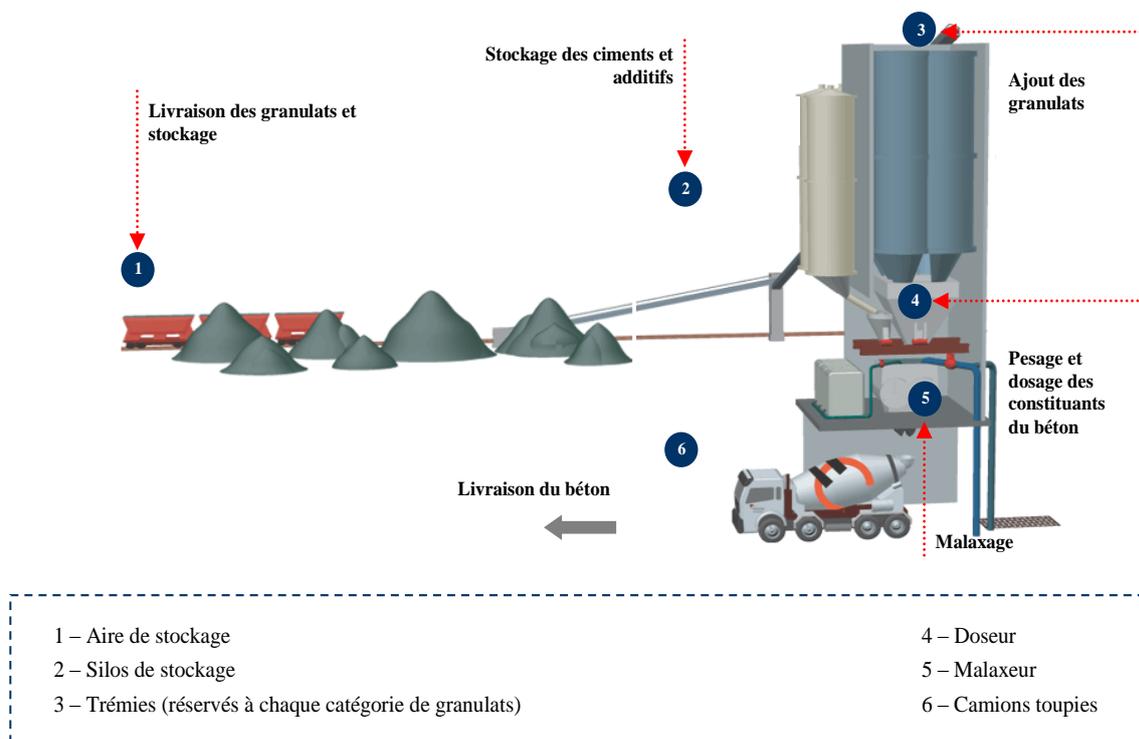
Procédé de production du béton prêt à l'emploi

La production du béton prêt à l'emploi s'opère selon un procédé en 5 phases :

- Sélection des granulats ;
- Livraison et stockage des granulats et des ciments ;
- Dosage des composants ;
- Malaxage ;
- Livraison

Le schéma ci-dessous résume le processus de production du béton prêt à l'emploi :

Figure 26 – Processus de production du béton prêt à l'emploi



Source : Holcim (Maroc)

Sélection des granulats

Les granulats qui constituent l'élément de base de la production du béton prêt à l'emploi, sont sélectionnés suite à des épreuves d'études et de conformance de béton qui vérifient la conformité des granulats a minima par rapport aux exigences de la norme Marocaine des bétons (NM - 10.1.011), les normes du Groupe Holcim Ltd. ou autres exigences spécifiées par la maîtrise d'ouvrage (granulométrie et caractéristiques de dureté et de

propreté). Ces épreuves permettent ainsi de vérifier que les propriétés du béton prêt à l'emploi requises sont respectées.

Livraison et stockage des granulats et des ciments

Suite à la sélection des granulats, la livraison s'effectue dans le cadre d'une procédure formalisée de contrôle et de réception de ces matériaux. Chaque catégorie de granulats fait l'objet d'un stock à part, séparé par rapport aux stocks des autres matériaux. L'aire de stockage des matériaux est conçue pour éviter toute contamination des granulats par des impuretés (poussières ou autres).

La livraison des ciments s'effectue en parallèle avec la livraison des granulats. Les quantités de ciments réceptionnées sont ensuite stockées dans des silos séparés.

Dosage des composants

Par le biais de moyens de pesage modernes, les centrales de Holcim Bétons procèdent au dosage automatisé à partir d'une salle de contrôle.

Malaxage

Une fois que les constituants sont dosés, ils sont introduits dans le malaxeur : l'opération de malaxage commence. Cette dernière consiste à homogénéiser les constituants par la rotation de palettes en acier.

Livraison

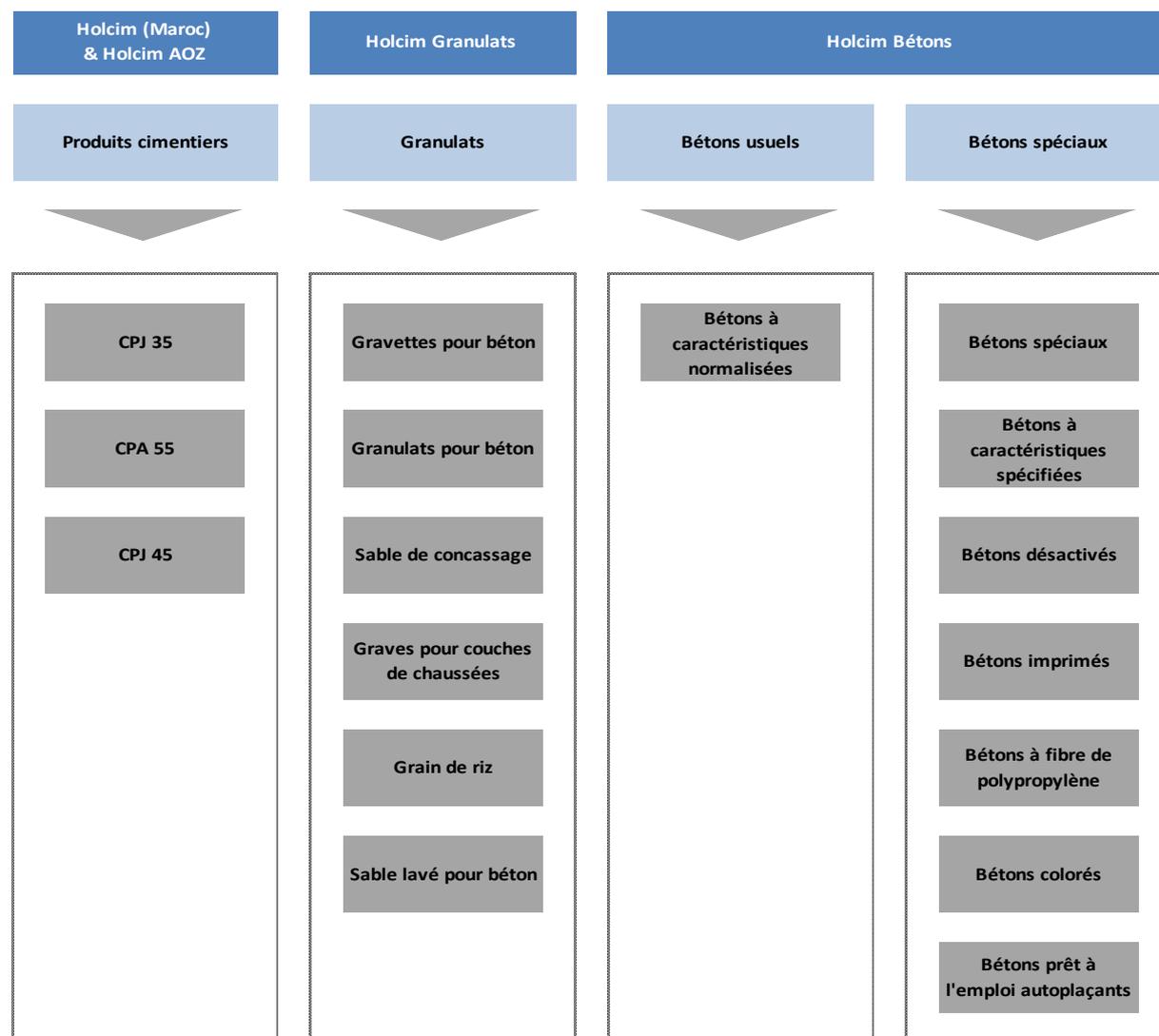
Une fois que le béton est constitué et prêt à l'emploi, son transport est assuré par des camions nommés « camions toupies ». D'une capacité variant entre 6 m³ et 10 m³, ces « toupies » sont en rotation le long du trajet afin d'assurer l'homogénéité du béton prêt à l'emploi ainsi que sa température et son humidité.

V.5.5. Analyse de l'activité

Description de la gamme de produits de Holcim (Maroc)

La gamme de produits de Holcim (Maroc) couvre l'ensemble des produits pouvant être proposés par une cimenterie :

Figure 27 - Gamme de produits de Holcim (Maroc)



Source : Holcim (Maroc)

Les ciments et les bétons prêts à l'emploi commercialisés par Holcim (Maroc) répondent à quatre niveaux d'exigence de qualité :

- Les normes marocaines ;
- Les normes suisses ;
- Les normes européennes ;
- Les standards de qualité internationaux du Groupe Holcim.

La gamme des ciments

Holcim (Maroc) commercialise principalement trois catégories de ciment : le CPJ 35, le CPJ 45 et le CPA 55.

Le CPJ 35 et le CPJ 45 représentent les catégories de ciments les plus utilisées, notamment en maçonnerie et dans les travaux publics.

Le tableau suivant décline la gamme des ciments de Holcim (Maroc) :

Produits	Description	Applications
CPJ 35	Ciment Portland dont les principaux constituants sont le clinker, le filler et le gypse. Ce produit est particulièrement adapté à la fabrication des mortiers et enduits pour la maçonnerie, ainsi que des bétons non armés peu sollicités et à résistances mécaniques peu élevées	Maçonnerie
CPJ 45	Ciment Portland dont les constituants principaux sont le clinker, le filler et le gypse. La classe de résistance de 45 MPA lui confère l'aptitude à être utilisé pour les bétons armés fortement sollicités et à résistances mécaniques élevées.	Production des bétons armés courants et des bétons destinés aux travaux de masse
CPA 55	Ciment Portland artificiel composé essentiellement de clinker et de gypse. La classe de résistance de 55 MPA et les résistances élevées à jeune âge du CPA 55 lui confèrent l'aptitude à être utilisé pour des applications spécifiques tels que les bétons armés fortement sollicités, les bétons précontraints et les bétons à haute performance.	Travaux nécessitant une résistance élevée

Source : Holcim (Maroc)

La gamme des granulats

La gamme des granulats de Holcim (Maroc) se décline comme suit :

Produits	Description	Applications
Gravettes pour béton	Matériaux graveleux destinés à constituer le mélange minéral du béton.	Fabrication des bétons
Sable de concassage	Sable dérivé des opérations de concassage des granulats.	Maçonnerie et fabrication des bétons
Graves pour couches de chaussées	Matériaux graveleux destinés à la construction de chaussées	Construction routière
Grain de riz	Matériau situé du point de vue granulométrie entre les sables et les gravettes.	La préfabrication
Sables lavés pour béton	Sable fin d'un apport maîtrisé.	La préfabrication

Source : Holcim (Maroc)

La gamme de bétons prêts à l'emploi

Les principales catégories de bétons prêts à l'emploi de Holcim (Maroc) sont les suivantes :

Produits	Description	Applications
Bétons à caractéristiques normalisées (BCN)	Bétons à caractéristiques spécifiées conformes à la norme NM 10.1.011. Le producteur conserve l'initiative de la composition dans les limites fixées par la norme.	Travaux publics de différents genres
Bétons spéciaux	Bétons qui n'ont pas été prévus par la norme, mais qui sont expressément demandés par les clients (principalement des bétons à résistance, des bétons à remblayage et des mortiers)	Travaux publics et construction à résistance élevée
Bétons à caractéristiques spécifiées (BCS)	Bétons à caractéristiques spécifiées conformes à la norme NM 10.1.011 et qui répondent aux spécifications des clients (dosage, coloration, etc.).	Construction et travaux publics à résistance élevée avec des caractéristiques esthétiques spécifiques
Bétons désactivés	Bétons avec un parement externe rugueux et laissant apparaître les granulats grossiers du squelette du béton.	Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc.
Bétons imprimés	Bétons répondant essentiellement à une conception architecturale ou esthétique (grâce à l'application de moules par des entreprises spécialisées), conjuguée ou non à une exigence de résistance et durabilité selon l'usage fait du béton.	Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc.
Bétons à fibre de polypropylène	Bétons comportant des fibres de polypropylène et spécialement étudiés pour limiter la micro-fissuration de surface et éviter ainsi l'utilisation du treillis anti-fissuration.	Construction de formes architecturales résistantes pour suspension sans piliers
Bétons colorés	Bétons de couleur distincte de la couleur usuelle du béton, obtenue par l'ajout au béton, au moment du malaxage, de pigments naturels, aussi bien avec du ciment gris que du ciment blanc.	Construction de trottoirs, voirie résidentielle, terrasses, etc.
Bétons prêts à l'emploi autoplaçants	Bétons fabriqués en usine (centrale à béton) puis transportés et livrés sur chantier. Ils sont définis comme autoplaçants en raison de leur aptitude à se mettre en place dans les coffrages et entre les ferraillements sans recours à la vibration ou au piquage, en évitant la ségrégation et les poches vides dans les pièces à bétonner.	Injection du béton dans des constructions sans utilisation de vibrations.

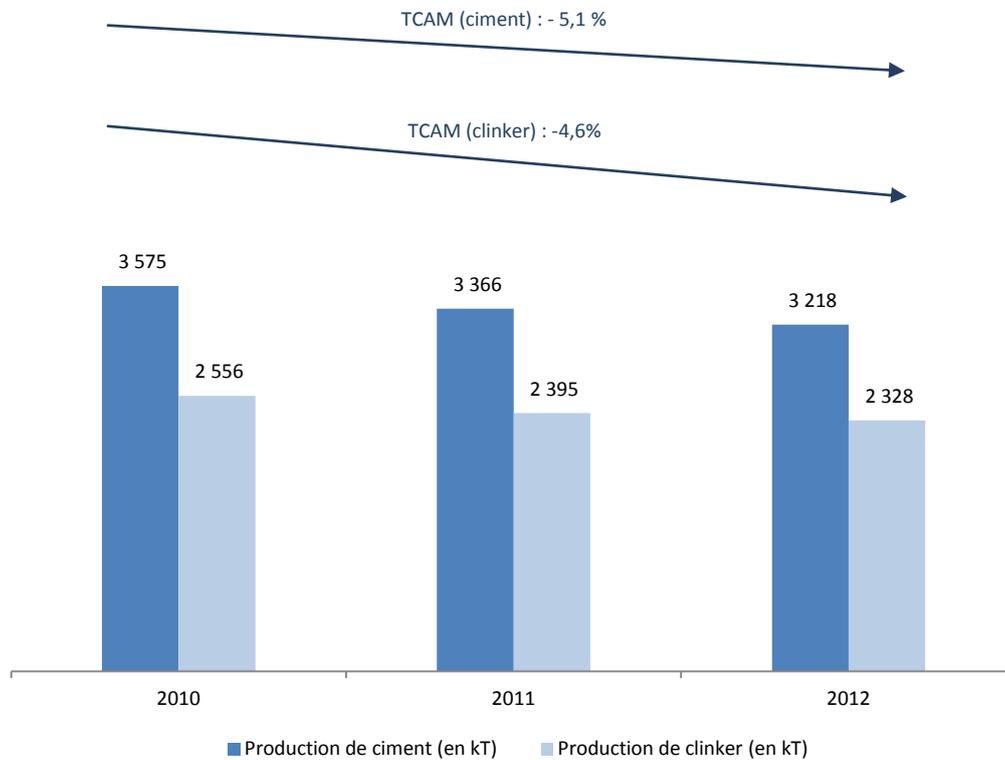
Source : Holcim (Maroc)

V.5.6. Analyse de la production

Production de ciment et de clinker

Entre 2010 et 2012 Holcim (Maroc) réalise une production en baisse annuelle moyenne respectivement de -5,1% pour le ciment et de -4,6% pour le clinker, tel que présenté dans le graphique ci-dessous :

Figure 28 - Evolution de la production des ciments entre 2010 et 2012 (en milliers de tonnes)



Source : Holcim (Maroc)

Production de ciment

Entre 2010 et 2012, la production de ciment enregistre une baisse annuelle moyenne de -5,1% passant de 3 575 kT en 2010 à 3 218 kT en 2012. Cette baisse s'explique par le ralentissement de la demande nationale et la montée en puissance des installations du nouvel entrant CIMAT qui provoque une baisse des parts de marché pour l'ensemble des opérateurs.

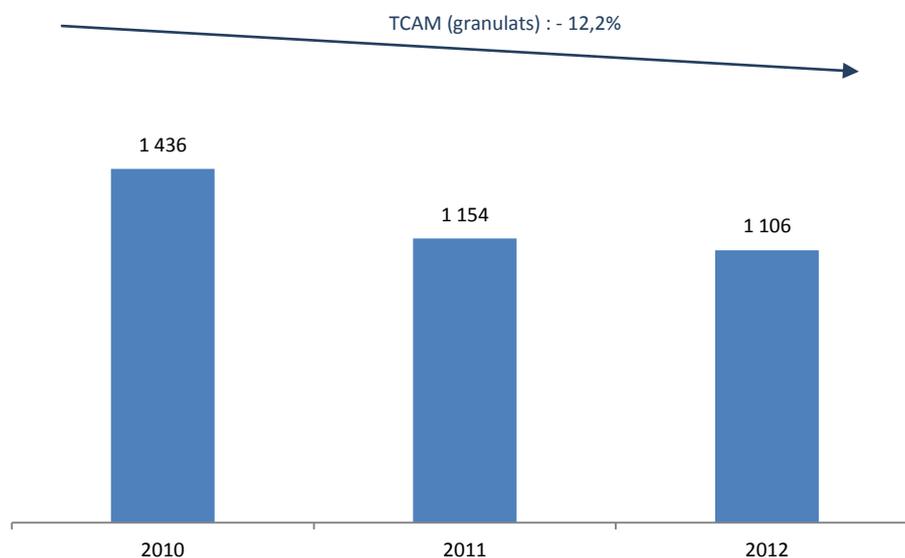
Production de clinker

La production de clinker passe de 2 556 kT en 2010 à 2 328 kT en 2012 (TCAM de -4,6%) en ligne avec la baisse de production du ciment.

Production de granulats

Entre 2010 et 2012 Holcim (Maroc) réalise une production de granulats en baisse annuelle moyenne de -12,2%, tel que présenté dans le graphique ci-dessous :

Figure 29 - Evolution de la production de granulats entre 2010 et 2012 (en milliers de tonnes)



Source : Holcim (Maroc)

La baisse de la production de granulats entre 2010 et 2012 s'explique par des difficultés d'extraction rencontrées au niveau de la carrière de Skhirat mais aussi par une concurrence plus forte dans la région.

Production du béton prêt à l'emploi

La production de béton prêt à l'emploi correspond strictement aux volumes vendus (voir analyse des ventes ci-dessous).

V.5.7. Analyse des ventes

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des volumes vendus de ciment, de clinker, de béton et de granulats par Holcim (Maroc) entre 2010 et 2012 :

Ventes en KT	2010	2011	2012	TCAM 10-12	30 juin 2012	30 juin 2013
Ciment (KT)	3 572	3 357	3 212	-5,2%	1 915	1 496
Var (%)	-	-6,0%	-4,3%		-	-21,9%
Clinker (KT)	151	132	53	-40,5%	53	28
Var (%)	-	-12,9%	-59,3%		-	-48,4%
BPE (km ³)	492	542	516	2,4%	296	184
Var (%)	-	10,2%	-4,8%		-	-37,7%
Granulats (KT)	1 149	1 026	969	-8,2%	547	507
Var (%)	-	-10,7%	-5,6%		-	-7,3%

Source : Holcim (Maroc)

Segment ciment et clinker

Sur la période 2010-2012, la baisse annuelle moyenne des ventes en volume de ciment atteint -5,2% tandis que celle du clinker s'établit à -40,5%.

Jusqu'en 2010, la croissance des ventes de ciment est essentiellement portée par la forte demande et l'essor de l'activité du Bâtiment et Travaux Publics au niveau national, particulièrement au niveau des régions de l'Oriental, de Fès Boulemane et du Grand Casablanca constituant les principales zones d'influence commerciale de Holcim (Maroc).

A partir de 2010, la baisse des ventes de Holcim (Maroc) s'explique par l'accentuation de la pression concurrentielle provoquée par l'entrée sur le marché de CIMAT et par le ralentissement de la demande nationale.

La baisse des ventes de clinker s'explique par la situation de surcapacité qui affecte l'ensemble des opérateurs.

Segment BPE

Entre 2010 et 2011, les ventes de béton prêt à l'emploi augmentent de 10,2% soutenues par des ventes nationales de ciment qui enregistrent une croissance de 10,7% par rapport à 2010.

En 2012, la baisse de 4,8% s'explique principalement par le recul des ventes de ciment enregistré par Holcim (Maroc) (-4,3%), dans un contexte de ralentissement de la demande (-1,6%).

Segment granulats

Entre 2010 et 2011, les ventes de granulats baissent de 10,7% en raison des difficultés d'extraction à la carrière de Skhirat ainsi que de la très forte concurrence subie dans la région.

Entre 2011 et 2012, l'activité poursuit son ralentissement (-5,6%) toujours en raison de la très forte concurrence subie. Afin de pallier celle-ci, Holcim Granulats a lancé en 2012 l'installation d'équipements de production sur la carrière de Tiflet en partenariat avec Colas. Cette nouvelle implantation devrait ouvrir les marchés de la région de Rabat et devrait renforcer le positionnement de la société dans cette zone à fort potentiel.

V.5.8. Evolution des prix de vente de Holcim (Maroc)

Afin d'apprécier de manière globale le prix de vente des produits, quelque soient leurs coûts de transport et d'emballage, Holcim (Maroc) utilise comme prix de référence le prix moyen du produit à la sortie de l'usine. Ce prix correspond au prix à la sortie de l'unité de production, hors coûts de distribution et d'ensachage.

L'évolution du prix sortie d'usine de Holcim (Maroc) entre 2010 et le 30 juin 2013 se présente comme suit :

Figure 30 - Evolution des prix de vente moyen sortie d'usine sur la période 2010-30 juin 2013 (En MAD)



Source : Holcim (Maroc)

Prix moyen du ciment à la sortie de l'usine

Sur la période 2010-2011, le prix moyen du ciment à la sortie de l'usine se stabilise autour d'une moyenne de 784 MAD la tonne.

En 2012, le prix moyen du ciment à la sortie de l'usine connaît une baisse de 3%.

Au 30 juin 2013, le prix moyen du ciment à la sortie de l'usine s'établit à 802,9 MAD en hausse de 5,1%.

Prix moyen du BPE à la sortie de l'usine

Le prix moyen du béton prêt à l'emploi enregistre une baisse de 23,0% entre 2010 et 2011, puis augmente de 9,1% pour s'établir à 619,4 MAD/m³ en 2012.

Au 30 juin 2013, le prix moyen du béton prêt à l'emploi s'établit à 667,2 MAD en hausse de 7,7%.

Prix moyen des granulats à la sortie de l'usine

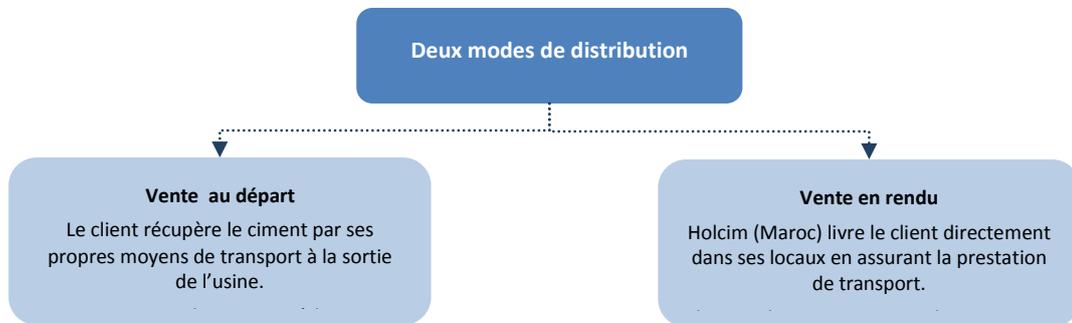
Le prix moyen des granulats à la sortie de l'usine reste stable sur la période 2010-2012, s'établissant autour d'une moyenne de 52,2 MAD/T.

Au 30 juin 2013, le prix moyen des granulats à la sortie de l'usine s'établit à 48,5 MAD en baisse de 7,8%.

V.5.9. Politique de distribution

Le schéma suivant décline les deux principaux modes de distribution employés par Holcim (Maroc) :

Figure 31 - Mode de distribution de Holcim (Maroc)



Source : Holcim (Maroc)

En 2012, Holcim (Maroc) réalise environ 60% de ses ventes via le mode de vente au départ et 40% selon le mode de distribution en rendu.

Dans le cadre du premier mode, la prestation de transport est assurée par :

- Des sociétés indépendantes de transport par camions ;
- Des locatiers (concept développé par Holcim (Maroc) et qui consiste en la création de micro-entreprises de transport gérées par les chauffeurs qui tractent une citerne propriété de la Société).

Dans les deux modes de distribution, la file d'attente des transporteurs est gérée par un système de planification des commandes, afin d'optimiser le temps que passe chaque transporteur dans le site de production, depuis son arrivée jusqu'à sa sortie.

V.5.10. Saisonnalité de l'activité

L'activité de Holcim (Maroc) se caractérise par un effet de saisonnalité lié essentiellement au ralentissement des chantiers de BTP lors des périodes de congés des ouvriers du bâtiment et des périodes de pluviométrie élevée.

V.5.11. Segmentation régionale de l'activité

Activité ciment

Holcim (Maroc) réalise l'intégralité de ses ventes de ciment au niveau du marché marocain. Le tableau ci-dessous présente la répartition régionale des ventes du ciment, sur la période 2010-2012 :

En kT	2010	% 2010	2011	% 2011	2012	% 2012
Oriental	1 125	31,5%	1 095	32,6%	990	30,8%
Fès - Boulemane	437	12,2%	350	10,4%	386	12,0%
Grand Casablanca	487	13,6%	384	11,4%	328	10,2%
Taza - Al Hoceima - Taounate	469	13,1%	453	13,5%	307	9,6%
Marrakech - Tensift - El Haouz	167	4,7%	206	6,1%	231	7,2%
Chaouia - Ouardigha	180	5,0%	195	5,8%	225	7,0%
Tanger - Tétouan	111	3,1%	145	4,3%	217	6,8%
Tadla - Azilal	158	4,4%	167	5,0%	168	5,2%
Rabat - Salé - Zemmour - Zaer	115	3,2%	98	2,9%	146	4,5%
Doukala - Abda	93	2,6%	100	3,0%	106	3,3%
Meknès - Tafilalet	168	4,7%	113	3,4%	75	2,3%
Gharb - Chrarda - Béni Hssen	63	1,8%	52	1,5%	33	1,0%
Total	3 572	100%	3 357	100%	3 212	100%

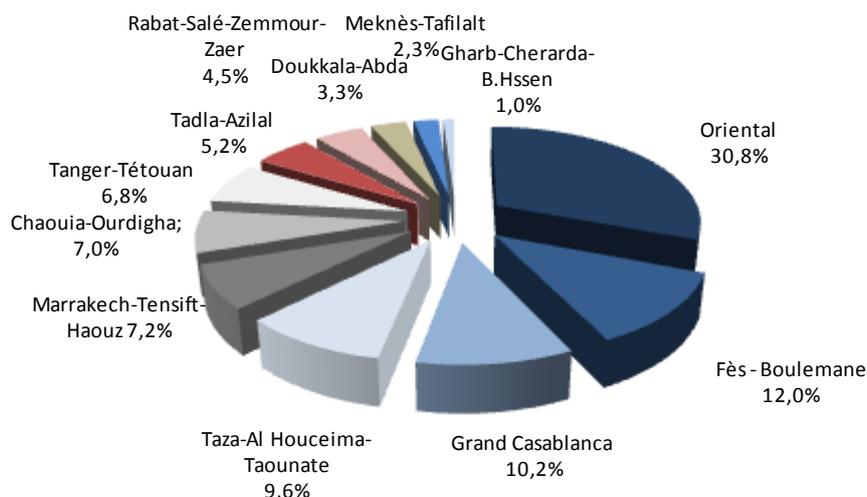
Source : Holcim (Maroc)

Sur la période 2010-2012, la structure régionale des ventes du ciment n'affiche pas de changements significatifs. En effet, sur cette période, Holcim (Maroc) réalise en moyenne, 83,6% de ses ventes de ciment au niveau des sept régions suivantes :

- l'Oriental ;
- Fès - Boulemane ;
- Grand Casablanca ;
- Taza - Al Hoceima - Taounate ;
- Marrakech - Tensift - El Haouz ;
- Chaouia - Ouardigha ;
- Tanger - Tétouan.

Les ventes réalisées par Holcim (Maroc) reculent en moyenne annuelle de 6,2% par an entre 2010 et 2012 au niveau de la région de l'Oriental, de 6,0% au niveau de la région de Fès-Boulemane, de 17,9% sur la région du Grand Casablanca et de 19,0% au niveau de la région de Taza - Al Hoceima - Taounate, ces deux dernières régions enregistrant les plus fortes baisses sur la période, en raison de la forte concurrence engendrée par l'entrée de CIMAT au niveau de la région du centre et du ralentissement plus général de la demande nationale sur l'année 2012.

Figure 32 - Ventilation des ventes de ciment par région en 2012



Source : Holcim (Maroc)

Activité Béton Prêt à l'Emploi

En milliers de m ³	2010	% 2010	2011	% 2011	2012	% 2012
Grand Casablanca	195	39,6%	226	41,8%	233	45,2%
Rabat - Salé - Zemmour - Zaer	112	22,8%	106	19,5%	106	20,5%
Fès - Boulemane	88	17,8%	120	22,1%	91	17,7%
Tanger - Tétouan	73	14,8%	60	11,2%	63	12,1%
Oriental	25	5,1%	30	5,5%	24	4,6%
Total	492	100%	542	100%	516	100%

Source : Holcim (Maroc)

Sur la période 2010-2012, les ventes de BPE demeurent concentrées au niveau des régions du Grand Casablanca, de Rabat - Salé - Zemmour - Zaer et de Fès - Boulemane, du fait de leur proximité aux centrales à Bétons.

En effet, le béton prêt à l'emploi ne peut être transporté au-delà d'une distance de 70 Km sans risque d'altérer les propriétés mécaniques et esthétiques demandées par les clients. De ce fait, le béton prêt à l'emploi est un produit principalement destiné à être consommé localement.

Sur la période 2010-2012, la répartition des ventes de Holcim Bétons met en relief la prédominance des régions du Grand Casablanca de Rabat - Salé - Zemmour - Zaer et de Fès Boulemane, qui concentrent en moyenne 82,3% du volume total de BPE vendu.

Sur la période 2010-2012, l'évolution des ventes de BPE par région est très variable et très dépendante du nombre et

de l'importance des chantiers alimentés par Holcim (Maroc) dans ces régions.

Activité Granulats

En milliers de T	2010	% 2010	2011	% 2011	2012	% 2012
Grand Casablanca	403	35,1%	606	59,0%	399	41,1%
Rabat - Salé - Zemmour - Zaer	498	43,4%	338	32,9%	382	39,5%
Chaouia - Ouardigha	243	21,2%	74	7,2%	169	17,4%
Ouest - Béni Hssen	4	0,4%	9	0,9%	19	2,0%
Total	1 149	100%	1 026	100%	969	100%

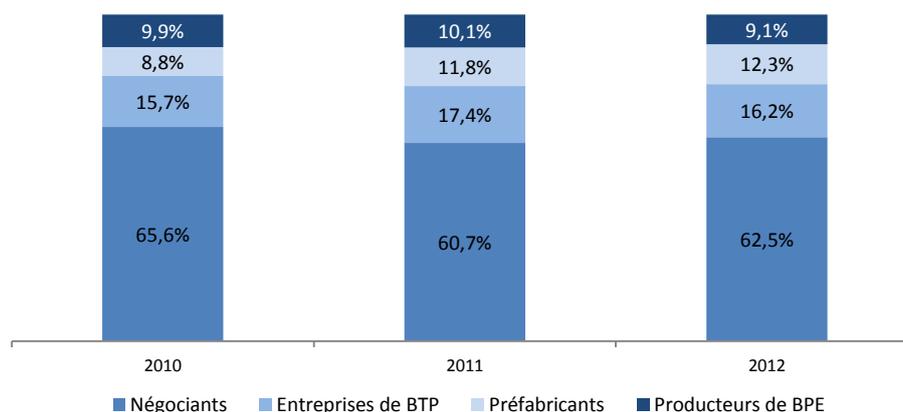
Source : Holcim (Maroc)

Sur la période 2010-2012, les ventes de granulats demeurent concentrées au niveau des régions du Grand Casablanca, de Rabat - Salé - Zemmour - Zaer et de Chaouia - Ouardigha, qui représentent en moyenne 98,9% des ventes sur la période.

V.5.12. Segmentation de la clientèle de Holcim (Maroc)

Le schéma ci-dessous présente la ventilation des ventes de ciment par catégorie de clientèle :

Figure 33 – Répartition des ventes de ciment par catégorie sur la période 2010-2012



Source : Holcim (Maroc)

Holcim (Maroc) réalise l'essentiel de ses ventes auprès des négociants de matériaux de construction. Ces derniers assurent la vente directe du ciment aux petites et moyennes entreprises de BTP et au segment de l'auto-construction.

La part des négociants dans le volume d'affaires réalisé par Holcim (Maroc) diminue sur la période 2010-2012 ; ils représentent 62,5% des ventes de ciment de Holcim (Maroc) en 2012 contre 65,6% en 2010.

Le reliquat des ventes de ciment de Holcim (Maroc) est réalisé directement auprès des entreprises de travaux publics, des entreprises de préfabrication et des producteurs du béton prêt à l'emploi.

La part des ventes réalisées auprès des entreprises de travaux publics passe de 15,7% en 2010 à 17,4% en 2011 pour s'établir à 16,2% à fin 2012.

Enfin, la part de ventes écoulées auprès des bétonniers enregistre un niveau stable sur la période 2010-2012.

V.5.13. Principaux clients de Holcim (Maroc)

Holcim (Maroc) dispose d'un large portefeuille de clients en 2012. Toutefois, aucun client ne représente une part dans le chiffre d'affaires supérieure à 2%. Regroupés, les dix principaux clients réalisent en effet 13,5% du chiffre d'affaires relatif à l'activité vente de ciment.

V.5.14. Politique commerciale et marketing

Dans un marché très concurrentiel, Holcim (Maroc) renforce sa stratégie globale par une politique commerciale reposant sur deux principales catégories d'actions :

- Actions de fidélisation ayant pour objectif d'assurer les positions de Holcim (Maroc) au niveau des marchés d'implantation de ses unités de production, où elle est en mesure d'offrir le prix le plus compétitif, notamment les régions de l'Oriental, de Fès - Boulemane, de Taza - Al Hoceima - Taounate, du Grand Casablanca et de Chaouia - Ouardigha ;
- Actions d'amélioration des positions commerciales au niveau de zones contrôlées par les concurrents.

Cette politique est déployée en cohésion avec la politique marketing. En effet, dans l'objectif d'offrir des produits et services adaptés aux besoins de sa clientèle et de mettre en valeur les produits du Groupe Holcim au Maroc, Holcim (Maroc) a développé une politique marketing axée sur les volets suivants :

- Evaluation de l'attractivité du marché ;
- Veille stratégique relative aux besoins et exigences de la clientèle actuelle et potentielle ;
- Veille industrielle relative aux nouvelles techniques utilisées et aux produits développés par la concurrence ;
- Lobbying continu auprès des prescripteurs et donneurs d'ordres clés ;
- Développement des canaux de communication appropriés à chaque segment de marché ;
- Organisation de manifestations de sponsoring et de mécénat.

V.5.15. Principaux achats

Les approvisionnements de Holcim (Maroc) se subdivisent en plusieurs catégories :

- Les gros consommables ;
- L'énergie électrique et les combustibles ;
- Les matériaux réfractaires ;
- Les matières premières (pouzzolane, gypse, schiste, etc.) ;
- Les sacs pour l'ensachage du ciment ;
- Les prestations de services relatives essentiellement à l'exploitation des carrières et à la maintenance du dispositif industriel ;
- Les pièces de rechange.

Gros consommables

L'approvisionnement en gros consommables s'opère via trois principaux modes :

- Contrats négociés par Holcim Trading, société-sœur de Holcim (Maroc), pour les approvisionnements à l'international, relatifs notamment au petcoke et au clinker. Ces contrats fixent pour chaque année les prix d'achat par la société, les quantités annuelles à livrer ainsi que le mode et les délais de livraison.
- Contrats négociés par Holcim (Maroc), pour les achats réalisés au Maroc, relatifs (i) aux matières premières, (ii) aux fuels, carburants et lubrifiants, (iii) aux sacs de papier et (vi) à l'énergie électrique ;
- Contrats globaux négociés par le Holcim Ltd. (matières réfractaires, boulets de broyage, pièces d'usure) et dont Holcim (Maroc) bénéficie.

Il convient de préciser que le papier utilisé par les fournisseurs de sacs de Holcim (Maroc) est acheté par ceux-ci au prix négocié par le Groupe Holcim, auprès de producteurs internationaux de papier.

Prestations de services

Les prestations de services sous-traitées par Holcim (Maroc) comprennent :

- Les services d'extraction, de chargement, de transport et de déchargement des matières extraites des carrières de Holcim (Maroc) sous-traités à travers des contrats négociés par la société elle-même ;
- La manutention et le transport des matières et produits à l'intérieur des usines et entre les usines de Holcim (Maroc) sont sous-traités avec des contrats négociés par Holcim (Maroc) ;
- La maintenance des matériels et outillage, qui s'opère soit sous contrat soit à travers des consultations ponctuelles de fournisseurs.

Pièces de rechange

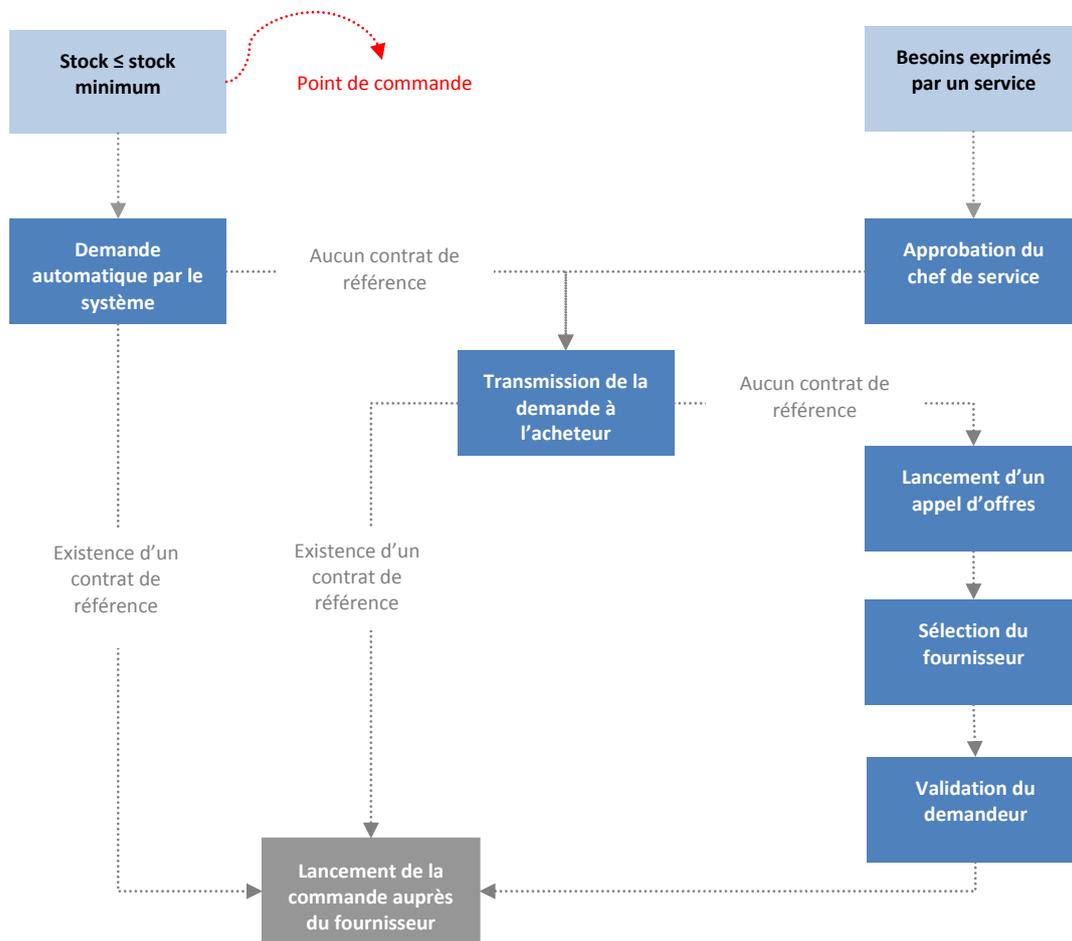
L'approvisionnement en pièces de rechange s'opère selon deux modes : (i) par achats spots auprès des fournisseurs ou (ii) par conclusion de contrat sur une durée déterminée pour des pièces de rechange spécifiques.

Processus d'approvisionnement

Tous les approvisionnements de Holcim (Maroc) sont gérés au siège de la société à Rabat via le progiciel intégré SAP.

Le processus d'approvisionnement au sein de Holcim (Maroc) se décline comme suit :

Figure 34 – Processus d'approvisionnement de Holcim (Maroc)



Source : Holcim (Maroc)

Le lancement de la commande nécessite les approbations suivantes :

- Pour l'activité ciment et les achats du siège :
 - L'approbation du responsable du Service Achats et du Directeur de l'unité de production concernée, le cas échéant ;
 - L'approbation du Président de Directoire pour les achats dépassant le montant de 500 KMAD.
- Pour l'activité BPE et granulats :
 - L'approbation du Directeur de l'unité de production concerné ;
 - L'approbation du Président du Directoire pour les montants au-delà de 500 KMAD.

V.5.16. Principaux fournisseurs de Holcim (Maroc)

Fournisseurs	Type d'achats	En % des achats
O.N.E.E	Electricité	11,9%
Holcim Trading S.A.	Combustibles	11,4%
BUZZICHELLI Maroc	Montage d'unités industrielles	2,8%
Compagnie Chérifienne des Emballages	Fourniture de sacs de papier	2,2%
Etudes & Réalisations Industrielles	Bureau d'études	1,9%
MAREMBAL	Fourniture des sacs	1,9%
DIVERTRA	Exploitation des carrières	1,8%
SOMATRIN	Fourniture des matières premières	1,4%
PAP Sacs Maghreb	Fourniture de sacs de papier	1,3%
ETPEC S.A.R.L.	Exploitation des carrières et manutention des matières premières	0,9%

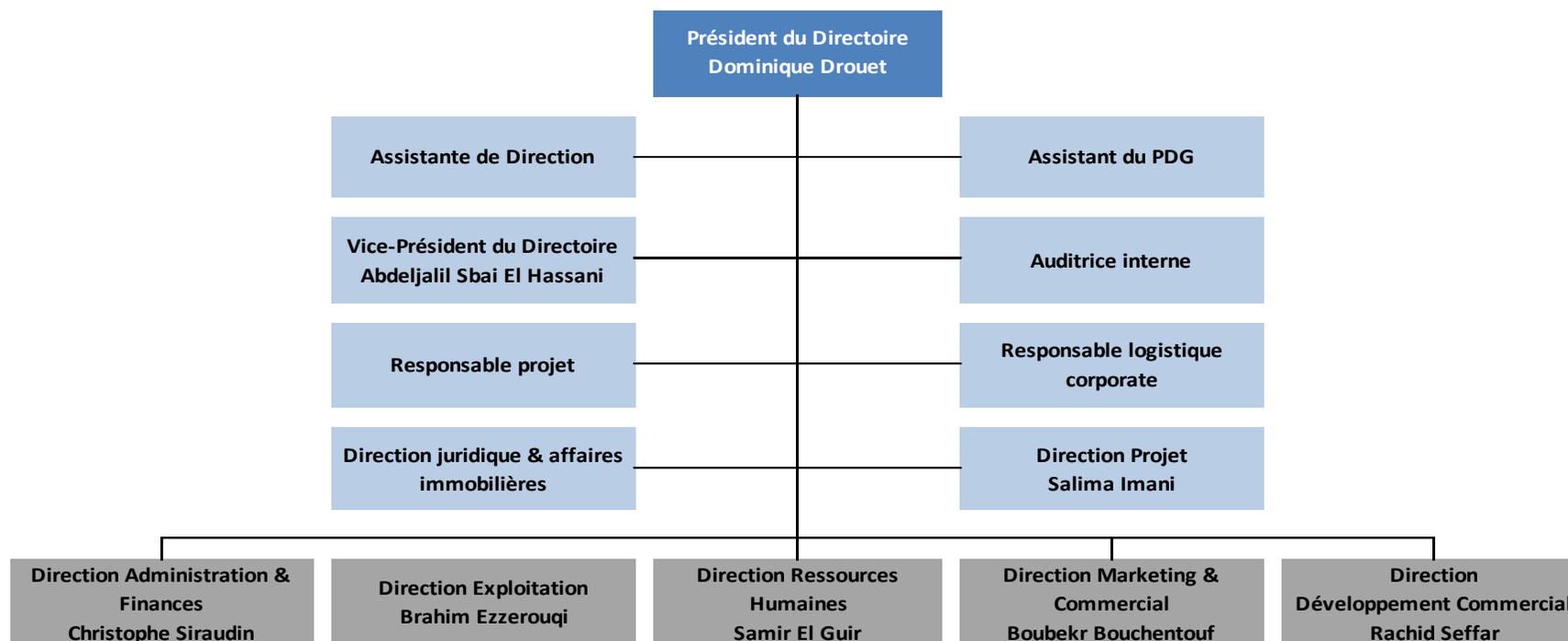
Source : Holcim (Maroc)

VI. Organisation de Holcim (Maroc)

VI.1. Organigramme de Holcim (Maroc) au 30 juin 2013

L'organisation opérationnelle de Holcim (Maroc) repose sur un comité de direction, présidé par Monsieur Dominique Drouet, dont le rôle est de coordonner l'action des cinq directions de la Société. Dans un souci d'efficacité, fonctionnelle l'ensemble des processus et des tâches à accomplir sont répartis en catégories associées chacune à une direction.

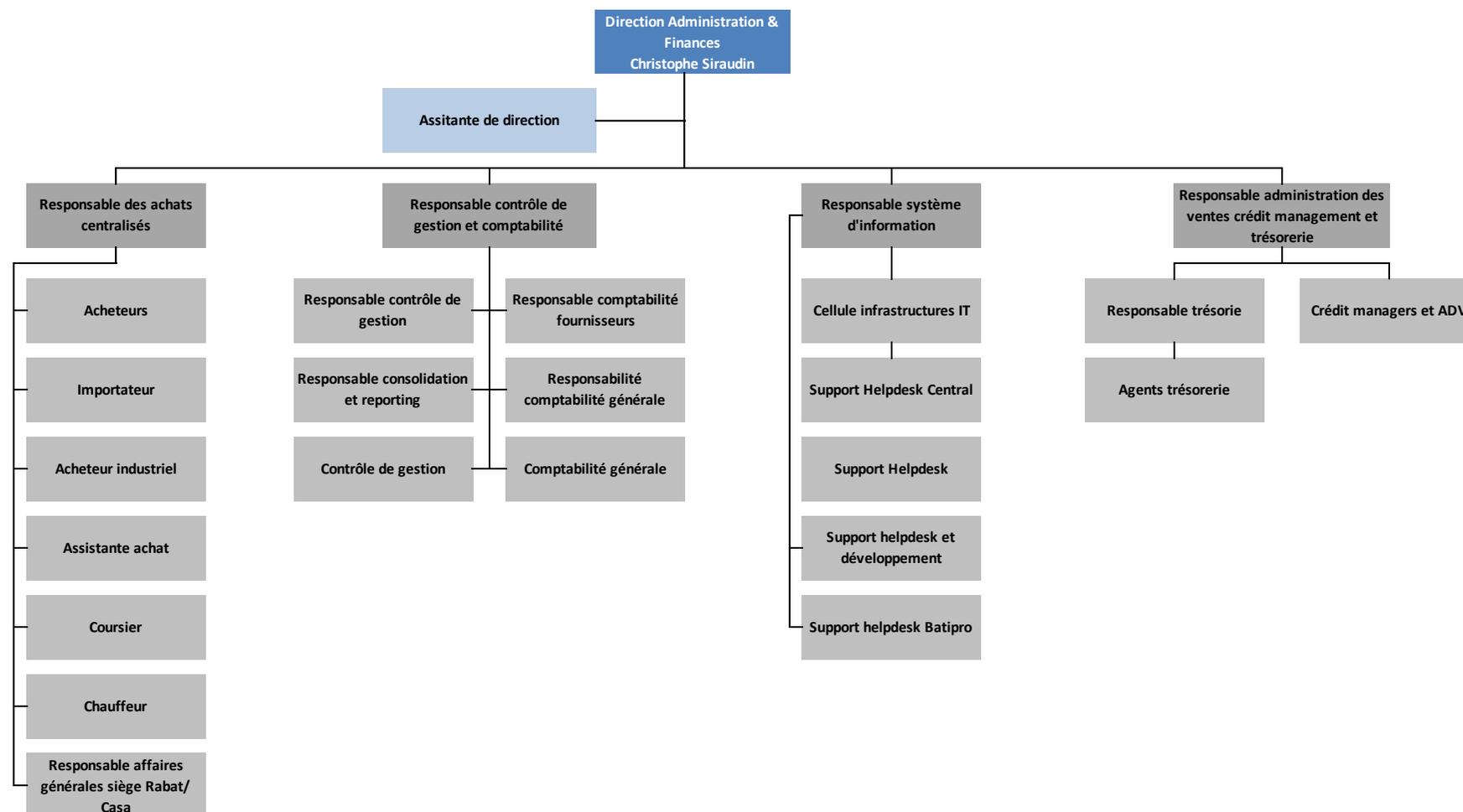
Figure 35 – Organigramme de Holcim (Maroc) S.A. au 30 juin 2013



Source : Holcim (Maroc)

VI.1.1. Direction Administration et Finances

Figure 36 – Organigramme de la Direction Administration et Finances



Source : Holcim (Maroc)

La Direction Administration et Finance en tant que fonction support, entretient des relations fonctionnelles avec l'ensemble des directions opérationnelles de Holcim (Maroc). Elle a pour mission (i) de gérer les tâches administratives et comptables de la Société, (ii) d'établir la stratégie financière, les moyens et les outils nécessaires à une rentabilité et une expansion optimale, (iii) de veiller au maintien des équilibres financiers de Holcim (Maroc) et (iii) de développer le système d'information de la Société.

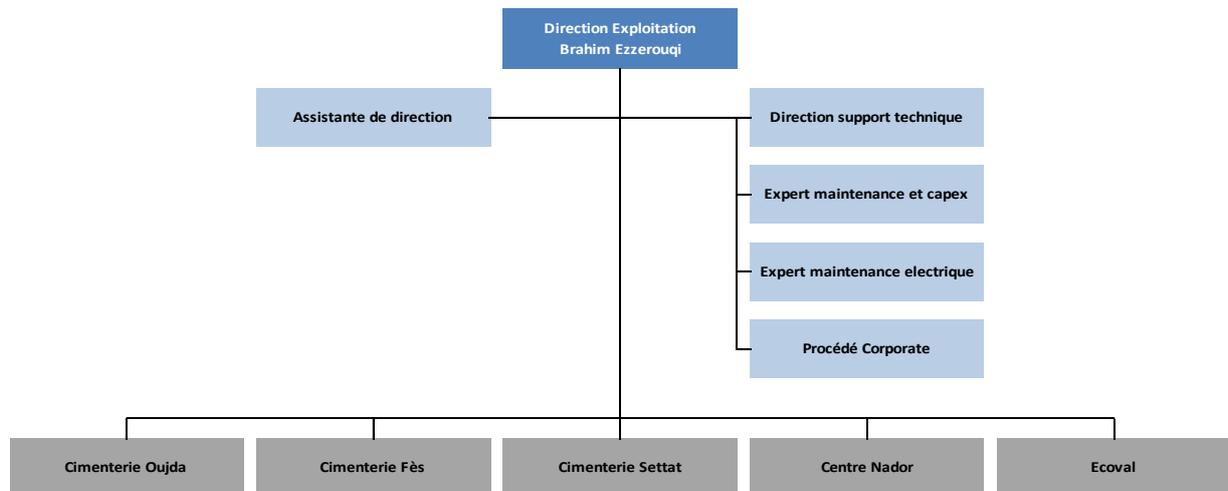
L'organisation de cette direction repose sur les fonctions suivantes :

- La fonction « Achats Centralisés » : dédiée (i) à la gestion des achats relatifs à la production, l'administration et la logistique, en plus des importations ainsi que (ii) l'administration du système SAP ;
- La fonction « Ventes et Credit management » : qui a pour mission de maîtriser les capitaux engagés par la Société auprès de ses clients et d'accélérer les flux de trésorerie. Elle contribue auprès des équipes commerciales à améliorer considérablement le financement du développement de l'entreprise ;
- La fonction « Contrôle de Gestion » : responsable de la planification et de la gestion. Elle contrôle en permanence les budgets de l'entreprise, élabore la prévision budgétaire et met en place des procédures du contrôle. Enfin, elle fournit une assistance dans tous les domaines afin de permettre l'utilisation optimale des ressources ;
- La fonction « Comptabilité » : chargée de la tenue des comptes, de l'enregistrement des opérations et de l'établissement des documents de synthèse qui mettent en lumière la situation financière de l'entreprise ;
- La fonction « Trésorerie » : qui se doit de gérer au mieux la trésorerie et veiller à ce que la Société soit toujours solvable. Cette entité assure un équilibre entre la rentabilité et la sécurité financières de la Société à travers la gestion (i) des flux et des soldes, (ii) des risques financiers, (iii) de la sécurité et de l'organisation ainsi que (iv) de l'interface entre le monde financier et l'activité industrielle et commerciale de la Société ;
- La fonction « Système d'Information » : chargée de définir les systèmes d'information de gestion adaptés aux structures de Holcim (Maroc) et d'en assurer le fonctionnement.

Par ailleurs, un Directeur Juridique et Affaires Immobilières, qui reporte directement au Président du Directoire, s'assure de la conformité légale des actes et des opérations de la Société, effectue une veille juridique en termes de gestion des contentieux, de gestion immobilière, de conseil et d'aide à la décision.

VI.1.2. Direction Exploitation

Figure 37 – Organigramme de la Direction Exploitation



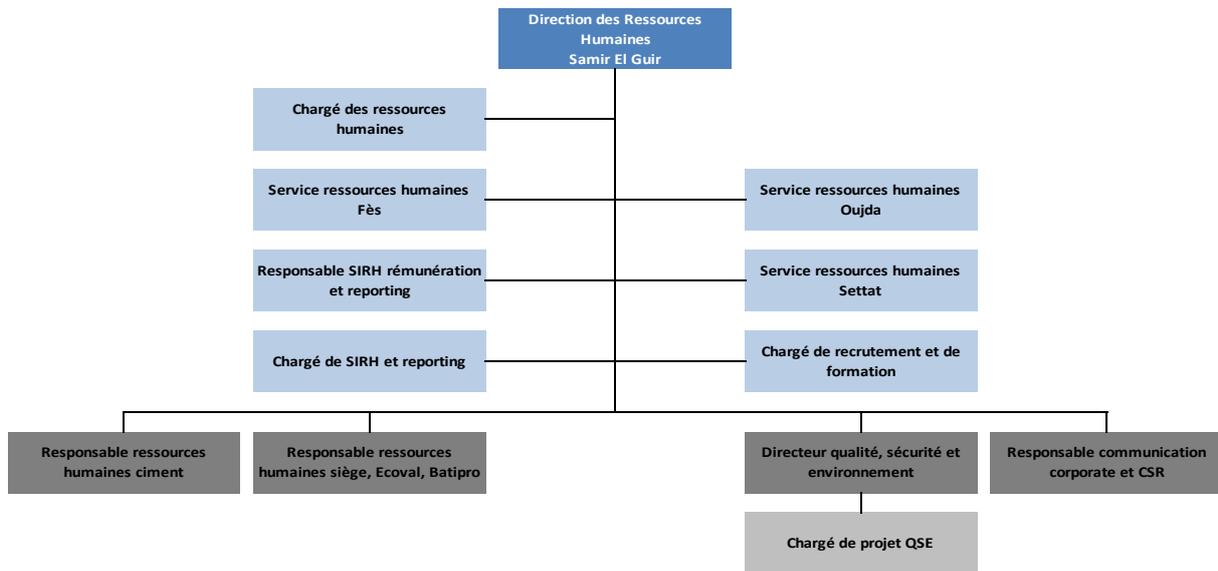
Source : Holcim (Maroc)

La Direction Exploitation met en œuvre la stratégie opérationnelle de la Société. Elle est responsable de la gestion technique et administrative de l'exploitation.

Cette direction est subdivisée en quatre directions régionales : Fès, Oujda, Settat et Nador ainsi qu'une direction Ecoval.

VI.1.3. Direction Ressources Humaines

Figure 38 – Organigramme de la Direction Ressources Humaines



Source : Holcim (Maroc)

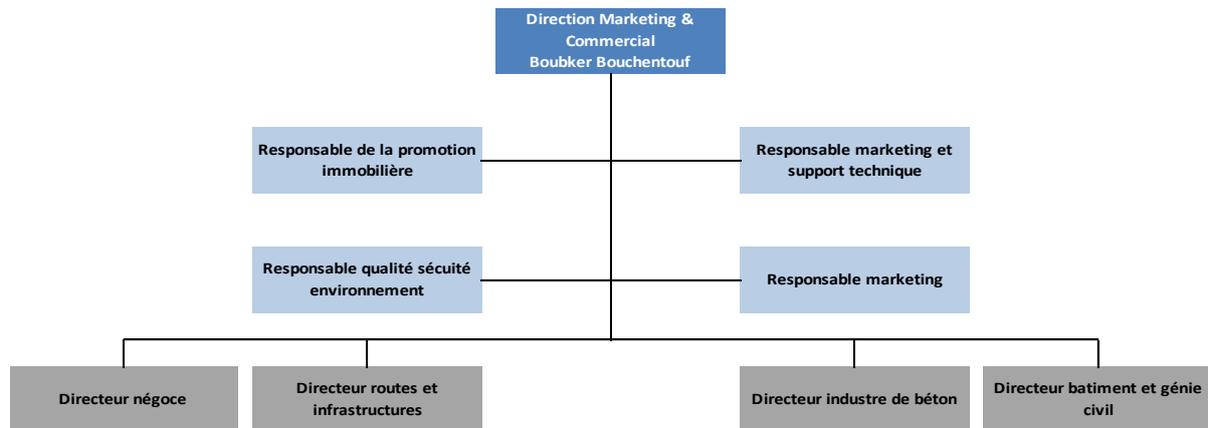
La mission de la Direction des Ressources Humaines consiste à élaborer une politique de gestion des ressources humaines et mettre en œuvre les moyens quantitatifs et qualitatifs (gestion de l'emploi, recrutement et formation) nécessaires à une optimisation ou une adaptation des ressources humaines aux finalités économiques de Holcim (Maroc). Elle assure la conduite de la gestion du personnel et l'application de la réglementation sociale en intégrant les règles et les procédures du droit du travail.

Composée de trois services régionaux (Fès, Oujda et Settat) et d'un service de relations sociales, la Direction des Ressources Humaines coordonne trois principales fonctions :

- La fonction « Administration et Développement du Personnel » : responsable de tout ou partie de la politique de gestion et de développement des ressources humaines, et de la gestion courante ;
- La fonction « Qualité / Sécurité et Environnement » : chargée d'assurer une qualité du ciment, du béton et des granulats, répondant aux meilleurs standards internationaux et de développer les valeurs et la culture du Groupe Holcim au sein de Holcim (Maroc) ;
- La fonction « Médecin de Travail » : dédiée à la surveillance médicale du personnel, afin de prévenir tout dommage causé à la santé des travailleurs par les conditions de leur travail et de les protéger dans leur emploi contre les risques résultant de la présence d'agents préjudiciables à leur santé.

VI.1.4. Direction Marketing et Commercial

Figure 39 – Organigramme de la Direction Marketing et Commercial



Source : Holcim (Maroc)

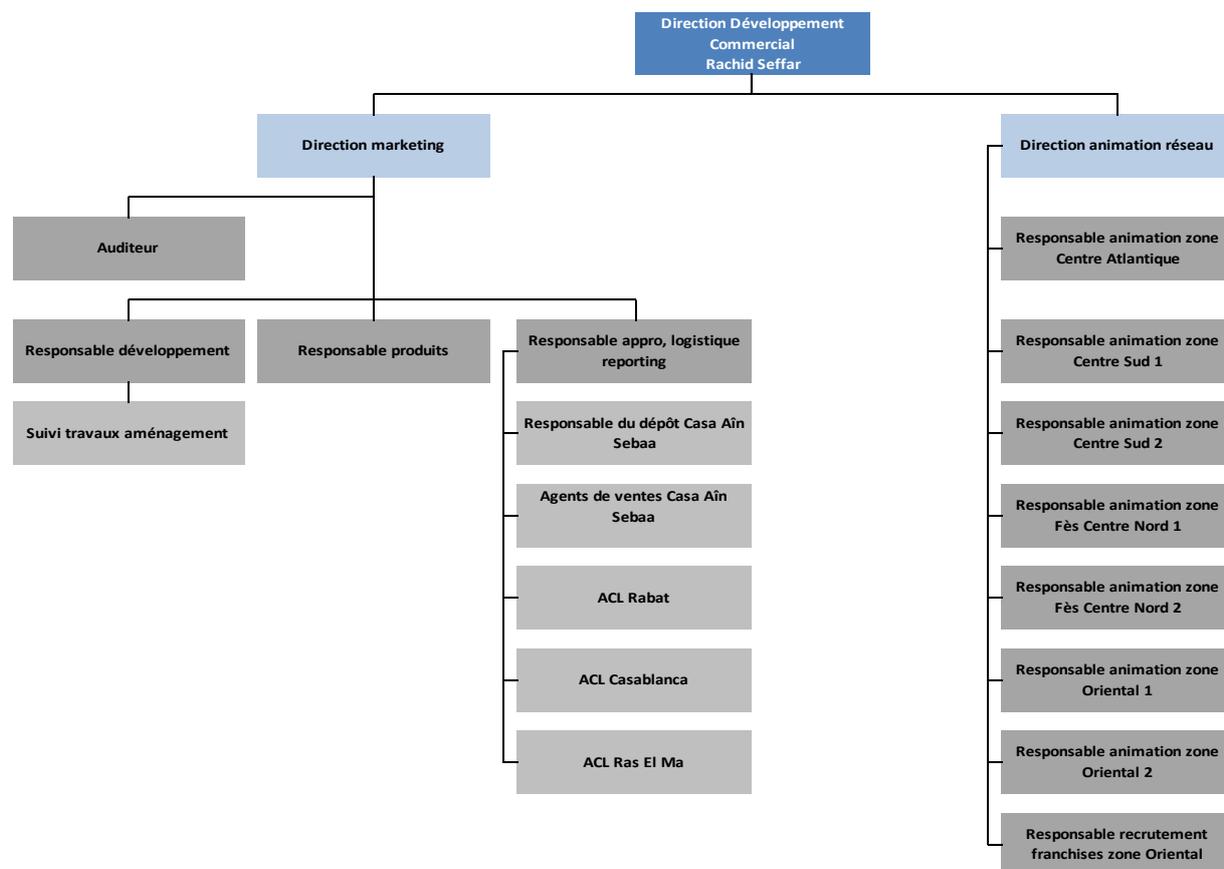
La Direction Marketing et Commercial repose sur trois directions régionales (région de l'Oriental, région Centre-Nord). Sa mission consiste à élaborer et proposer la politique commerciale de la Société, déterminer les orientations stratégiques, les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en place, après analyse et évaluation des différentes composantes du marché et enfin animer les activités de conception et de mise en œuvre nécessaires au développement sur le marché des biens ou des services proposés par Holcim (Maroc).

VI.1.5. Direction Projet

Dans le cadre de la stratégie marketing de Holcim (Maroc), la Direction Projet, récemment créée, a pour mission de promouvoir des projets innovants dans le domaine de la préfabrication et des produits dérivés du ciment.

VI.1.6. Direction du Développement Commercial

Figure 40 – Organigramme de la Direction du Développement Commercial



Source : Holcim (Maroc)

Créée en 2008, la Direction du Développement Commercial a pour mission de concevoir et de mettre en place de nouveaux canaux de distribution.

Elle est dotée d'une équipe permanente de managers et de deux équipes à temps partiels chargées d'étudier et de mettre en place les projets de développement commercial de Holcim (Maroc).

VI.2. Moyens humains

VI.2.1. Evolution et structure de l'effectif

L'évolution de l'effectif permanent de la Société sur la période 2010-2012 se présente comme suit :

Effectif permanent moyen par catégorie	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Ingénieurs Cadres Supérieurs (ICS)	123	122	122	-0,8%	0,0%
<i>Taux d'encadrement</i>	<i>24%</i>	<i>24%</i>	<i>27%</i>	<i>-</i>	<i>+3 pts</i>
Maîtrise et Adjointes Techniques (MAT)	385	384	331	-0,3%	-13,8%
Employés Ouvriers (EMO)	2	1	1	-50,0%	0,0%
Total	510	507	454	-0,6%	-10,5%

Source : Holcim (Maroc)

A fin 2012, Holcim (Maroc) emploie 454 permanents, en évolution annuelle moyenne de -5,6% sur la période 2010-2012. Cette évolution résulte essentiellement du recrutement de 57 personnes entre 2010 et 2012 (principalement des agents de maîtrise et des adjointes techniques), et du départ de 162 personnes sur la même période. La spécificité de l'industrie cimentière exige une structure d'effectifs à forte dominante de main d'œuvre qualifiée, et proportionnellement moins de cadres et de professions intermédiaires. Holcim (Maroc) S.A. emploie ainsi 332 techniciens et ouvriers, 122 ingénieurs avec un taux d'encadrement de 25% en moyenne sur les trois dernières années.

Afin de faire face à des besoins ponctuels en main d'œuvre, Holcim (Maroc) fait appel à fin 2012 à 41 intérimaires. Elle sous-traite, par ailleurs, des prestations de services, notamment des services de gardiennage, d'entretien des bâtiments, de gestion des carrières et d'ensachage.

La structure des effectifs de prestataires et sous-traitants par site de production est illustrée à travers le tableau suivant :

Personnel externe par site de production	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Oujda	91	98	113	7,7%	15,3%
Fès	87	88	88	1,1%	0,0%
Rabat	23	26	29	13,0%	11,5%
Nador	37	38	42	2,7%	10,5%
Casablanca	20	19	19	-5,0%	0,0%
Settat	160	226	201	41,3%	-11,1%
Total	418	495	492	18,4%	-0,6%

Source : Holcim (Maroc)

VI.2.2. Turnover

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des départs et des recrutements enregistrés par la Société au cours des trois derniers exercices :

	2010	2011	2012
Recrutements (1)	12	21	24
Départs (2)	47	40	75
Solde (1) - (2)	(35)	(19)	(51)

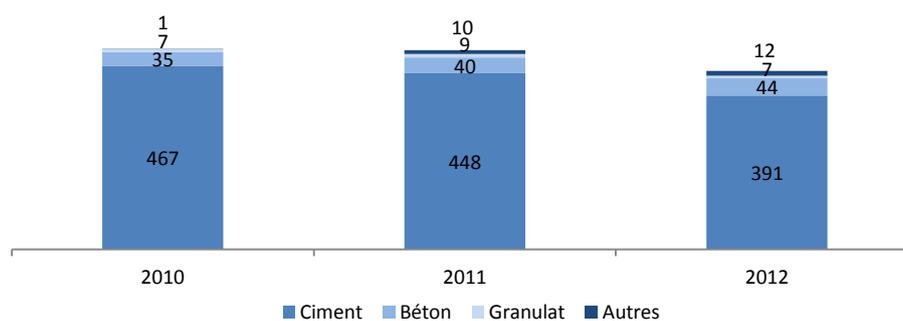
Source : Holcim (Maroc)

Les années 2010-2012 sont marquées par le départ de 162 employés, remplacés à hauteur de 57 personnes. Ces recrutements concernent le personnel de l'usine de Settat et de l'extension des unités de production de béton, ainsi que des commerciaux, notamment des responsables de zones, des agents de vente et des responsables de logistique.

VI.2.3. Répartition de l'effectif par activité

La structure de l'effectif de Holcim (Maroc) S.A. par activité, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

Figure 41 – Répartition de l'effectif par activité



Source : Holcim (Maroc)

Le segment du ciment concentre 88,7% du personnel de la Société, en moyenne sur les trois dernières années.

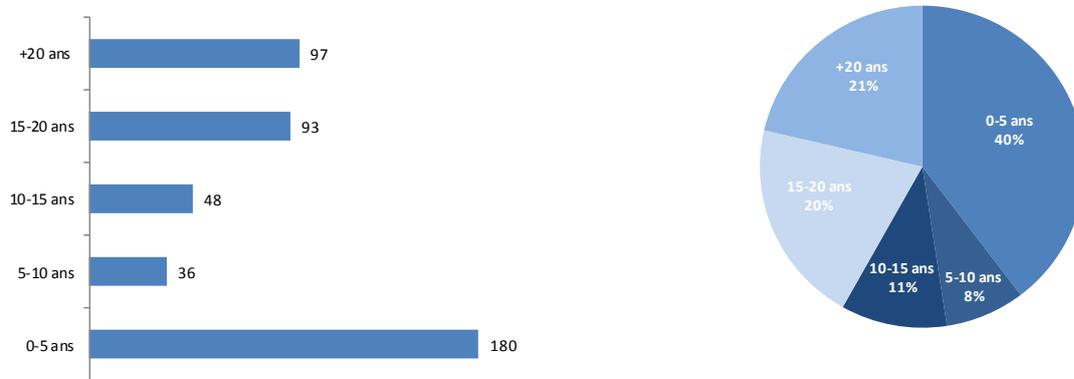
Le segment béton a opéré des recrutements entre 2010-2012 en raison notamment de l'extension des unités de production sur cette période.

La taille des effectifs de Holcim Granulats demeure relativement stable durant cette période.

VI.2.4. Répartition du personnel par ancienneté

La structure du capital humain par ancienneté à fin 2012, se présente comme suit :

Figure 42 – Structure du capital humain par ancienneté à fin 2012



Source: Holcim (Maroc)

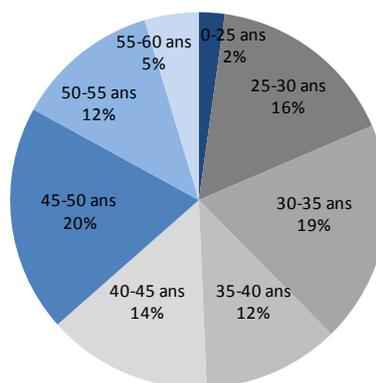
Holcim (Maroc) réussit à consolider ses compétences humaines en fidélisant ses effectifs. En effet, plus de la moitié du personnel dispose d'une expérience de plus de 10 années au sein de la Société.

Le personnel le plus expérimenté se concentre naturellement au niveau des sites historiques d'Oujda et de Fès.

VI.2.5. Répartition du personnel par tranche d'âge

Holcim (Maroc) emploie un personnel relativement jeune, où les moins de 45 ans représentent plus de la moitié de l'effectif global.

Figure 43 – Structure du personnel par tranche d'âge à fin 2012

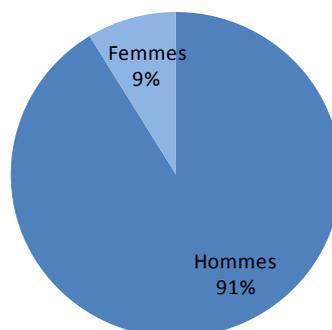


Source : Holcim (Maroc)

VI.2.6. Parité

La répartition de l'effectif de la Société à fin 2012 par sexe se présente comme suit :

Figure 44 – Répartition de l'effectif par sexe à fin 2012



Source : Holcim (Maroc)

Les femmes représentent 9% de l'effectif total de Holcim (Maroc)

VI.3. Formation

Très variés, les métiers représentés au sein de l'industrie cimentière exigent une qualification toujours plus pointue qui permet de suivre l'évolution des processus de production et d'assurer une amélioration constante de la qualité des produits.

A ce titre, Holcim (Maroc) accorde une grande importance à l'épanouissement de ses collaborateurs et adopte un plan de formation valorisant.

Ce plan triennal vise aussi bien les compétences techniques que sociales et personnelles. Il prend en considération la mission qui est assignée à chacun des collaborateurs, les projets en cours mais également, les aspirations et orientations de carrière validées dans le cadre du processus « Dialogue ».

Ce dernier représente un système d'évaluation des performances, adopté par Holcim (Maroc). Il permet de définir en début de chaque exercice, les objectifs, les besoins de formation et les ambitions de chaque collaborateur. Ce système assure un suivi des réalisations et permet d'établir un bilan de performance à la fin de chaque exercice.

La politique de formation de la Société revêt diverses formes :

- Une formation traditionnelle prise en charge par des organismes spécialisés ou des experts de la Société ;
- Le coaching ou l'acquisition de compétences en interne : transmission du savoir-faire du métier entre collaborateurs ;
- Des cercles internationaux par métier qui permettent l'échange de connaissances entre les spécialistes des diverses sociétés du Groupe Holcim (Maroc) ;
- L'apprentissage et le développement de compétences sur le terrain.

En 2012, le plan de formation concerne 1 346 participants et s'articule autour des actions suivantes :

- Les actions techniques au niveau des usines: Sécurité et Environnement, Process et Maintenance ;
- Le Séminaire francophone de Gestion des Entreprises ;
- Le Campus ;
- Les formations du Groupe Holcim ;
- Les langues, notamment l'anglais.

Par ailleurs, le budget alloué aux formations de personnel s'établit, en général, à 5% de la masse salariale de l'exercice.

VI.4. Politique sociale et de rémunération

VI.4.1. Politique sociale

Dans un souci de développement durable, la Société veille sur son environnement social et assure une interaction harmonieuse avec le milieu dans lequel elle évolue.

La Société contribue grâce à ses actions sociales, à l'amélioration de la qualité de vie de ses collaborateurs, de leurs familles et de la communauté autour de ses sites de production.

L'ensemble des effectifs de Holcim (Maroc) bénéficie :

- d'aide pour l'accès au logement : crédit logement à 2% dans une limite de 1 MMAD ;
- de séjours d'estivage ;
- d'une prime de l'Aïd Kbir ;
- d'une prime de scolarité ;
- d'une dotation pour le pèlerinage ;
- d'une prime d'adhésion de club.

VI.4.2. Rémunération du personnel

Les employés de Holcim (Maroc) bénéficient d'une rétribution fixe, représentant un salaire de base, augmenté annuellement d'une prime de transport et d'une indemnité de logement.

Par ailleurs, la Société verse à ses collaborateurs, une rémunération variable qui dépend du poste occupé et des performances de chaque employé.

La politique de rémunération de Holcim (Maroc) diffère selon la catégorie socioprofessionnelle des collaborateurs :

Rémunération des cadres

La politique de rémunération des cadres se base sur le système « HAY » qui consiste à attribuer à chaque collaborateur un salaire selon ses compétences par rapport au poste occupé, son initiative et sa créativité, ainsi que la contribution du poste dans le résultat net de la Société.

Le salaire annuel brut des cadres s'établit en moyenne à 660 KMAD.

Rémunération des MAT

Les agents de maîtrise et les employés ouvriers sont rémunérés selon leur échelle / échelon dans la Société.

Ils bénéficient d'un salaire annuel brut global de 154 KMAD en moyenne.

VI.4.3. Primes et moyens de motivation

La société Holcim (Maroc) adopte le processus de gestion de la performance « Dialogue », conçu comme un instrument d'écoute interactive et de communication structurée. Ce processus constitue un moyen de :

- **Définir des objectifs de performance et de comportement :** *Dialogue* (i) met en exergue les objectifs de la Société, (ii) les traduit en objectifs individuels et collectifs, et (iii) permet de suivre leur réalisation.
- **Identifier les opportunités professionnelles :** le programme de la Société permet de décliner les aspirations des collaborateurs et d'analyser les opportunités professionnelles compatibles avec leurs attentes, tout en demeurant conforme avec les besoins du Groupe Holcim. Le personnel est ainsi responsabilisé quant à son évolution au sein de la Société.

Les collaborateurs à haut potentiel bénéficient de multiples opportunités de mobilité et d'évolution aussi bien au Maroc qu'au sein des filiales étrangères de Holcim Ltd.

- **Définir des axes de formation et de développement personnel :** le processus permet d'identifier les besoins en formation et de développement des collaborateurs, tout en leur permettant d'auto-évaluer leur progression par rapport à leurs objectifs.

Les opportunités d'évolution du personnel diffèrent selon les catégories socioprofessionnelles :

- L'avancement des cadres dépend du poids du poste qu'ils occupent et du salaire attribué : l'évolution peut se manifester en termes de rémunération ou de poste ;
- L'avancement des agents de maîtrise et des employés ouvriers se fait au sein de Holcim (Maroc) selon des échelles et des échelons sur la base de leur ancienneté.

VI.4.4. Sanctions et mesures disciplinaires

Les mesures disciplinaires sont régies par les législations du travail en vigueur. Elles sont proposées par la Direction des Ressources Humaines, à la demande et après concertation avec la hiérarchie. La décision revient à la Direction de la Société.

VI.4.5. Institutions représentatives du personnel et syndicats représentés

Chaque établissement de Holcim (Maroc) comptant plus de 10 salariés, dispose d'une instance représentative du personnel, conformément au code du travail. Par ailleurs, chaque établissement dispose d'un comité d'hygiène et de sécurité et d'un comité d'établissement qui se réunit une fois par trimestre.

Dans le cadre de la politique de concertation qu'elle mène avec ses partenaires sociaux, la société ouvre des négociations périodiques avec les délégués du personnel et les représentants syndicaux, qui sont sanctionnées par des protocoles d'accords sur les salaires et les conditions de travail.

A ce titre, le dernier protocole d'accord conclu entre le management de la Société et les représentants du personnel date du 15 octobre 2012 et concerne principalement :

- Les modalités d'augmentation des salaires et de promotion des catégories Maîtrise et Adjoints Techniques (MAT) et Employés Ouvriers (EMO) au titre de l'année 2012 ;
- Le report de l'instauration d'une retraite complémentaire pour la catégorie Ingénieurs et Cadres Supérieurs (ICS) suite aux augmentations conséquentes attribuées aux autres catégories (MAT et EMO) ;
- L'augmentation des salaires des collaborateurs de la catégorie MAT occupant actuellement des postes de responsabilité au rang salarial de la catégorie (ICS).

Sur la période 2010-2012, aucun mouvement social n'a été enregistré. Le climat social au sein de Holcim (Maroc) demeure stable et serein.

VI.5. Communication interne

Les actions de communication interne ciblent l'ensemble du personnel, pour informer sur les activités et les performances de la Société. Ces informations sont canalisées à travers des supports écrits, multimédias, verbaux, etc. :

- **Réunions d'information** : tenues au sein des sites de production et ayant pour objectif d'informer l'ensemble des collaborateurs sur les performances atteintes et les problèmes éventuels survenus en matière de qualité, de sécurité et d'environnement ;
- **Journal interne** : d'une périodicité de 3 mois, le journal interne de Holcim (Maroc) « AL-MAJAL » traite de différents thèmes (qualité, sécurité, environnement de la Société, etc.). Sa diffusion concerne tout le personnel de Holcim (Maroc). Ce journal bilingue (arabe et français) est rédigé par un comité de rédaction interne avec la participation des collaborateurs de la Société. Sa validation et réalisation technique sont assurées par le Service Communication Corporate ;
- **Livrets thématiques et brochures** : selon le besoin en information des collaborateurs de Holcim (Maroc) sur une nouveauté en matière de qualité, sécurité et environnement, le Service Communication Corporate se charge de l'édition de livrets thématiques traitant de ces aspects ;
- **Base de documents sur Lotus Notes** : établie pour consultation par toute personne ayant les droits d'accès.

VI.6. Hygiène et sécurité

Conformément aux stipulations législatives relatives à l'hygiène et sécurité, Holcim (Maroc) assure la protection de la santé et de la sécurité de ses salariés, dispose d'un médecin du travail et a mis sur pied un comité d'hygiène et de sécurité.

Ce comité a mis en place un plan d'actions visant à promouvoir et à maintenir un haut degré de bien-être physique, mental et social des travailleurs. En effet, Holcim (Maroc) contrôle l'environnement de travail (poussières, bruit, etc.) et assure une surveillance médicale périodique de son personnel.

Les cadres de la Société définissent et s'engagent à mettre en place une politique d'hygiène et sécurité et à en assurer les performances. Ils sont tenus également d'assurer une communication interne et une diffusion efficace de l'information nécessaire sur l'hygiène et sécurité, à travers des rapports, des séances de sensibilisations, des formations, etc.

En contrepartie, Holcim (Maroc) exige de ses collaborateurs la maîtrise et le respect des procédures et des instructions, ainsi que l'obtention d'un permis de travail. Chaque collaborateur se doit de connaître son rôle, ses responsabilités et ses obligations.

La direction de la Société réalise des audits de conformité légale des différents sites, ainsi que des audits de conformité d'hygiène du milieu de travail, des installations sanitaires et de restauration.

Elle assure également une évaluation et un contrôle continu des risques et examine systématiquement les incidents parvenus pour pouvoir mettre en place des mesures correctives.

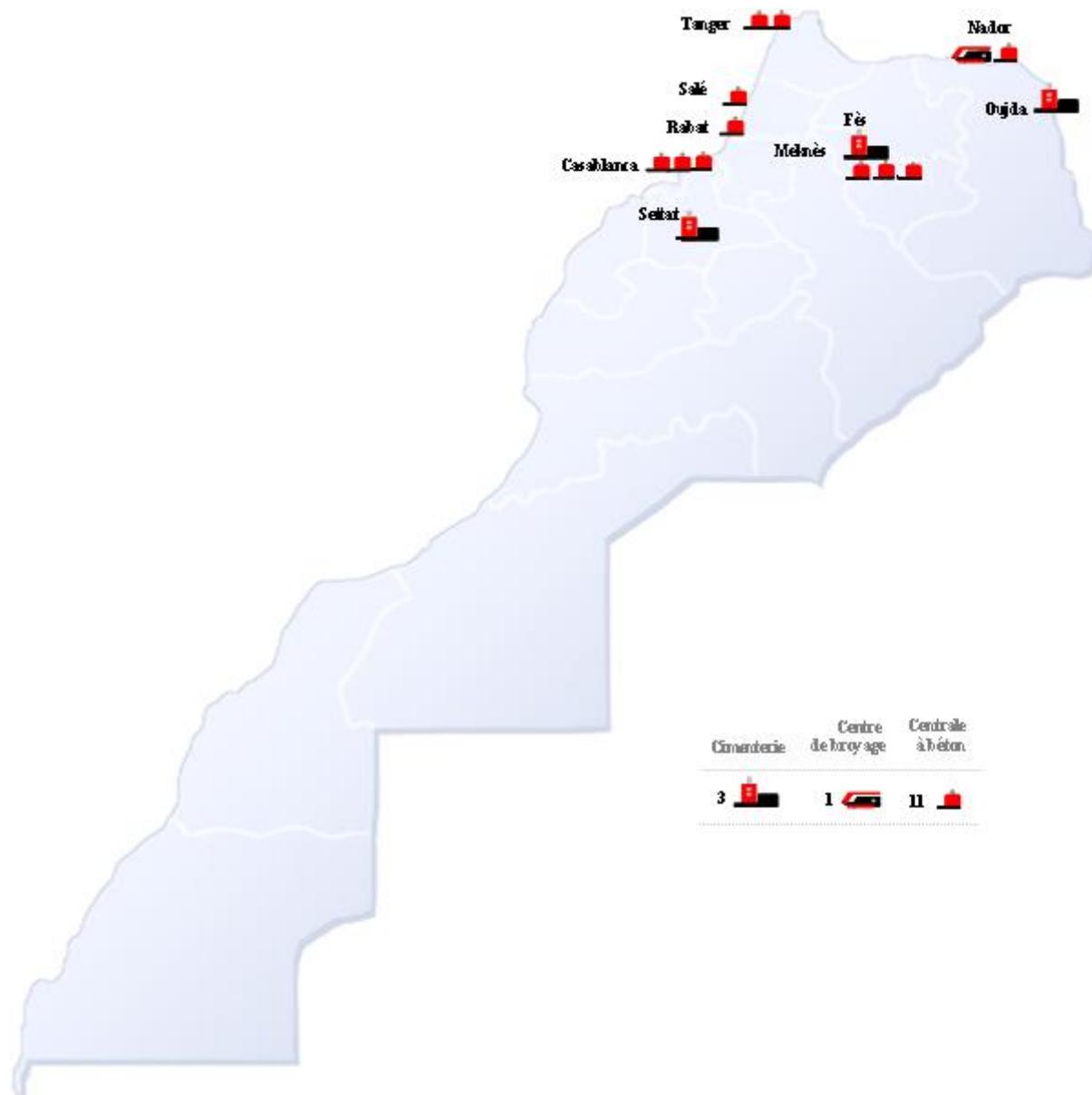
Par ailleurs, le système d'hygiène et sécurité intervient au niveau des procédés, notamment en ce qui concerne la procédure d'approvisionnement (procédure des achats, évaluation des fournisseurs et prestataires, etc.), la conception des produits, la gestion des changements, l'hygiène industrielle, etc.

VI.7. Moyens techniques

VI.7.1. Dispositif industriel

La carte ci-après présente les principaux sites de production de Holcim (Maroc) au 30 juin 2013 :

Figure 45 – Principaux sites de production³⁵ de Holcim (Maroc) au 30 juin 2013



Source : Holcim (Maroc)

³⁵ Sur les 13 centrales à béton dont dispose la société, deux ne sont pas encore mises en service au 30 juin 2013

Activité ciments

▪ **Usine d'Oujda**

Activité

Mise en service en 1978, l'usine d'Oujda assure la production et la commercialisation de différentes qualités de ciment. L'usine assure également ainsi l'alimentation en clinker du site de Nador.

D'une capacité annuelle de 1,8 mT de ciment à fin juin 2013, l'usine d'Oujda utilise le procédé de fabrication à voie sèche intégrale et consiste en deux lignes de production entièrement identiques depuis l'atelier de broyage cru jusqu'à celui de broyage ciment en plus des ateliers de concassage et d'ensachage-expédition.

La production s'effectue à partir de matières premières extraites des carrières de calcaire, d'argile et de gypse situés à proximité de l'usine.

L'usine d'Oujda a obtenu en 2002, au terme de l'audit mené par l'organisme TÜV, la reconduction des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

En raison du ralentissement de la demande nationale, Holcim (Maroc) a mis en arrêt l'une des deux lignes de cuisson de l'usine d'Oujda en mai 2013.

Situation géographique et accessibilité

Située à 45 Km de la ville d'Oujda, l'usine est facilement accessible grâce à la route nationale reliant Oujda à Casablanca, et suffisamment proche du port de Nador qui assure l'alimentation de l'usine en petcoke.

L'usine est raccordée à la voie ferrée depuis son démarrage et dispose de sa flotte particulière de wagons citernes.

Organisation

L'usine d'Oujda emploie un effectif de 105 personnes.

▪ **Usine de Fès – Ras El Ma**

Activité

L'usine de Fès - Ras El Ma a été mise en service en 1993 et ne produit que du clinker pendant les trois premières années de son activité. Depuis 1996, l'usine de Fès Ras El Ma produit et commercialise différentes qualités de ciment.

L'unité de production de Fès - Ras El Ma utilise le procédé de fabrication à voie sèche intégrale et bénéficie d'une capacité de production de 1,2 mT à fin juin 2013.

L'usine comprend des ateliers de concassage, de broyage, d'homogénéisation et de stockage de la farine, de cuisson et stockage du clinker, de broyage du ciment et d'ensachage et expédition du ciment.

La production s'effectue à partir de matières premières extraites de la carrière de calcaire et de la carrière de schiste, les deux se situant à proximité de l'usine.

L'usine de Fès est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Situation géographique et accessibilité

La cimenterie de Fès est située dans la localité de Ras El Ma à 25 Km de la ville de Fès et à 340 Km du port de Nador à partir duquel elle est alimentée en petcoke.

La liaison routière avec les autres régions du Royaume se fait à partir de l'autoroute reliant Casablanca et Oujda, tandis que l'accès à la ville de Fès se fait directement via les localités de Bensouda et de Zlilig.

L'usine est raccordée à la voie ferrée depuis 2005.

Organisation

L'usine de Fès compte un effectif de 126 personnes.

▪ **Usine de Settat**

Activité

L'usine de Settat est mise en service en 2007 après une réalisation en trois phases qui a démarré en 2005.

Assurant la production et la commercialisation de différentes qualités de ciment, l'usine de Settat est dotée d'une capacité de production de 1,7 mT de ciment à fin juin 2013.

L'usine comprend des ateliers de concassage, de broyage, d'homogénéisation et de stockage de la farine, de cuisson et stockage du clinker, de broyage du ciment et d'ensachage et expédition du ciment.

L'extraction des matières premières se fait au niveau de la carrière de calcaire située à proximité de la localité de Sidi Hajjaj et de la carrière de schiste à proximité de la localité de Riah.

L'usine de Settat est dotée des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Situation géographique et accessibilité

L'usine de Settat est située dans la localité de Tamedrost à 10 Km de la ville de Settat, à 70 Km de Casablanca et à 100 Km du port de Jorf Lasfar à partir duquel elle est alimentée en petcoke.

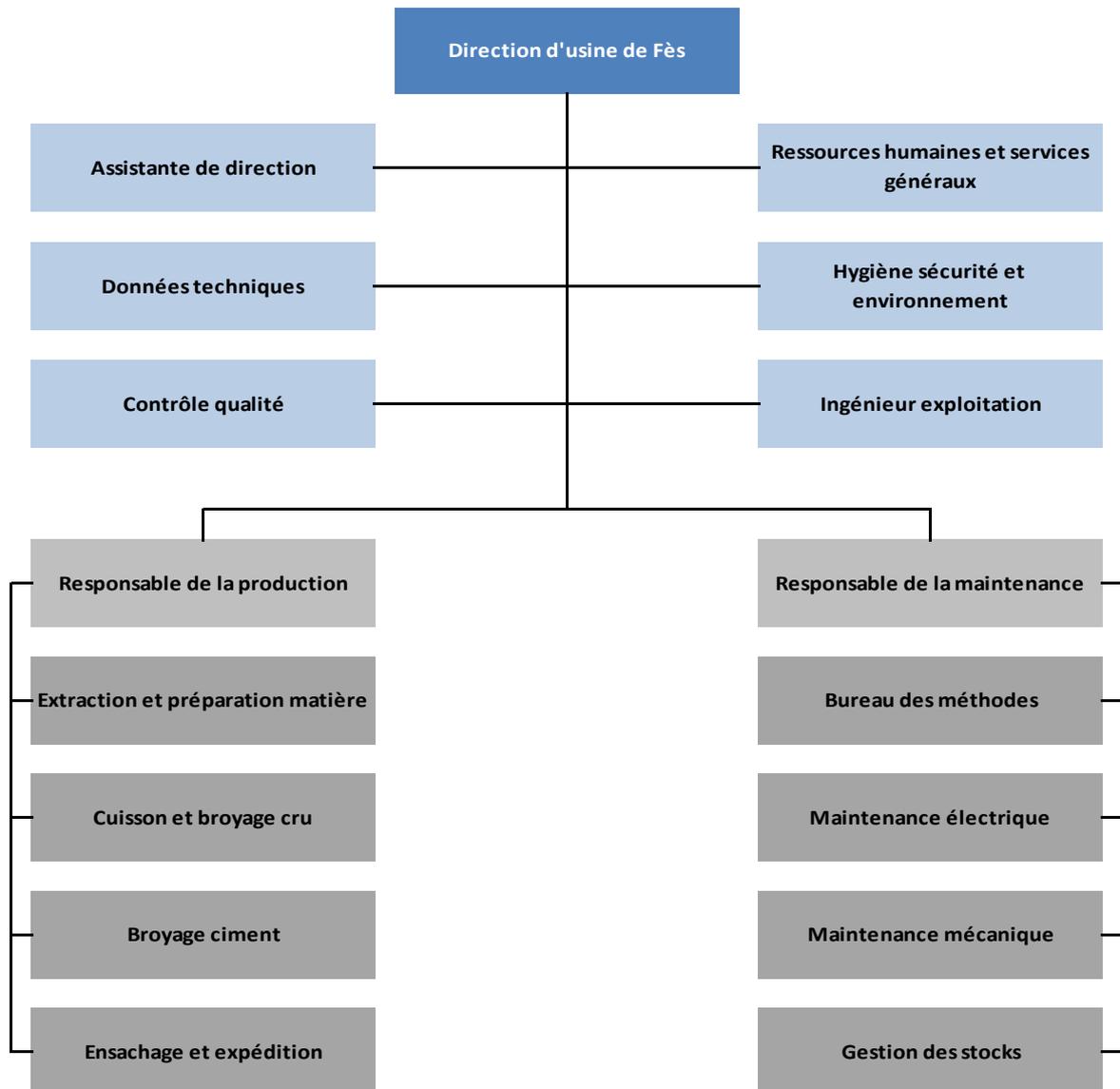
L'accès à l'unité de production se fait à partir de (i) l'autoroute reliant Casablanca et Marrakech, (ii) les routes secondaires reliant Settat et Sidi Al Aïdi à la localité de Ras El Ain ainsi que (iii) la voie ferrée.

Organisation

L'usine de Settat compte un effectif de 91 personnes.

L'organigramme suivant schématise l'organisation type d'une cimenterie de Holcim (Maroc) (cas de Fès) :

Figure 46 – Organisation de l'usine de Fès



Source : Holcim (Maroc)

▪ Centre de broyage de Nador

Activité

Le Centre de broyage et d'ensachage de Nador est mis en service en 1998 afin de produire du ciment à partir du clinker en provenance de l'usine d'Oujda, l'ensacher et l'expédier.

A partir de 2006, l'activité de broyage des ajouts est arrêtée et un nouveau broyeur de ciment est mis en place.

Doté d'une capacité de broyage annuelle de 450 000 tonnes de ciment à fin juin 2013, le centre de Nador se spécialise depuis 2006 dans :

- Le broyage, l'ensachage et l'expédition du ciment à partir du clinker reçu de l'usine d'Oujda ;
- L'expédition du ciment CPA³⁶ en vrac reçu de l'usine d'Oujda.

Le centre de Nador est doté des certificats de conformité aux normes ISO 9001 de la gestion de la qualité, ainsi que la norme relative au management environnemental ISO 14001.

Situation géographique et accessibilité

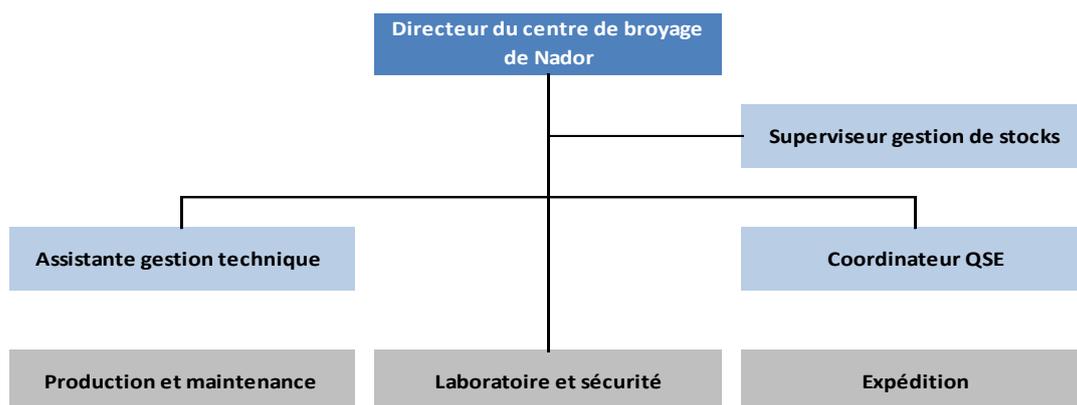
Le centre de broyage et d'ensachage de Nador est situé dans la zone industrielle de Sélouane à 15 Km de la ville de Nador et à 30 Km du port de Nador.

L'accessibilité au centre est assurée par la route reliant la ville de Nador et la localité d'El Aroui. Le raccordement à la voie ferrée est utilisé pour l'alimentation du centre en clinker en provenance de l'usine d'Oujda.

Organisation

Le centre de Nador emploie un effectif de 21 personnes. L'organisation du centre de Nador est schématisée dans l'organigramme suivant :

Figure 47 – Organisation du centre de Nador



Source : Holcim (Maroc)

³⁶ Variété de ciment à très faible taux d'ajouts

Activité béton prêt à l'emploi

Holcim Bétons gère 13 centrales de production de bétons réparties entre six villes (Settat, Casablanca, Salé, Fès, Tanger et Nador). Le tableau suivant présente les caractéristiques techniques des centrales à bétons de Holcim (Maroc) :

Centrales à béton	Marque	Capacité (en m ³)	Type	Mise en service	Fabrication	Volume produit 2012
Centrale de Casablanca I	WEMA	100 000	Malaxeur planétaire 2 m ³	2003	2003	91 684
Centrale de Casablanca II	MEKA	80 000	Malaxeur simple-arbre 2 m ³	2006	2006	82 116
Centrale de Casablanca III	PEMAT 60 SKIP	50 000	Malaxeur planétaire 1 m ³	2000	1993	49 253
Centrale de Salé	ARCEN	60 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	1987	2008	48 897
Centrale de Tanger I	ALQUEZAR	80 000	Malaxeur planétaire 2 m ³	2004	2002	62 566
Centrale mobile de Tanger II	PATAUD	40 000	Malaxeur planétaire 1,5 m ³	2007	2000	10 162
Centrale de Nador	BHS	50 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2000	1995	23 729
Centrale de Fès I	PEMAT	50 000	Malaxeur planétaire 1 m ³	1987	1985	6 815
Centrale de Fès II	ARCEN	80 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2008	2008	77 914
Centrale de Fès III	ARCEN	80 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2010	2008	6 604
Centrale de Tamesna	ARCEN	80 000	Malaxeur double-arbre horizontal 2 m ³	2007	2006	53 957
Centrale fixe	ARCEN	100 000	Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³	Non encore mise en service	2008	-
Centrale mobile	ARCEN	80 000	Malaxeur double-arbre horizontal 3 m ³	Non encore mise en service	2011	-

Source : Holcim (Maroc)

Activité granulats

Centrales	Marque	Capacité (en T)	Installations	Mise en service	Année de fabrication
Installation de Benslimane	Metso Hazmag MS	750 000	Concasseur primaire à mâchoire : 600 T/heure	2002	2002
			Concasseur percussion : 300 T/ heure		
			Tertiaire à percussion : 100 T/ heure		
			Station de lavage du sable : 80 T/heure		
			Concasseur primaire à mâchoire : 350 T/ heure		
Installation de Skhirat	Sandvik	300 000	Concasseur secondaire à percussion : 250 T / heure	2008	2008

Source : Holcim (Maroc)

VI.7.2. Politique de développement de Holcim (Maroc)

Malgré un contexte de marché caractérisé par une situation de surcapacité, de ralentissement de la demande, et de fortes tensions concurrentielles, les cimentiers marocains sont astreints à procéder à des augmentations de capacité de production à moyen terme.

Dans ce cadre, Holcim (Maroc) exécute un programme de développement soutenu ciblant une présence renforcée sur le marché local dans les trois segments de son activité.

Dans le segment ciment, la principale réalisation de Holcim (Maroc) sur la période 2010-2012 consiste en l'extension de la cimenterie de Fès. Ce projet représente un gage de l'ambition commerciale de la Société qui entend renforcer sa présence dans la région.

Holcim (Maroc) prévoit également de développer les activités BPE et granulats qui représentent des activités supports permettant à la Société de renforcer sa présence dans les grands chantiers de BTP au niveau du Royaume.

Le tableau suivant présente les investissements réalisés par Holcim (Maroc) sur la période 2010-2012 :

Désignations	2010	2011	2012	Total
Ciment	621	346	337	1 304
Usine de Fès	565	246	292	1 103
Usine de Settat	31	56	11	97
Usine d'Oujda	20	33	26	79
Usine de Nador	5	11	8	25
BPE	3	4	9	15
Granulats	3	9	18	30
Traitement des déchets	8	8	10	26
Autres	11	2	2	14
Total	647	368	375	1 390

Source : Holcim (Maroc)

VI.7.3. Politique de maintenance des outils de production de Holcim (Maroc)

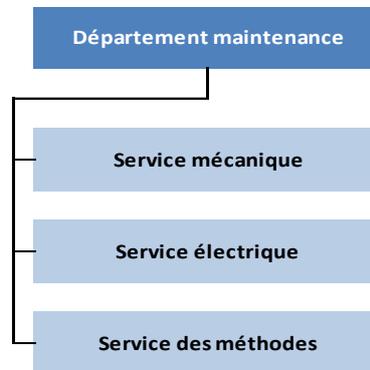
Holcim (Maroc) adopte une politique de maintenance en ligne avec les standards du Groupe Holcim dans le monde.

Cette politique est axée sur deux catégories d'intervention :

- La maintenance curative, destinée à organiser et fiabiliser les interventions ponctuelles de maintenance pour palier à des cas de pannes techniques ;
- La maintenance préventive, assurant le suivi périodique des usures et le contrôle et analyse des paramètres techniques ayant un impact sur la performance des outils de production (températures, huiles, thermographie, vibrations, etc.).

La politique de maintenance de Holcim (Maroc) est assurée par les départements de maintenance au sein des usines. Leur organigramme se présente comme suit :

Figure 48 – Organigramme des départements maintenance de Holcim (Maroc)



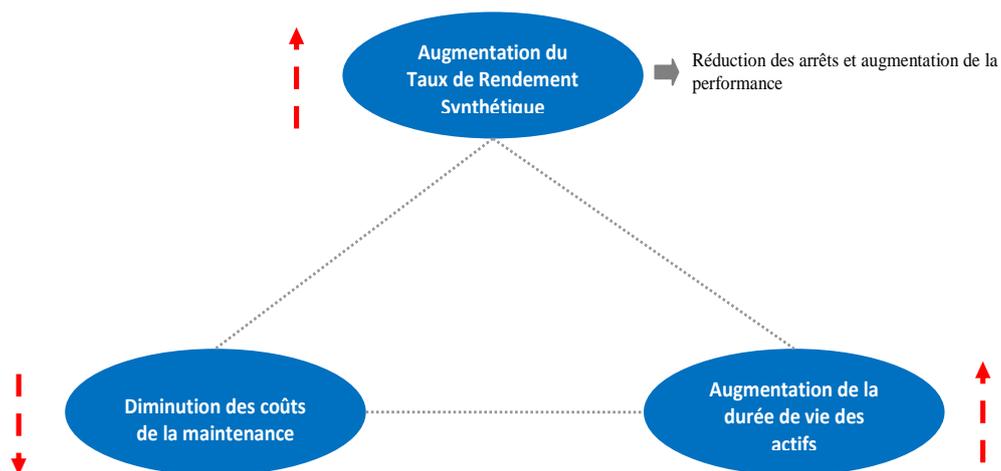
Source : Holcim (Maroc)

La gestion de la maintenance au sein des unités de production de Holcim (Maroc) s’opère grâce aux systèmes SAP et MAC mis en place en 1997 par le Groupe Holcim.

Le système SAP définit les outils de gestion opérationnelle de la maintenance et la circulation de l’information y afférentes.

Le système MAC constitue un outil de gestion stratégique de la politique de maintenance. La gestion de la maintenance à travers ce système a permis en effet à Holcim (Maroc) d’optimiser ses coûts de maintenance en réduisant les arrêts industriels et améliorant la performance des outils de production, comme le montre le schéma suivant :

Figure 49 – Impact du système de maintenance MAC



Source : Holcim (Maroc)

VI.7.4. Système d'information de Holcim (Maroc)

Consciente du rôle clé que jouent les systèmes d'information dans la bonne marche de l'entreprise, Holcim (Maroc) s'est dotée depuis plusieurs années des meilleures technologies du marché. En effet, à l'instar des autres sociétés du Groupe Holcim, Holcim (Maroc) joue un rôle précurseur en étant la première entreprise marocaine à installer en 1997 le progiciel de gestion SAP.

Par ailleurs, des standards communs sont définis à tous les niveaux du système d'information, depuis le choix du matériel informatique et solutions logicielles, en passant par les modèles de gestion, jusqu'aux standards de sécurité informatique.

En 2002, le groupe décide de centraliser une grande partie de l'activité informatique et notamment la gestion sous SAP, par région, et ce via le projet « *Clustering* ». C'est ainsi que Holcim (Maroc) rejoint en octobre 2005 le *Cluster* EMEA basé à Madrid et formé de 21 pays européens en plus du Maroc et du Liban.

Les responsabilités liées aux aspects de gestion des systèmes d'information sont assurées par le service informatique local ainsi que le centre de compétences SAP régional à Madrid HSEE. Le responsable IT en coordination avec le RSO, s'assurent de la mise en œuvre des directives de sécurité des systèmes d'information définies par CIT, et ce afin d'être au même niveau de sécurité que les autres compagnies du groupe.

Description de l'architecture fonctionnelle du Système d'Information

La majeure partie des fonctions de gestion du Groupe Holcim (Maroc) est gérée de manière intégrée via le progiciel SAP, à savoir la gestion des achats, des stocks, de la maintenance, des ventes, et des finances.

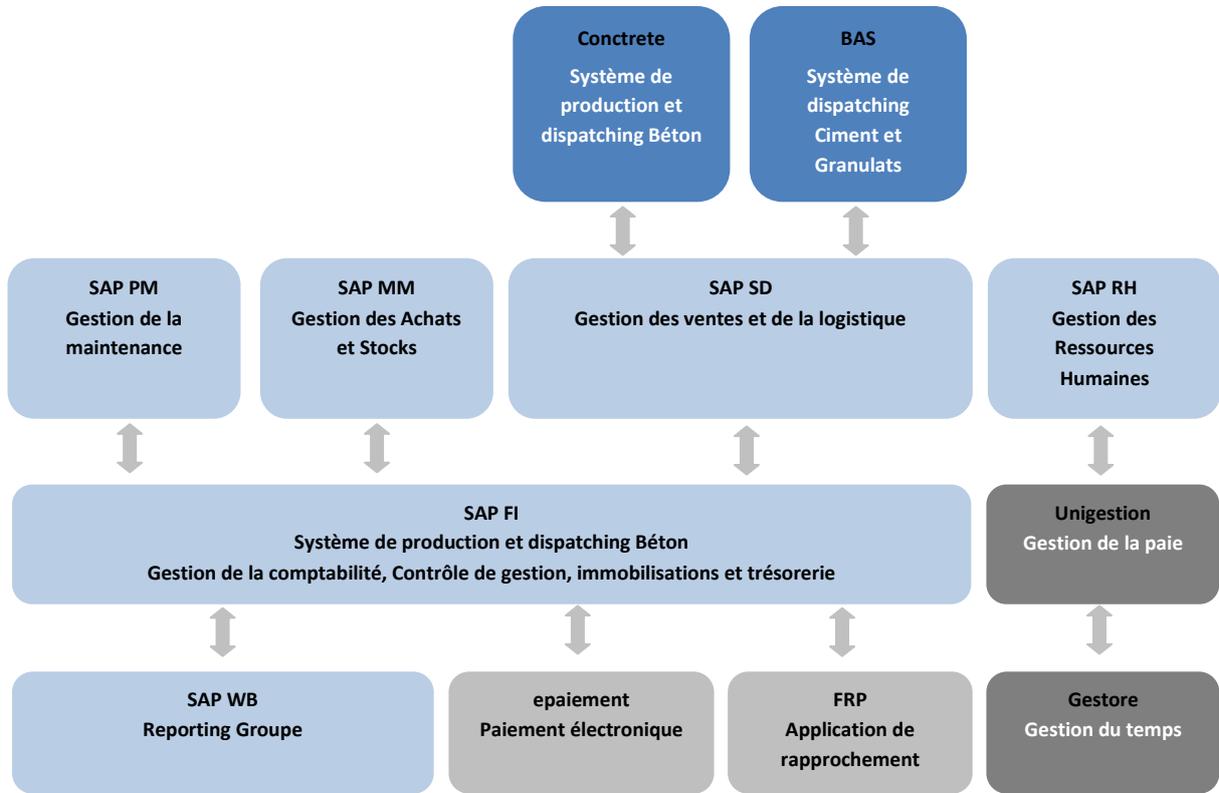
Holcim (Maroc) utilise par ailleurs d'autres applications spécialisées, et notamment :

- Le progiciel Gestore pour la gestion du temps de présence ;
- Le progiciel Unigestion pour la gestion de la paie des employés ;
- L'application BAS (système de dispatching) pour traiter les livraisons Ciment et Granulats ;
- Le progiciel Concrete pour gérer l'activité BPE, depuis les automates de production et formules béton jusqu'à la livraison ;
- Le progiciel Epaiement pour l'envoi des paiements électronique ;
- Le progiciel FRP-Sage pour la trésorerie afin de gérer les échanges avec les banques (rapprochements, communications, consultation des notes, etc.) ;
- L'application Forecast et FinPlan : permet le partage de budget et le planning entre les financiers et les opérationnels ;
- L'application erecoitment : permet la gestion des recrutements ;
- L'Intranet Portal HR : permet la communication et le partages des informations.

La majorité de ces applications sont interfacées avec SAP pour permettre une intégration globale du système d'information.

Le schéma suivant fournit une description sommaire de l'architecture fonctionnelle du système d'information de Holcim (Maroc) :

Figure 50 – Architecture fonctionnelle du système d'information



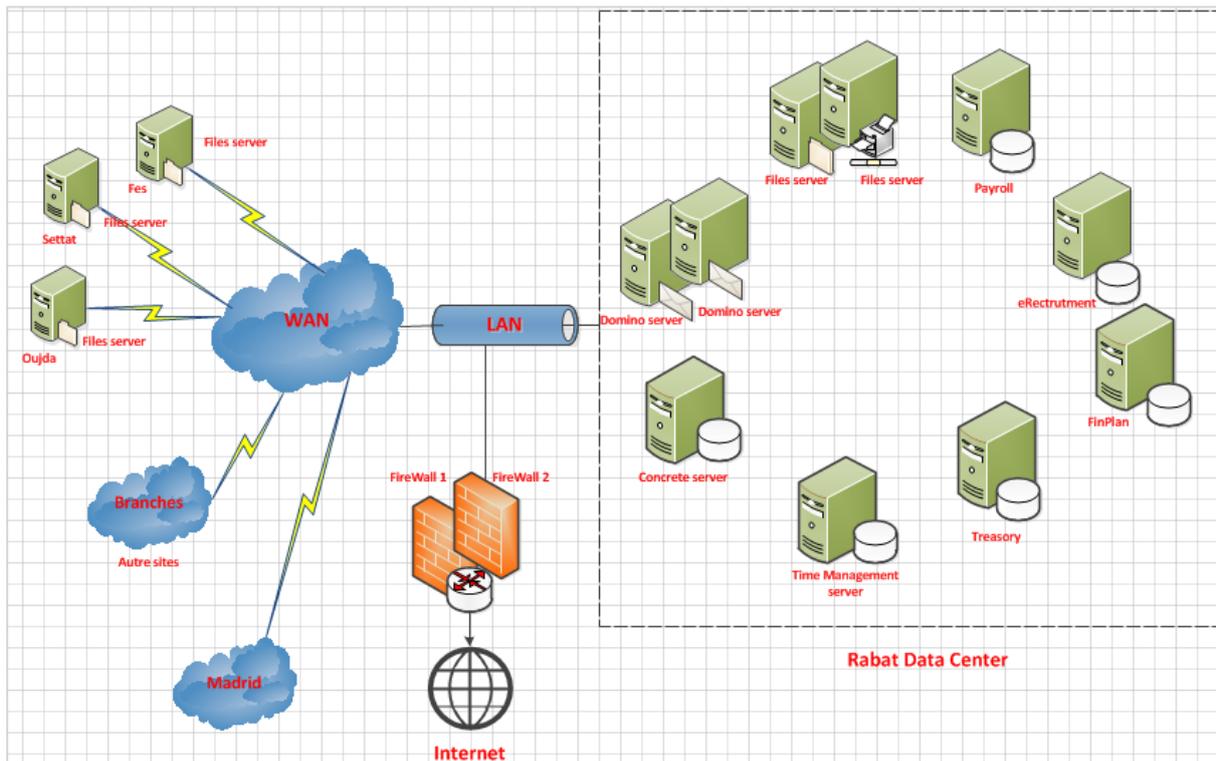
Source : Holcim (Maroc)

Principales infrastructures IT de Holcim Maroc

▪ Réseau téléinformatique

Holcim (Maroc) utilise la technologie VPN MPLS pour le WAN afin de connecter ses différents sites. La gestion de la qualité de service permet d'optimiser les performances du réseau et de favoriser le trafic prioritaire de l'information par rapport au trafic secondaire.

Figure 51 – Réseau téléinformatique



Source : Holcim (Maroc)

▪ Le Groupware

Lotus Notes Domino est le standard de Holcim (Maroc) qui gère la messagerie, le chat et le système de collaboration entre tous les collaborateurs.

Lotus Notes permet aussi le développement d'applications pour le besoin du métier comme par exemple le partage des documents entre les différents utilisateurs.

La plateforme de messagerie est par ailleurs connectée à un serveur *BlackBerry*, permettant aux collaborateurs de Holcim (Maroc) de disposer de leur messagerie sur leurs Smartphones BlackBerry.

Lotus notes est aussi connecté à un serveur *Lotus Traveler*, permettant aux collaborateurs du Groupe Holcim (Maroc) de disposer de leur messagerie sur leurs Smartphones autre que BlackBerry.

▪ Le parc informatique

Le parc d'information comprend plus de 350 postes, 100 imprimantes, 20 serveurs et plusieurs équipements de télécommunication, le parc informatique de Holcim (Maroc) répond aux standards logiciels et matériels définis et communs à tous les collaborateurs.

Holcim (Maroc) dispose d'une base Lotus Notes qui gère le parc informatique pour le suivi des actifs informatiques depuis sa livraison et jusqu'à sa sortie en tant que matériel obsolète, cette base permet de localiser tout équipement informatique s'il est chez l'utilisateur, chez le réparateur, en stock, ou en stock hors service.

Elle permet ainsi de tracer l'historique de l'équipement et l'ensemble des interventions de maintenance qu'il a subit. Elle permet ainsi au service informatique de faire des propositions de renouvellement des équipements informatiques lors de chaque campagne budgétaire.

Par ailleurs, Holcim (Maroc) utilise l'outil standard de gestion du parc LANDESK. Celui-ci permet de suivre l'inventaire des configurations matérielles et logicielles sur le réseau et de suivre les licences logicielles installées et utilisées

La sécurité informatique

Holcim (Maroc) met en place de manière régulière de nouvelles directives dans les différents domaines des technologies de l'information. En effet, au niveau de chaque société, un responsable des SI veille à l'application des règles et de ces directives.

Les principales protections :

- La sécurité *firewall* : Holcim (Maroc) dispose d'un seul point d'accès Internet centralisé au niveau du siège à Rabat. Ce point d'accès est protégé par un *firewall* afin de contrôler tous les flux entrants et sortants entre l'extérieur et le réseau.
- La sécurité antivirus : Holcim (Maroc) utilise un antivirus effectuant des vérifications permanentes de tous les flux entrants via la messagerie avant d'arriver aux destinataires. Les postes utilisateurs disposent aussi d'un antivirus local mis à jour quotidiennement et remonte toute infection à un serveur central pour analyse et action.
- Le contrôle des accès aux systèmes : Holcim (Maroc) dispose d'une base appelée UMDB gérant les droits d'accès des utilisateurs aux différentes ressources informatiques afin d'éviter tout accès non autorisé.
- Les sauvegardes : pour assurer la disponibilité des données professionnelles en cas de perte, le service informatique a mis en place une stratégie de sauvegarde basée sur un outil de sauvegarde dans les sites de Rabat, Oujda, Fès et Settat. Le helpdesk contrôle au quotidien le bon déroulement des sauvegardes et le responsable SI prend les actions correctives en cas de problème logiciel ou matériel. Par ailleurs le helpdesk effectue régulièrement des tests de restauration afin de s'assurer de la fiabilité et du contenu des sauvegardes.

Partie 5 : Présentation de Holcim AOZ

I. Renseignements à caractère général

Raison sociale	Holcim AOZ S.A.
Siège social	Avenue Annakhil, Hay Riad, B.P. 2299 - Rabat
Numéro de téléphone	+212 (0)5 37 68 94 21
Numéro de fax	+212 (0)5 37 71 49 86
Site Internet	www.holcim.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Date de constitution	28 avril 1998
Durée de vie	99 ans sauf dissolution anticipée ou prolongation prévue par les statuts ou par la loi
Numéro du registre du commerce	Holcim AOZ est immatriculée au greffe du tribunal de Commerce de Rabat sous le numéro 62 225
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts de la Société, celle-ci a pour principal objet, au Maroc et à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'étude, la prospection, la location, la gérance, l'acquisition, la vente, l'exploitation de toutes carrières et sablières par utilisation de tous procédés d'extraction ;▪ L'industrie et le traitement de tous ciments et liants hydrauliques, la fabrication et l'usinage industriel de moules, l'achat de toutes matières premières, la vente, l'importation, l'exportation de tous produits fabriqués se rapportant à la construction et au bâtiment ;▪ La conception, l'étude, la coordination, le contrôle et la réalisation d'ouvrage de bâtiment et de génie civil ;▪ L'acquisition, la concession, l'exploitation de toutes licences ;▪ La création de succursales ou agences, tant au Maroc qu'à l'étranger ;▪ La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de créations de sociétés nouvelles, comptoirs ou organismes quelconques ou encore, par voie d'apport, souscription, achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement,▪ Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant avoir une relation quelconque avec les buts de la présente société ou simplement de nature à favoriser son développement.
Capital social au 30 juin 2013	666 667 000 MAD divisé en 666 667 actions de 1 000 MAD.
Lieux de consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la Société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de la Société, à l'adresse suivante : Avenue Annakhil, Hay Riad, B.P. 2299 - Rabat.
Textes législatifs	<p>Holcim AOZ est régie de par sa forme juridique par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, ainsi que par ses statuts.</p> <p>La Société est également régie de par son activité par les textes suivants dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les circulaires particulières relatives à l'attribution du droit d'usage de la marque de conformité aux normes marocaines sur les liants hydrauliques (cf. liste complète en Partie 11 « Annexes » paragraphe VI. « Liste des normes marocaines relatives aux liants hydrauliques »):<ul style="list-style-type: none">- NM 10.1.162-1996 : La norme marocaine sur les méthodes d'essais des ciments - Détermination quantitative des constituants ;- NM 10.1.213-1998 : La norme marocaine sur les liants Hydrauliques - Contenu net des préemballages ;

- NM 10.1.004-2003 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Ciments-Composition, spécifications et critères de conformité ;
- NM 10.1.156-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques -Ciment pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ;
- NM 10.1.157-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques -Ciment pour travaux à la mer
- NM 10.1.187-2007 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques -Ciment à teneur en sulfures limités pour béton précontraint ;
- NM 10.1.005-2008 : La norme marocaine sur les liants hydrauliques - Techniques des essais ;
- Le Dahir N° 1-03-59 du 12 mai 2003, portant loi N° 11-03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- Le Dahir N° 1-02-130 du 13 juin 2002, portant loi N° 08-01 relative à l'exploitation des carrières ;
- Le Dahir N° 1-06-153 du 22 novembre 2006, portant loi N° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
- Le Dahir N° 1-03-61 du 12 mai 2003, portant loi N° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
- Le Dahir N° 1-03-60 du 12 mai 2003, portant loi N° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement ;
- La réglementation relative à la sécurité dans les sites industriels, et notamment :
 - L'arrêté du 4 novembre 1952 déterminant les mesures générales de protection et de salubrité ;
 - L'arrêté du 9 septembre 1953 fixant les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage industriel ;
 - Le Dahir du 22 juillet 1953 portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre, complété par le Dahir N° 1-62-301 du 9 novembre 1962 ;
 - L'arrêté du 28 juin 1938 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ;
 - Le Dahir du 30 janvier 1912 réglementant l'importation, la circulation et la vente d'explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts d'explosifs ;
 - L'arrêté viziriel du 29 janvier 1932 relatif à l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.

Régime fiscal

- Holcim AOZ est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 30% et à la taxe spéciale sur le ciment (150 MAD/T de ciment vendue).
- Holcim AOZ est soumise au régime de TVA sur encaissement au taux normal de 20%.

Tribunal compétent en cas de litiges Tribunal de commerce de Rabat.

Source : Holcim (Maroc)

II. Renseignements sur le capital de Holcim AOZ

II.1. Renseignements à caractère général

A la veille de la présente Opération, le capital social de la Société s'établit à 666 667 000 MAD intégralement libéré. Il est réparti en 666 667 actions d'une valeur nominale de 1 000 MAD chacune.

II.2. Historique du capital et de l'actionnariat

II.2.1. Historique du capital

L'évolution du capital social de Holcim AOZ depuis sa création se présente comme suit :

Date	Capital initial (KMAD)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal de l'action	Montant de l'opération (KMAD)	Nombre total d'actions après l'opération	Montant du capital social après l'opération (KMAD)
1998	-	Apport à la constitution	10 000	1 000	10 000	10 000	10 000
2001	10 000	Augmentation de capital en numéraire	90 000	1 000	90 000	100 000	100 000
2003	100 000	Augmentation de capital en numéraire	300 000	1 000	300 000	400 000	400 000
2011	400 000	Augmentation de capital	266 667	1 000	266 667	666 667	666 667

Source : Holcim (Maroc)

II.2.2. Structure et historique de l'actionnariat

L'évolution de l'actionnariat de la Société depuis sa création se présente comme suit :

	28/04/1998		22/03/2005		31/12/2005		31/12/2011 ³⁷	
	Nb de titres détenus	% capital et droits de vote	Nb de titres détenus	% capital et droits de vote	Nb de titres détenus	% capital et droits de vote	Nb de titres détenus	% capital et droits de vote
Holcim (Maroc) ³⁸	n.a.	n.a.	204 000	51%	204 000	51%	218 965	32,84%
Holcim Maroc International	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	38 604	9,64%	228 970	34,34%
Famille Laraqui	10 000	100%	196 000	49%	157 396	39,35%	218 732	32,82%
Total	10 000	100%	400 000	100%	400 000	100%	666 667	100%

Source : Holcim (Maroc)

Exercice 1998

La société Holcim AOZ est créée en avril 1998 par la famille Laraqui avec un capital initial de 10 000 KMAD, réparti en 10 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 MAD chacune. Le capital est alors intégralement détenu par la famille Laraqui. Il a été augmenté successivement à 100 000 KMAD en 2001 puis à 400 000 KMAD en 2003.

³⁷ A la veille de la présente opération la structure du capital de Holcim AOZ demeure inchangée

³⁸ Le nombre d'actions détenues par Holcim (Maroc) tient compte des actions de garantie

Exercice 2005

En mars 2005, Holcim (Maroc) s'associe à la famille Laraqui dans le cadre d'un partenariat capitalistique dont l'objectif est de construire un dispositif industriel commun dans la région de Settat. Holcim (Maroc) acquiert alors auprès de la famille Laraqui une participation de 51% dans le capital de la société Asment Ouled Ziane qui prend le nom de Holcim AOZ et dont le siège est transféré à Rabat. La répartition du capital social de Holcim AOZ suite à cette opération se présente comme suit :

- 204 000 actions détenues par Holcim (Maroc) (soit 51% du capital)
- 196 000 actions détenues par les conjoints Laraqui (soit 49% du capital)

La même année, Holcim Maroc International acquiert 38 604 actions auprès d'un membre de la famille Laraqui et devient ce faisant, un actionnaire direct de Holcim AOZ avec 9,64% du capital.

Exercice 2011

Au cours de l'exercice 2011, HMI fait l'acquisition de 26 117 actions additionnelles auprès de six membres la famille Laraqui faisant passer sa participation à 16,18%.

En mai 2011, conformément au protocole d'accord signé en 2005 entre ses actionnaires, Holcim AOZ réalise une augmentation de capital qui le porte à 666 667 KMAD par la création de 266 667 actions nouvelles à un prix d'émission égal à la valeur nominale de 1 000 MAD assorti d'une prime d'émission de 500 MAD par action.

Lors de cette augmentation de capital, Holcim (Maroc) cède une partie de ses droits de souscription à Holcim Maroc International qui monte ainsi dans le capital de Holcim AOZ à hauteur de 34,34%.

Holcim (Maroc) souscrit à l'opération en apportant un montant total de 22 MMAD ce qui limite la dilution de sa participation dans le capital de Holcim AOZ au niveau de 32,84%.

La famille Laraqui souscrit entièrement à cette opération, conservant ainsi inchangée sa participation dans le capital de la société.

II.2.3. Présentation des actionnaires

Holcim (Maroc)

Holcim AOZ est une filiale de Holcim (Maroc) qui détient une participation de 32,84% dans la société. Une présentation de Holcim (Maroc) est donnée au niveau de la Partie 4 « *Présentation de Holcim (Maroc)* » de la présente note d'information.

Holcim Maroc International

La société Holcim Maroc International (HMI) est une société belge créée par Holcibel en 2005 conjointement et à parts égales avec Holcim (Maroc). Holcim (Maroc) cède en 2010 ses parts dans HMI à Holcibel qui en détient dès lors la totalité du capital. Une présentation de Holcibel est donnée au niveau de la Partie 4 « *Présentation de Holcim (Maroc)* », paragraphe II.2.3. « *Présentation des principaux actionnaires* » de la présente note d'information.

Famille Laraqui

La famille Laraqui opère principalement dans le secteur du BTP (ciment, préfabrication industrielle, travaux publics et promotion immobilière) notamment à travers la création des cimenteries Asmar en 1975 et Asment de Temara en 1978, puis d'Asment Ouled Ziane en 1998 (actuel Holcim AOZ).

II.2.4. Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires est signé en mars 2005 entre Holcim (Maroc) et la famille Laraqui. Ce pacte prévoit que la gestion opérationnelle de la Société est confiée à Holcim (Maroc) et qu'à ce titre celle-ci désigne les membres du Directoire tandis que la présidence du Conseil de Surveillance est assurée par une personne désignée par la famille Laraqui. Le pacte définit la composition du Conseil de Surveillance et fixe les règles applicables en matière de prise de décision à caractère stratégique.

Le pacte prévoit par ailleurs un certain nombre d'options d'achat et de vente devant permettre à Holcim (Maroc) de racheter une partie des actions Holcim AOZ détenues par la famille Laraqui. Ces options n'ont pas été exercées à ce jour.

Le pacte prévoit également une option de conversion de l'ensemble des actions Holcim AOZ en actions Holcim (Maroc), exerçable entre le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016 et devant aboutir à la fusion des deux sociétés.

En juin 2013, un avenant au pacte d'actionnaires est signé par l'ensemble des actionnaires, entérinant le principe d'une fusion anticipée à compter de sa signature.

Par cet avenant, les actionnaires décident de procéder à la suppression de l'article 5 « Options d'achat et de conversion » du Pacte d'actionnaires initial (signé en 2005) et de le remplacer par un nouvel article selon lequel ils approuvent irrévocablement la conversion de toutes leurs actions Holcim AOZ en Holcim (Maroc) qui prendra la forme d'une fusion-absorption de la société Holcim AOZ par la société Holcim (Maroc).

Par ailleurs, les deux parties désignent chacune un conseiller financier dont la mission est d'émettre un rapport sur la valorisation des deux Sociétés et la parité de fusion. Dans le cadre de leurs évaluations, les conseillers financiers doivent considérer la cession de l'usine au 31 décembre 2012 et prendre en compte la dette nette à fin juin 2013, laquelle tient compte d'une distribution de dividendes par Holcim AOZ de 400 MMAD au cours du mois de juin 2013 prévue par l'avenant au pacte.

Toujours selon l'avenant au pacte d'actionnaires, si les parités des capitaux propres auxquelles aboutissent les conseillers financiers de chacune des parties présentent un écart inférieur ou égal à 15% par rapport à la parité d'échange la plus élevée, le rapport utilisé pour la conversion effective des actions de Holcim AOZ en actions Holcim Maroc sera la moyenne entre les deux parités déterminées par chaque conseiller.

Dans le cas contraire, les actionnaires de référence des deux sociétés, sur proposition de leurs conseillers financiers, devront désigner un cabinet tiers qui a pour mission de déterminer la parité retenue pour la fusion des deux sociétés. Les deux parties s'engagent à respecter la parité retenue et voter pour la fusion, dans la limite des plafonds PCP1³⁹ ou PCP2⁴⁰, qui résulte soit de la moyenne des rapports établis par les cabinets financiers désignés par les parties, soit du rapport établi par le cabinet d'audit financier tiers.

Par ce même avenant, les deux parties décident de modifier l'article 9, relatif aux critères de non-concurrence auxquels s'étaient engagés les Consorts Laraqui par la signature du pacte d'actionnaires du 31 mars 2005. Le nouvel article prévoit que les Consorts Laraqui s'interdisent la création à titre personnel et/ou la participation à titre personnel à hauteur de plus de 30% dans le capital de manière directe ou indirecte de toute société productrice ou importatrice de ciment située sur le territoire marocain et ce pour une durée de 10 années.

³⁹ PCP1=parité des capitaux propres plafonnée à 4,55 tenant compte d'une distribution de 400 MMAD en 2013, répartie entre dividendes ou réserves pour 267 MMAD et prime d'émission pour 133 MMAD.

⁴⁰ PCP2= parité des capitaux propres PCP1 plafonnée à 5 et ajustée par une distribution par Holcim AOZ de réserves complémentaires versées durant la réalisation de l'opération de fusion plafonnée à 200 MMAD (après définition de la soulte à déduire)

II.2.5. Nantissements d'actifs

Les actifs de Holcim AOZ ne font l'objet d'aucun nantissement à la veille de la présente opération.

II.2.6. Nantissements d'actions

Les actions de Holcim AOZ ne font l'objet d'aucun nantissement à la veille de la présente opération.

II.2.7. Notation

A la date de l'établissement de la présente note d'information, Holcim AOZ ne fait l'objet d'aucune notation.

II.2.8. Politique de distribution de dividendes

Dispositions statutaires

Selon l'article 43 des statuts de la société, sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la Loi. Ainsi, il est prélevé 5 pour 100 pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserves en application de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous les fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Selon l'article 45 des statuts de la société, les modalités de mise en paiement des dividendes sont déterminées par l'assemblée générale ou à défaut par le Directoire.

En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit intervenir dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du président du tribunal statuant en référé à la demande du directoire.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en

réserves en application de la Loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La Société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Historique de distribution de dividendes

Sur la période s'étalant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, le détail des distributions de dividendes est présenté dans le tableau qui suit :

	2010	2011	2012
Résultat social net (KMAD)	228 030	163 775	161 201
Dividendes distribués en n+1 (prime d'émission incluse)	-	-	600 000
Taux de distribution (%)	0%	0%	372%
Nombre d'actions	400 000	666 667	666 667
Résultat net par action (MAD)	570,1	245,7	241,8
Dividende par action (MAD)	-	-	900,0

Source : Holcim (Maroc)

III. Gouvernance

III.1. Assemblée des actionnaires

III.1.1. Nature des Assemblées

Selon l'article 32 des statuts, les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui sont qualifiées :

- d'Assemblée Générales Ordinaires lorsqu'elles sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.
- d'Assemblées Générales Extraordinaires lorsqu'elles sont appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts ;
- d'Assemblées Spéciales lorsqu'elles réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie ;

III.1.2. Mode de convocation des assemblées des actionnaires

Selon l'article 33 des statuts de la société, l'Assemblée Générale est convoquée soit par le Conseil de surveillance ou à défaut par le ou les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné par le président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital.

Elles peuvent également être convoquées par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées Générales sont convoquées par le ou les liquidateurs.

L'Assemblée Générale se réunit au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Cette dernière est effectuée 15 jours avant la date de l'assemblée, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire lorsque les actions sont nominatives, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de la préfecture ou province du siège social.

En cas de convocation par insertion, chaque actionnaire doit également être convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées 8 jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quote-part du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la facilité de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée des projets de résolutions.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement.

Selon l'article 36 des statuts de la société, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social sauf dans les Assemblées Spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

III.1.3. Composition des assemblées des actionnaires

Selon l'article 34 des statuts de la société, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnelles ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits sur le registre des transferts à son nom, depuis 5 jours au moins avant la date de la réunion.

En cas d'actions au porteur, la participation ou la représentation aux assemblées est subordonnée au dépôt des actions ou d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions au lieu indiqué par l'avis de convocation cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire, son conjoint ou un ascendant ou descendant justifiant d'un mandat.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication de mandataire, le président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil de Surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique.

Selon l'article 35 des statuts de la société, les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil ou par le membre du conseil le plus ancien présent à l'assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

En cas de convocation par un Commissaire aux Comptes ou par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un Secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la Loi.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la Loi.

III.1.4. Assemblée Générale Ordinaire

Attributions

Selon les articles 32 et 37 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à prendre toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil de surveillance et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts. Elle doit être réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Quorum

Selon l'article 36 des statuts de la société, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Selon l'article 37 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Délibération et vote

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent ainsi voter par correspondance.

L'Assemblée Générale statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

III.1.5. Assemblée Générale Extraordinaire

Attributions

Selon Les articles 32 et 36 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à décider de la modification des statuts dans toutes leurs dispositions notamment la transformation de la Société en Société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Quorum

Selon l'article 36 des statuts de la société, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Selon l'article 38 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce

dernier quorum, la dernière assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Délibération et vote

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, sauf dérogation légale.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

III.1.6. Assemblée Spéciales

Attributions

Selon les articles 32 et 39 des statuts, l'Assemblée Spéciale réunit les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Quorum

Selon les articles 36 et 39, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés, possèdent au moins sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis.

Délibération et vote

Selon l'article 39, l'Assemblée Générale Spéciale statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

III.2. Organes d'administration et de surveillance

III.2.1. Directoire

Composition

Selon l'article 15 des statuts de la société, la société est dirigée par un Directoire placé sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de surveillance sans excéder 5 ou 7, si les actions de la Société viennent à être inscrites à la côte de la bourse des valeurs. Si le capital social est inférieur à 1 500 000 MAD, les fonctions dévolues au Directoire peuvent être exercées par une seule personne.

Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit, dans les deux mois de la vacance, soit modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé, soit pourvoir à la vacance.

Les membres du Directoire ou le Directeur Général unique peuvent être choisis en dehors des actionnaires ; Ils sont obligatoirement des personnes physiques.

Si une seule personne exerce les fonctions dévolues au Directoire avec le titre de Directeur Général Unique, toutes les dispositions des statuts visant le Directoire s'appliquent au Directeur Général unique à l'exclusion de celles, qui, notamment dans les articles 17 à 21, postulent la collégialité du Directoire.

Conditions de siège

Selon l'article 15 des statuts de la société, les membres du Directoire ou le Directeur Général unique sont nommés par le Conseil de surveillance.

Aucune personne physique, salariée ou mandataire social d'une personne morale membre du Conseil de surveillance de la Société ne peut faire partie du Directoire.

Durée des fonctions et révocation des membres

Selon les articles 15 et 16 des statuts de la société, le Directoire est nommé pour une durée de 4 ans, à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé.

Les membres du Directoire sont toujours rééligibles et peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires sur proposition du Conseil de Surveillance.

Délibérations

Selon l'article 17 des statuts de la société, le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué de la convocation. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Le Président du Directoire préside les séances. Le Directoire nomme un secrétaire qui peut être pris en dehors de membres du Directoire.

Si le Directoire comprend deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité. S'il comprend plus de deux membres, les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

Composition au 30 juin 2013

Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction
Dominique Drouet	Président	2005
Abdeljalil El Hassani Sbai	Vice-président	2005
Boubker Bouchentouf	Membre	2013

Source : Holcim (Maroc)

III.2.2. Conseil de surveillance

Composition

Selon l'article 21 des statuts de la société, le Directoire est contrôlé par un Conseil de surveillance composé de trois membres au moins et de douze membres au plus sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion. Les membres du Conseil de surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Conditions de siège

Selon l'article 21 des statuts de la société, aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Aucune personne physique, salariée ou mandataire social d'une personne morale membre du Conseil de surveillance de la société ne peut faire partie du Directoire.

Durée des fonctions et révocation des membres

Selon l'article 23 des statuts de la société, les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de six ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Les premiers membres du Conseil de surveillance sont nommés pour trois ans.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut révoquer à tout moment les membres du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, lorsqu'une personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Délibérations

Selon l'article 26 des statuts de la société, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président ou par le Vice-Président.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du conseil par tous les moyens, même verbalement. Toutefois, le Président doit convoquer le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens.

Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de Surveillance participant à la séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux membres seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

Composition au 30 juin 2013

Nom	Fonction	Date de nomination	Expiration du mandat (AGO ⁴¹)	Lien avec le président
Mohammed Kamal Laraqui	Président	26/05/2011	2016	-
Salima Imani	Vice-président	18/03/2013	2016	Aucun
Amine Laraqui	Membre	26/05/2011	2016	Frère
Kays Laraqui	Membre	26/05/2011	2016	Frère
Younes Laraqui	Membre	26/05/2011	2016	Frère
Manar Amghar	Membre	06/06/2013	2016	Aucun
Khalid Najdi	Membre	06/06/2013	2016	Aucun
Salim Kaddouri	Membre	06/06/2013	2016	Aucun
Frédéric Fabien	Membre	06/06/2013	2016	Aucun

Source : Holcim (Maroc)

⁴¹ AGO statuant sur les comptes 2016

III.3. Organes de direction

Conformément au pacte d'actionnaires en date du 22 mars 2005, la gestion de la société Holcim AOZ est confiée à Holcim (Maroc). De ce fait, la société est dirigée par le Comité de Direction de Holcim (Maroc) dont les membres ainsi que leurs CV sont présentés au niveau de la Partie 4 « *Présentation de Holcim (Maroc)* », paragraphe IV.3.2 « *CV des principaux dirigeants* ».

III.4. Gouvernement d'entreprise

III.4.1. Comités techniques

Aucun comité technique n'est instauré au sein de Holcim AOZ.

III.4.2. Rémunération attribuée aux organes d'administration et de surveillance et de direction

Selon l'article 28 des statuts de la société, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de surveillance, en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil de surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

La rémunération du Président et du Vice-président est déterminée par le Conseil.

Il peut être alloué par le Conseil de surveillance des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Selon l'article 19 des statuts de la société, le Conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

La rémunération totale attribuée aux membres du Conseil de Surveillance de Holcim AOZ au titre de l'exercice 2012 s'élève à 360 KMAD.

III.4.3. Prêts accordés aux organes de surveillance et de direction

Selon l'article 30 des statuts de la société, il est interdit aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de l'une de ses filiales ou d'une autre société qu'elle contrôle, au sens de l'article 144 de la loi n°17-95, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, et de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements auprès de tiers.

A fin 2012, aucun prêt n'est accordé aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

III.4.4. Intéressement et participation du personnel

Il n'existe pas à ce jour de schéma d'intéressement ou de participation pour le personnel au capital de Holcim AOZ.

IV. Activité de Holcim AOZ

IV.1. Historique

La société Asment Ouled Ziane (AOZ) a été créée en avril 1998 par la famille Laraqui en vue de développer une cimenterie dans la région de Settat.

En mars 2005, un protocole d'accord est signé entre Holcim (Maroc) et la famille Laraqui, prévoyant un partenariat pour la réalisation de ladite cimenterie, l'usine devant être construite et financée par Holcim (Maroc) et exploitée par AOZ dans le cadre d'un contrat de location de l'usine auprès de Holcim (Maroc).

Holcim (Maroc) acquiert alors, auprès de la famille Laraqui 51% du capital d'AOZ, qui prend le nom de Holcim AOZ et la gestion opérationnelle de la société est confiée au management de Holcim (Maroc).

Le protocole d'accord prévoit le rachat de l'usine de Settat par Holcim AOZ au plus tard le 31 décembre 2012 et au plus tôt 4 années après la commercialisation de la première tonne de ciment. Par ailleurs, un pacte liant les actionnaires de Holcim AOZ daté du 31 mars 2005 prévoit, notamment, une option de conversion des actions Holcim AOZ en actions Holcim (Maroc), exerçable entre le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016 par Holcim Maroc et la famille Laraqui et devant aboutir à la fusion des 2 sociétés.

Les travaux de construction de l'usine sont lancés en 2005 et s'achèvent deux ans plus tard avec la mise en service le 16 juillet 2007 de la ligne de cuisson de clinker d'une capacité de 1,7 millions de tonnes de ciment.

En 2012, des discussions sont engagées entre le management de Holcim (Maroc) et la famille Laraqui pour envisager une fusion des 2 sociétés avant la date d'échéance prévue initialement le 31 mars 2015. Le 6 juin 2013, un avenant au pacte d'actionnaires initial est signé par les parties, entérinant le principe de la fusion anticipée.

Faits marquants

1998	<ul style="list-style-type: none"> Création de la Société sous la dénomination sociale d'Asment Ouled Ziane avec un capital social de 10 000 KMAD.
2001	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire de 90 MMAD.
2003	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire de 300 MMAD.
2005	<ul style="list-style-type: none"> Signature d'un protocole d'accord entre Holcim (Maroc) et la famille Laraqui pour la construction d'un dispositif industriel commun de production de ciment dans la région de Settat. Signature d'un pacte d'actionnaires entre la famille Laraqui et Holcim (Maroc) prévoyant notamment, une option de conversion des actions Holcim AOZ en actions Holcim (Maroc), exerçable entre le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016. Changement de dénomination de la Société en Holcim AOZ. Achèvement de la première phase des travaux de réalisation de l'usine de Settat sur le site de Tamedrost, avec la livraison du terminal d'ensachage et de distribution.
2006	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de la seconde phase des travaux de réalisation de l'usine de Settat avec l'installation et l'entrée en service d'un atelier de broyage de ciments. Lancement de la production de ciment sur le site de Settat à partir de clinker livré depuis l'usine d'Oujda.
2007	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de la troisième phase des travaux de réalisation de l'usine de Settat avec la mise en service de la ligne de cuisson d'une capacité de 1,7 million de tonnes de ciment/an.
2008	<ul style="list-style-type: none"> Inauguration officielle de la cimenterie de Settat.
2009	<ul style="list-style-type: none"> Obtention par la cimenterie de Settat de la certification ISO 9 001 version 2008 et ISO 14 001 version 2004. Signature par Holcim AOZ et Ecoval d'un contrat de gestion environnementale pour le traitement des déchets sur le site de Settat.
2010	<ul style="list-style-type: none"> Obtention par l'usine de Settat du « Best Improver Awards » du fait de la réalisation d'un score de 83% sur le « Radar Screen », outil standard de mesure de performances du Groupe Holcim Ltd.

2011	▪ Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire de 400 MMAD (prime d'émission incluse).
2013	▪ Signature d'un avenant au Pacte d'actionnaires entérinant le principe d'une fusion anticipée.

Source : Holcim (Maroc)

IV.2. Appartenance à un groupe

Holcim Ltd. à travers Holcim Maroc International et Holcim (Maroc) est, le principal actionnaire de Holcim (AOZ) avec une participation directe et indirecte dans le capital de 51,09%. Une présentation du groupe est disponible au niveau de la Partie 4 « *Présentation de Holcim (Maroc)* », paragraphe II.2.3 « *Présentation des principaux actionnaires* »).

IV.3. Filiales de Holcim AOZ

La Société ne détient à ce jour aucune filiale.

IV.4. Conventions réglementées

IV.4.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2012

Conventions conclues avec Holcim (Maroc)

▪ **Convention de refacturation de la cendre de pyrrhotine**

Cette convention fixe les modalités de cession des cendres de pyrrhotine acquises par Holcim (Maroc) auprès de l'OCP par l'intermédiation d'Ecoval Maroc. Cette dernière est en charge de la prospection, de la négociation et de la planification des approvisionnements ainsi que du suivi administratif du dossier.

La vente se fait au prix coûtant, augmenté d'un montant de MAD 10 par tonne enlevée au titre de la rémunération de la prestation d'Ecoval.

▪ **Convention de refacturation de la Fluorine entre Holcim (Maroc) et Holcim AOZ**

Au titre de cette convention, Holcim (Maroc) refacture la vente de la Fluorine à Holcim AOZ.

Conventions conclues avec les sociétés-sœurs

Aucune convention réglementée n'a été conclue durant l'exercice 2012 avec les sociétés sœurs.

IV.4.2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2012

Conventions conclues avec Holcim (Maroc)

▪ **Avenant à la convention de vente et d'achat de ciment**

Cette convention signée en 2011 et renouvelable par tacite reconduction définit les conditions économiques de vente et d'achat de ciment entre Holcim (Maroc) et Holcim AOZ.

Les prix de transfert ont été fixés comme suit :

- 400 MAD/T HT de ciment en sac CPJ35 ;
- 420 MAD/T HT de ciment en sac CPJ45 ;
- 400 MAD/T HT de ciment en vrac CPJ45 ;
- 420 MAD/T HT de ciment en vrac CPJ55 ;

▪ Avenant relatif aux modalités de facturation des cessions réciproques de ciment

Les deux sociétés pouvant être amenées, dans une démarche d'optimisation commerciale, à fournir certains clients en leur livrant directement du ciment en provenance de la cimenterie de l'autre société, et afin d'éviter les doubles facturations, cette convention stipule que :

- La société qui aura assuré la livraison telle que décrite plus haut, procédera directement à la facturation du client livré ;
- La marge qui sera réalisée entre le prix de vente au client et le prix de cession fixé dans la convention de cession de ciment sera facturée à la société qui aura effectué la transaction avec le client ;
- Cette disposition s'applique aux deux sociétés.

▪ Avenant à la convention de vente de clinker

Conclue en 2011 et renouvelable par tacite reconduction, cette convention définit les conditions économiques d'achat et de vente du clinker entre Holcim (Maroc) et Holcim AOZ.

Cette convention est valable une année renouvelable par tacite reconduction.

Le prix de transfert hors taxes du clinker convenu est de 443 MAD/T.

▪ Avenant modificatif au contrat de bail de l'usine de Settât

Conclu le 28 avril 2008 et renouvelable par tacite reconduction, ce contrat porte sur la location du centre de distribution d'Aïn Sebâa et de l'usine de Tamedrost à Settât.

Le montant du loyer est fixé à 230 MMAD par an.

▪ Avenant au contrat d'assistance technique

Par avenant à la convention d'assistance technique liant Holcim (Maroc) à Holcim Ltd., signé le 1^{er} janvier 2010, Holcim (Maroc) refacture à Holcim AOZ les frais d'assistance technique dus par cette dernière à Holcim Ltd.

Cette convention prévoit une rémunération de Holcim (Maroc) fixée à 2,2% du chiffre d'affaires hors groupe net des coûts de distribution. Ce montant est transféré par Holcim (Maroc) à Holcim Ltd.

▪ Convention d'utilisation de la marque Holcim

La convention d'utilisation de la marque Holcim par Holcim AOZ est signée entre Holcim (Maroc) et Holcim AOZ le 1^{er} juillet 2005 et prend effet à partir d'août 2007.

Au titre de cette convention, la société Holcim AOZ est habilitée à exploiter la marque Holcim comme identité globale sur tous les supports de la société, moyennant une rémunération à hauteur de 0,7% du chiffre d'affaires HT hors groupe.

▪ Convention de mise à disposition du personnel

Signée en date du 1er juillet 2005 et prenant effet la même date pour une durée indéterminée, cette convention détermine les conditions dans lesquelles Holcim (Maroc) met à la disposition de Holcim AOZ son personnel spécialisé lorsque cette dernière en exprime le besoin.

En contrepartie, Holcim AOZ prend en charge le salaire et les charges sociales de ce personnel.

- **Convention de cession de pièces de rechange de l'usine de Settât**

Le contrat signé le 1^{er} janvier 2008 porte sur la cession des pièces de rechange destinées à l'usine de Settât à leur valeur comptable.

- **Convention de vente de coke de pétrole**

Au titre de cette convention, signée le 28 mai 2007 avec effet le 1^{er} janvier 2008, Holcim (Maroc) et Holcim AOZ procèdent à la cession mutuelle des quantités de petcoke importés et ce en fonction de leurs besoins réciproques.

Le transfert de petcoke se fait au prix coûtant.

- **Convention d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale**

La convention d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale est signée le 1^{er} juillet 2005 et prend effet à la même date. Elle est d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de cette convention, Holcim (Maroc) effectue au profit de Holcim AOZ des prestations d'assistance juridique, administrative, financière, comptable, informatique et commerciale.

La rémunération de Holcim (Maroc) au titre de cette convention est déterminée annuellement en fonction du coût de chacun des centres assurant la prestation et des utilisations estimés pour Holcim AOZ.

Conventions conclues avec les sociétés-sœurs

- **Convention de prestation sur la commercialisation de ciment de Holcim AOZ par Batiprodis**

Cette convention signée en 2009 pour une durée indéterminée a pour objet d'arrêter le montant de la prestation versé à la société Batiprodis pour la commercialisation du ciment de Holcim AOZ à travers son réseau de distribution et sous l'enseigne Batiprodis. Le prix de transfert du ciment se fait aux conditions normales du marché tandis que la prestation commerciale est facturée par Batiprodis à hauteur de 15 MAD hors taxes par tonne de ciment commercialisée.

- **Convention relative à la gestion environnementale des déchets de la cimenterie de Holcim AOZ par Ecoval Maroc**

Cette convention signée en 2009 et renouvelable par tacite reconduction, fixe les conditions de gestion environnementale des déchets de la cimenterie de Holcim AOZ. Les prestations confiées à Ecoval consistent notamment en la collecte de tous les déchets sur le site, l'entretien de toutes les zones concernées par ces déchets, la pesée des déchets, l'acheminement des déchets pour valorisation et la gestion administrative des prestations.

Le coût de la prestation est calculé comme la différence entre revenus et coûts supportés par Ecoval qui sera facturée à Holcim AOZ, la marge d'Ecoval étant fixée à 10%.

- **Convention relative au transfert des AFR et MIC entre Ecoval Maroc et Holcim AOZ**

Cette convention signée en 2009 pour une durée indéterminée fixe les conditions d'approvisionnement par Ecoval de la cimenterie de Holcim AOZ en combustibles et matières premières de substitution ainsi qu'en matière d'ajout au ciment.

▪ **Convention de mise à disposition par Ecoval Maroc du déchiqueteur des pneus usagés à Holcim AOZ**

Au titre de cette convention, Ecoval Maroc procède à la mise à disposition de son déchiqueteur à Holcim AOZ, et ce, selon les conditions suivantes :

- ✓ Ecoval alimente la cimenterie de Holcim AOZ en pneus usagers ;
- ✓ Holcim AOZ assure l'exploitation du déchiqueteur de pneus.

Holcim AOZ verse une redevance annuelle de 540 MAD HT par tonne de pneus livrés par Ecoval. Cette convention est valable pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Flux financiers entre Holcim AOZ et Holcim (Maroc)

Flux facturés par Holcim (Maroc) (en KMAD)	2010	2011	2012
Refacturation de la cendre pyrrhotine	-	-	3 430
Refacturation de la Fluorine	-	-	500
Achat et vente de ciment	-	-	-
Refacturation de marge sur les cessions de ciment	-	60 400	112 200
Loyer de l'usine de Settat	230 000	230 000	230 000
Frais d'assistance technique	24 500	22 900	21 100
Redevance d'exploitation de la marque Holcim	7 700	7 200	6 700
Vente de coke de pétrole	-	5 600	-
Mise à disposition du personnel	17 970	16 020	18 350
Cession de pièces de rechange	-	-	-
Frais d'assistance juridique, administrative, commerciale et financière	40 100	37 900	34 600

Source : *Rapports spéciaux Holcim AOZ*

Flux facturés par Holcim AOZ (en KMAD)	2010	2011	2012
Refacturation de marge sur les cessions de ciment	-	-	1 700
Vente de clinker à Holcim (Maroc)	18 033	260	12 500
Vente de coke de pétrole	-	-	4 600

Source : *Rapports spéciaux Holcim AOZ*

Flux financiers entre Holcim AOZ et les sociétés sœurs

Flux facturés par les sociétés sœurs (en kMAD)	2010	2011	2012
Prestation sur commercialisation de ciment par Batiprodis	3 800	3 300	3 400
Frais de gestion environnementale des déchets des cimenteries de Holcim AOZ par Ecoval Maroc	280	560	590
Frais de transfert des AFR et MIC par Ecoval Maroc	1 040	970	1 200
Mise à disposition du déchiqueteur de pneus par Ecoval Maroc	-	600	1 050

Source : *Rapports spéciaux de Holcim AOZ*

IV.5. Activité de Holcim AOZ

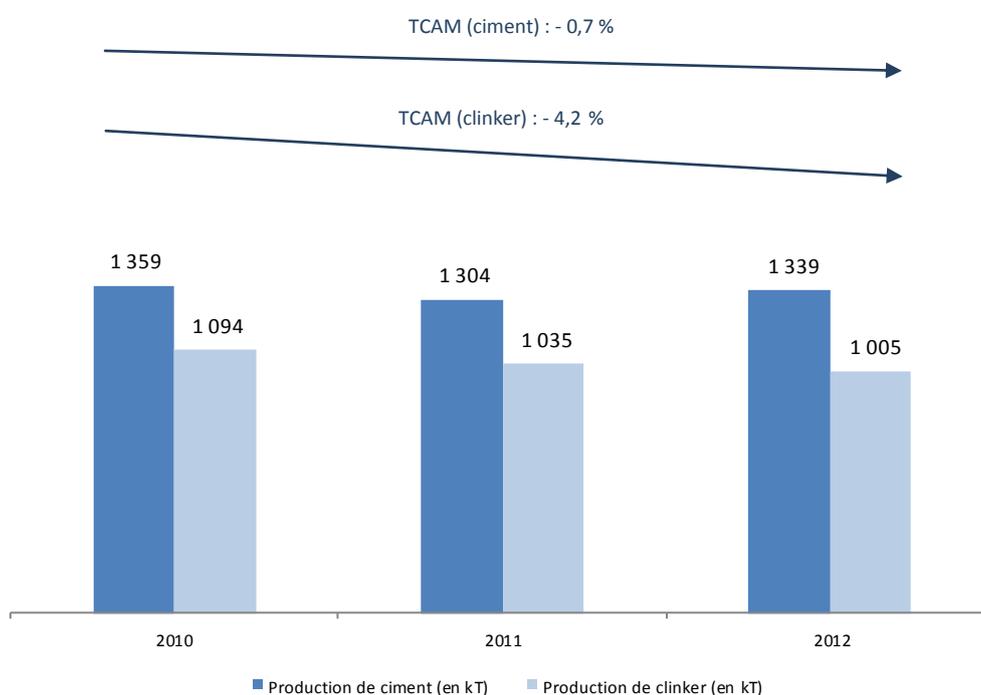
Holcim AOZ est un établissement industriel, spécialisé dans la création et l'exploitation d'usines de ciment ainsi que la production et la commercialisation de tous liants hydrauliques pouvant être employés dans la construction et les travaux publics, notamment le clinker, le ciment et les liants routiers.

La société exploite une cimenterie à Settat et opère exclusivement sur l'activité ciment et clinker. De ce fait, son procédé de production, ses produits commercialisés, sa politique commerciale et marketing et son mode de distribution sont les mêmes que ceux de Holcim (Maroc) (cf. Partie 4 « *Présentation de Holcim (Maroc)* », paragraphe V.5. « *Activité de Holcim (Maroc)* »).

IV.5.1. Analyse de la production

Entre 2010 et 2012 Holcim AOZ réalise une production en baisse annuelle moyenne de -0,7% pour le ciment et -4,2% pour le clinker entre 2010 et 2012, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Figure 52 - Evolution de la production des ciments entre 2010 et 2012 (en milliers de tonnes)



Source : Holcim(Maroc)

Production de ciment

Entre 2010 et 2012, la production de ciment enregistre une baisse annuelle moyenne de -0,7% passant de 1 359 kT en 2010 à 1 339 kT en 2012. Cette baisse s'explique par le ralentissement de la demande nationale et la montée en puissance des installations du nouvel entrant CIMAT qui provoque une baisse de parts de marché pour l'ensemble des opérateurs.

Production de clinker

La production de clinker est passée de 1 094 kT en 2010 à 1 005 kT en 2012 (TCAM de -4,2%) soit une baisse plus marquée que pour la production de ciment, en raison d'une baisse significative des ventes de clinker réalisées auprès des autres cimentiers de la place, compte tenu de la situation de surcapacité générale du marché (cf. analyse des ventes ci-après).

IV.5.2. Analyse des ventes

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des ventes de ciment et de clinker en volume entre 2010 et 2012 :

Ventes en KT	2010	2011	2012	TCAM 10-12
Ciment	1 354	1 304	1 335	-0,7%
<i>Var (%)</i>	-	-3,7%	2,4%	
Clinker	194	132	82	-35,0%
<i>Var (%)</i>	-	-32,0%	-37,9%	

Source : Holcim (Maroc)

Sur la période 2010-2012, les quantités vendues évoluent en moyenne de -0,7% l'an pour le ciment, et de -35,0% l'an pour le clinker.

Jusqu'en 2010, la croissance des ventes de ciment est essentiellement portée par la forte demande et l'essor de l'activité du secteur du BTP au niveau national et plus particulièrement dans les régions du Grand Casablanca et de Chaouia Ouardigha, constituant les principales zones d'activité commerciale de Holcim AOZ.

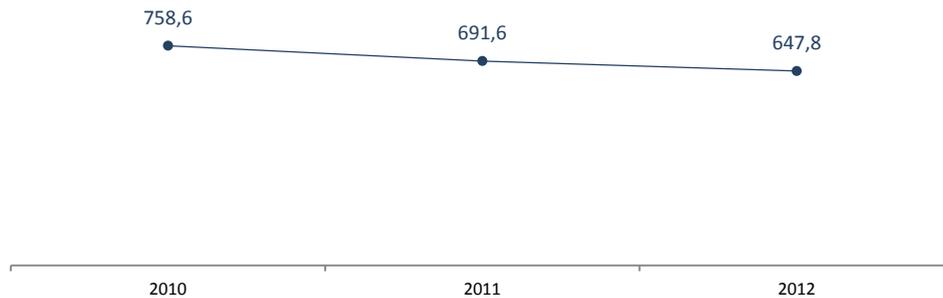
A partir de 2010, la baisse des ventes de Holcim AOZ s'explique par l'accentuation de la pression concurrentielle provoquée par l'entrée sur le marché de CIMAT dont les usines sont situées dans la région centre, principale zone d'activité de Holcim AOZ.

IV.5.3. Evolution des prix de vente de Holcim AOZ

Afin d'apprécier de manière globale le prix de vente du ciment, quelque soient le coût de transport et de l'emballage, Holcim AOZ utilise comme prix de référence le prix moyen du produit à la sortie de l'usine. Ce prix correspond au prix à la sortie de l'unité de production, hors coûts de distribution et d'ensachage.

L'évolution du prix départ de Holcim AOZ entre 2010 et 2012 se présente comme suit :

Figure 53 - Evolution du prix de vente moyen sortie d'usine sur la période 2010-2012 (En MAD)



Source : Holcim (Maroc)

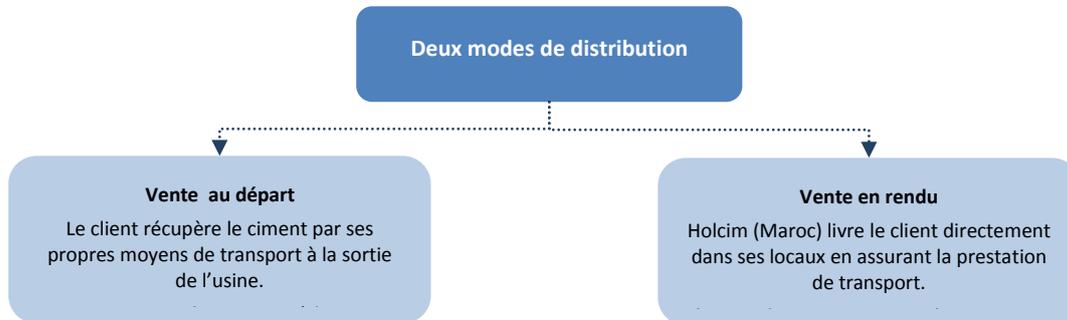
Entre 2010 et 2011, le prix de vente moyen du ciment à la sortie de l'usine de Settât baisse de 8,8% passant de 758,6 MAD/T à 691,6 MAD/T. En 2012, ce prix connaît une nouvelle baisse de 6,3% pour s'établir à 647,8 MAD/T.

La baisse des prix moyens de vente observée en 2011 et 2012 s'explique principalement par la rétrocession partielle par Holcim AOZ à Holcim (Maroc) de la marge réalisée sur les volumes vendus par Holcim AOZ à des clients de Holcim (Maroc) pendant la période de construction de l'extension de l'usine de Fès.

IV.5.4. Politique de distribution

Le schéma suivant décline les deux principaux modes de distribution employés par Holcim AOZ :

Figure 54 - Mode de distribution de Holcim AOZ en 2012



Source : Holcim (Maroc)

En 2012, Holcim AOZ réalise environ la moitié de ses ventes via le mode vente au départ et l'autre moitié selon le mode de distribution en rendu.

Dans le premier mode, la prestation de transport est assurée par :

- Des sociétés indépendantes de transport par camions ; ou
- Des locatiers (concept développé par Holcim (Maroc) et qui consiste en la création de micro-entreprises de transport gérées par les chauffeurs qui tractent une citerne propriété de la Société).

Dans les deux modes de distribution, la file d'attente des transporteurs est gérée par un système de planification des commandes, afin d'optimiser le temps que passe chaque transporteur dans le site de production, depuis son arrivée jusqu'à sa sortie.

IV.5.5. Saisonnalité de l'activité

L'activité de Holcim AOZ se caractérise par un effet de saisonnalité lié essentiellement au ralentissement des chantiers de BTP lors des périodes de congés des ouvriers du bâtiment et des périodes de pluviométrie élevée.

IV.5.6. Segmentation régionale de l'activité ciment

Holcim AOZ réalise l'intégralité de ses ventes de ciment au niveau du marché marocain. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ventes régionales de ciment sur la période 2010-2012 :

En kT	2010	%	2011	%	2012	% moyen du total 10- 12	
Grand Casablanca	487	35,9%	384	29,4%	316	23,7%	29,7%
Chaouia-Ouardigha	180	13,3%	195	14,9%	222	16,6%	14,9%
Marrakech - Tensift - El Haouz	167	12,3%	206	15,8%	208	15,6%	14,5%
Tadla-Azilal	158	11,7%	167	12,8%	168	12,6%	12,3%
Tanger-Tétouan	107	7,9%	120	9,2%	128	9,6%	8,9%
Rabat - Sale - Zemmour - Zaer	113	8,3%	91	7,0%	116	8,7%	8,0%
Doukala - Abda	93	6,9%	100	7,7%	106	7,9%	7,5%
Fès - Boulemane	-	-	-	-	42	3,1%	1,1%
Gharb - Chrarda - Béni Hssen	50	3,7%	42	3,2%	30	2,2%	3,1%
Total	1 355	100%	1 305	100%	1 336	100%	100%

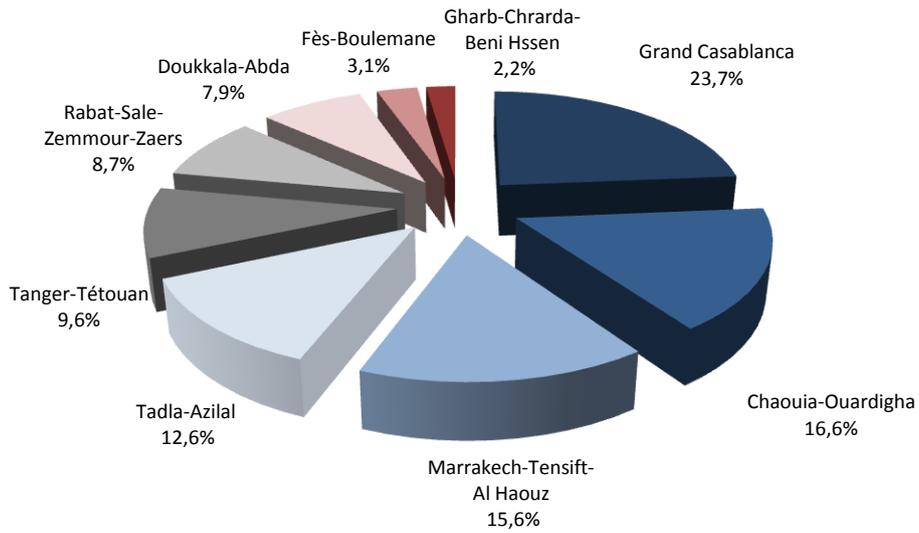
Source : Holcim (Maroc)

Sur la période 2010-2012, la structure régionale des ventes du ciment n'affiche pas de changements significatifs. En effet, sur cette période, Holcim AOZ réalise en moyenne 80% de ses ventes de ciment au niveau des cinq régions suivantes :

- Grand Casablanca ;
- Chaouia-Ouardigha ;
- Marrakech-Tensift-Al Haouz ;
- Tadla-Azilal ;
- Tanger-Tétouan.

Les ventes réalisées par Holcim AOZ reculent de 21% entre 2010 et 2011 puis de 18% entre 2011 et 2012 au niveau de la région du Grand Casablanca en raison la forte concurrence engendrée par l'entrée de CIMAT au niveau de la région centre du pays.

Figure 55 - Ventilation des ventes par région en 2012

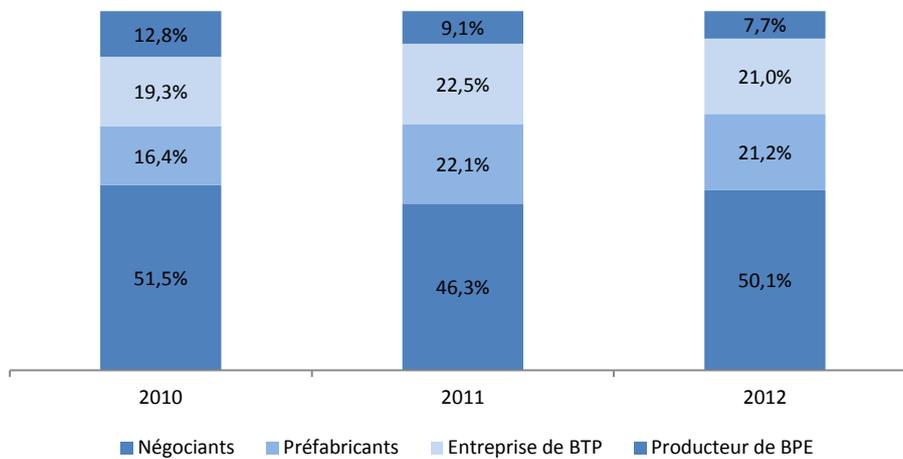


Source : Holcim (Maroc)

IV.5.7. Segmentation de la clientèle de Holcim AOZ

Le schéma ci-dessous présente la ventilation des ventes de ciment par catégorie de clientèle :

Figure 56 – Répartition des ventes de ciment par catégorie de clients sur la période 2010-2012



Source : Holcim (Maroc)

Holcim AOZ réalise l'essentiel de ses ventes auprès des négociants qui absorbent en effet 50,1% des ventes réalisées par la Société en 2012.

La part des ventes réalisées auprès des entreprises de préfabrication passe de 16,4% en 2010 à 22,1% en 2011 pour s'établir à 21,2% à fin 2012.

La part des entreprises de BTP dans le volume d'affaires réalisé par Holcim AOZ s'établit en moyenne à 20,9% sur la période 2010-2012.

Le reliquat des ventes de ciment de Holcim AOZ est réalisé auprès des producteurs de BPE.

IV.5.8. Principaux clients de Holcim AOZ

Le portefeuille de clients de Holcim AOZ est davantage concentré que celui de Holcim (Maroc). En effet, les 10 principaux clients de la Société représentent 33,3% de son chiffre d'affaires en 2012.

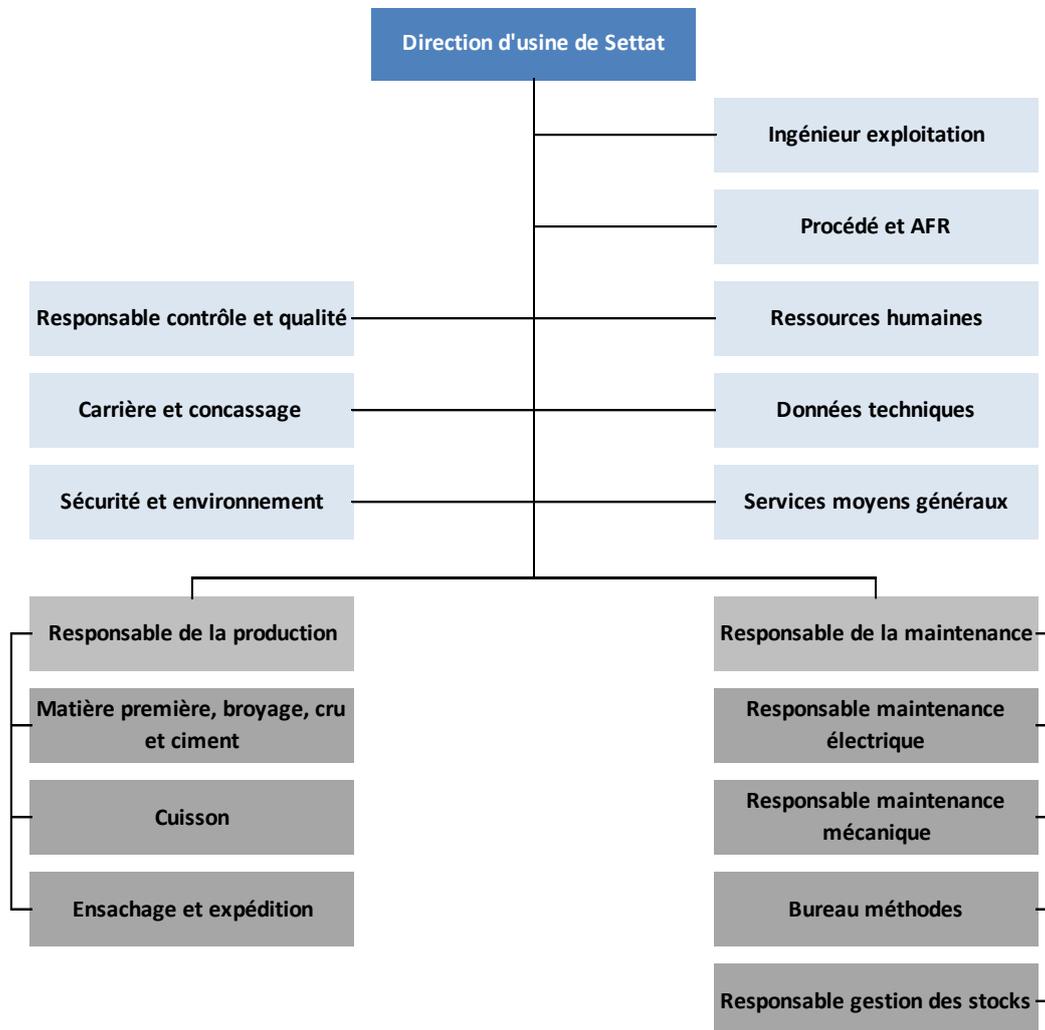
IV.5.9. Principaux fournisseurs de Holcim AOZ

Fournisseurs	Type d'achats	En % des achats
O.N.E.E	Energie électrique	10,8%
Holcim Trading	Petcoke	9,7%
SOMATRIN	Fourniture matières premières	3,0%
DIVERTRA	Exploitation carrières	2,8%
COCHEPA	Sacs vides	2,3%
PAP SACS MAGHREB	Sacs vides	1,5%
Holcim (Maroc)	Divers	1,2%
ECOVAL Maroc	Traitement des déchets	0,8%
TOTAL Maroc	Gasoil et lubrifiants	0,6%
2ECM	Gardiennage et nettoyage	0,6%

V. Organisation de Holcim AOZ

V.1. Organigramme de l'usine de Settat au 30 juin 2013

Figure 57 – Organisation de l'usine de Settat



Source : Holcim (Maroc)

V.2. Moyens humains

V.2.1. Evolution et structure de l'effectif

Effectif permanent par catégorie	2010	2011	2012	Var 10-11	Var 11-12
Ingénieurs Cadres Supérieurs (ICS)	-	-	-	-	-
<i>Taux d'encadrement</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	-	-
Maîtrise et Adjoints Techniques (MAT)	70	68	66	-2,9%	-2,9%
Employés Ouvriers (EMO)	-	-	-	-	-
Total	70	68	66	-2,9%	-2,9%

Source : Holcim (Maroc)

A fin 2012, Holcim AOZ emploie 66 permanents, en évolution annuelle moyenne de -2,9% sur la période 2010-2012. Le personnel de la société est exclusivement constitué d'agents de maîtrise et d'adjoints techniques (MAT).

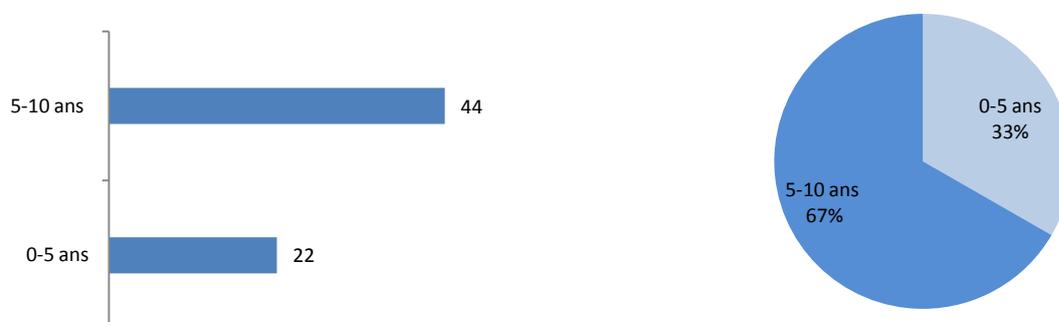
Le personnel Ingénieurs Cadres Supérieurs (ICS) intervenant au niveau de l'usine de Settat est employé par Holcim (Maroc) et mis à la disposition de Holcim AOZ dans le cadre d'une convention dédiée (cf. conventions réglementées au niveau de la Partie 5 « *Présentation de Holcim AOZ* », paragraphe IV.4.2. « *Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2012* »).

Par ailleurs et afin de faire face à des besoins ponctuels, Holcim AOZ fait appel à fin 2012 à 9 intérimaires.

V.2.2. Répartition du personnel par ancienneté

La structure du capital humain par ancienneté à fin 2012 se présente comme suit :

Figure 58 – Structure du capital humain par ancienneté à fin 2012



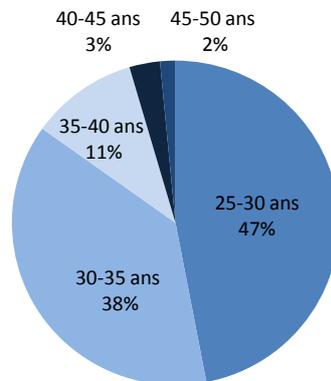
Source : Holcim (Maroc)

Compte tenu de la création récente de Holcim AOZ, l'ancienneté du personnel ne dépasse pas les 10 ans.

V.2.3. Répartition du personnel par tranche d'âge

Holcim AOZ emploie un personnel relativement jeune, où les moins de 40 ans représentent 95% de l'effectif.

Figure 59 – Structure du personnel par tranche d'âge à fin 2012

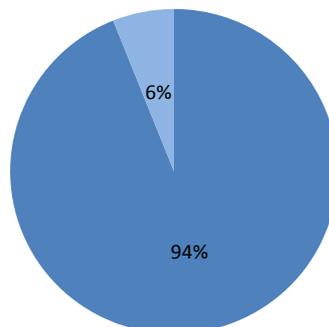


Source : Holcim (Maroc)

V.2.4. Parité

La répartition de l'effectif de Holcim AOZ par sexe à fin 2012 se présente comme suit :

Figure 60 – Structure du personnel par tranche d'âge à fin 2012



Source : Holcim (Maroc)

Les femmes représentent 6% de l'effectif total de Holcim AOZ.

V.3. Moyens techniques

Holcim AOZ exploite une cimenterie à Settat et opère exclusivement sur l'activité ciment et clinker. La ligne de cuisson qui a été mise en service en 2007, est dotée d'une capacité de production de 1,7 mT de ciment à fin juin 2013 et est située dans la localité de Tamedrost à 10 km de la ville de Settat.

La politique de développement de Holcim AOZ s'inscrit dans le cadre la stratégie globale d'investissement menée par sa maison-mère Holcim (Maroc).

En tant que filiale de Holcim (Maroc), Holcim Settat bénéficie de l'ensemble des programmes de maintenance et des outils de production de sa maison-mère ainsi que du système d'information utilisé par celle-ci.

Plus de détails sur la politique de développement et de maintenance et les systèmes d'information de Holcim (Maroc) sont présentés en Partie 4 « *Présentation de Holcim (Maroc)* » paragraphes VI.7.2. « *Politique de développement de Holcim (Maroc)* », VI.7.3 « *Politique de maintenance des outils de production de Holcim (Maroc)* » et VI.7.4 « *Système d'information de Holcim (Maroc)* ».

Partie 6 : Analyse financière de Holcim (Maroc)

I. Périmètre de consolidation

La consolidation des comptes de Holcim (Maroc) s'effectue selon les normes, règles et pratiques comptables applicables au Maroc.

Le tableau suivant présente l'évolution du périmètre de consolidation de Holcim (Maroc) sur la période 2010-2012 :

Sociétés	2010			2011			2012		
	% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
Holcim (Maroc)	100%	100%	-	100%	100%	-	100%	100%	-
Hocim AOZ	51%	100%	IG	32,84%	67,18%	IG	32,84%	67,18%	IG
Holcim Bétons	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Holcim Granulats	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Ciment Blanc du Maroc	50%	50%	MEE	50%	50%	MEE	50%	50%	MEE
Andira	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Ecoval	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Mateen	33,33%	33,33%	MEE	33,33%	33,33%	MEE	33,33%	33,33%	MEE
Batiprodix	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Granulats de Tifelt	-	-	-	50%	50%	MEE	50%	50%	MEE

Source : Holcim (Maroc)

Les comptes consolidés à fin 2012 regroupent les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2012 de Holcim (Maroc) et de ses filiales les plus significatives, à savoir :

- les six filiales que la Société contrôle de manière exclusive : Holcim Bétons, Holcim Granulats, Andira, Ecoval, Batiprodix et Holcim AOZ ;
- les trois filiales sur lesquelles Holcim (Maroc) exerce une influence notable : Ciments Blancs du Maroc, Mateen (ex-Promotion H.A.S) et Granulats de Tiflet.

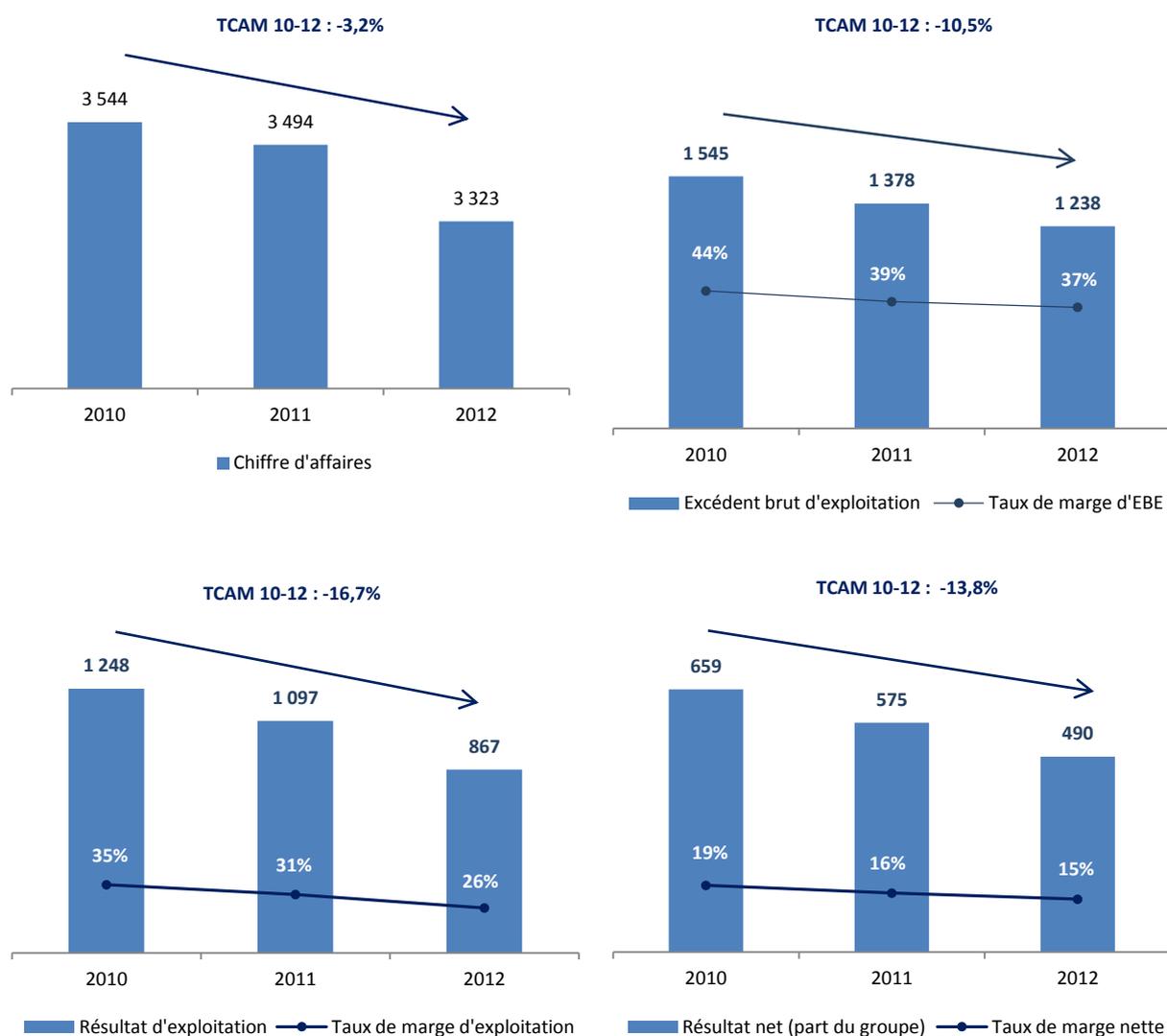
Les variations du périmètre de consolidation enregistrées entre 2010 et 2012 concernent la mise en équivalence de Granulats de Tiflet après sa création en 2011 conjointement avec le groupe Colas et la baisse du pourcentage d'intérêt dans Holcim AOZ qui passe de 51% en 2010 à 32,84% en 2011 suite à l'augmentation de capital de Holcim AOZ de 400 MMAD intervenue en mai 2011.

Au 30 juin 2013, aucun changement n'est à noter dans le périmètre de consolidation de la Société.

II. Principaux indicateurs d'activité de la Société

Les principaux indicateurs d'activité du groupe Holcim se présentent comme suit sur la période 2010-2012 :

Figure 61 – Principaux indicateurs de la Société



Source : Holcim (Maroc)

III. Compte de produits et charges consolidé

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2012	30 juin 2013	Var.
Chiffre d'affaires consolidé (C) = (A) + (B)	3 544	3 494	3 323	-1,4%	-4,9%	1 961	1 595	-18,6%
Ventes de marchandises (en l'état) (A)	151	190	254	26,3%	33,6%	141	116	-18,1%
Achats revendus de marchandises	151	185	244	22,6%	31,8%	136	112	-17,8%
Marge brute sur ventes en l'état	-1	5	10	n.s.	n.s.	5	4	-26,8%
Production de l'exercice	3 398	3 294	3 101	-3,0%	-5,9%	1 876	1 457	-22,3%
Ventes de biens et services produits (B)	3 393	3 304	3 069	-2,6%	-7,1%	1 819	1 477	-18,8%
Variation stocks de produits	4	-10	32	n.s.	n.s.	56	-21	n.s.
immo. prod. par l'ent. pour elle-même	0	0	0	-3,6%	21,2%	-	-	-
Consommation de l'exercice	1 582	1 714	1 626	8,4%	-5,1%	890	669	-24,8%
Achats cons. de mat. et fournitures	1 174	1 254	1 219	6,8%	-2,8%	685	472	-31,0%
Autres charges externes	407	460	407	12,9%	-11,5%	205	197	-4,2%
Valeur ajoutée	1 816	1 585	1 485	-12,7%	-6,3%	991	791	-20,1%
<i>Taux de valeur ajoutée</i>	<i>51,2%</i>	<i>45,4%</i>	<i>44,7%</i>	<i>-5,8 pts.</i>	<i>-0,7 pt.</i>	<i>50,5%</i>	<i>49,6%</i>	<i>-0,9 pt.</i>
Subventions d'exploitation	0	0	-	n.s.	n.s.	-	-	-
Impôts et taxes	85	39	50	-54,2%	29,6%	27	29	8,1%
Charges de personnel	186	169	196	-9,4%	16,5%	80	67	-15,9%
Excédent brut d'exploitation	1 545	1 378	1 238	-10,8%	-10,2%	884	695	-21,4%
<i>Taux de marge d'EBE</i>	<i>43,6%</i>	<i>39,4%</i>	<i>37,3%</i>	<i>-4,2 pts.</i>	<i>-2,1 pts.</i>	<i>45,1%</i>	<i>43,6%</i>	<i>-1,5 pts.</i>
Autres produits d'exploitation	0	0	6	0,0%	n.s.	1	1	23,6%
Autres charges d'exploitation	25	6	3	-76,9%	-56,6%	1	1	3,9%
Rep. d'expl. et transferts de charges	102	79	45	-22,8%	-42,4%	4	3	-10,8%
Dotations d'exploitation	374	354	419	-5,3%	18,4%	194	252	30,0%
Résultat d'exploitation	1 248	1 097	867	-12,1%	-20,9%	694	447	-35,6%
<i>Taux de marge d'exploitation</i>	<i>35,2%</i>	<i>31,4%</i>	<i>26,1%</i>	<i>-3,8 pts.</i>	<i>-5,3 pts.</i>	<i>35,4%</i>	<i>28,0%</i>	<i>-7,4 pts.</i>
Résultat financier	-46	-37	-14	-17,9%	-63,8%	-2	-37	n.s.
Résultat courant	1 202	1 059	853	-11,9%	-19,4%	692	409	-40,9%
Résultat non courant	-36	-34	10	-4,1%	n.s.	27	-17	n.s.
Impôts sur les résultats	395	339	266	-14,2%	-21,6%	230	121	-47,3%
Quote-part dans le résultat des sociétés MEE	0	0	1	n.s.	n.s.	1	-1	n.s.
Résultat net de l'exercice	771	685	599	-11,1%	-12,6%	491	270	-45,1%
Intérêts minoritaires	-112	-110	-108	-1,6%	-1,6%	-90	-40	-55,3%
Résultat net (part du groupe)	659	575	490	-12,7%	-14,8%	401	230	-42,8%
<i>Taux de marge nette</i>	<i>18,6%</i>	<i>16,5%</i>	<i>14,8%</i>	<i>-2,1 pts.</i>	<i>-1,7 pts.</i>	<i>20,4%</i>	<i>14,4%</i>	<i>-6 pts.</i>

Source : Holcim (Maroc)

III.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Holcim (Maroc) est principalement constitué des ventes réalisées sur les segments ciment et clinker, bétons et granulats ainsi que sur l'activité de distribution par Batiprodis de matériaux de construction (dite activité trading).

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2012	30 juin 2013	Var.
Chiffre d'affaires ciment et clinker	2 957	2 835	2 629	-4,1%	-7,3%	1 569	1 306	-16,8%
<i>Volumes de ciment et de clinker en kT</i>	3 723	3 489	3 266	-6,3%	-6,4%	1 968	1 524	-22,6%
<i>Prix en MAD/T</i>	794	812	805	2,3%	-0,9%	797	857	7,5%
Chiffre d'affaires béton	338	388	366	14,7%	-5,8%	209	134	-35,9%
<i>Volumes en km³</i>	492	541	516	10,0%	-4,6%	296	184	-37,7%
<i>Prix en MAD/m³</i>	687	718	709	4,5%	-1,3%	707	728	3,0%
Chiffre d'affaires granulats	97	81	74	-17,2%	-7,8%	41	39	-4,9%
<i>Volumes en kT</i>	1 149	1 026	969	-10,7%	-5,6%	547	507	-7,2%
<i>Prix en MAD/T</i>	85	79	77	-7,1%	-2,5%	75	76	2,5%
Chiffre d'affaires trading	151	190	254	26,3%	33,6%	141	116	-18,1%
Total	3 544	3 494	3 323	-1,4%	-4,9%	1 961	1 595	-18,7%

Source : Holcim (Maroc)

III.1.1. Commentaires sur la période 2010-2011

Le chiffre d'affaires consolidé de Holcim (Maroc) s'élève en 2011 à 3 494 MMAD en baisse de 1,4% par rapport à 2010. Cette baisse s'explique par le recul du chiffre d'affaires des activités ciment et clinker et granulats de respectivement 4,1% et 17,2%, partiellement compensé par l'amélioration des ventes des activités bétons et trading, en hausse de respectivement 14,7% et 26,3% sur la période 2010-2011.

Segment ciment

Le chiffre d'affaires du segment ciment enregistre une baisse de 4,1% entre 2010 et 2011 pour s'établir à 2 835 MMAD. Cette baisse résulte principalement de :

- la réduction de 6,3% des volumes vendus de ciment et de clinker sur la période (3 489 kT en 2011 vs. 3 723 kT) ;
- l'amélioration de 2,3% des prix moyens (de 794 MAD/T en 2010 à 812 MAD/T).

Segment bétons prêt à l'emploi

Le chiffre d'affaires du segment bétons prêt à l'emploi s'établit à 388 MMAD en 2011 en hausse de 14,7% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné d'une hausse de 10,0% des volumes vendus (492 km³ en 2010 à 541 km³ en 2011) et d'une amélioration des prix de vente de 4,5% (de 687 à 718 MAD/m³).

Segment granulats

Le chiffre d'affaires du segment granulats s'élève en 2011 à 81 MMAD en baisse de 17,2% par rapport à 2010 en raison de la réduction des volumes de vente de 10,7% (de 1 149 kT en 2010 à 1 026 kT en 2011) combinée à une baisse des prix de vente de 7,1% (de 85 à 79 MAD/T). Cette situation s'explique par les difficultés d'extraction rencontrées au niveau de la carrière de Skhirat et par la très forte concurrence dans cette région au cours de la période.

Segment trading

Le chiffre d'affaires de l'activité trading enregistre une hausse de 26,3% entre 2010 et 2011 qui s'explique par le renforcement du réseau de franchisés de la société qui permet d'améliorer les ventes du groupe via ce canal de distribution. En effet, le nombre de franchisés de Batiprodix passe de 170 en 2010 à 200 points de vente en 2011.

III.1.2. Commentaires sur la période 2011-2012

Le chiffre d'affaires consolidé de Holcim (Maroc) s'élève en 2012 à 3 323 MMAD en baisse de -4,9% par rapport à 2011. Cette contre-performance s'explique par le recul de l'activité sur les segments ciment et clinker (-7,3%), bétons (-5,8%) et granulats (-7,8%) légèrement compensée par l'amélioration de la performance de l'activité trading (+33,6%).

Segment ciment

Le chiffre d'affaires de l'activité ciment et clinker recule de 7,3% entre 2011 et 2012 en raison de l'effet combiné de la baisse des volumes de 6,4% du ciment et du clinker (3 265 kT en 2012 vs. 3 489 kT en 2011) et des prix de 0,9% (805 MAD/T en 2012 vs. 812 MAD/T en 2011).

Segment bétons prêt à l'emploi

Le chiffre d'affaires de l'activité bétons prêt à l'emploi s'établit en 2012 à 366 MMAD traduisant une baisse de 5,8% qui résulte du recul des volumes vendus de 4,6% (de 541 km³ en 2011 à 516 km³ en 2012) et des prix de 1,3% (de 718 à 709 MAD/m³).

Segment granulats

Le chiffre d'affaires de l'activité granulats enregistre une baisse de 7,8% sur la période 2011-2012 pour s'établir à 74 MMAD. Ce recul s'explique par la baisse sur la période des volumes vendus de 5,6% (de 1 026 kT à 969 kT) et des prix de vente de 2,5% (de 79 à 77 MAD/T).

Segment trading

Le chiffre d'affaires de cette activité enregistre une hausse de 33,6% entre 2011 et 2012 qui s'explique par l'intégration dans le réseau de 15 nouveaux franchisés (215 en 2012 vs. 200 en 2011).

III.1.3. Commentaires sur la période 30 juin 2012-30 juin 2013

Le chiffre d'affaires consolidé de Holcim (Maroc) s'établit au 30 juin 2013 à 1 595 MMAD en baisse de 18,7% par rapport au 30 juin 2012. Un recul de l'activité est observé au niveau de l'ensemble des segments d'activité de la Société : ciment et clinker (-16,8%), bétons (-35,9%), granulats (-4,9%) et trading (-18,1%) et s'explique par un ralentissement de la demande nationale en ciment (-12,6% à fin juin 2013 par rapport à fin juin 2012).

Segment ciment

Le chiffre d'affaires de l'activité ciment et clinker enregistre une baisse de 16,8% entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013 pour s'établir à 1 306 MMAD principalement du fait de la baisse des volumes de 22,6% et de la hausse des prix moyens de vente de 7,5% (de 797 à 857 MAD/T).

Segment bétons prêt à l'emploi

Le chiffre d'affaires de l'activité bétons prêt à l'emploi s'établit à 134 MMAD au 30 juin 2013, en baisse de 35,9% par rapport au 30 juin 2012 sous l'effet de la baisse des volumes vendus de 37,7% (de 296 à 184 km³) partiellement compensée par la hausse des prix moyens de vente de 3,0% (de 707 à 728 MAD/m³).

Segment granulats

Le chiffre d'affaires du segment granulats recule de 4,9% entre les premiers semestres 2012 et 2013 pour s'établir à 39 MMAD en raison de la baisse de 7,2% des volumes vendus (de 547 à 507 kT) partiellement compensée par la hausse de 2,5% des prix de vente (de 75 à 76 MAD/T).

Segment trading

Le chiffre d'affaires de l'activité trading enregistre une baisse de 18,1% entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013 pour s'établir à 116 MMAD en ligne avec la baisse des volumes vendus au niveau des activités ciment et granulats de Holcim (Maroc). Le nombre de franchisés intégrés au réseau entre les premiers semestres 2012 et 2013 est passé de 220 à 222 points de vente.

III.2. Ventes de marchandises en l'état et production

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2012	30 juin 2013	Var.
Ventes de marchandises en l'état	151	190	254	26,3%	33,6%	141	116	-18,1%
Achats revendus de marchandises	151	185	244	22,6%	31,8%	136	112	-17,8%
Marge brute sur vente en l'état	-1	5	10	n.s.	n.s.	5	4	-26,8%
Production de l'exercice	3 398	3 294	3 101	-3,0%	-5,9%	1 876	1 457	-22,3%
Ventes de biens et services produits	3 393	3 304	3 069	-2,6%	-7,1%	1 819	1 477	-18,8%
Variation stocks de produits	4	-10	32	n.s.	n.s.	56	-21	n.s.
Immo. prod. par l'entr. pour elle-même	0	0	0	-3,6%	21,2%	0	0	-

Source : Holcim (Maroc)

III.2.1. Commentaires sur la période 2010-2011

Les ventes de marchandises en l'état correspondent exclusivement à l'activité de distribution par Batiprodis de matériaux de construction autres que le ciment. Ces ventes augmentent de 26,3% en 2011 traduisant la montée en puissance du réseau de franchisés de Batiprodis.

La production de Holcim (Maroc) s'élève en 2011 à 3 294 MMAD en baisse de 3,0% comparativement au niveau enregistré à fin 2010 (3 398 MMAD).

Cette baisse s'explique principalement par le recul des ventes de biens et de services produits de 2,6% entre 2010 et 2011 (de 3 393 MMAD à 3 304 MMAD).

La variation de stocks de produits évolue de 4 MMAD en 2010 à -10 MMAD en 2011 en raison de l'utilisation des stocks de produits en cours et de produits finis afin d'alimenter les centres de broyage et le centre d'ensachage de Settat.

III.2.2. Commentaires sur la période 2011-2012

Entre 2011 et 2012, les ventes de marchandises en l'état réalisées à travers le réseau de distribution de Batiprodis continuent leur progression avec une hausse de 33,6%

Sous l'effet de la baisse des ventes de biens et de services produits de 7,1%, la production de Holcim (Maroc) recule de 5,9% entre 2011 et 2012 pour s'établir à 3 101 MMAD.

La variation de stocks de produits passe de -10 MMAD en 2011 à 32 MMAD en 2012 du fait de la reconstitution des stocks de la Société.

III.2.3. Commentaires sur la période 30 juin 2012-30 juin 2013

Entre les premiers semestres 2012 et 2013, les ventes de marchandises en l'état affichent un recul de 18,1%, en ligne avec la baisse constatée sur les ventes de biens et services produits en général et les ventes de ciment et clinker en particulier.

Sur cette même période, la production consolidée de Holcim (Maroc) baisse de 22,3% pour s'établir à 1 457 MMAD principalement sous l'effet du recul de 18,8% des ventes de biens et de services produits qui passent de 1 819 MMAD au 30 juin 2012 à 1 477 MMAD au 30 juin 2013 augmenté de l'effet de variation de stocks.

La variation de stocks de produits évolue de 56 MMAD à -21 MMAD entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013 en raison de l'utilisation des stocks de produits en cours et de produits finis afin d'alimenter les centres de broyage et le centre d'ensachage.

III.3. Valeur ajoutée

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2012	30 juin 2013	Var.
Ventes de marchandises en l'état	151	190	254	26,3%	33,6%	141	116	-18,1%
Achats revendus de marchandises	151	185	244	22,6%	31,8%	136	112	-17,8%
Marge brute sur vente en l'état	-1	5	10	n.s.	n.s.	5	4	-26,8%
Production de l'exercice	3 398	3 294	3 101	-3,0%	-5,9%	1 876	1 457	-22,3%
Consommation de l'exercice	1 582	1 714	1 626	8,4%	-5,1%	890	669	-24,8%
Achats cons. de mat. et fournitures	1 174	1 254	1 219	6,8%	-2,8%	685	472	-31,0%
Autres charges externes	407	460	407	12,9%	-11,5%	205	197	-4,2%
Valeur ajoutée	1 816	1 585	1 485	-12,7%	-6,3%	991	791	-20,1%
<i>Taux de valeur ajoutée</i>	<i>51,2%</i>	<i>45,4%</i>	<i>44,7%</i>	<i>-5,8 pts.</i>	<i>-0,7 pt</i>	<i>50,5%</i>	<i>49,6%</i>	<i>-0,9 pt</i>

Source : Holcim (Maroc)

Les achats revendus de marchandises correspondent exclusivement aux matériaux de construction autres que le ciment distribué par Batiprodis.

Les achats consommés de la Société sont composés essentiellement des achats suivants :

- les matières premières, à savoir le calcaire, les composants minéraux et les matières réfractaires ;
- les combustibles utilisés dans les fours des cimenteries : coke de pétrole, combustibles alternatifs ;
- l'électricité ;
- les emballages ;
- les prestations de services ;
- les achats non stockés de matières et fournitures (eau, carburant, etc.).

Les autres achats externes sont composés essentiellement des postes suivants :

- les charges locatives liées à la location de véhicules et de certains locaux ;
- l'entretien et les réparations ;
- les assurances ;
- le personnel extérieur ;
- les redevances pour brevets et marques (notamment les charges liées à l'utilisation de la marque Holcim) ;
- les frais d'assistance technique, notamment celle de Holcim Ltd. ;
- les études et recherches ;
- le transport « production », à savoir le transport de matériels entre sites ;
- le transport « terminal », à savoir le transport des ventes vers les clients ;
- diverses charges fixes : honoraires, téléphone, annonces, publicité, cadeaux, dons, frais bancaires, etc.

III.3.1. Commentaires sur la période 2010-2011

La valeur ajoutée enregistre une baisse de 12,7% entre 2010 et 2011 pour s'établir à 1 585 MMAD qui s'explique par :

- le recul de 3,0% de la production sur l'exercice ;
- le renchérissement des achats de consommables non totalement imputé sur les prix de vente dont notamment la hausse du coût du fuel à la tonne de clinker de 14,5% ;
- l'augmentation des autres charges externes de 12,9% notamment du fait du renchérissement des frais de transport de 5,1% (hausse des prix du carburant) et des autres coûts de distribution.

Le recul du taux de valeur ajoutée s'explique par la baisse du chiffre d'affaires (de 3 544 MMAD en 2010 à 3 494 MMAD en 2011) et par la hausse des consommations de l'exercice (de 1 582 MMAD en 2010 à 1 714 MMAD en 2011).

III.3.2. Commentaires sur la période 2011-2012

La valeur ajoutée s'établit à 1 485 MMAD en 2012 vs. 1 585 MMAD en 2011 représentant une baisse de 6,3%. Ce recul est imputable à l'effet croisé des éléments suivants :

- baisse de 5,9% de la production de l'exercice liée principalement au recul du chiffre d'affaires ;
- baisse des achats consommés de 2,8% notamment du fait de la baisse du coût du fuel à la tonne de clinker de 23,5% grâce à un accord particulièrement favorable négocié par Holcim Trading, filiale du groupe en charge des combustibles.
- baisse de 11,5% des autres charges externes due à la réduction des coûts de transport de 1,2% et des frais d'ensachage de 5,6% sous l'effet de la baisse de l'activité. A noter que cette réduction implique une baisse de la consommation de l'énergie calorifique et électrique ; principales charges variables de la société.

Le taux de valeur ajoutée baisse de 0,7 point en 2012 principalement du fait de la baisse du chiffre d'affaires (de 3 494 MMAD en 2011 à 3 323 MMAD en 2012).

III.3.3. Commentaires sur la période 30 juin 2012 à 30 juin 2013

Entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013, la valeur ajoutée recule de 20,1% pour s'établir à 791 MMAD. Cette baisse s'explique par la dégradation des ventes enregistrée sur tous les segments d'activité du groupe. La baisse des achats consommés (-31,0%) suite à la réduction de la consommation de petcoke et d'électricité sous l'effet du ralentissement de l'activité, et l'optimisation des coûts fixes de production permettent de limiter partiellement la baisse de la valeur ajoutée.

Le taux de valeur ajoutée baisse de 0,9 point entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013 principalement du fait de la baisse du chiffre d'affaires (de 1 961 MMAD à 1 595 MMAD).

III.4. Excédent brut d'exploitation

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2012	30 juin 2013	Var.
Valeur ajoutée	1 816	1 585	1 485	-12,7%	-6,3%	991	791	-20,1%
Subventions d'exploitation	0	0	0	n.s.	n.s.	0	0	-
Impôts et taxes	85	39	50	-54,2%	29,6%	27	29	8,1%
Charges de personnel	186	169	196	-9,4%	16,5%	80	67	-15,9%
Excédent brut d'exploitation	1 545	1 378	1 238	-10,8%	-10,2%	884	695	-21,4%
<i>Taux de marge d'EBE</i>	<i>43,6%</i>	<i>39,4%</i>	<i>37,3%</i>			<i>45,1%</i>	<i>43,6%</i>	

Source : Holcim (Maroc)

III.4.1. Commentaires sur la période 2010-2011

L'excédent brut d'exploitation baisse de 10,8% entre 2010 et 2011 pour s'établir à 1 378 MMAD engendrant une détérioration du taux de marge d'EBE qui passe de 43,6% à 39,4%.

Cette baisse s'explique principalement par la baisse de la valeur ajoutée de 12,7% malgré une amélioration de 9,4% des charges de personnel (globalement fixes).

III.4.2. Commentaires sur la période 2011-2012

Entre 2011 et 2012, l'excédent brut d'exploitation continue son trend baissier pour atteindre 1 238 MMAD en 2012 (-10,2%). Le taux de marge d'EBE perd 2,1 points pour s'établir à 37,3% en raison de la baisse de 6,3% de la valeur ajoutée cumulée à une hausse des impôts et taxes et des charges de personnel qui augmentent respectivement de 29,6% et de 16,5% pour s'établir à 50 MMAD et 196 MMAD.

L'augmentation des charges de personnel en 2012 s'explique essentiellement par :

- les indemnités de départ de 23 MMAD versées à des salariés de Holcim (Maroc) ayant quitté la société au cours de l'exercice 2012 ;
- la hausse de la masse salariale de 3 MMAD en raison de l'octroi d'augmentations au personnel non cadre suite à un accord avec les représentants syndicaux du personnel.

III.4.3. Commentaires sur la période 30 juin 2012 à 30 juin 2013

Entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013, l'excédent brut d'exploitation baisse de 21,4% pour s'établir à 695 MMAD. Le taux de marge d'EBE évolue de 45,1% à 43,6%.

Cette baisse s'explique principalement par la baisse de la valeur ajoutée de 20,1%.

La baisse des charges de personnel au premier semestre 2013 s'explique par des évènements non récurrents intervenus en 2012 (indemnités de départ).

III.5. Résultat brut d'exploitation

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2012	30 juin 2013	Var.
Excédent brut d'exploitation	1 545	1 378	1 238	-10,8%	-10,2%	884	695	-21,4%
<i>Taux de marge d'EBE</i>	43,6%	39,4%	37,3%			45,1%	43,6%	
Autres produits d'exploitation	0	0	6	0,0%	n.s.	1	1	23,6%
Autres charges d'exploitation	25	6	3	-76,9%	-56,6%	1	1	3,9%
Reprises d'exploitation - transfert de charges	102	79	45	-22,8%	-42,4%	4	3	-10,8%
Dotations d'exploitation	374	354	419	-5,3%	18,4%	194	252	30,0%
Résultat d'exploitation	1 248	1 097	867	-12,1%	-20,9%	694	447	-35,6%
<i>Taux de marge d'exploitation</i>	35,2%	31,4%	26,1%			35,4%	28,0%	

Source : Holcim (Maroc)

III.5.1. Commentaires sur la période 2010-2011

Sur la période 2010-2011, le résultat d'exploitation diminue de 12,1% pour atteindre 1 097 MMAD. Le taux de marge d'exploitation baisse ainsi de 3,8 points en passant de 35,2% en 2010 à 31,4% en 2011.

Cette baisse s'explique principalement par le recul de l'excédent brut d'exploitation de 10,8% qui s'établit à 1 378 MMAD en 2011 malgré une baisse de 5,3% des dotations d'exploitation.

Les reprises et les transferts de charges s'élèvent à 79 MMAD en 2011 contre 102 MMAD en 2010 et correspondent essentiellement à des reprises de provisions pour dépréciation des créances douteuses et des stocks.

III.5.2. Commentaires sur la période 2011-2012

Entre 2011 et 2012, le résultat d'exploitation passe de 1 097 MMAD à 867 MMAD, en baisse de 20,9% qui s'explique principalement par :

- une baisse de 10,2% de l'excédent brut d'exploitation qui s'établit à 1 238 MMAD ;
- une baisse de 42,4% des reprises et transferts de charges qui s'établissent à 45 MMAD et correspondent principalement à des reprises de provisions pour dépréciation des créances douteuses ainsi qu'à une provision pour taxe professionnelle dotée en 2011 ;
- une hausse des dotations d'exploitation de 18,4% à 419 MMAD en raison de la mise en service de l'extension de l'usine de Fès et de l'amortissement de ses installations.

III.5.3. Commentaires sur la période 30 juin 2012 à 30 juin 2013

Le résultat d'exploitation recule de 35,6% entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013 pour s'établir à 447 MMAD sous l'effet des principaux éléments suivants :

- baisse de l'excédent brut d'exploitation de 21,4% qui s'établit à 695 MMAD ;
- hausse des dotations d'exploitation de 30,0% s'établissant à 252 MMAD en raison de la mise en service en novembre 2012 de la ligne clinker de l'extension de l'usine de Fès.

III.6. Résultat financier

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2012	30 juin 2013	Var.
Produits de titres de participation	1	-	2	n.s.	-	-	-	-
Gains de change	6	1	2	n.s.	n.s.	1	3	n.s.
Intérêts et autres produits financiers	29	33	50	13,5%	52,4%	25	26	5,5%
Reprises financières - transfert de charges	-	-	0	-	-	-	-	-
Produits financiers	37	34	54	-7,4%	58,6%	26	29	13,0%
Charges d'intérêts	76	67	65	-12,6%	-2,0%	26	65	n.s.
Pertes de change	6	5	2	-15,8%	-65,1%	1	2	70,9%
Autres charges financières	0	0	0	n.s.	n.s.	0	-	n.s.
Dotations financières	0	0	0	n.s.	n.s.	-	-	-
Charges financières	82	71	67	-13,2%	-5,7%	28	67	n.s.
Résultat financier	-46	-37	-14	-17,9%	-63,8%	-2	-37	n.s.

Source : Holcim (Maroc)

III.6.1. Commentaires sur la période 2010-2011

En 2011, le résultat financier s'établit à -37 MMAD, en amélioration de 17,9% par rapport au niveau enregistré en 2010 (-46 MMAD). Cette évolution s'explique principalement par la baisse :

- des charges d'intérêts de -12,6% (de 76 MMAD à 67 MMAD) ;
- des pertes de change de -15,8% (de 6 MMAD à 5 MMAD).

III.6.2. Commentaires sur la période 2011-2012

En 2012, le résultat financier s'établit à -14 MMAD, en amélioration de 63,8% par rapport au résultat financier de 2011 (-37 MMAD). Cette évolution s'explique principalement par :

- une hausse de 52,4% des autres produits financiers qui passent de 33 MMAD à 50 MMAD et correspondent principalement aux intérêts sur produits de placement de la trésorerie excédentaire ;
- une légère baisse des charges d'intérêts qui passent de 67 MMAD à 65 MMAD (-2,0%) en raison d'un remboursement anticipé sur emprunt opéré par Holcim (Maroc) à la fin du mois de mars 2012 ;
- une baisse des pertes de change qui passent de 5 MMAD à 2 MMAD en raison de la baisse du cours moyen de l'euro sur la période.

III.6.3. Commentaires sur la période 30 juin 2012 à 30 juin 2013

Au 30 juin 2013, le résultat financier s'établit à -37 MMAD contre -2 MMAD au 30 juin 2012. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des charges d'intérêts qui passent de 26 MMAD à 65 MMAD en raison de la hausse des intérêts sur découverts bancaires sur la période.

III.7. Résultat non courant

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2012	30 juin 2013	Var.
Produits de cession des immobilisations	15	121	0	n.s.	n.s.	-	0	-
Autres produits non courants	0	0	0	n.s.	-	100	0	n.s.
Reprises non courantes, transfert de charges	3	8	79	n.s.	n.s.	4	4	n.s.
Produits non courants	18	130	79	n.s.	-38,8%	104	4	n.s.
VNA des immobilisations cédées	1	62	10	n.s.	-83,2%	-	2	-
Dotations non courantes aux provisions	0	143	0	n.s.	n.s.	0	0	0,0%
Autres charges non courantes	54	-41	59	n.s.	n.s.	77	20	-74,3%
Charges non courantes	54	164	69	n.s.	-57,8%	77	21	-72,3%
Résultat non courant	-36	-34	10	-4,1%	n.s.	27	-17	n.s.

Source : Holcim (Maroc)

III.7.1. Commentaires sur la période 2010-2011

Le résultat non courant déficitaire de -36 MMAD en 2010 correspond principalement à :

- des produits de cession d'immobilisations pour un montant de 15 MMAD correspondant principalement au produit de cession par Holcim (Maroc) de sa participation dans Holcim Maroc International à Holcibel ;
- des charges non courantes qui s'élèvent à 54 MMAD et qui correspondent principalement à des dotations aux provisions pour risque fiscal de 39 MMAD, relatif au contrôle sur dossier au titre de l'IS dont a fait l'objet Holcim (Maroc) sur la période 2006-2009.

En 2011, le résultat non courant de -34 MMAD correspond principalement à :

- la plus-value de cession par Holcim (Maroc) de ses droits préférentiels de souscription à Holcibel dans le cadre de l'augmentation de capital de Holcim AOZ ayant généré 64 MMAD (produit de cession de 121 MMAD pour une valeur nette comptable de 57 MMAD) ;
- des dotations non courantes aux provisions qui s'élèvent à 143 MMAD et qui correspondent principalement à :
 - ✓ une provision pour risque fiscal d'un montant de 115 MMAD comptabilisée dans le cadre du contrôle fiscal dont a fait l'objet la Société en 2011 et qui porte sur l'Impôt sur les Sociétés (IS), l'impôts sur le Revenu (IR) et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), relativement aux exercices 2007 à 2010.
 - ✓ des provisions pour risque fiscal, d'un montant de 27 MMAD sur Holcim AOZ, correspondant à des traitements comptables redressés lors du contrôle fiscal de la maison-mère. A noter que 9 MMAD correspondant aux risques fiscaux sur d'autres filiales ont été comptabilisés au niveau des dotations d'exploitation. Hormis Holcim Bétons, aucune filiale ne fait l'objet d'un contrôle fiscal en cours.
- des charges non courantes négatives de 41 MMAD correspondant principalement à la reprise de la provision de 39 MMAD liée au contrôle sur dossier au titre de l'IS dont a fait l'objet Holcim (Maroc) sur la période 2006-2009.

III.7.2. Commentaires sur la période 2011-2012

En 2012, le résultat non courant de 10 MMAD correspond principalement à :

- 79 MMAD de reprises non courantes dont 65 MMAD relatives à la partie « durable » de la provision pour risque fiscal de Holcim (Maroc) suite à l'accord à l'amiable conclu avec l'administration fiscale ;
- 59 MMAD de charges non courantes correspondant principalement :
 - ✓ à 77 MMAD payé au titre de l'accord à l'amiable conclu par Holcim (Maroc) avec l'administration fiscale ;
 - ✓ à la reprise de la partie « circulante » de la provision pour risque fiscal de 50 MMAD qui aurait dû être classée en reprises de provisions ;

- ✓ à la taxe de cohésion sociale pour un montant global de 18 MMAD.

III.7.3. Commentaires sur la période 30 juin 2012 à 30 juin 2013

Au 30 juin 2012, le résultat non courant de 27 MMAD est composé principalement de 100 MMAD de produits non courants correspondant à la reprise d'une provision pour risque fiscal sur des exercices prescrits et de 77 MMAD de charges non courantes correspondant au règlement de la pénalité sur contrôle fiscal suite à l'accord conclu avec l'administration.

Au 30 juin 2013, le résultat non courant de -17 MMAD correspond principalement à une provision pour couvrir le contrôle fiscal sur la filiale Holcim Bétons pour un montant de 16 MMAD.

III.8. Résultat net

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2012	30 juin 2013	Var.
Résultat d'exploitation	1 248	1 097	867	-12,1%	-20,9%	694	447	-35,6%
<i>Taux de marge d'exploitation</i>	<i>35,2%</i>	<i>31,4%</i>	<i>26,1%</i>			<i>35,4%</i>	<i>28,0%</i>	
Résultat financier	-46	-37	-14	-17,9%	-63,8%	-2	-37	n.s.
Résultat courant	1 202	1 059	853	-11,9%	-19,4%	692	409	-40,9%
Résultat non courant	-36	-34	10	-4,1%	n.s.	27	-17	n.s.
Impôts sur les résultats	395	339	266	-14,2%	-21,6%	230	121	-47,3%
Quote-part dans le résultat des sociétés M.E.E.	0	0	1	n.s.	n.s.	1	-1	n.s.
Résultat net de l'ensemble consolidé	771	685	599	-11,1%	-12,6%	491	270	-45,1%
Intérêts minoritaires	-112	-110	-108	-1,6%	-1,6%	-90	-40	-55,3%
Résultat net part du groupe	659	575	490	-12,7%	-14,8%	401	230	-42,8%
<i>Taux de marge nette</i>	<i>18,6%</i>	<i>16,5%</i>	<i>14,8%</i>			<i>20,4%</i>	<i>14,4%</i>	

Source : Holcim (Maroc)

Sur la période 2010-2012, le résultat net (part du groupe) recule de 13,8% en moyenne annuelle sur la période 2010-2012 pour s'établir à 490 MMAD vs. 575 MMAD en 2011 et 659 MMAD en 2010.

Le taux de marge nette recule de 3,8 points sur la période 2010-2012 (de 18,6% en 2010 à 16,5% en 2011 et 14,8% en 2012). Cette baisse s'explique par un recul plus important du résultat net (TCAM de -13,8%) par rapport au chiffre d'affaires (TCAM de -3,2% sur la période 2010-2012).

Cette baisse s'explique principalement par le recul du résultat d'exploitation (TCAM de -16,7%) lié à la baisse du chiffre d'affaires consolidé sur la période (TCAM de -3,2%) et à l'accroissement des charges d'exploitation (TCAM de +2,8%).

Au 30 juin 2013, le résultat net (part du groupe) recule de 42,8% par rapport au 30 juin 2012, sous l'effet combiné d'une baisse de 35,6% du résultat d'exploitation et d'une dégradation du résultat financier qui passe de -2 MMAD à -37 MMAD.

L'évolution du résultat d'exploitation sur la période s'explique par la baisse du chiffre d'affaires de 18,7% combinée à une baisse moins importante des charges d'exploitation (-14,9%)

IV. Bilan consolidé

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. 12.12- 06.13
Actif immobilisé	3 986	3 995	3 951	9	-44	3 758	-193
Ecart d'acquisition	95	88	81	-7	-7	78	-3
Immobilisations incorporelles et en-non valeur	19	10	13	-10	3	12	-1
Immobilisations corporelles	3 853	3 877	3 772	25	-106	3 584	-188
Immobilisations financières	14	14	78	0	64	78	0
Titres mis en équivalence	5	6	7	1	1	5	-1
Actif circulant	1 793	2 384	2 707	591	323	2 690	-17
Stocks et en cours	317	301	325	-16	24	274	-51
Clients et comptes rattachés	389	456	486	67	30	468	-18
Autres créances et comptes de régularisation	347	292	395	-56	104	572	177
Valeurs mobilières de placement	707	1 248	1 459	541	211	1 320	-138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34	88	42	54	-46	55	13
Total actif	5 780	6 379	6 658	600	278	6 448	-210
Capitaux propres	2 568	3 135	3 187	567	52	2 741	-445
Capital social	421	421	421	0	0	421	0
Réserves consolidées	1 059	1 167	1 195	108	28	1 287	92
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	659	575	490	-84	-85	230	-261
Capitaux propres (part du groupe)	2 140	2 163	2 106	24	-57	1 937	-169
Réserves	317	862	972	545	110	764	-208
Résultat	112	110	108	-2	-2	40	-68
Intérêts minoritaires	428	972	1 080	543	109	804	-276
Dettes financières à long terme	1 700	1 700	1 510	0	-190	1 509	-1
Provisions pour risques et charges durables	55	161	95	106	-66	111	15
Passif circulant	1 457	1 383	1 866	-74	483	2 086	221
Fournisseurs et comptes rattachés	721	723	724	2	1	428	-297
Autres dettes et comptes de régularisation	420	336	327	-84	-9	749	423
Trésorerie passif	316	324	814	8	490	909	95
Total passif	5 780	6 379	6 658	600	278	6 448	-210

Source : Holcim (Maroc)

IV.1. Actif

IV.1.1. Actif immobilisé

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. 12.12- 06.13
Ecart d'acquisition	95	88	81	-7	-7	78	-3
Immobilisations incorporelles et en non-valeur	19	10	13	-10	3	12	-1
Immobilisations corporelles	3 853	3 877	3 772	25	-106	3 584	-188
Immobilisations financières	14	14	78	0	64	78	0
Titres mis en équivalence	5	6	7	1	1	5	-1
Actif immobilisé	3 986	3 995	3 951	9	-44	3 758	-193

Source : Holcim (Maroc)

En 2011, l'actif immobilisé représente un poids relatif de 62,6% dans le total bilan contre 69,0% en 2010. Ce ratio diminue encore pour représenter 59,3% du total bilan en 2012 et 58,3% à fin juin 2013.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition provient du « Goodwill » relatif au rachat par Holcim (Maroc) de 51% des actions de Holcim AOZ». Cet écart, initialement évalué à 132 MMAD et amorti sur une durée de 20 ans, présente une valeur nette comptable de 81 MMAD au 31 décembre 2012 et 78 MMAD au 30 juin 2013.

Immobilisations incorporelles et en non-valeur

Les immobilisations en non-valeur comprennent les frais préliminaires et les charges à répartir sur plusieurs exercices. La diminution de ce poste est corrélée au rythme des amortissements.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis de façon linéaire sur 3 ou 5 ans.

D'une valeur brute de 20 MMAD, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et en non-valeur s'élève à 13 MMAD à fin 2012 et 12 MMAD au 30 juin 2013.

Immobilisations corporelles

La composition des immobilisations corporelles sur la période 2010-2012 se présente comme suit :

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. déc. 12 -juin 13
Terrains	159	143	129	-15	-14	126	-3
Constructions et machines	2 295	1 887	2 961	-408	1 074	2 984	23
Fournitures, véhicules et outillages	23	21	19	-2	-2	21	2
Immobilisations en cours	1 376	1 826	662	449	-1 163	453	-209
Total	3 853	3 877	3 772	25	-106	3 584	-188

Source : Holcim (Maroc)

La valeur nette des immobilisations corporelles enregistre une légère hausse de 25 MMAD entre 2010 et 2011 pour s'établir à 3 877 MMAD contre 3 853 MMAD l'année précédente. En 2012, elle enregistre une baisse de 106 MMAD pour s'établir à 3 772 MMAD.

Au 30 juin 2013, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s'établit à 3 584 MMAD, en baisse de 188 MMAD par rapport au niveau enregistré en 2011.

▪ Terrains

La valeur comptable des terrains baisse de 15 MMAD entre 2010 et 2011 (143 MMAD en 2011 vs. 159 MMAD en 2010) puis de 14 MMAD en 2012 pour s'établir à 129 MMAD. Cette baisse s'explique principalement par les amortissements constatés sur les terrains de gisement (carrières).

▪ Constructions et machines

La valeur comptable des constructions et des machines s'élève à 1 887 MMAD en 2011, en baisse de 408 MMAD par rapport à l'exercice précédent principalement sous l'effet des dotations aux amortissements. Au cours de l'exercice 2012 ce poste augmente de 1 074 MMAD pour s'établir à 2 961 MMAD principalement sous l'effet d'acquisitions d'un montant de 21 MMAD, d'un transfert d'immobilisations en cours d'un montant de 1 422 MMAD et de cessions pour un montant de 409 MMAD. Les acquisitions et les transferts d'immobilisations en cours concernent principalement les travaux d'extension de la capacité de l'usine de Fès ainsi que l'achat de terrains pour sécuriser les périmètres des usines. Le montant total des investissements réalisés s'élève respectivement à 647 MMAD, 368 MMAD et 375 MMAD en 2010, 2011 et 2012 (dont respectivement 565 MMAD, 246 MMAD, 292 MMAD pour l'usine de Fès) (cf. Partie 4 « *Présentation de Holcim (Maroc)* » paragraphes VI.7.2. « *Politique de développement de Holcim (Maroc)* »).

▪ Fournitures, véhicules et outillages

Le poste « fournitures, véhicules et outillages » reste stable sur la période 2010-2012 et s'établit à 19 MMAD à fin 2012.

▪ Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours représentent les investissements engagés mais non encore mis en service par la Société. A l'achèvement des projets, les immobilisations sont reclassées en immobilisations incorporelles ou corporelles.

En 2010 et 2011, le solde de ce poste correspond principalement aux installations et outillages acquis dans le cadre des travaux d'extension de l'usine de Fès.

Suite à la mise en service de l'usine en novembre 2012, le solde des immobilisations en cours baisse à 662 MMAD à fin 2012 et 453 MMAD au 30 juin 2013. Ce solde résiduel correspond principalement à des terrains en cours d'enregistrement à la conservation foncière.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de prêts à plus d'un an, de dépôts et de cautionnements. Elles augmentent sensiblement entre 2010 et 2012 pour passer de 14 MMAD à 78 MMAD. Cette hausse correspond à l'emprunt qui a permis l'acquisition par la société Foncière des Matériaux⁴² de terrains à proximité des carrières de la Société.

⁴² La Société Foncière des Matériaux est une S.A.R.L. cogérée par Youssef Ennadifi et Abdeljalil El Hassani Sbai (uniques associés et cogérants) dont l'objet est d'acquies aux charges et conditions indiquées par Holcim (Maroc) les immeubles à vocation agricoles situés autour des installations de Holcim afin d'en sécuriser le périmètre, ceci en vertu d'une convention spéciale autorisée le 3 novembre 2012.

Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2012, les titres mis en équivalence concernent les titres des sociétés Ciments Blancs du Maroc, Mateen et Granulats de Tifelt.

IV.1.2. Actif circulant

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. déc. 12 -juin 13
Stocks et en cours	317	301	325	-16	24	274	-51
Clients et comptes rattachés	389	456	486	67	30	468	-18
Autres créances et comptes de régularisation	347	292	395	-56	104	572	177
Valeurs mobilières de placement	707	1 248	1 459	541	211	1 320	-138
Total	1 760	2 296	2 665	537	368	2 635	-30

Source : Holcim (Maroc)

Stocks

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. déc. 12 -juin 13
Matières premières et fournitures consommables	270	263	253	-7	-10	226	-27
Produits intermédiaires et résiduels	48	38	68	-10	30	53	-15
Produits finis	24	25	27	1	2	21	-6
Valeur brute	343	326	348	-16	22	300	-48
Provision pour dépréciation des stocks	-26	-25	-23	0	3	-26	-3
Valeur nette	317	301	325	-16	24	274	-51

Source : Holcim (Maroc)

Les matières premières et fournitures consommables représentent en moyenne 77,4% de la valeur brute des stocks sur la période 2010-2012.

Les stocks de matières premières comprennent principalement le petcoke alors que les stocks de fournitures consommables correspondent essentiellement aux pièces de rechange.

Les stocks de produits en cours sont constitués des stocks de clinker à la fin de chaque exercice.

Les stocks de produits finis concernent uniquement des produits finis en cours de commercialisation à la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour dépréciation des stocks concernent essentiellement les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange. Les provisions pour dépréciation des pièces de rechange diminuent de 0,4 MMAD en 2011 puis de 3 MMAD en 2012.

Clients et comptes rattachés

Le poste « clients et comptes rattachés » évolue de 389 MMAD en 2010 à 456 MMAD en 2011, 486 MMAD en 2012 et à 468 MMAD au 30 juin 2013. Ces évolutions s'expliquent principalement par l'allongement des délais de recouvrement des créances notamment sur les segments ciments et granulats.

Le tableau suivant présente les créances clients exprimées en nombre de jours de ventes calculées pour chaque segment d'activité :

En jours de ventes HT ⁴³	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. 12.12-06.13
Ciment	26	40	50	13,8	10,0	55	5,1
Bétons prêt à l'emploi	86	104	104	18,3	-0,2	82	-22,5
Granulats	71	82	109	10,9	27,0	140	31,1
Trading	128	120	98	-7,6	-21,9	96	-1,6
Moyenne de la société⁴⁴	33	39	44	6,2	4,7	44	0,2

Source : Holcim (Maroc)

Le délai de règlement moyen des créances clients est en hausse sur la période 2010-2012. Il s'établit à 44 jours de ventes hors taxes en 2012 vs. 39 jours de ventes hors taxes en 2011 et 33 jours de ventes hors taxes en 2010. A fin juin 2013, il s'établit à 44 jours de ventes hors taxes, en baisse par rapport au niveau enregistré à fin 2012.

Par ailleurs, les provisions pour dépréciations des comptes clients de Holcim (Maroc) passent de 4,2 MMAD en 2010 à 7,2 MMAD en 2011 et à 9,4 MMAD en 2012 reflétant ainsi la détérioration des délais de règlement des créances clients sur la période.

Cette dégradation plus marquée sur les segments granulats et ciment, s'explique principalement par les difficultés de trésorerie rencontrées par certains clients du secteur du BTP.

Autres créances et comptes de régularisation actif

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. déc. 12 -juin 13
Fournisseurs débiteurs	24	21	18	-3	-3	36	18
Etat	197	208	299	10	91	249	-50
Autres débiteurs et personnel	114	42	54	-71	12	226	171
Impôt différé actif	5	14	16	9	2	56	41
Comptes de régularisation	7	7	8	0	1	5	-4
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0
Total	347	292	395	-56	104	572	177

Source : Holcim (Maroc)

Le poste « autres créances et comptes de régularisation » enregistre une baisse de 56 MMAD entre 2010 et 2011 pour s'établir à 292 MMAD qui s'explique principalement par la baisse du poste « autres débiteurs et personnel ».

En 2012, ce poste connaît une hausse de 104 MMAD et s'élève à 395 MMAD du fait de la hausse de 91 MMAD des créances fiscales qui s'établissent à 299 MMAD principalement du fait d'une provision pour acompte sur IS.

Le solde des « autres débiteurs et personnel » s'élève en 2010 à 114 MMAD correspondant principalement à une créance intragroupe de 91 MMAD qui aurait dû être annulée dans la consolidation aussi bien à l'actif qu'au passif.

A fin juin 2013, le solde des « autres débiteurs et personnel », d'un montant de 226 MMAD correspond principalement aux dividendes déclarés par Holcim AOZ mais non encore versés aux actionnaires minoritaires.

⁴³ Créances clients en jours de ventes HT par activité = Créances clients de l'activité*360/(chiffre d'affaires HT de l'activité*1,2)

⁴⁴ Moyenne de la société = (créances clients et comptes rattachés consolidés*360)/(chiffre d'affaires consolidé*1,2)

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'établissent à 1 459 MMAD en 2012 en hausse par rapport à 2011 (1 248 MMAD) et 2010 (707 MMAD). Elles correspondent principalement aux placements des excédents de trésorerie de Holcim AOZ lesquels étaient initialement destinés à financer le rachat par Holcim AOZ de l'usine de Settât auprès de Holcim (Maroc).

IV.2. Passif

IV.2.1. Financement permanent

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. déc. 12 -juin 13
Capitaux propres (part du groupe)	2 140	2 163	2 106	24	-57	1 937	-169
Capital social	421	421	421	-	-	421	-
Réserves	1 059	1 167	1 195	108	28	1 287	92
Résultat net consolidé	659	575	490	-84	-85	230	-261
Intérêts minoritaires	428	972	1 080	543	109	804	-276
Réserves	317	862	972	545	110	764	-208
Résultat net	112	110	108	-2	-2	40	-68
Dettes financières	1 700	1 700	1 510	-	-190	1 509	-1
Provisions pour risques et charges	55	161	95	106	-66	111	15
Financement permanent	4 323	4 996	4 792	673	-204	4 361	-431
<i>CP / financement permanent</i>	<i>59,4%</i>	<i>62,7%</i>	<i>66,5%</i>			<i>62,9%</i>	

Source : Holcim (Maroc)

Le financement permanent représente en moyenne 62,9% du total bilan sur la période. Il augmente de 673 MMAD en 2011 puis baisse de 204 MMAD en 2012 et de 431 MMAD à fin juin 2013.

Capitaux propres (part du groupe)

Sur la période 2010-2012, les capitaux propres (part du groupe) restent relativement stables dans la mesure où la totalité du résultat net (part du groupe) est distribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. Les capitaux propres (part du groupe) s'établissent à 2 106 MMAD en 2012 vs. 2 163 MMAD en 2011 et 2 140 MMAD en 2010.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent exclusivement à la part des actionnaires minoritaires de Holcim AOZ dans les capitaux propres consolidés de Holcim (Maroc). Le montant des intérêts minoritaires passe de 428 MMAD au 31 décembre 2010 à 1 080 MMAD au 31 décembre 2012 en raison de l'absence de distribution de dividendes par Holcim AOZ sur la période. L'accumulation de résultats par Holcim AOZ était destinée initialement à financer le rachat de l'usine de Settât auprès de Holcim (Maroc).

A fin juin 2013, les intérêts minoritaires s'élèvent à 804 MMAD en baisse de 276 MMAD par rapport à fin décembre 2012 sous l'effet de la distribution par Holcim AOZ d'un dividende de 470 MMAD par prélèvement sur les résultats 2012 et distribution de la prime d'émission.

Dettes financières

Afin de financer ses projets d'investissement dont principalement la construction de l'usine de Settât, Holcim (Maroc) procède en 2008 au lancement d'une émission obligataire de 1 500 MMAD dont les caractéristiques sont présentées au niveau de la Partie 4 « *Présentation de Holcim (Maroc)* », paragraphe III.2. « *Emission de titres de créances* »).

Le poids des dettes financières dans le total bilan passe de 29,4% en 2010 à 26,6% en 2011 et s'établit à 22,7% en 2012.

L'évolution des capitaux propres et de l'endettement net se présente comme suit :

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. déc. 12 -juin 13
Dettes financières à moyen et court terme	1 700	1 700	1 510	-	-190	1 509	-1
(+) Trésorerie passif	316	324	814	8	490	909	95
(-) Trésorerie et équivalents de trésorerie	34	88	42	54	-46	55	13
(-) Valeurs mobilières de placement	707	1 248	1 459	541	211	1 320	-138
Endettement net	1 275	688	824	-587	135	1 043	219
Capitaux propres	2 568	3 135	3 187	567	52	2 741	-445
<i>Endettement net/ capitaux propres</i>	<i>49,7%</i>	<i>22,0%</i>	<i>25,8%</i>			<i>38,0%</i>	

Source : Holcim (Maroc)

Le ratio Endettement net/Capitaux propres diminue sur la période de 49,7% en 2010 à 22,0% en 2011 pour s'établir à 25,8% en 2012. Cette évolution s'explique par la baisse de l'endettement net parallèlement à l'augmentation des capitaux propres sur la période.

La réduction de l'endettement net s'explique par l'amélioration de la trésorerie liée à l'accumulation de trésorerie chez Holcim AOZ en raison de l'augmentation de capital réalisée en 2011 et de la politique de non distribution de dividendes poursuivie par ses actionnaires pour lui permettre de financer l'acquisition de l'usine de Settât.

Provisions pour risques et charges

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. déc. 12 -juin 13
Provisions pour litiges	9	112	37	104	-76	51	14
Provisions pour réhabilitation de carrières	35	37	48	2	11	49	1
Provisions pour départs en retraite	7	8	6	0	-1	6	-
Provisions pour impôts différés	4	4	4	-	-	4	0
Total	55	161	95	106	-66	111	15

Source : Holcim (Maroc)

Les provisions pour risques et charges durables représentent en 2012 un poids de 1,4% dans le total bilan contre 2,5% en 2011 et 1,0% en 2010.

Ces provisions sont composées :

- des provisions pour litiges de 112 MMAD qui correspondent pour un montant de :
 - ✓ 65 MMAD à une partie de la provision pour risque fiscal, d'un montant global de 115 MMAD, relative au contrôle fiscal au titre de la période 2007-2010. Cette provision, comptabilisée en 2011 au niveau des dotations non courantes, a été reprise en 2012 suite à la conclusion d'un accord à l'amiable avec l'administration fiscale (pour un montant de 77 MMAD).

36 MMAD à des provisions pour risque fiscal au niveau de certaines filiales de Holcim (Maroc), relatif à des traitements comptables redressés par l'administration fiscale lors de son contrôle de la maison-mère. A noter que hormis Holcim Bétons, aucune filiale ne fait pas l'objet d'un contrôle fiscal en cours.

- des provisions pour réhabilitation de carrière qui évoluent en fonction de l'actualisation des coûts de reconstitution des carrières ;
- des provisions pour départs à la retraite ;
- des provisions pour impôts différés.

IV.2.2. Passif circulant

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. déc. 12 -juin 13
Fournisseurs et comptes rattachés	721	723	724	2	1	428	-297
Autres dettes	420	336	327	-84	-9	749	423
Clients créditeurs	0	0	0	0	0	26	26
Personnel et organismes sociaux	57	55	56	-2	2	33	-23
Etat	206	170	220	-36	50	245	25
Divers	157	50	49	-107	0	445	395
Autres PRC	0	60	1	60	-60	1	0
Ecart de conversion	0	1	0	1	-1	0	0
Total	1 141	1 059	1 051	-82	-8	1 177	126

Source : Holcim (Maroc)

En 2011, le passif circulant représente un poids relatif de 16,6% du total bilan vs. 19,7% en 2010. Ce ratio s'établit à 15,8% en 2012.

Le compte « fournisseurs et comptes rattachés » reste stable sur la période 2010-2012 et s'établit autour de 723 MMAD en moyenne. Toutefois, les délais de paiement des dettes fournisseurs se réduisent pour passer de 124,8 jours d'achats TTC en 2010 à 116,2 jours d'achats TTC en 2012.

Les autres dettes s'établissent en 2011 à 336 MMAD, en baisse de 84 MMAD par rapport à 2010. Ce recul s'explique principalement par la baisse :

- des dettes fiscales qui passent de 206 MMAD en 2010 à 170 MMAD en 2011 en raison de la reprise pour un montant de 39 MMAD de provisions pour risque fiscal constituées en 2010 et relatives à un contrôle sur dossier au titre de l'IS de la période 2006 à 2009 (à noter que cette reprise est comptabilisée au niveau des autres charges non courantes dont le solde à fin 2011 est négatif de 41 MMAD) ;
- des dettes diverses qui passent de 157 MMAD en 2010 à 50 MMAD en 2011. A noter que le niveau de 157 MMAD enregistré en 2010 correspond principalement à la contrepartie comptable d'une créance intragroupe de 91 MMAD qui aurait dû être annulée en consolidation (cf. Partie 6 « Analyse financière de Holcim (Maroc) » paragraphe IV.1.2 « Actif circulant »

Les autres dettes s'établissent en 2012 à 327 MMAD et restent stables par rapport à 2011.

Au 30 juin 2013, les dettes diverses s'élèvent à 445 MMAD et correspondent principalement au dividende déclaré et non encore distribué de Holcim AOZ.

En 2011, les autres provisions pour risques et charges correspondent pour :

- 50 MMAD à une partie de la provision pour contrôle fiscal de Holcim (Maroc) pour la période 2007 à 2010 dont le montant total, qui s'élève à 115 MMAD, est comptabilisé au niveau des dotations non courantes. Cette provision a été totalement reprise en 2012 suite à la conclusion d'un accord à l'amiable avec l'administration fiscale pour un montant global de 77 MMAD.
- 9 MMAD à un risque sur frais financiers.

IV.3. Indicateurs financiers de Holcim (Maroc)

IV.3.1. Ratios de rentabilité et de solvabilité

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
ROE ⁴⁵	31,6%	24,0%	18,9%	-7,6 pts.	-5,1 pts.
ROCE ⁴⁶	19,0%	15,6%	11,2%	-3,4 pts.	-4,4 pts.
Fonds propres/total bilan	44,4%	49,1%	47,9%	+4,7 pts.	-1,3 pt.

Return On Equity

Au cours de la période 2010-2012, le ROE enregistre une baisse de 12,7 points (31,6% en 2010 à 24,0% en 2011 puis à 18,9% en 2012). Cette baisse s'explique par le recul des résultats nets de la Société sur la période combinée au renforcement des capitaux propres sous l'effet de la non distribution des résultats de Holcim AOZ.

Return On Capital Employed

Le rendement des capitaux employés (ROCE) recule de 7,8 points sur la période 2010-2012. Ce recul s'explique par la baisse du résultat d'exploitation sur la période et l'augmentation du besoin en fonds de roulement.

Fonds propres/total bilan

La part des fonds propres dans le total bilan s'améliore de 3,5 points sur la période 2010-2012 pour passer de 44,4% en 2010 à 47,9% en 2012.

IV.3.2. Ratios de liquidité

Les principaux indicateurs de liquidité du groupe Holcim au cours de la période 2010-2012 se présentent comme suit :

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. 12.12- 06.13
Stocks de produits (en jours de CA HT) ⁴⁷	7,4	6,5	10,3	-0,9	3,8	8,2	-2,1
Stocks de matières et de fournitures consommables (en jours d'achats consommés HT) ⁴⁸	82,8	75,6	74,7	-7,2	-0,9	86,2	11,5
Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) ⁴⁹	32,9	39,1	43,9	6,2	4,7	44,0	0,1
Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) ⁵⁰	124,8	114,2	116,2	-10,7	2,0	82,1	-34,1

⁴⁵ ROE = Résultat net / fonds propres moyens

⁴⁶ ROCE = Résultat d'exploitation*(1-IS) / actif économique moyen

⁴⁷ Stocks de produits (en jours de CA HT) = (Stocks de produits finis + stocks de produits intém. et résiduels)*360/CA HT

⁴⁸ Stocks de matières et de fournitures consommables (en jours d'achats consommés HT) = (Stocks de matières et fournitures consommables)*360/achats consommés

⁴⁹ Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) = (créances clients et comptes rattachés)*360/(CA HT*1,2)

⁵⁰ Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) = (Dettes fournisseurs*360)/((achats revendus+achats consommés + autres charges externes)*1,2)

Stocks

Les stocks de produits finis (principalement le ciment), intermédiaires (essentiellement le clinker stocké) et résiduels, diminuent en 2011 en raison de l'utilisation des stocks et de la baisse du chiffre d'affaires. En 2012, l'augmentation de ce ratio s'explique par l'augmentation des niveaux de stocks de produits intermédiaires de 38 MMAD à 68 MMAD en raison de la rétraction du marché du BTP et de la baisse du chiffre d'affaires. Au 30 juin 2013, ce ratio s'établit à 8,2 jours de ventes HT.

Les stocks de matières premières et de fournitures consommables baissent sur la période de 82,8 jours d'achats HT en 2010 à 75,6 jours d'achats HT en 2011 pour s'établir à 74,7 jours d'achats HT en 2012. Cette baisse s'explique par une baisse de la production de ciment induite par le ralentissement de la demande au cours de la période. Au 30 juin 2013, ce ratio s'établit à 86,2 jours d'achats HT.

Délais de paiement clients

Les délais de paiement clients s'établissent à 39,1 jours de ventes TTC en 2011 vs. 32,9 jours de ventes TTC en 2010. En 2012, ce ratio se détériore pour s'établir à 43,9 jours de CA TTC. Cette situation s'explique principalement par les difficultés de trésorerie rencontrées par certains clients du secteur du BTP.

Au 30 juin 2013, ce ratio s'établit à 44 jours de ventes TTC, stable par rapport au niveau enregistré à fin 2012.

Délais de paiement fournisseurs

Les délais de paiement fournisseurs baissent sur la période et s'établissent à 116,2 jours d'achats TTC en 2012 vs. 124,8 jours d'achats TTC en 2010. Cette baisse s'explique par la réduction des achats et charges externes en ligne avec l'achèvement des travaux d'extension de l'usine de Fès.

Au 30 juin 2013, ce ratio s'établit à 82,1 jours d'achats TTC, en baisse de 34,1 jours par rapport au niveau enregistré à fin 2012.

IV.4. Equilibre financier

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. 12.12- 06.13
Financement permanent	4 323	4 996	4 792	673	-204	4 361	-431
Actif immobilisé net	3 986	3 995	3 951	9	-44	3 758	-193
Fonds de roulement (FR)	337	1 001	841	664	-160	603	-238
Actif circulant	1 760	2 296	2 665	537	368	2 635	-30
Passif circulant	1 141	1 059	1 051	-82	-8	1 177	126
Besoin en fonds de roulement (BFR)	619	1 238	1 614	619	376	1 458	-156
Trésorerie nette	-282	-237	-772	46	-536	-854	-82

Source : Holcim (Maroc)

IV.4.1. Fonds de roulement

Le fonds de roulement de la Société s'améliore entre 2010 et 2011 de 664 MMAD (de 337 MMAD à 1 001 MMAD) puis recule de 160 MMAD en 2012 (841 MMAD). Ces évolutions s'expliquent par l'amélioration du financement permanent dans un premier temps sous l'effet de la hausse des capitaux propres puis de son recul sous l'effet de la baisse des dettes financières suite à un remboursement de 200 MMAD effectué en 2012.

IV.4.2. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement de la Société augmente sur la période 2010-2012 de 995 MMAD. Il s'établit en effet à 1 614 MMAD en 2012 vs. 1 238 MMAD en 2011 et 619 MMAD en 2010. La variation du besoin en fonds

de roulement s'explique par l'évolution des titres et valeurs mobilières de placement qui sont pris en compte dans l'actif circulant et qui passent de 707 MMAD en 2010 à 1 248 MMAD en 2011 et 1 459 MMAD en 2012.

IV.4.3. Trésorerie nette

En conséquence, la trésorerie nette se détériore pour passer de - 282 MMAD en 2010 à - 772 MMAD en 2012.

V. Tableau de flux de trésorerie

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2012	30 juin 2013	Var.
Résultat net des sociétés intégrées	771	685	599	-86	-87	491	270	-221
Elim. des charges et prod. sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	307	429	323	122	-106	93	271	179
- Dotations nettes	304	417	320	112	-97	83	231	149
- Variation des impôts différés	17	13	2	-4	-10	8	41	33
- Plus values de cession	-15	-	-	15	-	-	-	-
- Quote-part dans le résultat des sociétés MEE	0	0	1	0	1	1	-1	-3
Capacité d'autofin. des sociétés intégrées	1 078	1 114	922	36	-193	583	541	-42
Div. reçus des sociétés MEE	1	-	-	-1	-	-	-	-
Variation du BFR lié à l'activité	51	-620	-359	-672	261	-143	156	300
Autres	42	-	-	-42	-	-	-	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 172	494	562	-678	68	440	697	257
Acquisition d'immobilisations	-660	-394	-287	265	107	-67	-31	36
Acquisition d'immobilisations Financières	0	-23	-64	-24	-40	-	-11	-11
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	5	121	-	116	-121	-	-	-
Incidence des variations de périmètre	-50	400	-	450	-400	-	-	-
Flux net de trésorerie lié aux op. d'invest.	-704	103	-351	807	-454	-67	-42	25
Div. versés aux actionnaires de la société mère	-556	-552	-547	4	4	-547	-421	126
Div. versés aux minoritaires des soc. intégrées	-	-	-	-	-	-	-316	-316
Créances immobilisées nettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-	-	-200	-	-200	-200	-	200
Flux net de trésorerie lié aux op. de fin.	-556	-552	-747	4	-196	-747	-737	10
Variation de trésorerie	-88	46	-536	134	-582	-374	-82	293
Trésorerie d'ouverture	-194	-282	-237	-88	46	-237	-772	-536
Trésorerie de clôture	-282	-237	-772	46	-536	-611	-854	-243

Source : Holcim (Maroc)

Flux de trésorerie liés à l'activité

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité diminuent fortement sur la période 2010-2012 pour passer de 1 172 MMAD en 2010 à 494 MMAD en 2011 et s'établir à 562 MMAD en 2012. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des résultats et par l'augmentation du besoin en fonds de roulement sur la période. Ce dernier passe de 619 MMAD en 2010 à 1 238 MMAD en 2011 puis s'établit à 1 614 MMAD en 2012. Sa variation s'explique principalement par l'augmentation des titres et valeurs mobilières de placement qui sont comptabilisées dans l'actif circulant.

Entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013, les flux nets de trésorerie générés par l'activité passent de 440 MMAD à 697 MMAD principalement du fait de la variation de BFR qui passe de -143 MMAD à 156 MMAD.

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'améliorent de 807 MMAD entre 2010 et 2011 pour s'établir à 103 MMAD en raison principalement :

- de l'augmentation de capital de Holcim AOZ (400 MMAD);
- des acquisitions d'immobilisations de 394 MMAD ;
- de la cession des droits préférentiels de souscription de Holcim (Maroc) à Holcibel pour un montant de 121 MMAD

En 2012, les flux nets liés aux opérations d'investissements s'établissent à -351 MMAD et sont relatifs à des acquisitions d'immobilisations.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Entre 2010 et 2012, les flux liés aux opérations de financement passent de -556 MMAD à -747 MMAD et s'expliquent principalement par les distributions de dividendes aux actionnaires de Holcim (Maroc).

A noter que le programme d'investissement réalisé par Holcim (Maroc) sur la période 2010-2012 est totalement autofinancé.

Entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement passent de -747 MMAD à -737 MMAD principalement du fait de la distribution de dividendes aux actionnaires de Holcim (Maroc) et aux minoritaires des sociétés intégrées globalement.

Trésorerie nette

En conséquence des mouvements expliqués plus haut, la trésorerie nette passe de -282 MMAD en 2010 à -237 MMAD en 2011 pour s'établir à -772 MMAD à fin 2012.

VI. Engagements hors-bilan

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12	30 juin 2013	Var. déc. 12 -juin 13
Engagements reçus	295	285	192	-10	-93	76	-116
Projet de l'extension de l'usine de Fès	268	259	183	-9	-76	73	-183
Autres fournisseurs	12	26	9	14	-17	3	-6
Projet de l'usine de Settat	1	-	-	-1	-	-	-
Travaux Nador	1	-	-	-1	0	-	-
Nantissements d'actions	13	-	-	-13	-	-	-
Engagements donnés	33	20	18	-13	-2	16	-2

Source : Holcim (Maroc)

Engagements reçus

Les engagements hors-bilan reçus passent de 295 MMAD en 2010 à 285 MMAD en 2011 puis à 192 MMAD en 2012. Ils concernent principalement les cautions reçues des fournisseurs réalisant sur les travaux d'extension de l'usine de Fès.

Engagements donnés

Les engagements hors-bilan donnés passent de 33 MMAD en 2010 à 20 MMAD en 2011 et s'établissent à 18 MMAD en 2012. Ils concernent principalement les cautions données dans le cadre de dossiers litigieux concernant la taxe professionnelle et la taxe sur services communaux.

VII. Autres passifs éventuels

Holcim (Maroc) a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'année 2011 portant sur l'Impôt sur les Sociétés (IS), l'Impôt sur le Revenu (IR) ainsi que la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) relatifs aux exercices 2007 à 2010 inclus.

En novembre 2011, la Société a reçu la notification des chefs de redressement concernant les exercices contrôlés. Holcim (Maroc), tout en rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement et en demandant de manière motivée l'abandon de ces derniers, a constitué les provisions nécessaires pour faire face à ce risque potentiel.

Un accord à l'amiable avec l'administration fiscale a été finalement conclu le 29 juin 2012, un montant de 77 MMAD a été réglé par Holcim (Maroc) et le dossier est clôturé.

Il est à noter que Holcim (Maroc) ne fait actuellement pas l'objet d'un contrôle fiscal. Holcim Bétons est la seule filiale du groupe faisant l'objet d'un contrôle fiscal non notifié à la veille de l'Opération.

Partie 7 : Analyse financière Holcim AOZ

I. Compte de résultat

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Chiffre d'affaires (C) = (A) + (B)	1 186	1 062	986	-10,4%	-7,2%
Ventes de marchandises (en l'état)	-	-	-	-	-
Achats revendus de marchandises	-	-	-	-	-
Marge brute sur ventes en l'état (A)	-	-	-	-	-
Production de l'exercice	1 176	1 054	985	-10,4%	-6,5%
Ventes de biens et services produits (B)	1 186	1 062	986	-10,4%	-7,2%
Variation stocks de produits	-10	-8	-1	-17,5%	n.s.
Immo. prod. par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	-	-
Consommation de l'exercice	794	803	768	1,1%	-4,4%
Achats cons. de mat. et fournitures	398	410	371	2,9%	-9,5%
Autres charges externes	396	393	397	-0,7%	0,9%
Valeur ajoutée	382	251	218	-34,3%	-13,3%
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	42	22	33	-47,5%	48,3%
Charges de personnel	21	16	15	-23,2%	-4,2%
Excédent brut d'exploitation	319	213	170	-33,2%	-20,4%
<i>Taux de marge d'EBE</i>	<i>26,9%</i>	<i>20,1%</i>	<i>17,2%</i>		
Autres produits d'exploitation	-	-	5	-	-
Autres charges d'exploitation	0	2	0	n.s.	-68,0%
Reprises d'exploitation et transferts de charges	6	39	16	n.s.	-58,3%
Dotations d'exploitation	11	8	12	-27,1%	48,1%
Résultat d'exploitation	314	243	179	-22,8%	-26,3%
<i>Taux de marge d'exploitation</i>	<i>26,5%</i>	<i>22,8%</i>	<i>18,1%</i>		
Résultat financier	25	28	49	11,7%	71,4%
Résultat courant	340	271	228	-20,2%	-16,0%
Résultat non courant	-4	-25	4	n.s.	n.s.
Impôts sur les résultats	108	82	70	-24,0%	-14,4%
Résultat net de l'exercice	228	164	161	-28,2%	-1,6%
<i>Taux de marge nette</i>	<i>19,2%</i>	<i>15,4%</i>	<i>16,4%</i>		

Source : Holcim (Maroc)

I.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Holcim AOZ est exclusivement constitué des ventes de ciment et de clinker.

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var 10-11	Var 11-12
Chiffre d'affaires ciment	1 186	1 062	986	-10,4%	-7,2%
<i>Volumes de ciment et de clinker en kT</i>	<i>1 548</i>	<i>1 436</i>	<i>1 417</i>	<i>-7,2%</i>	<i>-1,3%</i>
<i>Prix en MAD/T</i>	<i>766</i>	<i>739</i>	<i>696</i>	<i>-3,5%</i>	<i>-5,9%</i>
Total	1 186	1 062	986	-10,4%	-7,2%

Source : Holcim (Maroc)

I.1.1. Commentaires sur la période 2010-2011

Le chiffre d'affaires de la Société s'élève en 2011 à 1 062 MMAD en recul de 10,4% par rapport à 2010. Cette baisse s'explique principalement par l'effet cumulé de la réduction de 7,2% des quantités vendues de ciment et de clinker (de 1 548 kT à 1 436 kT) et de la baisse de 3,5% des prix moyens de ventes (de 766 à 739 MAD/T).

I.1.2. Commentaires sur la période 2011-2012

Le chiffre d'affaires de Holcim AOZ s'élève en 2012 à 986 MMAD en baisse de -7,2% par rapport à 2011 du fait de la baisse de 1,3% des volumes vendus de ciment et de clinker (de 1 436 kT à 1 417 kT) et du recul de 5,9% des prix moyens de vente (de 739 à 696 MAD/T).

En 2011 et en 2012, la baisse des prix de ventes moyens s'explique par la rétrocession partielle par Holcim AOZ à Holcim (Maroc) de la marge sur les volumes vendus à des clients de Holcim (Maroc) pendant la période de construction de l'extension de l'usine de Fès. Cette marge partielle correspond à la différence entre le prix de vente pratiqué par Holcim AOZ aux clients finaux et le prix de cession intragroupe (cf. Partie 4 « Présentation de Holcim (Maroc) » paragraphe V.4.1 « Avenant relatif aux modalités de facturation des cessions réciproques de ciment »).

I.2. Production

	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Ventes de marchandises (en l'état)	-	-	-	-	-
Achats revendus de marchandises	-	-	-	-	-
Marge brute sur vente en l'état	-	-	-	-	-
Production de l'exercice	1 176	1 054	985	-10,4%	-6,5%
Ventes de biens et de services produits	1 186	1 062	986	-10,4%	-7,2%
Variation stocks de produits	-10	-8	-1	-17,5%	n.s.
Production par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	-	-

Source : Holcim (Maroc)

I.2.1. Commentaires sur la période 2010-2011

La production de Holcim AOZ s'élève en 2011 à 1 054 MMAD en baisse de 10,4% comparativement au niveau enregistré à fin 2010 (1 176 MMAD).

Cette baisse s'explique principalement par le recul des ventes de biens et de services produits de 10,4% entre 2010 et 2011 (de 1 186 MMAD à 1 062 MMAD).

La variation de stocks évolue de -10 MMAD en 2010 à -8 MMAD en 2011 et s'explique par l'utilisation des stocks de la Société.

I.2.2. Commentaires sur la période 2011-2012

Sous l'effet de la baisse du chiffre d'affaires de 7,2%, la production de Holcim AOZ recule de 6,5% entre 2011 et 2012 pour s'établir à 985 MMAD.

La variation de stocks passe de -8 MMAD en 2011 à -1 MMAD en 2012.

I.3. Valeur ajoutée

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Marge brute sur vente en l'état	-	-	-	-	-
Production de l'exercice	1 176	1 054	985	-10,4%	-6,5%
Consommation de l'exercice	794	803	768	1,1%	-4,4%
Achats consommés de matières et fournitures	398	410	371	2,9%	-9,5%
Autres charges externes	396	393	397	-0,7%	0,9%
Valeur ajoutée	382	251	218	-34,3%	-13,3%

Source : Holcim (Maroc)

Les achats consommés de la Société sont essentiellement composés des achats suivants :

- les matières premières, à savoir : le calcaire, les composants minéraux et les matières réfractaires ;
- le combustible utilisé dans les fours des cimenteries : coke de pétrole ;
- l'électricité ;
- les emballages ;
- les prestations de services ;
- les achats non stockés de matières et fournitures (eau, carburant, etc.).

Les autres achats externes sont composés essentiellement des postes suivants :

- le loyer de l'usine de Settat versé par Holcim AOZ à Holcim (Maroc) (230 MMAD/an) ;
- les charges locatives liées à la location de véhicules et de certains locaux ;
- l'entretien et les réparations ;
- les assurances ;
- le personnel extérieur ;
- les redevances pour des brevets et des marques (notamment les charges liées à l'utilisation de la marque Holcim) ;
- les frais d'assistance technique, notamment celle de Holcim Ltd., refacturés par Holcim (Maroc) ;
- les études et recherches ;
- le transport « production », à savoir, le transport de matériels entre sites ;
- le transport « terminal », à savoir, le transport des ventes vers les clients ;
- diverses autres charges fixes : honoraires, téléphone, annonces, publicité, cadeaux, dons, frais bancaires, etc.

I.3.1. Commentaires sur la période 2010-2011

La valeur ajoutée enregistre une baisse de 34,3% entre 2010 et 2011 pour s'établir à 251 MMAD. Cette baisse s'explique par le recul de 10,4% de la production et de la hausse de 2,9% des achats de consommés non totalement imputée sur les prix de vente dont notamment le renchérissement du prix du fuel à la tonne de clinker (+14,5%). Les charges externes restent stables sur la période enregistrant un léger recul de 0,7%.

I.3.2. Commentaires sur la période 2011-2012

La valeur ajoutée s'établit à 218 MMAD en 2012 vs. 251 MMAD en 2011, en baisse de 13,3%. Ce recul s'explique essentiellement par la diminution de la production de l'exercice non compensée par la baisse des achats consommés et notamment celle du coût du fuel à la tonne de clinker qui baisse de 23,5% grâce à un

accord particulièrement favorable négocié par Holcim Trading, filiale du groupe en charge de la négociation centralisée des achats de combustibles.

I.4. Excédent brut d'exploitation

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Valeur ajoutée	382	251	218	-34,3%	-13,3%
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	42	22	33	-47,5%	48,3%
Charges de personnel	21	16	15	-23,2%	-4,2%
Excédent brut d'exploitation	319	213	170	-33,2%	-20,4%
<i>Taux de marge d'EBE</i>	<i>26,9%</i>	<i>20,1%</i>	<i>17,2%</i>		

Source : Holcim (Maroc)

I.4.1. Commentaires sur la période 2010-2011

L'excédent brut d'exploitation baisse de 33,2% entre 2010 et 2011 pour s'établir à 213 MMAD. Le taux de marge d'EBE évolue ainsi de 26,9% à 20,1% (-6,8 points).

Cette évolution s'explique principalement par la baisse de la valeur ajoutée de 34,3% partiellement compensée par la réduction des impôts et taxes et des charges de personnel de respectivement 47,5% et 23,2%.

I.4.2. Commentaires sur la période 2011-2012

Entre 2011 et 2012, l'excédent brut d'exploitation continue son trend baissier pour atteindre 170 MMAD en 2012, en baisse de 20,4%. Le taux de marge d'EBE perd 2,9 points pour s'établir à 17,2% en raison de la baisse de 13,3% de la valeur ajoutée (de 251 MMAD en 2011 à 218 MMAD en 2012).

I.5. Résultat d'exploitation

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Excédent brut d'exploitation	319	213	170	-33,2%	-20,4%
<i>Taux de marge d'EBE</i>	<i>26,9%</i>	<i>20,1%</i>	<i>17,2%</i>		
Autres produits d'exploitation	-	-	5	-	-
Autres charges d'exploitation	0	2	0	n.s.	-68,0%
Reprises d'exploitation - transfert de charges	6	39	16	n.s.	-58,3%
Dotations d'exploitation	11	8	12	-27,1%	48,1%
Résultat d'exploitation	314	243	179	-22,8%	-26,3%
<i>Taux de marge d'exploitation</i>	<i>26,5%</i>	<i>22,8%</i>	<i>18,1%</i>		

Source : Holcim (Maroc)

I.5.1. Commentaires sur la période 2010-2011

Sur la période 2010-2011, le résultat d'exploitation diminue de 22,8% pour atteindre 243 MMAD. Le taux de marge d'exploitation baisse ainsi de 3,7 points en passant de 26,5% en 2010 à 22,8% en 2011.

Cette baisse s'explique principalement par le recul de l'excédent brut d'exploitation de 33,2% s'établissant à 213 MMAD en 2011 compensée en partie par une augmentation des reprises d'exploitation et transfert de charges.

Ces reprises et transferts de charges s'élèvent à 39 MMAD en 2011 et correspondent à une reprise de provision relative à l'ajustement de la provision pour reconstitution de carrière qui est calculée annuellement sur la base de la valeur d'achat du terrain dépréciée au prorata du volume exploitable déjà extrait.

I.5.2. Commentaires sur la période 2011-2012

Entre 2011 et 2012, le résultat d'exploitation passe de 243 MMAD à 179 MMAD en baisse de 26,3% qui s'explique principalement par :

- un recul de l'excédent brut d'exploitation de 20,4% qui s'établit à 170 MMAD ;
- un recul des reprises et transfert de charges de 58,3% qui s'établissent à 16 MMAD en raison de l'ajustement de la provision pour reconstitution de carrière.

I.6. Résultat financier

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Produits de titres de participation	-	-	-	-	-
Gains de change	4	0	1	n.s.	n.s.
Intérêts et autres produits financiers	27	33	50	22,8%	52,3%
Reprises financières - transfert de charges	0	0	0	-	-
Produits financiers	31	33	51	7,5%	53,1%
Charges d'intérêts	0	0	0	n.s.	n.s.
Pertes de change	6	5	2	-15,9%	-66,5%
Autres charges financières	-	-	-		
Dotations financières	-	-	-		
Charges financières	5	5	2	-12,5%	-58,4%
Résultat financier	25	28	49	11,7%	71,4%

Source : Holcim (Maroc)

I.6.1. Commentaires sur la période 2010-2011

En 2011, le résultat financier s'établit à 28 MMAD, en amélioration de 11,7% par rapport au niveau enregistré en 2010 (25 MMAD). Cette évolution s'explique principalement par :

- l'augmentation des intérêts financiers sur les placements de la Société qui passent de 27 MMAD à 33 MMAD, en hausse de 22,8%. Ces placements sont liés à la trésorerie (y compris titres et valeurs de placement) largement excédentaire de Holcim AOZ (1 278 MMAD à fin 2011 contre 713 MMAD à fin 2010) ;
- la baisse des pertes de change qui passent de 6 MMAD à 5 MMAD.

I.6.2. Commentaires sur la période 2011-2012

En 2012, le résultat financier s'établit à 49 MMAD, en amélioration de 71,4% par rapport au niveau de 2011 (28 MMAD). Cette évolution s'explique principalement par :

- une hausse de 52,3% des produits financiers qui passent de 33 MMAD à 50 MMAD en ligne avec la hausse des placements de trésorerie qui passent de 1 248 MMAD à fin 2011 à 1 459 MMAD à fin 2012 ;
- une baisse des pertes de change qui passent de 5 MMAD à 2 MMAD en raison de la baisse du cours moyen de l'euro sur la période.

I.7. Résultat non courant

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Produits de cession des immobilisations	-	-	-	-	-
Autres produits non courants	-	-	-	-	-
Reprises non courantes, transfert de charges	-	-	14	-	-
Produits non courants	-	-	14	-	-
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	-	-	0	-	-
Dotations non courantes aux provisions	-	27	-	-	n.s.
Autres charges non courantes	4	-2	10	n.s.	n.s.
Charges non courantes	4	25	10	n.s.	-59%
Résultat non courant	-4	-25	4	n.s.	n.s.

Source : Holcim (Maroc)

Le résultat non courant, de -25 MMAD en 2011, est composé pour 27 MMAD, de provisions pour risque fiscal estimé suite au contrôle opéré par l'administration fiscale au niveau du groupe. Pour rappel, Holcim AOZ ne fait pas l'objet d'un contrôle fiscal en cours.

En 2012, le résultat non courant de 4 MMAD correspond principalement à :

- des reprises non courantes pour un montant de 14 MMAD qui correspondent à une provision pour risque fiscal sur des exercices prescrits ;
- des charges non courantes pour un montant de 10 MMAD correspondant pour 5 MMAD à des pénalités de retard de paiement de la taxe sur les services communaux.

I.8. Résultat net

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Résultat d'exploitation	314	243	179	-22,8%	-26,3%
<i>Taux de marge d'exploitation</i>	<i>26,5%</i>	<i>22,8%</i>	<i>18,1%</i>		
Résultat financier	25	28	49	11,7%	71,4%
Résultat courant	340	271	228	-20,2%	-16,0%
Résultat non courant	-4	-25	4	n.s.	n.s.
Impôts sur les résultats	108	82	70	-24,0%	-14,4%
Résultat net	228	164	161	-28,2%	-1,6%
<i>Taux de marge nette</i>	<i>19,2%</i>	<i>15,4%</i>	<i>16,4%</i>		

Source : Holcim (Maroc)

Sur la période 2010-2012, le résultat net de Holcim AOZ recule de 28,2% en 2011 puis de 1,6% en 2012 pour s'établir à 161 MMAD.

Cette baisse s'explique principalement par celle du résultat d'exploitation (-43,0%) principalement liée à la baisse du chiffre d'affaires sur la période (-16,9%).

I.8.1. Commentaires sur la période 2010-2011

Le recul du résultat net de 228 MMAD en 2010 à 164 MMAD en 2011 s'explique principalement par la baisse du résultat d'exploitation. Le taux de marge nette diminue de 19,2% à 15,4% (-3,8 points).

I.8.2. Commentaires sur la période 2011-2012

Le résultat net enregistre une baisse de 1,6% en passant de 164 MMAD en 2011 à 161 MMAD en 2012. Cette quasi-stagnation s'explique par l'amélioration du résultat non courant qui passe de -25 MMAD en 2011 à 4 MMAD en 2012 permettant ainsi de compenser la baisse du résultat courant qui passe de 271 MMAD à 228 MMAD.

II. Bilan de Holcim AOZ

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Actif immobilisé	46	64	72	18	9
Immobilisations en non-valeur	1	4	3	3	-1
Immobilisations incorporelles	-	-	3	0	3
Immobilisations corporelles	39	54	60	15	7
Immobilisations financières	7	7	7	0	0
Actif circulant et trésorerie	1 133	1 655	1 844	523	189
Stocks et en cours	119	108	96	-11	-12
Clients et comptes rattachés	159	192	208	32	17
Autres créances et comptes de régularisation	141	77	66	-64	-11
Valeurs mobilières de placement	707	1 248	1 459	541	211
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	30	15	24	-15
Total actif	1 178	1 719	1 917	540	198
Financement permanent	931	1 523	1 664	592	141
Capitaux propres	916	1 480	1 641	564	161
Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges durables	15	43	23	28	-20
Passif circulant et trésorerie	247	196	252	-51	57
Fournisseurs et comptes rattachés	120	131	157	11	26
Autres dettes et comptes de régularisation	120	64	93	-56	29
Trésorerie passif	7	1	3	-6	2
Total passif	1 178	1 719	1 917	540	198

Source : Holcim (Maroc)

II.1. Actif

II.1.1. Actif immobilisé

	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Immobilisations en non-valeur	1	4	3	3	-1
Immobilisations incorporelles	0	0	3	0	3
Immobilisations corporelles	39	54	60	15	7
Immobilisations financières	7	7	7	0	0
Actif immobilisé	46	64	72	18	9

Source : Holcim (Maroc)

En 2011, l'actif immobilisé représente un poids relatif de 3,7% dans le total bilan, contre 3,9% en 2010. Ce ratio représente 3,8% en 2012. Le faible niveau des immobilisations observé dans le bilan de Holcim AOZ s'explique par le fait que l'usine de Settat, principal actif utilisé par la Société, est portée par Holcim (Maroc) et louée par Holcim AOZ.

Immobilisations incorporelles et en non-valeur

Les immobilisations en non-valeur comprennent les frais préliminaires et les charges à répartir sur plusieurs exercices.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis de façon linéaire sur 3 ou 5 ans.

Les immobilisations incorporelles et en non-valeur enregistrent une hausse entre 2010 et 2011 qui correspond à l'immobilisation des frais de l'augmentation de capital réalisée en 2011. Ces frais s'élèvent à 4 MMAD.

En 2012, l'augmentation de 2 MMAD correspond principalement à l'activation de frais de recherche et développement.

Immobilisations corporelles

La composition des immobilisations corporelles se présente comme suit :

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Terrains	5	5	5	0	0
Constructions	5	4	5	-1	1
Installations techniques, matériel et outillage	15	21	37	6	16
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	0	0	1	0	0
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	14	23	12	9	-11
Total	39	54	60	15	7

Source : Holcim (Maroc)

Les immobilisations corporelles enregistrent une hausse de 15 MMAD entre 2010 et 2011 pour s'établir à 54 MMAD contre 39 MMAD l'année précédente. En 2012, la hausse se poursuit pour enregistrer 7 MMAD et avec un niveau d'immobilisations corporelles à 60 MMAD.

▪ **Terrains**

Le poste « terrains » correspond principalement à des terrains nus apportés par la famille Laraqui à Holcim AOZ lors de l'ouverture du capital de cette dernière à Holcim (Maroc).

▪ **Constructions**

La valeur nette comptable des constructions s'élèvent à 5 MMAD en moyenne sur la période. Il n'y a eu aucune acquisition ou cession sur la période sur la période 2010-2012.

▪ **Installations techniques, matériel et outillages**

Le poste « Installations techniques, matériel et outillages » augmente de 22 MMAD entre 2010 et 2012 correspondant principalement à des investissements de maintenance (notamment en pièces de rechange).

▪ **Immobilisations en cours**

Les immobilisations en cours représentent les investissements engagés mais non encore mis en service. A l'achèvement des travaux, les immobilisations sont reclassées en immobilisations corporelles ou incorporelles.

En 2011, ce poste augmente de 9 MMAD pour atteindre 23 MMAD. Cette progression provient principalement d'investissements de maintenance et de rénovation de l'usine de Settat.

A fin 2012, le solde des immobilisations en cours correspond à des investissements de maintenance (principalement en pièces de rechange).

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de prêts à plus d'un an et restent stables sur la période 2010-2012.

II.1.2. Actif circulant

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Stocks	119	108	96	-11	-12
Clients et comptes rattachés	159	192	208	32	17
Autres créances et compte de régularisation actif	141	77	66	-64	-11
Valeurs mobilières de placement	707	1 248	1 459	541	211
Total	1 127	1 625	1 829	499	204

Source : Holcim (Maroc)

L'actif circulant représente 95,2% du total bilan en moyenne entre 2010 et 2012 (25,6% hors valeurs mobilières de placement). Ce ratio s'explique par le faible poids dans le bilan de l'actif immobilisé.

Stocks

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Marchandises	7	-	-	-7	0
Matières et fournitures consommables	105	106	97	1	-9
Produits en cours	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires et produits résiduels	10	4	0	-6	-4
Produits finis	-	5	8	5	3
Valeur brute	122	115	105	-7	-10
Provision pour dépréciation des stocks	3	7	10	4	3
Valeur nette	119	108	96	-11	-12

Source : Holcim (Maroc)

Les matières premières et fournitures consommables représentent 90,1% de la valeur brute des stocks en moyenne sur la période 2010-2012.

Les matières premières et fournitures consommables stockées concernent principalement le coke de pétrole et les pièces de rechange.

Les stocks de produits finis concernent uniquement du ciment en cours de commercialisation à la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour dépréciation des stocks concernent essentiellement les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange. Sur la période 2010-2012, l'augmentation de ces provisions s'explique par des investissements d'entretien et de rénovation réalisés sur le site de Settat.

La valeur nette des stocks est en baisse de 11 MMAD en 2011 puis de 12 MMAD en 2012 sous l'effet combiné de la baisse des stocks de matières et fournitures consommables et de l'augmentation des provisions pour dépréciation.

Clients et comptes rattachés

Le poste « clients et comptes rattachés » évolue de 32 MMAD entre 2010 et 2011, puis de 17 MMAD en 2012 (208 MMAD en 2012 vs. 192 MMAD en 2011 et 159 MMAD en 2010). Ces évolutions s'expliquent principalement par l'allongement des délais de recouvrement des créances.

Le tableau suivant présente l'évolution des créances clients en nombre de jours de vente sur la période :

En jours de CA TTC	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Ciment	40,3	54,2	63,4	13,9	9,2

Source : Holcim (Maroc)

Le délai de règlement des créances clients se détériore sur la période 2010-2012. Il s'établit à 63,4 jours de ventes HT en 2012 vs. 54,2 jours de ventes HT en 2011 et 40,3 jours de ventes HT en 2010.

Cette baisse s'explique par les difficultés de trésorerie rencontrées par certains clients du secteur du BTP.

Autres créances et comptes de régularisation actif

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	5	2	1	-4	-1
Personnel	0	0	0	0	0
Etat	41	71	63	30	-8
Comptes d'associés	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	92 ⁵¹	2	1	-90	-2
Comptes de régularisation - actif	2	2	2	0	0
Total	141	77	66	-64	-11

Source : Holcim (Maroc)

Le poste « autres créances et comptes de régularisation » enregistre une baisse de 64 MMAD entre 2010 et 2011 pour s'établir à 77 MMAD qui s'explique principalement par l'effet combiné de :

- la baisse du poste « autres débiteurs » qui passe de 92 MMAD à 2 MMAD ;
- la hausse du poste « Etat » qui correspond à une TVA récupérable pour 35 MMAD et à un trop versé d'IS pour 25 MMAD.

En 2012, ce poste connaît une baisse de 11 MMAD et s'élève à 66 MMAD principalement du fait de la baisse des créances fiscales de 8 MMAD.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'établissent en 2011 à 1 248 MMAD en hausse de 541 MMAD par rapport au niveau enregistré en 2010 (707 MMAD). Cette évolution est principalement due au placement de la trésorerie générée par l'augmentation du capital de Holcim AOZ de 400 MMAD réalisée en 2011.

En 2012, la hausse des valeurs mobilières de placement à 1 459 MMAD s'explique par le placement du résultat de l'exercice 2011, la Société n'ayant pas distribué de dividendes 2010-2012.

II.2. Passif

II.2.1. Financement permanent

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Capitaux propres	916	1 480	1 641	564	161
Dettes financières	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges durables	15	43	23	28	-20
Total	931	1 523	1 664	592	141
<i>Capitaux propres / financement permanent</i>	<i>98,4%</i>	<i>97,2%</i>	<i>98,6%</i>		

Source : Holcim (Maroc)

Le financement permanent représente 84,8% du total bilan en moyenne sur la période 2010-2012. Il augmente de 592 MMAD entre 2010 et 2011 pour s'établir à 1 523 MMAD principalement en raison de l'augmentation des capitaux propres de 916 MMAD en 2010 à 1 480 MMAD en 2011.

Entre 2011 et 2012, la hausse de 141 MMAD du financement permanent s'explique principalement par la hausse des capitaux propres de 161 MMAD.

⁵¹ Ce montant correspond principalement à une créance intragroupe sur Holcim (Maroc) (cf. Partie 6 « Analyse financière de Holcim (Maroc) » paragraphe IV.1.2 « Actif circulant – autres créances et comptes de régularisation »)

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 1 480 MMAD en 2011 (soit 98,2% des financements permanents) contre 916 MMAD en 2010 (soit 98,4% des financements permanents). Cette hausse de 564 MMAD s'explique principalement par l'augmentation de capital réalisée en 2011 par les actionnaires de Holcim AOZ.

En 2012, l'augmentation des capitaux propres, qui s'établissent à 1 641 MMAD, s'explique par l'affectation du résultat de l'exercice 2011. A noter que la Société n'a pas distribué de dividendes sur la période 2010-2012.

Provisions pour risques et charges durables

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var 10-11	Var 11-12
Réhabilitation de carrières	14	15	9	7,1%	-40,0%
Provision pour risque fiscal	-	27	13	-	-51,9%
Provision pour départ en retraite	1	1	1	0,0%	0,0%
Total	15	43	23	n.s.	-46,5%

Source : Holcim (Maroc)

Les provisions passent de 15 MMAD en 2010 à 43 MMAD en 2011 puis à 23 MMAD en 2012. Elles ne représentent que 1,7% du bilan en moyenne sur la période 2010-2012.

La méthode de calcul de la provision pour réhabilitation de carrières a été revue en 2012 et consiste à provisionner 1 MAD/tonne extraite.

La provision pour risque fiscal qui passe de 27 MMAD en 2011 à 13 MMAD en 2012 permet de couvrir les risques fiscaux constatés suite au contrôle fiscal intervenu au sein de la maison-mère Holcim (Maroc). A noter qu'à la veille de l'Opération, Holcim AOZ ne fait pas l'objet d'un contrôle fiscal.

II.2.2. Passif circulant

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Fournisseurs et comptes rattachés	120	131	157	11	26
Clients créditeurs, avances et acomptes	0	0	0	0	0
Personnel	7	8	7	1	-2
Organismes sociaux	0	1	1	0	0
Etat	74	55	82	-19	27
Comptes d'associés	-	-	-	-	-
Autres créanciers	38 ⁵²	0	4	-37	4
Total	240	195	249	-45	54

Source : Holcim (Maroc)

En 2012, le passif circulant représente un poids relatif de 13,0% dans le bilan vs. 11,3% en 2011 et 20,4% en 2010.

Commentaires sur la période 2010-2011

⁵² Ce montant correspond à des facturations entre Holcim (Maroc) et Holcim AOZ au titre de l'assistance juridique, la licence de marque, l'assistance technique et la mise à disposition personnel (cf. Partie 7 « Présentation de Holcim AOZ » paragraphe IV.4. « Conventions réglementées »).

Le passif circulant s'établit en 2011 à 195 MMAD en baisse de 45 MMAD par rapport à 2010. Cette baisse s'explique essentiellement par la réduction des autres dettes de 38 MMAD.

Commentaires sur la période 2011-2012

Le passif circulant s'établit en 2012 à 249 MMAD, en hausse de 54 MMAD par rapport à 2011. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des dettes fournisseurs et des dettes fiscales.

III. Indicateurs financiers de Holcim AOZ

III.1. Ratios de rentabilité et de solvabilité

Les principaux indicateurs de rentabilité et de solvabilité de Holcim AOZ sur la période 2010-2012 se présentent comme suit :

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
ROE ⁵³	28,4%	13,7%	10,3%	-14,8 pts.	-3,3 pts.
ROCE ⁵⁴	23,6%	14,0%	8,0%	-9,6 pts.	-6,0 pts.
Fonds propres/total bilan	77,7%	86,1%	85,6%	+8,4 pts.	-0,5 pts.

III.1.1. Return On Equity

Au titre de la période 2010-2011, le ROE enregistre une baisse de 14,8 points (de 28,4% à 13,7%). Cette baisse résulte du recul du résultat net et de la hausse des capitaux propres sous l'effet de l'augmentation de capital réalisée en 2011.

Entre 2011 et 2012, le ROE baisse encore de 3,3 points en raison de l'accumulation des résultats non distribués.

III.1.2. Return On Capital Employed (ou rendement des capitaux employés)

Le rendement des capitaux employés (ROCE) recule de 15,6 points sur la période 2010-2012. Ce recul s'explique par la baisse du résultat d'exploitation sur la période et l'augmentation significative du besoin en fonds de roulement parallèlement à la progression des titres et valeurs mobilières de placement.

III.1.3. Fonds propres / Total Bilan

Sur la période 2010-2012, les fonds propres représentent en moyenne 83,2% du total bilan. Ce ratio augmente de 7,9 points sur la période étudiée en raison d'une croissance importante des fonds propres liée à l'accumulation des résultats non distribués.

⁵³ ROE = Résultat net / fonds propres moyens

⁵⁴ ROCE = Résultat d'exploitation*(1-IS) / Actif économique moyen

III.2. Ratios de liquidité

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Stocks de produits finis, intermédiaires et résiduels (en jours de CA HT) ⁵⁵	3,0	3,0	3,1	0,1	0,1
Stocks de mat. et de fournitures conso. (en jours d'achats consommés HT) ⁵⁶	94,2	93,3	94,2	-1,5	0,9
Délai de paiement clients (en jours de CA TTC) ⁵⁷	40,3	54,2	63,4	13,8	9,2
Délai de paiement fournisseurs (en jours d'achats TTC) ⁵⁸	45,4	48,9	61,2	3,5	12,3

Source : Holcim (Maroc)

III.2.1. Stocks de produits

Les stocks de produits finis (principalement le ciment stocké), intermédiaires (essentiellement le clinker stocké) et résiduels restent stables sur la période 2010-2012.

En effet, la production est ajustée au plus près de la demande.

Les stocks de matières premières et de fournitures consommables s'établissent à 94,1 jours d'achats consommés en moyenne sur la période 2010-2012.

III.2.2. Délais de paiement clients

Les délais de paiement clients s'établissent en 2011 à 54,2 jours de CA TTC, contre 40,3 jours en 2010. En 2012, ce délai continue de se dégrader en s'établissant à 63,4 jours. Cette détérioration s'explique par les retards de paiement enregistrés par certains clients de la Société.

III.2.3. Délais de paiement fournisseurs

Les délais de paiement fournisseurs s'inscrivent en hausse sur la période étudiée. Ils passent de 45,4 jours en 2010 à 48,9 jours en 2011 pour s'établir à 61,2 jours en 2012.

⁵⁵ (Stocks de produits finis + stocks de produits en cours + Stocks de produits intermédiaires et résiduels) * 360 / Chiffre d'affaires HT

⁵⁶ Stocks de matières et de fournitures consommables * 360 / achats consommés

⁵⁷ Créances clients * 360 / (chiffre d'affaires * 1,2)

⁵⁸ Dettes fournisseurs * 360 / (achats revendus + achats consommés + charges externes)

III.3. Equilibre financier de Holcim AOZ

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Financement permanent	931	1 523	1 664	592	141
Actif immobilisé net	46	64	72	18	9
Fond de roulement (FR)	885	1 459	1 592	574	133
Actif circulant	1 127	1 625	1 829	499	204
Passif circulant	240	195	249	-45	54
Besoin en fonds de roulement (BFR)	886	1 430	1 580	544	149
Trésorerie nette	-1	29	12	30	-17

Source : Holcim (Maroc)

III.3.1. Fonds de roulement

Le fonds de roulement de la Société est positif sur la période 2010-2012 et augmente significativement pour passer de 885 MMAD en 2010 à 1 592 MMAD en 2012.

Cette situation s'explique principalement par l'accumulation de réserves car la Société n'a pas procédé à des distributions de dividendes sur la période.

III.3.2. Besoin en Fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement de Holcim AOZ augmente sur la période 2010-2012. Il s'établit à 1 580 MMAD en 2012 vs. 1 430 MMAD en 2011 et 886 MMAD en 2010. Cette évolution s'explique principalement par la variation des titres et valeurs mobilières de placement qui sont pris en compte au niveau de l'actif circulant.

III.3.3. Trésorerie nette

En conséquence de la hausse plus que proportionnelle du fonds de roulement par rapport au besoin en fonds de roulement, la trésorerie nette passe de -1 MMAD en 2010 à 12 MMAD en 2012.

IV. Tableau de financement

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var. 10-11	Var. 11-12
Autofinancement	236	195	147	-41	-48
Capacité d'autofinancement	236	195	147	-41	-48
Distributions de bénéfices	-	-	-	-	-
Cessions et réductions d'immobilisations	-	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations financières	-	-	-	-	-
Récupérations sur créances immobilisées	-	0	-	0	0
Augmentation des capitaux propres	-	400	-	400	-400
Augmentations du capital, apports	-	400	-	400	-400
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-	-
Ressources stables	236	595	147	359	-448
Acquisitions et augmentations d'immobilisations	-23	-21	-14	3	7
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1	-4	-14	-3	-10
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-23	-17	-	6	17
Acquisitions d'immobilisations financières	-	-	-	-	-
Augmentation des créances immobilisées	-	-	-	-	-
Remboursement des capitaux propres	-	-	-	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	-	-	-
Emplois en non-valeur	-	-	-	-	-
Emplois stables	-23	-21	-14	3	7
Variation du besoin de financement global	-175	-544	-149	-369	394
Trésorerie début d'exercice	-38	-1	29	37	30
Variation de trésorerie	37	30	-17	-7	-47
Trésorerie fin d'exercice	-1	29	12	30	-17

Source : Holcim (Maroc)

IV.1. Ressources

Les ressources de la Société s'améliorent entre 2010 et 2011 de 359 MMAD (de 236 MMAD à 595 MMAD) principalement du fait de l'augmentation de capital réalisée en 2011 pour un montant total de 400 MMAD.

En 2012, les ressources stables s'établissent à 147MMAD générés par l'activité de la Société.

IV.2. Emplois

Les emplois de la Société restent globalement stables sur la période 2010-2012 et correspondent à des acquisitions d'immobilisations. La variation du besoin en fonds de roulement de la Société correspond à un emploi qui se creuse pour s'établir à 149 MMAD en 2012. (cf Partie 7 « Analyse financière Holcim AOZ » paragraphe III.3.2 « Besoin en fonds de roulement »).

V. Engagements hors-bilan

En MMAD	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	Var 10-11	Var 11-12
Cautions reçues (A)	0	1	1	n.s.	0,0%
Caution fournisseur étranger	0	1	1	n.s.	0,0%
Cautions données (B)	3	3	3	0,0%	0,0%

Engagement reçus

Les engagements reçus de 1 MMAD comptabilisés sur la période 2011-2012 correspondent principalement à des cautions de fournisseurs étrangers.

Engagement donnés

Les engagements donnés de 3 MMAD sur la période 2010-2012 correspondent principalement à des cautions auprès de Marsa Maroc.

Partie 8 : Perspectives et stratégie de développement

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financements réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. Perspectives de développement du marché cimentier marocain

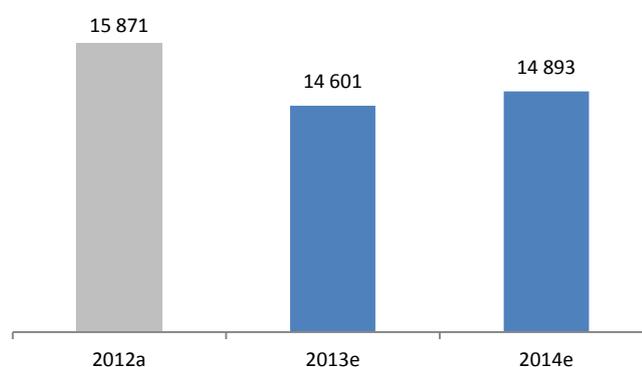
I.1. Un ralentissement de la demande nationale⁵⁹

Après une décennie de forte croissance de la demande nationale (+8,2% entre 2000 et 2008) sous l'effet combiné du rattrapage économique réalisé par le Maroc et de l'urbanisation plus importante du pays, le secteur cimentier est entré dans une phase de ralentissement avec un TCAM 2008-2011 de 4,8%. En 2012, le marché s'est inscrit en baisse de 1,6%, situation qui s'est aggravée en 2013 avec une baisse de la demande nationale de 8,1% à fin septembre 2013.

Cette évolution s'explique principalement par une conjoncture économique défavorable liée notamment à la crise affectant les principaux partenaires du pays mais aussi à la situation difficile des finances publiques et à un assèchement des liquidités bancaires.

Dans ce contexte, Holcim (Maroc) considère que le marché devrait enregistrer une baisse de 8,0% à fin 2013. Selon la société un redressement progressif de la demande nationale en ciment est escompté en 2014 avec un taux de croissance de 2%.

Figure 62 – Evolution de la demande nationale de ciment (en kT) entre 2012 et 2014



Source : Holcim (Maroc)

⁵⁹ Sources : Association Professionnelle des Cimentiers et Bank Al Maghreb

I.2. Plusieurs projets d'extension de capacité annoncés par les opérateurs

L'offre de ciment a connu une progression constante au cours des 5 dernières années sous l'effet combiné de l'addition de nouvelles capacités par les acteurs traditionnels afin d'accompagner une demande en forte croissance et de l'entrée sur le marché d'un nouvel acteur. La capacité de production a ainsi connu une croissance annuelle moyenne de 8,7% entre 2008 et 2012.

L'augmentation des capacités de production des opérateurs sur la période 2008-2012 a été portée par :

- L'extension en 2009 de la capacité de l'usine de Lafarge à Tétouan portant sa capacité totale à 2,5 mT/an vs. 1,4 mT précédemment ;
- L'ouverture en 2010 par Ciments du Maroc de l'usine de Ait Baha (d'une capacité de 2,2 mT) en remplacement de celle d'Agadir (d'une capacité de 0,8 mT) soit une capacité additionnelle de 1,4 mT/an ;
- L'ouverture de l'usine de CIMAT à Ben Ahmed en 2010, d'une capacité totale de 1,6 mT ;
- La mise en service progressive de l'usine de CIMAT à Béni Mellal en 2012, d'une capacité totale de 1,6 mT également.
- La mise en service par Holcim de l'extension de l'usine de Fès d'une capacité additionnelle de 0,6 mT.

De nombreux projets de lancement de cimenteries ont été annoncés au cours des dernières années, aussi bien par les opérateurs actuels du marché que par de potentiels nouveaux entrants. Toutefois, compte tenu des perspectives d'évolution de la demande et de la surcapacité actuelle du marché (estimée à 6,0 mT à fin 2013), la réalisation de l'ensemble de ces projets semble peu probable selon les hypothèses du management de la société.

Les principaux programmes annoncés sont les suivants :

Opérateur	Projet	Capacité actuelle	Mise en service
Ciments du Maroc	- Extension de capacité de l'usine d'Ait Baha	2,00 mT	2017
	- Extension de capacité de l'usine de Safi	0,40 mT	2014
	- Lancement d'une nouvelle cimenterie dans le nord	1,60 mT	n.d.
Lafarge	Lancement d'une cimenterie à Taroudant	1,20 mT	n.d.
CIMAT	Lancement d'une cimenterie à Nador	1,60 mT	n.d.
Asment de Temara	Lancement d'une cimenterie à Meknès en remplacement de la cimenterie de Témara	0,75 mT	n.d.
Total		7,55 mT	

Source : Association Professionnelle des Cimentiers et presse

Ces projets, d'une capacité additionnelle de 7,5 mT à l'horizon 2017, représentent un investissement global de près de 12 milliards de dirhams.

II. Orientations stratégiques de Holcim (Maroc)

La vision stratégique de Holcim (Maroc) sur les années à venir s'articule autour de quatre axes majeurs :

- La stabilisation de sa position sur le marché national ;
- La poursuite de l'optimisation des coûts de production notamment par le renforcement de l'utilisation des combustibles alternatifs valorisés par la filiale Ecoval ;
- L'accompagnement du secteur BTP en pleine professionnalisation ;
- Le renforcement de la politique commerciale à travers l'élargissement du réseau de distribution de la filiale Batipro.

III. Avantages concurrentiels de Holcim (Maroc)

Forte d'une longue expérience de près de 40 ans, Holcim (Maroc) occupe une position de référence sur le marché marocain. La Société présente plusieurs avantages concurrentiels énumérés comme suit :

- **Appartenance à un groupe international de référence** : l'affiliation au Groupe Holcim permet à la Société de capitaliser sur le savoir-faire du groupe, de bénéficier de synergies considérables (notamment en termes d'achats de combustibles) et d'adopter des standards métiers internationaux reconnus et avérés ;
- **Maîtrise du savoir-faire** : l'expérience confirmée de Holcim (Maroc) dénote de son professionnalisme et de sa maîtrise de procédés de production de haute technologie offrant ainsi à ses clients un mix produit diversifié, stable et de haute qualité ;
- **Optimisation des achats consommés** : la Société détient ses propres carrières de calcaire et de granulats et produit elle-même son clinker en local. Par ailleurs, la plateforme Ecoval fournit des combustibles de substitution à Holcim (Maroc), lui permettant ainsi de se couvrir partiellement contre la variation des cours de matières premières ;
- **Développement du réseau de distribution** : Batipro Distribution, à travers le renforcement de son réseau de distribution de matériaux de construction (ciments et autres matériaux) avec le concours de franchisés exclusifs, constitue un canal privilégié de distribution des produits de la Société.

IV. Evolution de l'activité de Holcim (Maroc) sur la période 2012-2014

IV.1. Présentation des comptes

La projection opérationnelle et financière de l'activité de Holcim (Maroc) est structurée selon les quatre principaux segments suivants :

- Ciment à travers Holcim (Maroc), Holcim AOZ, Ecoval et l'activité de distribution de ciment par Batiprodis ;
- Bétons à travers Holcim Bétons ;
- Granulats à travers Holcim Granulats ;
- Distribution des matériaux de construction autres que le ciment (ou Trading).

Les comptes consolidés prévisionnels présentés ci-après sont réalisés sur la base du périmètre de consolidation actuel de la Société (avant la fusion de Holcim (Maroc) et Holcim AOZ).

La consolidation des comptes prévisionnels est fournie à titre indicatif et n'a fait l'objet d'aucune validation par les commissaires aux comptes. Ces comptes peuvent différer sensiblement des comptes consolidés arrêtés au titre des exercices 2013 et 2014.

A noter que les données prévisionnelles consolidées présentées ci-après ont été établies sur la base de comptes en normes comptables marocaines.

IV.2. Compte de résultat consolidé prévisionnel

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Chiffres d'affaires	3 323	3 066	3 297	-7,7%	7,5%
Variations de stocks de produits	32	-	-	n.s.	-
Immobilisations produits par l'entreprise pour elle-même	0	-	-	-	-
Achats revendus	244	297	363	21,4%	22,5%
Achats consommés	1 219	1 031	1 093	-15,4%	6,0%
Autres charges externes	407	352	371	-13,5%	5,5%
Impôts et taxes	50	50	21	-1,0%	-58,1%
Charges de personnel	196	190	194	-3,2%	2,0%
Excédent brut d'exploitation	1 238	1 147	1 255	-7,4%	9,4%
<i>Taux de marge d'EBE</i>	<i>37,2%</i>	<i>37,4%</i>	<i>38,1%</i>		
Autres produits d'exploitation	6	-	-	n.s.	-
Autres charges d'exploitation	3	2	3	-1,0%	2,0%
Reprises et transferts de charges	45	-	-	-100,0%	-
Dotations d'exploitation	419	450	444	7,3%	-1,3%
Résultat d'exploitation	867	694	808	-19,9%	16,4%
<i>Taux de marge d'exploitation</i>	<i>26,1%</i>	<i>22,6%</i>	<i>24,5%</i>		
Résultat financier	-14	-63	-57	n.s.	-9,9%
Résultat courant	853	631	751	-26,1%	19,0%
Résultat non courant	10	-	-	n.s.	-
Résultat avant impôt	863	631	751	-26,9%	19,0%
Impôt sur les sociétés	266	189	225	-28,8%	19,0%
Quote-part dans le résultat des sociétés MEE	1	-	-	n.s.	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	599	442	526	-26,2%	19,0%
Intérêts minoritaires	108	80	95	-25,7%	18,6%
Résultat net (part du groupe)	490	361	430	-26,3%	19,1%
<i>Taux de marge nette</i>	<i>14,8%</i>	<i>11,8%</i>	<i>13,1%</i>		

Source : Holcim (Maroc)

IV.2.1. Evolution prévisionnelle du chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé de Holcim (Maroc) sur la période 2013-2014 est projeté comme suit :

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Chiffre d'affaires ciment et clinker	2 629	2 387	2 535	-9,2%	6,2%
<i>Volumes de ciment et clinker en kT</i>	3 266	2 853	2 984	-12,6%	4,6%
<i>Prix en MAD/T</i>	805	836	849	3,9%	1,6%
Chiffre d'affaires béton	366	280	288	-23,5%	3,0%
<i>Volumes en km³</i>	516	387	399	-25,0%	3,0%
<i>Prix en MAD/m³</i>	709	723	723	2,0%	-
Chiffre d'affaires granulats	74	71	75	-5,0%	6,1%
<i>Volumes en kT</i>	968	920	966	-5,0%	5,0%
<i>Prix en MAD/T</i>	77	77	78	-	1,0%
Chiffre d'affaires trading	254	329	399	29,5%	21,2%
Total	3 323	3 066	3 297	-7,7%	7,5%

Source : Source : Holcim (Maroc)

Holcim (Maroc) prévoit de maintenir son positionnement sur ses quatre principaux segments d'activité à savoir le ciment, le béton, les granulats et le trading.

Nous rappelons que le segment ciment regroupe l'activité ciment de Holcim (Maroc) et de Holcim AOZ ainsi que l'activité d'Ecoval et l'activité de distribution du ciment par Batiprodis. Le segment trading correspond à l'activité de distribution des matériaux de construction hors ciment.

Segment ciment et clinker

Après avoir connu une forte croissance sur la période 2000-2008, la demande nationale de ciment devrait enregistrer une baisse de 8,0% en 2013 suivie d'une légère reprise de 2,0% en 2014. Ce ralentissement s'explique par des perspectives économiques moins favorables.

Dans ce contexte de marché défavorable et avec l'accentuation des tensions concurrentielles entre les principaux opérateurs du marché, Holcim (Maroc) devrait stabiliser sa position et suivre ainsi sensiblement les évolutions du marché.

En conséquence, l'activité ciment devrait enregistrer une baisse de 9,2% en 2013 qui s'explique par la baisse de 12,6% des volumes vendus de ciment et de clinker et par la hausse de 3,9% des prix de vente (de 805 MAD/T en 2012 à 836 MAD/T en 2013). Cette augmentation de prix a été initiée en novembre 2012.

Entre 2013 et 2014, ce segment devrait enregistrer une croissance de 6,2% sous l'effet combiné d'une amélioration des volumes de vente de 4,6% et d'une hausse des prix moyens de 1,6% (de 836 à 849 MAD/T).

Segment bétons

En raison de la forte concurrence du secteur informel, le chiffre d'affaires de l'activité béton devrait enregistrer une baisse de 23,5% en 2013 sous l'effet d'une baisse de 25,0% des volumes de vente (de 516 MAD km³ à 387 km³) partiellement compensée par une hausse de 2,0% des prix de vente (de 709 MAD/m³ à 723 MAD/m³).

En 2014, le chiffre d'affaire du segment bétons devrait s'améliorer de 3,0% en raison d'une hausse des volumes vendus du même niveau, les prix de vente restant stables à 723 MAD/m³.

Segment granulats

Le segment granulats devrait enregistrer une baisse de chiffre d'affaires de 5,0% en 2013 sous l'effet du recul des volumes (de 968 kT à 920 KT) et du maintien des prix de vente à fin 2012 (77 MAD/T).

En 2014, le chiffre d'affaires devrait s'améliorer de 6,1% sous l'effet combiné de la hausse de 5,0% des volumes vendus et de 1,0% des prix de vente (de 77 à 78 MAD/T).

Segment trading

L'activité trading devrait fortement se développer dans les années à venir notamment en raison du renforcement du réseau des franchisés et du dynamisme de ce dernier. Ce réseau devrait passer de 215 franchisés en 2012 à 230 en 2013 et 240 en 2014.

En conséquence, le chiffre d'affaires Trading devrait passer de 254 MMAD en 2012 à 329 MMAD en 2013 (+29,5%) et à 399 MMAD en 2014 (+21,2%).

IV.2.2. Evolution prévisionnelle de l'excédent brut d'exploitation

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle de l'excédent brut d'exploitation de Holcim (Maroc) sur la période 2012-2014 :

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Chiffre d'affaires	3 323	3 066	3 297	-7,7%	7,5%
Variations de stocks de produits	32	-	-	n.s.	-
Immobilisations produits par l'entreprise pour elle-même	0	-	-	0,0%	0,0%
Achats revendus	244	297	363	21,4%	22,5%
Achats consommés	1 219	1 031	1 093	-15,4%	6,0%
Autres charges externes	407	352	371	-13,5%	5,5%
Impôts et taxes	50	50	21	-1,0%	-58,1%
Charges de personnel	196	190	194	-3,2%	2,0%
Excédent brut d'exploitation	1 238	1 147	1 255	-7,4%	9,4%
<i>Taux de marge d'EBE</i>	<i>37,2%</i>	<i>37,4%</i>	<i>38,1%</i>		

Source : Holcim (Maroc)

En 2013, l'excédent brut d'exploitation devrait enregistrer une baisse de 7,4% sous l'effet d'une baisse du chiffre d'affaires (-257 MMAD) plus importante que celle des achats consommés (-188 MMAD) (cf. Partie 8 « Perspectives et stratégie de développement » paragraphe III. « Avantages concurrentiels de Holcim (Maroc) » et des autres charges externes (-55 MMAD) et d'une hausse des achats revendus (+53 MMAD).

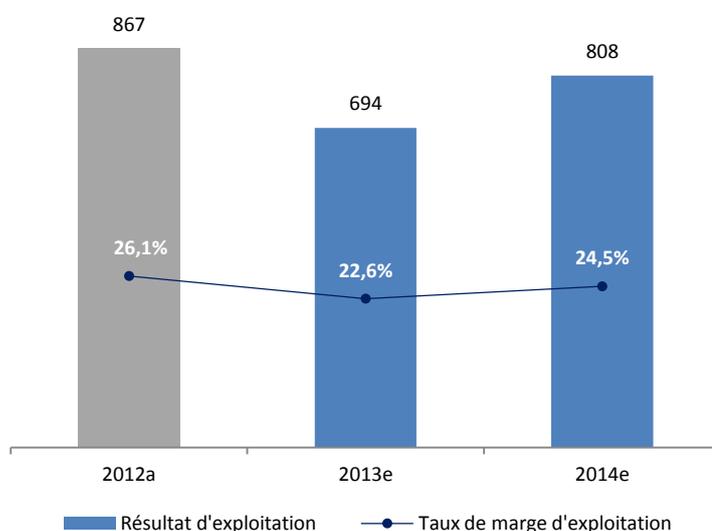
Le taux de marge d'EBE devrait ainsi s'établir à 37,4% en hausse de 0,2 point par rapport au niveau enregistré en 2012 (37,2%).

En 2014, l'excédent brut d'exploitation devrait enregistrer une hausse de 9,4% pour s'établir à 1 255 MMAD sous l'effet de l'amélioration de 7,5% du chiffre d'affaires consolidé.

Le taux de marge d'EBE devrait s'améliorer de 0,7 point (38,1% en 2014 contre 37,4% en 2013).

IV.2.3. Evolution prévisionnelle du résultat d'exploitation

Figure 63 – Evolution du résultat d'exploitation (en MMAD) et de la marge d'exploitation (en %)



Source : Holcim (Maroc)

Le résultat d'exploitation devrait connaître une baisse de 19,9% en 2013 sous l'effet du recul de 7,4% de l'excédent brut d'exploitation et de la hausse de 7,3% des dotations d'exploitation suite à la mise en service de l'extension de l'usine de Fès à la fin de l'année 2012.

En 2014, il devrait s'améliorer de 16,4% du fait de la hausse de 9,4% de l'excédent brut d'exploitation et de la baisse de 1,3% des dotations d'exploitation.

Le taux de marge d'exploitation perd 3,5 points en 2013 (de 26,1% à 22,6%) en raison de la baisse du chiffre d'affaires de 7,7% sur la même période. Il devrait s'améliorer de 1,9 point en 2014 (de 22,6% à 24,5%).

IV.2.4. Evolution prévisionnelle du résultat financier

Le résultat financier de Holcim (Maroc) sur la période prévisionnelle devrait se présenter comme suit :

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Produits financiers	50	19	26	-61,6%	32,1%
Charges financières	65	82	82	26,2%	-
Résultat financier	-14	-63	-57	n.s.	-9,5%

Source : Holcim (Maroc)

Le résultat financier de Holcim (Maroc) devrait baisser de 49 MMAD en 2013 et s'améliorer de 6 MMAD en 2014.

En raison de la trésorerie excédentaire projetée, les charges financières prévisionnelles correspondent exclusivement aux intérêts à payer sur l'emprunt obligataire de 1 500 MMAD contracté en 2008 au taux de 5,49%. A noter que le niveau relativement faible des charges financières en 2012 s'explique par la capitalisation des intérêts intercalaires dudit exercice liés au projet d'extension de Fès.

Les produits financiers correspondent aux intérêts générés par le placement de ces excédents de trésorerie.

IV.2.5. Evolution prévisionnelle du résultat net prévisionnel

Sur la période prévisionnelle 2012-2014, le résultat net de Holcim (Maroc) devrait évoluer comme suit :

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Résultat d'exploitation	867	694	808	-19,9%	16,4%
<i>Taux de marge d'exploitation</i>	<i>26,1%</i>	<i>22,6%</i>	<i>24,5%</i>		
Résultat financier	-14	-63	-57	n.s.	-9,9%
Résultat courant	853	631	751	-26,1%	19,0%
Résultat non courant	10	-	-	n.s.	-
Résultat avant impôt	863	631	751	-26,9%	19,0%
Impôt sur les sociétés	266	189	225	-28,8%	19,0%
Quote-part dans le résultat des sociétés MEE	1	-	-	n.s.	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	599	442	526	-26,2%	19,0%
Intérêts minoritaires	108	80	95	-25,7%	18,6%
Résultat net (part du groupe)	490	361	430	-26,3%	19,1%
<i>Taux de marge nette</i>	<i>14,8%</i>	<i>11,8%</i>	<i>13,1%</i>		

Source : Holcim (Maroc)

Le résultat net de l'ensemble consolidé devrait passer de 599 MMAD en 2012 à 442 MMAD en 2013 en baisse de 26,2%. Cette évolution s'explique principalement par le recul du résultat d'exploitation (-19,9%) et du résultat financier (de -14 MMAD en 2012 à -63 MMAD en 2013).

En 2014, le résultat net de l'ensemble consolidé devrait s'améliorer de 19,0% pour s'établir à 526 MMAD en raison de l'amélioration de 16,4% du résultat d'exploitation.

Une fois la fusion de Holcim (Maroc) et de Holcim AOZ confirmée, il n'existera plus d'intérêts minoritaires au niveau du compte de résultat de Holcim (Maroc) ; ces derniers étant totalement liés aux intérêts des minoritaires dans Holcim AOZ.

IV.3. Bilan prévisionnel

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Actif immobilisé	3 951	3 646	3 351	-305	-294
Immobilisations incorporelles et en-non valeur	94	80	67	-14	-13
Immobilisations corporelles	3 772	3 480	3 199	-291	-282
Immobilisations financières	85	85	85	0	0
Actif circulant	1 206	1 113	1 196	-93	84
Stocks et en cours	325	300	322	-25	23
Clients et comptes rattachés	486	448	482	-38	34
Autres créances et comptes de régularisation	395	365	392	-31	27
Valeurs mobilières de placement	1 459	-	-	-1 459	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42	611	1 114	569	503
Total actif	6 658	5 369	5 661	-1 288	292
Capitaux propres	3 187	2 805	3 024	-382	219
Capital social	421	421	421	-	-
Réserves consolidées	1 195	1 264	1 319	69	54
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	490	361	431	-129	69
Capitaux propres (part du groupe)	2 106	2 047	2 170	-60	123
Réserves	972	677	758	-295	80
Résultat	108	80	95	-28	15
Intérêts minoritaires	1 080	758	853	-323	95
Dettes financières à long terme	1 510	1 500	1 500	-10	-
Provisions pour risques et charges durables	95	95	95	-	-
Passif circulant	1 051	970	1 042	-82	73
Fournisseurs et comptes rattachés	724	668	719	-56	50
Autres dettes et comptes de régularisation	327	301	324	-26	23
Trésorerie passif	814	-	-	-814	-
Total passif	6 658	5 369	5 661	-1 288	292

Source : Holcim (Maroc)

IV.3.1. Evolution de l'actif immobilisé

Le tableau suivant présente la ventilation prévisionnelle de l'actif immobilisé sur la période 2012-2014 :

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Immobilisations incorporelles et en non-valeur - début de période	108	94	80		-14
Investissements		-	-		-
Amortissements	-14	-14	-13		1
Immobilisations incorporelles et en non-valeur - fin de période	94	80	67	-14	-13
Immobilisations corporelles - début de période	3 877	3 772	3 480		-291
Investissements	-127	145	150		5
Amortissements	21	-436	-431		5
Immobilisations corporelles - fin de période	3 772	3 480	3 199	-291	-282
Immobilisations financières - début de période	132	85	85		-
Investissements		-	-		-
Amortissements	-47	-	-		-
Immobilisations financières - fin de période	85	85	85	-	-

Source : Holcim (Maroc)

L'évolution de l'actif immobilisé sur la période prévisionnelle correspond principalement à des investissements de renouvellement et de maintenance sur les installations et unités de production et à l'amortissement de ces dernières.

Le plan d'investissement de Holcim (Maroc) sur la période 2013-2014, qui correspond principalement à des investissements de maintenance, se présente comme suit :

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 13-14
Ciment		114	112	-2
Bétons		12	12	-
Granulats		4	6	2
Ecoval		10	17	7
Franchisés		3	3	-
Autres		2	0	-2
Total		145	150	5

Source : Holcim (Maroc)

IV.3.2. Evolution du financement permanent

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Capitaux propres	3 187	2 805	3 024	-382	219
Capitaux propres (part du groupe)	2 106	2 047	2 170	-60	123
Capital social	421	421	421	0	0
Réserves	1 195	1 264	1 319	69	54
Résultat net (part du groupe)	490	361	431	-129	69
Intérêts minoritaires	1 080	758	853	-323	95
Réserves	972	677	758	-295	80
Résultat net	108	80	95	-28	15
Dettes financières	1 510	1 500	1 500	-10	0
Provisions pour risques et charges	95	95	95	0	0
Financement permanent	4 792	4 400	4 619	-392	219
<i>CP / financement permanent</i>	<i>66,5%</i>	<i>63,7%</i>	<i>65,5%</i>		

Source : Holcim (Maroc)

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés devraient passer de 3 187 MMAD en 2012 à 2 805 MMAD en 2013 en raison de la baisse de 26,3% du résultat net (de 599 MMAD en 2012 à 441 MMAD en 2013) combinée à une distribution de dividendes de 421 MMAD aux actionnaires du groupe et de 403 MMAD aux minoritaires de Holcim AOZ préalablement à l'opération de fusion.

En 2014, les capitaux propres consolidés devraient augmenter de 219 MMAD (de 2 805 MMAD à 3 024 MMAD) en raison de l'amélioration du résultat net consolidé sur la période (de 441 MMAD à 526 MMAD) et de l'augmentation de 136 MMAD des réserves consolidées provenant de la part non distribuée du résultat 2013.

Le tableau suivant présente l'évolution prévue des réserves consolidées sur la période prévisionnelle 2012-2014 :

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Réserves consolidées de l'exercice N-1		2 167	1 942	n.a.	-225
Résultat net de l'exercice N-1		599	442	n.a.	-157
(-) Dividendes distribués aux actionnaires de Holcim (Maroc)		421	307	n.a.	-114
(-) Dividendes distribués aux minoritaires de Holcim AOZ		403	-	n.a.	-403
Réserves consolidées de l'exercice N	2 167	1 942	2 076	-225	134

Source : Holcim (Maroc)

Les réserves consolidées de Holcim (Maroc) devraient passer de 2 167 MMAD en 2012 à 1 942 MMAD en 2013 pour s'établir à 2 076 MMAD en 2014 en raison de la distribution de 421 MMAD aux actionnaires de Holcim (Maroc) ainsi que 403 MMAD aux minoritaires de Holcim AOZ compensée partiellement par la partie non distribuée du résultat des filiales de Holcim (Maroc).

Ratio dettes financières / financement permanent

Le ratio dettes financières sur financement permanent devrait s'établir à 34,1% en 2013 et à 32,5% en 2014.

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme devraient rester stables sur la période 2012-2014.

Capitaux propres après la fusion

A l'issue de l'opération de fusion-absorption de Holcim AOZ par Holcim (Maroc) les capitaux propres consolidés de Holcim (Maroc) se présenteront comme suit :

En MMAD	31 déc. 2012	31 déc. 2013	31 déc. 2014	Var. 12-13	Var. 13-14
Capitaux propres	3 187	4 461	4 682	1 275	221
Capitaux propres (part du groupe)	2 106	4 461	4 682	2 355	221
Capital social	421	495	495	74	-
Réserves	1 195	1 941	2 077	746	136
Prime de fusion	-	1 584	1 584	1 584	-
Résultat net (part du groupe)	490	441	526	-49	85
Intérêts minoritaires	1 080	-	-	-1 080	-
Réserves	972	-	-	-972	-
Résultat net	108	-	-	-108	-

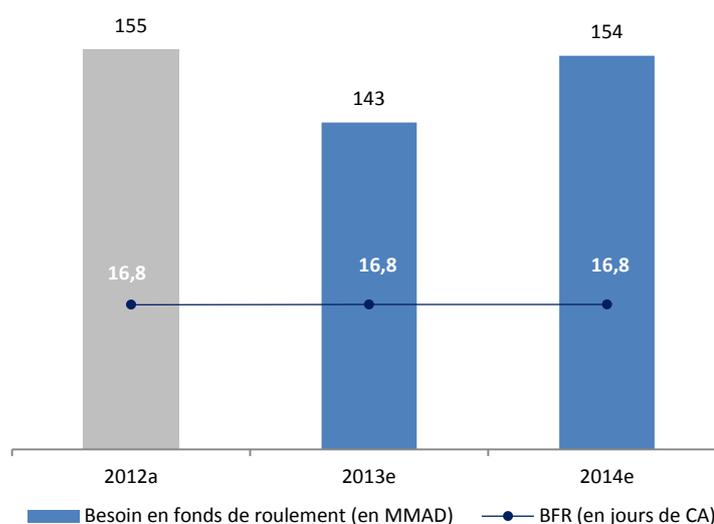
Source : Holcim (Maroc)

IV.3.3. Evolution prévisionnelle du besoin en fonds de roulement

Les postes du besoin en fonds de roulement sont estimés en 2013 et 2014 en fonction de leur niveau en jours de chiffre d'affaires à fin 2012 (hors valeurs mobilières de placement).

Le tableau suivant présente l'évolution du besoin en fonds de roulement entre 2012 et 2014 :

Figure 64 – Evolution du besoin en fonds de roulement sur la période 2012-2014 (en MMAD)



Source : Holcim (Maroc)

Le besoin en fonds de roulement de Holcim (Maroc) devrait baisser de 12 MMAD en 2013 à 143 MMAD puis augmenter de 11 MMAD pour s'établir à 154 MMAD en 2014.

Actif circulant

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Stocks et en cours	325	300	322	-25	23
Clients et comptes rattachés	486	448	482	-38	34
Autres créances et comptes de régularisation	395	365	392	-31	27
Total	1 206	1 113	1 196	-93	84

Source : Holcim (Maroc)

L'actif circulant devrait passer de 1 206 MMAD en 2012 à 1 113 MMAD en 2013 et à 1 196 MMAD en 2014.

Passif circulant

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Fournisseurs et comptes rattachés	724	668	719	-56	50
Autres dettes circulantes	326	301	323	-25	23
Clients créditeurs, avances et acomptes	0	0	0	-0	0
Personnel	44	40	43	-3	3
Organismes sociaux	12	11	12	-1	1
Etat	220	203	218	-17	15
Comptes d'associés	0	0	0	-0	0
Autres créanciers	2	2	2	-0	0
Comptes de régularisation passif	47	43	47	-4	3
Autres provisions pour risques et charges	1	1	1	-	-
Ecarts de conversion passif (éléments circulants)	0	-	-	-0	-
Total	1 051	970	1 042	-82	73

Source : Holcim (Maroc)

Le passif circulant devrait passer de 1 051 MMAD en 2012 à 970 MMAD en 2013 et à 1 042 MMAD en 2014.

IV.3.4. Ratios de liquidité

Sur la période 2013-2014, les ratios de rentabilité devraient s'établir comme suit :

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
ROE ⁶⁰	18,9%	14,7%	18,1%	-4,2 pts.	+3,4 pts.
ROCE ⁶¹	11,2% ⁶²	12,3%	15,5%	+1,1 pts.	+3,2 pts.
Fonds propres/total bilan	47,9%	52,2%	53,4%	+4,4 pts.	+1,2 pts.

⁶⁰ ROE = Résultat net / fonds propres moyens

⁶¹ ROCE = Résultat d'exploitation*(1-IS) / actif économique moyen

⁶² Le ROCE 2012 est calculé sur la base d'un BFR tenant compte des titres et valeurs de placement

En 2013, le ROE devrait enregistrer une baisse de 4,2 points en raison du recul de 19,1% du résultat net (de 599 MMAD à 442 MMAD). En 2014, ce ratio devrait s'améliorer de 3,4 points (14,7% en 2013 à 18,1% en 2014). Cette hausse s'explique principalement par l'amélioration du résultat net consolidé de Holcim (Maroc).

Le rendement des capitaux employés (ROCE) s'améliore également de 1,1 point en 2013 et de 3,2 points en 2014, ce qui s'explique principalement par l'augmentation du résultat d'exploitation (808 MMAD en 2014 contre 694 MMAD en 2013).

La part des fonds propres dans le total bilan s'améliore de 5,6 points entre 2012 et 2014 pour passer de 47,9% à 53,4%.

IV.3.5. Evolution de l'équilibre financier

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Financement permanent	4 792	4 400	4 618	-392	219
Actif immobilisé net	3 951	3 646	3 351	-305	-294
Fond de roulement (FR)	841	754	1 268	-87	513
Actif circulant (hors VMP)	1 206	1 113	1 196	-93	84
Passif circulant	1 051	970	1 042	-82	73
Besoin en fonds de roulement (BFR)	155	143	154	-12	11
Trésorerie nette (VMP inclus)	686	611	1 114	-75	503

Source : Holcim (Maroc)

Fonds de roulement

Le fonds de roulement devrait baisser pour s'établir à 754 MMAD en 2013 contre 841 MMAD en 2012 sous l'effet combiné des éléments suivants :

- La diminution du financement permanent en raison de la baisse du résultat net (de 599 MMAD à 442 MMAD) et de la distribution de 421 MMAD aux actionnaires de Holcim (Maroc) et de 403 MMAD aux minoritaires de Holcim AOZ ;
- la diminution de l'actif immobilisé principalement sous l'effet des amortissements sur la période.

En 2014, l'amélioration du résultat net de 84 MMAD (en tenant compte de la politique de distribution de dividendes de la société) et la baisse de l'actif immobilisé (-294 MMAD) devrait améliorer le fonds de roulement de 513 MMAD.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (hors valeurs mobilières de placement) devrait évoluer au rythme du chiffre d'affaires sur la période prévisionnelle pour passer de 155 MMAD en 2012 à 143 MMAD en 2013 représentant un niveau de 16,8 jours de chiffre d'affaires hors taxes.

Trésorerie nette

En conséquence des évolutions décrites ci-dessus, la trésorerie nette (valeurs mobilières de placement incluses) devrait baisser de 75 MMAD en 2013 puis s'améliorer de 503 MMAD en 2014 (de 686 MMAD en 2012 à 611 MMAD en 2013 et 1 114 MMAD en 2014).

IV.3.6. Evolution du bénéfice par action

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Résultat net (part du groupe)	490	361	431	-26,3%	19,2%
Résultat net consolidé	599	442	526	-26,2%	19,1%
Nombre d'actions					
Réalisation de la fusion (A)	4 210 000	4 946 260	4 946 260	17,5%	0,0%
Non réalisation de la fusion (B)	4 210 000	4 210 000	4 210 000	0,0%	0,0%
Bénéfice par action : cas (A)	116	89	106	-23,3%	19,1%
Bénéfice par action : cas (B)	116	86	102	-25,9%	18,6%

Source : Holcim (Maroc)

Dans le cas de non réalisation de la fusion, le bénéfice par action devrait s'établir à 86 MAD en 2013 et 102 MAD en 2014.

Dans le cas de réalisation de la fusion, celui-ci devrait s'établir à 89 MAD et 106 MAD respectivement en 2013 et 2014 du fait de la création de 736 260 actions dans le cadre de l'opération.

IV.4. Tableau des flux prévisionnels

En MMAD	2012a	2013e	2014e	Var. 12-13	Var. 13-14
Flux de trésorerie liés à l'activité	773	904	960	131	56
Résultat net	599	442	526	-157	84
Dotations nettes	320	450	444	130	-6
Variation des impôts différés	2	-	-	-2	-
Quote-part dans le résultat des sociétés MEE	1	-	-	-1	-
Variation du BFR (hors titres et valeurs de placement) ⁶³	-149	12	-11	161	-23
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-351	-145	-150	206	-5
Acquisition d'immobilisations	-287	-145	-150	143	-5
Acquisition d'immobilisations Financières	-64	0	0	63	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-747	-834	-307	-87	527
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe	-547	-421	-307	126	114
Dividendes versés aux minoritaires des filiales	-	-403	-	-403	403
Emissions d'emprunts	-200	-10	-	190	10
Variation de trésorerie	-325	-75	503	250	578
				-	-
Trésorerie d'ouverture (y.c. titres et valeurs de placement)	1 012	686	611	-325	-75
Trésorerie de clôture (y.c. titres et valeurs de placement)	686	611	1 114	-75	503

Source : Holcim (Maroc)

Les flux de trésorerie liés à l'activité de la Société devraient s'établir à 904 MMAD en 2013 et 960 MMAD en 2014 correspondant aux résultats réalisés et aux dotations aux amortissements y afférentes.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement devraient être générés par la maintenance et le renouvellement des installations et des unités de production.

Les flux liés aux opérations de financement devraient correspondre aux dividendes versés aux actionnaires du de Holcim (Maroc). En 2013, un dividende de 403 MMAD est distribué aux minoritaires de Holcim AOZ.

⁶³ Cf. Partie 8 « Perspectives et stratégie de développement » paragraphe IV.3.5 « Evolution de l'équilibre financier »

Partie 9 : Facteurs de risques

Holcim (Maroc) évolue dans un environnement caractérisé notamment par (i) une forte demande émanant principalement des acteurs du Bâtiment et des Travaux Publics, (ii) une ouverture du marché à de nouveaux entrants, (iii) une volatilité des coûts énergétiques et enfin (iv) un renforcement progressif de la réglementation environnementale.

La Société est de ce fait soumise à un certain nombre de risques liés à son environnement commercial, réglementaire et concurrentiel ainsi qu'à des risques industriels et humains, liés à son exploitation propre.

I. Risque concurrentiel

L'absence de barrières à l'entrée et les perspectives de profit avantageuses qu'offre le secteur, favorisent l'arrivée de nouvelles capacités sur le marché. A ce titre, plusieurs projets sont actuellement annoncés aussi bien par des opérateurs existants que par de nouveaux entrants potentiels.

Le renforcement des capacités de production des opérateurs dans un contexte de ralentissement de la demande en ciment pourrait avoir un double effet sur l'activité de Holcim (Maroc) :

- Un ralentissement de la croissance des ventes de la société, conséquence de l'accroissement des surcapacités de production ;
- Une plus forte tension sur les marges commerciales.

Pour contenir ce risque et sécuriser ses parts de marché et sa rentabilité, plusieurs mesures commerciales sont mises en œuvre par Holcim (Maroc) dont notamment :

- L'enrichissement et la diversification du mix produit ;
- La fidélisation de la clientèle ;
- La diversification des canaux de distribution ;
- La consolidation du positionnement géographique sur toutes les régions du Maroc ;
- L'amélioration de la qualité des produits.

A noter que dans un contexte de surcapacité de production sur le marché national du ciment, la plupart des projets de nouvelles capacités ou d'extension des capacités existantes ont été reportés.

II. Risque lié aux secteurs de l'immobilier et du BTP

Le secteur cimentier est fortement dépendant du secteur du BTP dont l'activité reste étroitement liée au rythme de construction de logements ainsi qu'au nombre de projets d'infrastructures publiques, touristiques et industrielles.

L'industrie du ciment reste de ce fait sensible à certains facteurs tels que le pouvoir d'achat en général, la croissance démographique et l'urbanisation, les conditions d'octroi de crédit aux ménages sur le segment immobilier, ainsi que les politiques publiques en matière de logement et d'extension/renouvellement des infrastructures.

II.1. Secteur des travaux publics

Le développement du secteur cimentier au cours de la dernière décennie a été directement stimulé par la politique de mise à niveau et d'extension des infrastructures poursuivie par le Maroc.

La situation actuelle de l'économie, marquée par une pression sur les finances publiques (notamment en termes de déficit budgétaire et d'assèchement des liquidités), risque de freiner la cadence des investissements publics en infrastructures. Une telle situation pourrait avoir un impact défavorable sur la demande nationale de ciment et de béton.

II.2. Secteur de l'immobilier

En dépit de son potentiel de croissance intrinsèque, il existe un risque de ralentissement du secteur de l'immobilier en raison de la baisse de la demande en logements notamment sur les segments moyen et haut de gamme sous l'effet (i) d'un accroissement des prix cumulé à une baisse du pouvoir d'achat, (ii) d'un durcissement des conditions d'octroi des crédits en raison de l'assèchement des liquidités et (iii) d'une baisse de la demande des marocains résidents à l'étranger en raison de la crise dans le monde en général et en Europe en particulier.

Il convient de nuancer, toutefois, ces facteurs de risque par l'effet stimulant de la politique volontariste de lutte contre l'habitat insalubre menée par les pouvoirs publics. Cette politique passe par la garantie des conditions de développement d'une offre suffisante pour couvrir les besoins nationaux en logement.

Par ailleurs, le secteur de l'immobilier touristique, l'un des débouchés du secteur cimentier, demeure soumis au risque de ralentissement des investissements en infrastructures hôtelières sous l'effet du recul de la demande provenant des principaux marchés émetteurs de touristes à destination du pays.

II.3. Saisonnalité du secteur du BTP

Le marché du ciment et plus généralement celui des matériaux de construction demeure affecté par la saisonnalité de l'activité immobilière due notamment à la pluviométrie. En effet, des périodes marquées par de fortes pluies pourraient affecter le niveau de production dans le secteur du BTP et ralentiraient, par conséquent, les volumes de ventes de ciment et de béton.

III. Risque industriel

La performance industrielle des sites de production constitue un vecteur central de la rentabilité opérationnelle de la Société.

Cette performance est susceptible d'être affectée par (i) une inefficience des outils de production, (ii) des incidents techniques répétitifs, (iii) des erreurs humaines et (iv) des accidents dans les sites de production.

III.1. Risque lié à la production

La rentabilité de la Société demeure fortement dépendante de sa performance industrielle qui reste elle-même liée à la disponibilité entière de la capacité de production. Ainsi, l'interruption de la production en raison d'une panne d'une pièce maîtresse (broyeur, four, etc.), de mouvements sociaux, d'accidents ou en cas de force majeure, peut causer une diminution significative de la productivité de la Société.

Pour permettre l'appréciation du risque de survenance de pannes industrielles, il y a lieu, toutefois, de considérer la politique de maintenance adoptée par la Société, conforme aux standards internationaux du Groupe Holcim. Cette politique se base sur une maintenance préventive et une maintenance curative et permet d'organiser et de fiabiliser les interventions selon un système de gestion et de suivi informatisé.

Il convient de noter également que ces facteurs de risque sont couverts par des polices d'assurance portant sur les dommages aux biens ainsi que les pertes d'exploitation résultant de ces dommages.

III.2. Risque lié à la sécurité

La production de ciment requiert la réalisation d'opérations industrielles complexes qui induisent un risque d'accidents pour les travailleurs. Holcim (Maroc) met la sécurité du travail au centre de sa politique sociale et suit un système de vigilance exigeant et maîtrisé, permettant de minimiser le nombre d'accidents.

Ainsi, Holcim (Maroc) a mis au point plusieurs programmes visant à renforcer la sécurité sur les sites de production afin de préserver ses hommes et ses biens et d'assurer le respect de la réglementation en vigueur.

Le programme de sécurité mis en place porte notamment sur :

- L'organisation des audits de conformité légale des différents sites ;
- L'organisation des audits de conformité de l'hygiène du milieu de travail, des installations sanitaires et des locaux de restauration ;
- L'évaluation et le contrôle continu des risques ;
- L'analyse et la prise des mesures correctives après chaque incident ;
- La sensibilisation et la formation du personnel ;
- L'amélioration des techniques d'exploitation.

Par ailleurs, les risques industriels sont couverts par des polices d'assurance renouvelables chaque année par tacite reconduction.

Le risque de survenance d'accidents industriels ne peut cependant être totalement évacué malgré la mise en œuvre de ces mesures préventives.

III.3. Risque de dépréciation des actifs

L'industrie du ciment étant intensivement capitalistique, toute évolution technologique, des standards ou des normes pourrait induire un risque d'obsolescence des actifs actuels et contraindre les cimentiers à consentir des investissements de mise à niveau, éventuellement lourds.

IV. Risque de marché

Holcim (Maroc) est exposé au risque de change, ainsi qu'à d'autres risques de marché liés en particulier aux cours de certaines matières premières, notamment énergétiques.

IV.1. Risque de change

Holcim (Maroc) règle une partie de ses achats en devises. Ces achats concernent essentiellement les éléments suivants :

- Le petcoke, principalement libellé en dollars US ;
- Des achats de matières premières (adjuvants notamment), libellés en euros ou en dollars US.

En matière de prestations de service et de conseil, ainsi que de ressources humaines expatriées, la Société opère des règlements, principalement, en francs suisses.

Holcim (Maroc), en ligne avec la politique de gestion des risques de sa maison-mère, souscrit des contrats de change à terme afin de couvrir les transactions en devises dès le moment où elles sont identifiées.

IV.2. Risque lié aux coûts énergétiques

De par son activité, Holcim (Maroc) consomme une grande quantité de combustibles. Le groupe est ainsi, soumis à un risque de variation continu des cours des matières premières, notamment sur les marchés des combustibles (gaz naturel, petcoke, charbon, fuel, etc.), mais également sur les marchés d'autres fournitures telles que le fret maritime.

La structure du marché du BTP et l'intensité de la concurrence entre les cimentiers, font du secteur du ciment un marché d'offre, permettant aux opérateurs de répercuter, autant que faire se peut, la hausse des prix de consommables sur les prix de vente de leurs produits et d'assurer ainsi la rentabilité de leur activité.

Par ailleurs, et dans une optique d'optimisation des consommations en combustibles, Holcim (Maroc) développe l'utilisation de combustibles alternatifs (huiles usagées, pneus déchiquetés, résidus industriels, etc.) valorisés au sein de la plateforme de traitement des déchets d'Ecoval.

IV.3. Risque lié à la disponibilité des matières premières

Holcim (Maroc) dispose de ses propres réserves de calcaire et de granulats. Ces carrières représentent une durée de vie de plus de 40 ans et ne présentent pas de risque d'épuisement à moyen terme.

En revanche, la Société pourrait se voir refuser à l'avenir, des permis d'exploitation de nouvelles carrières et de non renouvellement des permis actuels.

IV.4. Risque fournisseur

L'exploitation de Holcim (Maroc) est fortement consommatrice de combustibles. En concentrant ses approvisionnements en combustibles auprès de Holcim Trading, société sœur du groupe, la Société limite considérablement tout risque de défaut fournisseur.

L'industrie encoure par ailleurs, un risque de délestage d'alimentation en électricité, exclusivement fournie par l'ONEE.

IV.5. Risque client

En tant que société commerciale, Holcim (Maroc) pourrait subir un risque de contrepartie, lié à son portefeuille de clients dans le cas où l'un d'entre eux représenterait une part significative dans le chiffre d'affaires de la Société.

Ce risque demeure très faible eu égard à la structure fragmentée de la clientèle. En effet, les 10 principaux clients de la Société représentent moins de 15% du chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2012.

V. Risque lié à l'environnement

L'exploitation d'une cimenterie requiert l'utilisation de certains déchets dangereux en tant que combustibles de substitution et induit des rejets gazeux ayant un impact direct sur son environnement naturel.

Holcim (Maroc) fait de l'environnement un des piliers majeurs de la politique de développement et de consolidation de ses activités et de ses ressources humaines.

D'une manière générale, les principaux risques environnementaux auxquels la Société fait face résident en (i) la contamination du sol au niveau de ses carrières et (ii) la pollution de l'environnement.

Dans l'optique de protéger son environnement des risques écologiques, la Société adopte une politique environnementale répondant aux exigences du Groupe Holcim et visant à garantir, grâce notamment à Ecoval, (i) le respect des normes environnementales, (ii) la revalorisation des combustibles et (iii) la minimisation de l'impact des produits chimiques, déchets et autres matières dangereuses sur l'environnement.

Cette politique, répondant aux meilleurs standards internationaux, est de nature à permettre à la Société de limiter toute responsabilité potentielle quant à d'éventuels dommages causés à son environnement naturel.

Enfin, il est important de signaler que les usines de Fès, d'Oujda et de Settat, le centre de broyage de Nador, le centre de distribution de Casablanca et la plateforme de traitement des déchets d'Ecoval font depuis plusieurs années l'objet d'une certification ISO 14 001 pour leur management respectueux de l'environnement.

Partie 10 : Faits exceptionnels, litiges et affaires contentieuse

A la veille de la présente Opération, Holcim (Maroc) et Holcim AOZ, ne connaissent aucun litige, affaires contentieuses ou élément exceptionnel susceptibles d'affecter significativement leurs résultats.

Il est à noter que Holcim (Maroc) et Holcim AOZ, ne font actuellement pas l'objet d'un contrôle fiscal. Holcim Bétons est la seule filiale du groupe faisant l'objet d'un contrôle fiscal non notifié à la veille de l'Opération.

Partie 11 : Annexes

I. Etats de synthèse de Holcim (Maroc)

I.1. Bilans de Holcim (Maroc)

I.1.1. Actif aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

ACTIF	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS (A)	-	7 132 456,66	5 349 342,50
Frais préliminaires	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	7 132 456,66	5 349 342,50
Primes de remboursement des obligations	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	595 463,72	1 158 849,20	1 342 964,69
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	3 640 797 769,13	3 656 926 958,80	3 548 967 939,72
Terrains	139 253 160,08	125 598 361,55	113 027 863,13
Constructions	747 447 478,74	688 587 285,85	1 019 348 910,88
Installations techniques, matériel et outillage	1 418 213 447,82	1 257 245 503,01	1 994 792 915,73
Matériel de transport	11 489 997,63	8 655 297,04	6 372 631,08
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	7 218 662,40	10 717 410,39	10 542 486,81
Autres immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	1 317 175 022,46	1 566 123 100,96	404 883 132,09
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	414 787 637,16	379 871 633,37	424 341 716,59
Prêts immobilisés	111 344,32	100 636,53	91 412,75
Autres créances financières	7 213 945,76	7 213 945,76	70 636 562,76
Titres de participation	407 462 347,08	372 557 051,08	353 613 741,08
Autres titres immobilisés	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	4 056 180 870,01	4 045 089 898,03	3 980 001 963,50
STOCK (F)	189 061 707,67	185 492 544,69	221 722 063,60
Marchandises	-	-	-
Matières et fournitures consommables	138 450 428,95	135 630 982,68	139 195 454,70
Produits en cours	-	-	-
Produits intermédiaires et produits résiduels	38 635 789,84	33 912 431,66	67 586 728,21
Produits finis	11 975 488,88	15 949 130,35	14 939 880,69
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	345 224 198,95	279 415 946,32	441 498 904,49
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	12 319 578,67	10 702 012,04	13 549 424,91
Clients et comptes rattachés	95 090 514,73	182 017 331,10	225 750 990,60
Personnel	1 122 408,44	892 548,79	1 050 859,43
Etat	69 781 114,19	47 475 771,26	140 248 746,35
Comptes d'associés	101 694 569,15	27 220 819,54	34 120 819,54
Autres débiteurs	61 584 987,94	7 834 868,93	23 017 409,05
Comptes de régularisation actif	3 631 025,83	3 272 594,66	3 760 654,61
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF CIRCULANT (I)	325 870,63	47 692,00	187 848,00
TOTAL II (F+G+H+I)	534 611 777,25	464 956 183,01	663 408 816,09
TRESORERIE-ACTIF	13 722 229,67	38 030 935,70	10 735 672,67
Chèques et valeurs à encaisser	27 645,40	27 681,40	27 682,30
Banques, TG et CCP	13 694 584,27	38 003 254,30	10 707 990,37
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	-	-	-
TOTAL III	13 722 229,67	38 030 935,70	10 735 672,67
TOTAL GENERAL I+II+III	4 604 514 876,93	4 548 077 016,74	4 654 146 452,26

Source : Holcim (Maroc)

I.1.2. Passif aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

PASSIF	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
CAPITAUX PROPRES (A)	1 859 102 320,06	1 848 361 659,46	1 723 337 806,80
Capital social ou personnel (1)	421 000 000,00	421 000 000,00	421 000 000,00
Primes de fusion	120 839 870,51	120 839 870,51	120 839 870,51
Réserve légale	42 100 000,00	42 100 000,00	42 100 000,00
Autres réserves	714 273 000,00	714 273 000,00	714 273 000,00
Reports à nouveau (2)	9 429 055,75	9 379 449,56	2 848 789,95
Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-	-
Résultat net de l'exercice (2)	551 460 393,80	540 769 339,39	422 276 146,34
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (B)	64 279 866,22	50 987 340,27	37 530 021,46
Subvention pour investissement	50 333 333,28	42 333 333,24	34 333 333,20
Provisions réglementées	13 946 532,94	8 654 007,03	3 196 688,26
Provisions pour investissement	-	-	-
DETTES DE FINANCEMENT (C)	1 699 979 758,37	1 699 979 758,37	1 500 000 000,00
Emprunts obligataires	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00
Autres dettes de financement	199 979 758,37	199 979 758,37	-
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	29 295 951,08	96 732 700,28	55 878 106,65
Provisions pour risques et charges	29 295 951,08	96 732 700,28	55 878 106,65
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	3 652 657 895,73	3 696 061 458,38	3 316 745 934,91
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	692 846 120,56	545 405 626,03	593 255 187,68
Fournisseurs et comptes rattachés	453 291 875,45	423 474 757,44	446 587 135,76
Clients créditeurs, avances et acomptes	6 900,00	6 900,00	6 900,00
Personnel	35 283 806,51	31 579 713,39	27 983 970,82
Organismes sociaux	5 522 619,24	8 121 055,78	9 323 692,37
Etat	94 650 287,23	70 928 776,84	95 474 312,08
Comptes d'associés	197 123,04	197 123,04	197 122,31
Autres créanciers	94 414 698,08	1 778 558,53	1 966 744,88
Comptes de régularisation passif	9 478 811,01	9 318 741,01	11 715 309,46
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	-	50 408 106,00	-
Autres provisions pour risques et charges	-	50 408 106,00	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Éléments circulants) (H)	-	1 248 464,00	390 891,00
TOTAL II (F+G+H)	692 846 120,56	597 062 196,03	593 646 078,68
TRESORERIE - PASSIF	259 010 860,64	254 953 362,33	743 754 438,67
Crédits d'escompte	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	-
Banques (soldes créditeurs)	259 010 860,64	254 953 362,33	743 754 438,67
TOTAL III	259 010 860,64	254 953 362,33	743 754 438,67
TOTAL GENERAL I+II+III	4 604 514 876,93	4 548 077 016,74	4 654 146 452,26

Source : Holcim (Maroc)

I.2. Comptes de résultats de Holcim (Maroc) aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
I- PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de marchandises (en l'état)	0,00	0,00	0,00
Ventes de biens et services produits (CA)	0,00	0,00	0,00
Chiffres d'affaires	2 213 878 648,08	2 150 780 986,20	2 003 049 257,35
Variation de stocks de produits	14 585 020,14	-749 716,71	32 665 046,89
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00
Subventions d'exploitations	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	40 000,00	40 000,00	0,00
Reprises d'exploitation: transfert de charges	89 947 673,18	37 388 183,59	27 049 516,11
Total I	2 318 451 341,40	2 187 459 453,08	2 062 763 820,35
II- CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats revendus de marchandises	0,00	0,00	0,00
Achats consommés de Matières et Fournitures	628 334 734,06	612 483 555,46	600 085 417,24
Autres Charges externes	224 965 935,62	221 444 543,53	230 776 072,66
Impôts et Taxes	39 341 766,30	14 067 212,34	14 525 098,10
Charges de personnel	147 856 700,80	132 838 187,82	156 636 808,40
Autres charges d'exploitation	23 916 540,69	4 158 147,94	2 013 651,00
Dotations d'exploitation	332 200 327,36	323 078 782,18	381 600 666,38
Total II	1 396 616 004,83	1 308 070 429,27	1 385 637 713,78
III- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	921 835 336,57	879 389 023,81	677 126 106,57
IV- PRODUITS FINANCIERS			
Produits des titres de participation	1 000 000,00	0,00	1 500 000,00
Gains de change	2 190 671,10	255 710,07	680 849,95
Intérêts et autres produits financiers	3 027 599,33	2 468 404,03	863 617,75
Reprises financières, transfert de charges	0,00	0,00	47 692,00
Total IV	6 218 270,43	2 724 114,10	3 092 159,70
V- CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts	73 802 775,06	64 416 414,54	61 830 088,51
Pertes de change	0,00	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00	0,00
Dotations financières	267 885,03	47 692,00	18 928 494,00
Total V	74 070 660,09	64 464 106,54	80 758 582,51
VI- RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-67 852 389,66	-61 739 992,44	-77 666 422,81
VII- RESULTAT COURANT (III+VI)	853 982 946,91	817 649 031,37	599 459 683,76

Source : Holcim (Maroc)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (suite)	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
RESULTAT COURANT (reports)	853 982 946,91	817 649 031,37	599 459 683,76
VIII- PRODUITS NON COURANTS			
Produits des cessions d'Immobilisation	5 189 877,84	121 160 000,00	0,00
Subventions d'équilibre	0,00	0,00	0,00
Reprises sur subvention d'Investissement	0,00	0,00	0,00
Autres produits non courants	0,00	0,00	0,00
Reprises non courantes : transfert de charges	7 876 573,81	13 336 533,03	66 825 669,36
Total VIII	13 066 451,65	134 496 533,03	66 825 669,36
IX- CHARGES NON COURANTES			
Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées	591 419,18	61 818 881,55	6590174,73
Subventions accordées	0,00	0,00	0,00
Autres charges non courantes	49 590 928,17	-32 004 531,33	48 292 858,05
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	7 334,52	116 061 228,28	56 586,92
Total IX	50 189 681,87	145 875 578,50	54 939 619,70
X- RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-37 123 230,22	-11 379 045,47	11 886 049,66
XI- RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	816 859 716,69	806 269 985,90	611 345 733,42
XII- Impôts sur les résultats	265 399 322,89	265 500 646,51	189 069 587,08
RESULTAT NET (XI-XII)	551 460 393,80	540 769 339,39	422 276 146,34

Source : Holcim (Maroc)

I.3. Etat des soldes de gestion de Holcim (Maroc) aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (T.F.R)		31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
1	+ Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00	0
2	- Achats revendus de marchandises	0,0	0,0	0
=	I- MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT	0,00	0,00	0,00
+	II- PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	2 228 463 668,22	2 150 031 269,49	2 035 714 304,24
3	Ventes de biens et services produits	2 213 878 648,08	2 150 780 986,20	2 003 049 257,35
4	Variation de stocks de produits	14 585 020,14	-749 716,71	32 665 046,89
5	Immo. produites par l'entreprise pour elle même	0,00	0,00	0,00
-	III- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	853 300 669,68	833 928 098,99	830 861 489,90
6	Achats consommés de matières et fournitures	628 334 734,06	612 483 555,46	600 085 417,24
7	Autres charges externes	224 965 935,62	221 444 543,53	230 776 072,66
=	IV- VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	1 375 162 998,54	1 316 103 170,50	1 204 852 814,34
	%	61,71%	61,21%	
8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
9	- Impôts et taxes	39 341 766,30	14 067 212,34	14 525 098,10
10	- Charges de personnel	147 856 700,80	132 838 187,82	156 636 808,40
=	V- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	1 187 964 531,44	1 169 197 770,34	1 033 690 907,84
=	OU INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	0,00	0,00	0
11	+ Autres produits d'exploitation	40 000,00	40 000,00	0,00
12	- Autres charges d'exploitation	23 916 540,69	4 158 147,94	2 013 651,00
13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	89 947 673,18	37 388 183,59	27 049 516,11
14	- Dotations d'exploitation	332 200 327,36	323 078 782,18	381 600 666,38
=	VI- RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	921 835 336,57	879 389 023,81	677 126 106,57
+/-	VII- RESULTAT FINANCIER	-67 852 389,66	-61 739 992,44	-77 666 422,81
=	VIII- RESULTAT COURANT (+ ou -)	853 982 946,91	817 649 031,37	599 459 683,76
+/-	IX- RESULTAT NON COURANT (+ ou -)	-37 123 230,22	-11 379 045,47	11 886 049,66
15	- Impôts sur les résultats	265 399 322,89	265 500 646,51	189 069 587,1
	X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	551 460 393,80	540 769 339,39	422 276 146,34

Source : Holcim (Maroc)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT		31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
1	Résultat net de l'exercice :			
	Bénéfice +	551 460 393,80	540 769 339,39	422 276 146,34
	Perte -			
2	+ Dotations d'exploitation	326 830 839,28	322 239 613,72	380 921 143,21
3	+ Dotations financières			18 740 646,00
4	+ Dotations non courantes	7 334,52	65 653 122,28	56 586,92
5	- Reprises d'exploitation	38 262 824,10	1 212 070,00	5 942 169,00
6	- Reprises financières			
7	- Reprises non courantes	7 876 573,81	13 336 533,03	66 825 669,36
8	- Produits des cessions des immobilisations	5 189 877,84	121 160 000,00	0,00
9	+ Valeurs nettes des immobilisations cédées	591 419,18	61 818 881,55	4 985 507,73
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	827 560 711,03	854 772 353,91	754 212 191,84
10	- Distributions de bénéfices	555 720 000,00	551 510 000,00	547 300 000,00
	AUTOFINANCEMENT	271 840 711,03	303 262 353,91	206 912 191,84

Source : Holcim (Maroc)

I.4. Tableaux de financement de Holcim (Maroc)

I.4.1. Tableau de financement de Holcim (Maroc) au 31 décembre 2010

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATIONS A-B	
			Emplois C	Ressources D
1- Financement permanent	3 652 657 895,73	3 655 416 400,32	2 758 504,59	-
2- Moins actif immobilisé	4 056 180 870,01	3 716 517 928,45	339 662 941,56	-
3- Fonds de roulement fonctionnel (A)	- 403 522 974,28	- 61 101 528,13	342 421 446,15	-
4- Actif circulant	534 611 777,25	634 029 443,35	-	99 417 666,10
5- Passif circulant	692 846 120,56	595 093 123,33	-	97 752 997,33
6= Besoin de financement (B) global (4-5)	- 158 234 343,31	38 936 320,02	-	197 170 663,43
7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B	- 245 288 630,97	- 100 037 848,15	-	145 250 782,72

Source : Holcim (Maroc)

MASSES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I - Ressources stables de l'exercice (Flux)				
Autofinancement (A)		271 840 711,03		535 934 241,15
Capacité d'autofinancement		827 560 711,03		897 994 241,15
Distribution de bénéfice		-555 720 000,00		-362 060 000,00
Cessions et réductions d'immobilisations (B)		5 480 564,39		7 509 047,93
Cessions d'immobilisations incorporelles		0,00		0,00
Cessions d'immobilisations corporelles		1 180 000,00		4 421 678,04
Cessions d'immobilisations financières		4 009 877,84		0,00
Récupération sur créances immobilières		290 686,55		3 087 369,89
Augment. des capitaux propres et assimilés (C)		40 000 000,00		0,00
Augmentation de capital, apports		0,00		0,00
subvention d'investissement		40 000 000,00		0,00
Augmentation des dettes de financement (D)				46 675 187,07
(nettes de primes de remboursement)				
Total I: Ressources Stables (A+B+C+D)		317 321 275,42		590 118 476,15
II - Emplois stable de l'exercice (Flux)				
Acquisition et augmentations d'immobilisations (E)	659 742 721,57		397 033 149,14	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	181 125,00		0,00	
Acquisition d'immobilisations corporelles	609 561 596,57		388 743 631,07	
Acquisition d'immobilisations financières	50 000 000,00		5 000 000,00	
Augmentation des créances immobilières			3 289 518,07	
Remboursement de capitaux propres (F)				
Remboursement de financement (G)			196 108 750,18	
Emplois en non valeurs (H)				
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	659 742 721,57		593 141 899,32	
III- Variation de besoin de financement global (B.F.G)				
		0,00	197 170 663,43	0,00
IV- Variation de la trésorerie		145 250 782,72	122 796 615,25	0,00
TOTAL GENERAL	659 742 721,57	659 742 721,57	715 938 514,57	715 938 514,57

Source : Holcim (Maroc)

I.4.2. Tableau de financement de Holcim (Maroc) au 31 décembre 2011

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATIONS A-B	
			Emplois C	Ressources D
1- Financement permanent	3 696 061 458,38	3 652 657 895,73	22 205 552,55	-
2- Moins actif immobilisé	4 045 089 898,03	4 056 180 870,01	-	11 090 971,98
3- Fonds de roulement fonctionnel (A)	- 349 028 439,65	- 403 522 974,28	11 114 580,57	-
4- Actif circulant	464 956 183,01	534 611 777,25	-	69 655 594,24
5- Passif circulant	597 062 196,03	692 846 120,56	30 174 809,33	-
6= Besoin de financement (B) global (4-5)	- 132 106 013,02	- 158 234 343,31	-	39 480 784,91
7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B	- 216 922 426,63	- 245 288 630,97	28 366 204,34	-

Source : Holcim (Maroc)

MASSES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I - Ressources stables de l'exercice (Flux)				
Autofinancement (A)		303 262 353,91		271 840 711,03
Capacité d'autofinancement		854 772 353,91		827 560 711,03
Distribution de bénéfice		-551 510 000,00		-555 720 000,00
Cessions et réductions d'immobilisations (B)		121 171 465,62		5 480 564,39
Cessions d'immobilisations incorporelles		0,00		0,00
Cessions d'immobilisations corporelles		75 000,00		1 180 000,00
Cessions d'immobilisations financières		121 085 000,00		4 009 877,84
Récupération sur créances immobilières		11 465,62		290 686,55
Augment. des capitaux propres et assimilés (C)				40 000 000,00
Augmentation de capital, apports				0,00
subvention d'investissement				40 000 000,00
Augmentation des dettes de financement (D)				
(nettes de primes de remboursement)				
Total I: Ressources Stables (A+B+C+D)		424 433 819,53		317 321 275,42
II - Emplois stable de l'exercice (Flux)				
Acquisition et augmentations d'immobilisations (E)	369 939 284,90		659 742 721,57	
Acquisition d'immobilisations incorporelles			181 125,00	
Acquisition d'immobilisations corporelles	347 449 533,07		609 561 596,57	
Acquisition d'immobilisations financières	22 488 994,00		50 000 000,00	
Augmentation des créances immobilières	757,83			
Remboursement de capitaux propres (F)				
Remboursement de financement (G)				
Emplois en non valeurs (H)				
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	369 939 284,90		659 742 721,57	
III- Variation de besoin de financement global (B.F.G)	26 128 330,29			197 170 663,43
IV- Variation de la trésorerie	28 366 204,34			145 250 782,72
TOTAL GENERAL	424 433 819,53	424 433 819,53	659 742 721,57	659 742 721,57

Source : Holcim (Maroc)

I.4.3. Tableau de financement de Holcim (Maroc) au 31 décembre 2012

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATIONS A-B	
			Emplois C	Ressources D
1- Financement permanent	3 316 745 935,00	3 696 061 458,00	379 315 523,00	-
2- Moins actif immobilisé	3 980 001 964,00	4 045 089 898,00	-	65 087 935,00
3- Fonds de roulement fonctionnel (A)	- 663 256 029,00	- 349 028 440,00	314 227 589,00	-
4- Actif circulant	663 408 816,00	464 956 183,00	198 452 633,00	-
5- Passif circulant	593 646 079,00	597 062 196,00	3 416 117,00	-
6= Besoin de financement (B) global (4-5)	69 762 737,00	- 132 106 013,00	201 868 750,00	-
7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B	- 733 018 766,00	- 216 922 427,00	-	516 096 339,00

Source : Holcim (Maroc)

MASSES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I - Ressources stables de l'exercice (Flux)				
Autofinancement (A)		206 912 192		303 262 354
Capacité d'autofinancement		754 212 192		854 772 354
Distribution de bénéfice		547 300 000		-551 510 000
Cessions et réductions d'immobilisations (B)		1 623 488		121 171 466
Cessions d'immobilisations incorporelles				0
Cessions d'immobilisations corporelles				75 000
Cessions d'immobilisations financières		202 664		121 085 000
Récupération sur créances immobilières		1 420 824		11 466
Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		0		0
Augmentation de capital, apports		0		0
subvention d'investissement		0		0
Augmentation des dettes de financement (D)		242		
(nettes de primes de remboursement)				
Total I: Ressources Stables (A+B+C+D)		208 535 922		424 433 820
II - Emplois stable de l'exercice (Flux)				
Acquisition et augmentations d'immobilisations (E)	322 783 511		369 939 285	
Acquisition d'immobilisations incorporelles				0
Acquisition d'immobilisations corporelles	257 949 287		347 449 533	
Acquisition d'immobilisations financières			22 488 994	
Augmentation des créances immobilières	64 834 224		758	
Remboursement de capitaux propres (F)				
Remboursement de financement (G)		199 980 000		
Emplois en non valeurs (H)				
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	522 763 511		369 939 285	
III- Variation de besoin de financement global (B.F.G)		201 868 750		26 128 330
IV- Variation de la trésorerie			516 096 339	28 366 204
TOTAL GENERAL	724 632 261	724 632 261	424 433 820	424 433 820

Source : Holcim (Maroc)

I.5. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE	
I - ACTIF IMMOBILISE A. EVALUATION A L'ENTREE 1. Immobilisation en non-valeurs 2. Immobilisation incorporelles 3. Immobilisation corporelles 4. Immobilisation financières B. CORRECTIONS DE VALEUR 1. Méthodes d'amortissements 2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation 3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif II - ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie) A. EVALUATION A L'ENTREE 1. Stocks 2. Créances 3. Titres et valeurs de placement B. CORRECTIONS DE VALEUR 1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation 2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif III - FINANCEMENT PERMANENT 1. Méthodes de réévaluation 2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées 3. Dettes de financement permanent 4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges 5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif IV - PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie) 1. Dettes du passif circulant 2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges 3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif V - TRESORERIE 1. Trésorerie - Actif 2. Trésorerie - Passif 3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	<p>Evaluation par la somme des charges supportées par la société</p> <p>Evaluation à leur coût d'acquisition</p> <p>Evaluation à leur coût d'acquisition ou de construction</p> <p>Evaluation à leur coût d'acquisition</p> <p>Amortissements linéaire et accéléré</p> <p>Pour faire à des risques suite à des litiges avec des tiers</p> <p>Au dernier cours de change de l'exercice</p> <p>Les matières et le consommable sont évalués au coût d'achat moyen pondéré et les en cours et les produits finis au coût de production moyen pondéré</p> <p>Sont inscrits en comptabilité à leur valeur nominale</p> <p>Sont inscrits en comptabilité à leur valeur d'achat</p> <p>La dépréciation est constatée par la constitution d'une provision pour faire face au risque constaté</p> <p>Au dernier cours de change de l'exercice</p> <p>Néant</p> <p>Conformément à la législation fiscale en vigueur</p> <p>Il est constitué par les emprunts à long terme</p> <p>Pour faire à des risques suite à des litiges avec des tiers</p> <p>Au dernier cours de change de l'exercice</p> <p>Sont inscrits en comptabilité à leur valeur nominale</p> <p>Pour faire à des risques suite à des litiges avec des tiers</p> <p>Au dernier cours de change de l'exercice</p> <p>Les avoirs en espèces et en banques sont inscrits en comptabilité pour leur montant nominal</p> <p>Les avoirs en banques sont inscrits en comptabilité pour leur montant nominal</p> <p>Néant</p>

Source : Holcim (Maroc)

I.6. Etat des dérogations au 31 décembre 2012

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation		Néant
III- Dérogations aux règles d'établissement et de Présentation des états de synthèse		

Source : Holcim (Maroc)

I.7. Etat des changements de méthode au 31 décembre 2012

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - Changements affectant les méthodes d'évaluation		Néant
II- Changements affectant les règles de présentation		

Source : Holcim (Maroc)

I.8. Détail des non-valeurs au 31 décembre 2012

COMPTE PRINCIPAL	INTITULE	MONTANT
2121	CHARGES A REPARTIR	
	Nouvelle route d'accès à l'usine	15 748 554,80
	Compensation financière	8 915 570,82
	TOTAL	24 664 125,62

I.9. Tableau des immobilisations autres que financières au 31 décembre 2012

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION				DIMINUTION		MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Prod. par l'entreprise	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	24 664 125,62	-	-	-	-	-	-	24 664 125,62
Frais préliminaires	24 664 125,62							24 664 125,62
Charges à répartir sur plus. exercices	-							-
Primes de remboursement obligations	-							-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 260 188,94	-	-	663 488,37	-	-	-	5 923 677,31
Immo. en recherche et développement	3 543 002,99			663 488,37				4 206 491,36
Brevets, marques, droits et valeurs sim.	952 369,20							952 369,20
Fonds commercial	-							-
Autres immobilisations incorporelles	764 816,75							764 816,75
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 686 887 569,33	257 949 286,79	-	1 403 737 254,45	-	395 882 615,23	1 404 400 736,42	6 548 290 758,92
Terrains	192 521 267,14		-	15,95		100 198,06		192 421 053,13
Constructions	1 147 556 641,98			402 817 490,38		21 424 577,05		1 528 949 555,31
Installat. Techn., matériel et outillages	3 672 986 122,83	13 720 530,36		999 473 765,11		374 332 056,79		4 311 848 361,51
Matériel de transport	45 473 211,00			377 101,32		21 583,33		45 828 728,99
Mobilier, matériel bureau et aménag.	62 227 225,42	1 067 988,88		1 068 913,59		4 200,00		64 359 927,89
Autres immobilisations corporelles	-							-
Immobilisations corporelles en cours	1 566 123 100,96	243 160 767,55					1 404 400 736,42	404 883 132,09
TOTAL	6 716 811 883,89	257 949 286,79	-	1 404 400 742,82	-	395 882 615,23	1 404 400 736,42	6 578 878 561,85

Source : Holcim (Maroc)

I.10. Tableau des amortissements de Holcim (Maroc) au 31 décembre 2012

NATURE	Cumul début	Dotation de	Amortissement sur	Cumul d'amortissement
	Exercice	l'exercice	immobilisation sorties	fin exercice
	1	2	3	4 = 1+2-3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	17 531 668,96	1 783 114,16	-	19 314 783,12
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	17 531 668,96	1 783 114,16	-	19 314 783,12
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 101 339,74	479 372,88	-	4 580 712,62
Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques droits et valeurs similaires	3 374 093,12	479 372,88	-	3 853 466,00
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	727 246,62	-	-	727 246,62
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 027 259 292,54	362 959 496,77	390 895 970,23	2 999 322 819,20
Terrains	66 922 905,59	12 470 284,28	-	79 393 190,00
Constructions	458 969 356,13	67 809 465,35	17 178 177,05	509 600 644,43
Installations techniques, matériel et outillage	2 413 039 301,82	277 708 153,81	373 692 009,85	2 317 055 445,78
Matériel de transport	36 817 913,96	2 659 767,28	21 583,33	39 456 097,91
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	51 509 815,04	2 311 826,05	4 200,00	53 817 441,08
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-

Source : Holcim (Maroc)

I.11. Tableau des plus ou moins values de Holcim (Maroc) au 31 décembre 2012

Date	Immobilisation	VB	Amortissements	VNC	Produit de cession	Plus Values	Moins Values
31/12/2012	Cite NAIMA	4 346 898,06	0,00	4 346 598,06	0,00		-4 346 598,06
31/12/2012	Refroidisseur	969 112,85	331 113,23	637 999,62	0,00		-637 999,62
31/12/2012	Système monitoring	10 925,95	8 878,63	2 047,32			-2 047,32
	TOTAL	5 326 936,86	339 991,86	4 986 645,00	0	0	-4 986 645,00

Source : Holcim (Maroc)

I.12. Tableaux des titres de participation de Holcim (Maroc)

I.12.1. Tableau des titres de participation au 31 décembre 2010

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation en capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
CIMENT BLANC DU MAROC	CIMENT	3 740 000,00	50%	2 550 000,00	2 550 000,00	31/12/2010	9 407 411,90	1 253 379,52	
HOLCIM BETONS	BETON	37 886 000,00	100%	93 524 001,00	37 886 000,00	31/12/2010	33 960 431,33	7 935 321,36	
ANDIRA	SOCIETE IMMOBILIERE	120 000,00	100%	4 693 013,75	4 693 013,75	31/12/2010	508 698,52	48 734,00	
BATIPRODIS	MATERIAUX DE CONSTRU.	25 000 000,00	100%	25 000 000,00	25 000 000,00	31/12/2010	9 470 498,98	-4 974 095,86	
HOLCIM GRANULATS	GRANULAT	15 000 000,00	100%	15 000 000,00	15 000 000,00	31/12/2010	26 123 512,57	8 744 362,01	
HOLCIM AOZ	CIMENT	400 000 000,00	51%	306 000 000,00	306 000 000,00	31/12/2010	916 012 322,77	228 029 664,59	
ECOVAL	AFR	15 000 000,00	100%	15 000 000,00	15 000 000,00	31/12/2010	13 991 922,32	111 039,34	
HAS	PROMOTION IMMO.	4 000 000,00	33%	1 333 333,33	1 333 333,33	31/12/2010	715 016,16	-95 450,03	
TOTAL		500 746 000,00		463 100 348,08	407 462 347,08		1 010 189 814,55	241 052 954,93	

Source : Holcim (Maroc)

I.12.2. Tableau des titres de participation au 31 décembre 2011

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation en capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
CIMENT BLANC DU MAROC	CIMENT	3 740 000,00	50%	2 550 000,00	2 550 000,00	31/12/2011	8 933 969,34	-260 676,87	
HOLCIM BETONS	BETON	37 886 000,00	100%	93 524 001,00	37 886 000,00	31/12/2011	39 050 579,25	5 090 147,92	
ANDIRA	SOCIETE IMMOBILIERE	120 000,00	100%	4 693 013,75	4 693 013,75	31/12/2011	560 813,52	52 115,00	
BATIPRODIS	MATERIAUX DE CONSTRU.	25 000 000,00	100%	25 000 000,00	25 000 000,00	31/12/2011	11 792 987,00	2 322 488,02	
HOLCIM GRANULATS	GRANULAT	15 000 000,00	100%	15 000 000,00	15 000 000,00	31/12/2011	26 695 454,44	571 941,87	
HOLCIM AOZ	CIMENT	666 667 000,00	32,8%	271 094 704,00	271 094 704,00	31/12/2011	1 479 787 728,43	163 774 905,66	
ECOVAL	AFR	15 000 000,00	100%	15 000 000,00	15 000 000,00	31/12/2011	13 742 101,80	-249 820,52	
HAS	PROMOTION IMMO.	4 000 000,00	33%	1 333 333,33	1 333 333,33	31/12/2011	715 016,16	0,00	
TOTAL		767 413 000,00		428 195 052,08	372 557 051,08		1 581 278 649,94	171 301 101,08	

Source : Holcim (Maroc)

I.12.3. Tableau des titres de participation au 31 décembre 2012

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation en capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
CIMENT BLANC DU MAROC	CIMENT	3 740 000,00	50%	2 550 000,00	2 550 000,00	31/12/2012	11 334 689,12	4 636 312,67	
HOLCIM BETONS	BETON	37 886 000,00	100%	93 524 001,00	37 886 000,00	31/12/2012	39 003 505,76	-47 073,49	
ANDIRA	SOCIETE IMMOBILIERE	120 000,00	100%	4 693 013,75	4 693 013,75	31/12/2012	611 717,68	50 904,16	
BATIPRODIS	MATERIAUX DE CONSTRU.	25 000 000,00	100%	25 000 000,00	6 056 690,00	31/12/2012	6 259 353,93	-5 533 633,07	
HOLCIM GRANULATS	GRANULAT	15 000 000,00	100%	15 000 000,00	15 000 000,00	31/12/2012	33 337 957,68	6 642 503,24	
HOLCIM AOZ	CIMENT	666 667 000,00	32,8%	270 892 040,00	270 892 040,00	31/12/2012	1 640 988 271,46	161 200 543,03	
ECOVAL	AFR	15 000 000,00	100%	15 000 000,00	15 000 000,00	31/12/2012	11 868 479,53	-2 123 442,79	
HAS	PROMOTION IMMO.	4 000 000,00	33%	1 333 333,33	1 333 333,33	31/12/2012	713 516,16	-1 500,00	
TOTAL		767 413 000,00		427 992 388,08	353 411 077,08		1 744 117 491,32	164 824 613,75	

I.13. Tableaux des provisions de Holcim (Maroc)

I.13.1. Tableau des provisions au 31 décembre 2010

NATURE	Montant début		DOTATIONS			REPRISES		Montant fin
	exercice	D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	2 701 318,00				0,00	0,00	0,00	2 701 318,00
2. Provisions réglementées	19 315 772,19	0,00	0,00	7 334,52			5 376 573,77	13 946 532,94
3. Provisions durables pour risques et charges	59 925 610,18	7 633 165,00			38 262 824,1			29 295 951,08
SOUS TOTAL (A)	81 942 700,37	7 633 165,00	0,00	7 334,52	38 262 824,10	0,00	5 376 573,77	45 943 802,02
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	51 111 169,63	5 369 488,08	0,00	0,00	25 313 438,08	0,00	0,00	31 167 219,63
5. Autres Provisions pour risques et charge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	55 638 001,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 638 001,00
SOUS TOTAL (B)	106 749 170,63	5 369 488,08	0,00	0,00	25 313 438,08	0,00	0,00	86 805 220,63
TOTAL (A+B)	188 691 871,00	13 002 653,08	0,00	7 334,52	63 576 262,18	0,00	5 376 573,77	132 749 022,65

Source : Holcim (Maroc)

I.13.2. Tableau des provisions au 31 décembre 2011

NATURE	Montant début		DOTATIONS			REPRISES		Montant fin exercice
	exercice	D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	2 701 318,00				0,00	0,00	0,00	2 701 318,00
2. Provisions réglementées	13 946 532,94	0,00	0,00	0,00			5 292 525,91	8 654 007,03
3. Provisions durables pour risques et charges	29 295 951,08	3 039 704,00		65 609 115,20	1 212 070			96 732 700,28
SOUS TOTAL (A)	45 943 802,02	3 039 704,00	0,00	65 609 115,20	1 212 070,00	0,00	5 292 525,91	108 088 025,31
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	31 167 219,63	605 018,05	0,00	0,00	51 78 991,61	0,00	0,00	26 593 246,07
5. Autres Provisions pour risques et charge	9 478 811,01	0,00	0,00	50 248 036,00	0,00	0,00	0,00	59 726 847,01
6. Provisions pour titres de participation	55 638 001,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 638 001,00
SOUS TOTAL (B)	96 284 031,64	605 018,05	0,00	50 248 036,00	5 178 991,61	0,00	0,00	141 958 094,08
TOTAL (A+B)	142 227 833,66	3 644 722,05	0,00	115 857 151,20	6 391 061,61	0,00	5 292 525,91	250 046 119,39

Source : Holcim (Maroc)

I.13.3. Tableau des provisions au 31 décembre 2012

NATURE	Montant début		DOTATIONS			REPRISES		Montant fin
	exercice	D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	exercice
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	2 701 318,00				2 701 318,00		0,00	0,00
2. Provisions réglementées	8 654 007,03	0,00	0,00	0,00			5 457 318,77	3 196 688,26
3. Provisions durables pour risques et charges	96 732 700,28	15 698 022,00			3 240 851,00		53 311 764,63	55 878 106,65
SOUS TOTAL (A)	108 088 025,31	15 698 022,00	0,00	0,00	5 942 169,00	0,00	58 769 083,40	59 074 794,91
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	26 593 246,07	1 826 482,09	0,00		6 351 487,79	0,00	0,00	22 068 240,37
5. Autres Provisions pour risques et charge	59 726 847,01	0,00	2 396 568,45	0,00	0,00	0,00	50 408 106,00	11 715 309,46
6. Provisions pour titres de participation	55 638 001,00	0,00	18 740 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 378 647,00
SOUS TOTAL (B)	141 958 094,08	1 826 482,09	21 137 214,45	0,00	6 351 487,79	0,00	50 408 106,00	108 162 196,83
TOTAL (A+B)	250 046 119,39	17 524 504,09	21 137 214,45	0,00	12 293 656,79	0,00	109 177 189,40	167 236 991,74

Source : Holcim (Maroc)

I.14. Tableau des créances de Holcim (Maroc) au 31 décembre 2012

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	70 727 975,51	7 017 982,26	63 719 217,00	0,00	0,00	6 917 345,76	0,00	0,00
Prêts immobilisés	91 412,75	100 638,50						
Autres créances financières	70 636 562,76	6 917 345,76	63 719 217,00			6 917 345,76		
DE L'ACTIF CIRCULANT	450 492 190,05	0,00	450 492 190,05	0,00	0,00	140 248 746,35	194 741 921,50	14 892 354,02
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	13 549 424,91		13 549 424,91					
Clients et comptes rattachés	234 744 276,16		234 744 276,16				139 912 404,09	14 892 354,02
Personnel	1 050 859,43		1 050 859,43					
Etat	140 248 746,35		140 248 746,35			140 248 746,35		
Comptes d'associés	34 120 819,54		34 120 819,54				34 120 819,54	
Autres débiteurs	23 017 409,05		23 017 409,05				20 708 697,87	
Comptes de régularisation - Actif	3 760 654,61		3 760 654,61				0,00	

Source : Holcim (Maroc)

I.15. Tableau des dettes de Holcim (Maroc) au 31 décembre 2012

Dettes	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes Publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts obligataires	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00						
Autres dettes de financement	0,00	0,00						
DU PASSIF CIRCULANT	593 255 187,68	0,00	593 255 187,68	197 122,31	111 924 595,45	104 798 004,45	60 022 532,66	35 477 254,91
Fournisseurs et comptes rattachés	446 587 135,76		446 587 135,76		111 924 595,45		58 055 787,78	35 477 254,91
Clients créditeurs, avances et acomptes	6 900,00		6 900,00					
Personnel	27 983 970,82		27 983 970,82					
Organismes sociaux	9 323 692,37		9 323 692,37			9 323 692,37		
Etat	95 474 312,08		95 474 312,08			95 474 312,08		
Comptes d'associés	197 122,31		197 122,31	197 122,31				
Autres créanciers	1 966 744,88		1 966 744,88				1 966 744,88	
Comptes de régularisation -Passif	11 715 309,46		11 715 309,46					

Source : Holcim (Maroc)

I.16. Tableau des sûretés réelles données ou reçues de Holcim (Maroc) au 31 décembre 2012

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
	<i>N</i>	<i>E</i>	<i>A</i>	<i>N</i>	<i>T</i>

(1) Gage : 1 - Hypothèque : 2 - Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 - (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

I.17. Tableau des engagements donnés ou reçus de Holcim (Maroc) au 31 décembre 2012

ENGAGEMENTS DONNES		Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Engagements donnés	MAD	12 914 934,11	11 696 934,11
Engagements reçus local	MAD	49 423 756,09	65 523 345,23
Engagements reçus étranger	EUR	12 590 360,00	19 379 360,00
TOTAL (1)			

Source : Holcim (Maroc)

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liée

I.18. Tableau des biens en crédit-bail de Holcim (Maroc) au 31 décembre 2012

RUBRIQUE	DATE DE LA 1 ^{ère} ECHEANCE	DUREE DU CONTRAT EN MOIS	VALEUR ESTIMEE DU BIEN A LA DATE DU CONTRAT	DUREE THEORIQUE D'AMORTISSEMENT DU BIEN	CUMUL DES EXERCICES PRECEDENTS DES REDEVANCES	MONTANT DE L'EXERCICE DES REDEVANCES	REDEVANCES RESTANT A PAYER		PRIX D'ACHAT RESIDUEL EN FIN DE CONTRAT	OBSERVATIONS
							A MOINS D'UN AN	A PLUS D'UN AN		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Voitures de service										
Renaul Laguna Seffraoui	01.01.2009	48	267 242,33	4 ans	273 226,08	35 318,64	0,00	0,00	2 672,42	
C4 Picasso SX 1;6 HDI MKH	01.02.2009	48	202 716,67	4 ans	207 052,50	60 899,33	5 030,30	0,00	2 024,17	
Peugeot partner combi	01.03.2009	48	124 724,88	4 ans	123 968,02	37 798,82	6 189,96	0,00	1 247,25	
Citroen C4 SX 1.6 HDI EL KEHAL	01.01.2009	48	172 603,33	4 ans	175 924,60	30 878,05	0,00	0,00	1 726,03	
Peugeot 308 Astreinte Oujda	01.08.2009	60	168 000,00	5 ans	121 674,04	45 860,56	42 344,52	23 118,76	1 680,00	
Renault espace Drouet	01.01.2011	60	391 666,67	5 ans	108 964,80	108 964,80	108 964,80	217 929,60	3 916,67	
Skoda Octavia TDI Mokhliss	01.04.2011	48	161 600,67	4 ans	40 848,75	54 465,00	54 465,00	68 081,25	1 616,01	
Opel Insigna Bensaid	01.02.2011	60	373 020,83	5 ans	95 083,34	103 727,28	103 727,28	216 098,50	3 730,21	
Skoda Octavia Dahmani	01.04.2011	48	161 600,67	4 ans	40 848,75	45 387,50	0,00	0,00	1 616,01	
Audi A6 Ezerouqui	01.07.2011	60	392 725,67	5 ans	54 565,62	109 131,24	109 131,24	272 828,10	3 927,26	
Audi A6 Bouchentouf	01.07.2011	60	392 725,67	5 ans	54 565,62	109 131,24	109 131,24	272 828,10	3 927,26	
Audi A6 Imani	01.07.2011	60	392 725,67	5 ans	54 565,62	109 131,24	109 131,24	272 828,10	3 927,26	
Opel Insignia Lehlou	01.08.2011	60	231 041,66	5 ans	26 750,95	64 202,28	64 202,28	165 855,89	2 310,42	
Renault Megane Belgaid	01.05.2011	48	160 833,33	4 ans	36 137,68	54 206,52	54 206,52	72 275,36	1 608,33	
Skoda Octavia TDI Mazighi	01.01.2012	48	161 600,67	4 ans	0,00	54 465,00	54 465,00	108 930,00	1 616,01	
Pick up Ford Ranger Oujda	01.01.2012	60	186 809,33	5 ans	0,00	43 309,92	43 309,92	129 929,76	1 868,09	
Citroen Nex C4 Navailles	01.01.2012	48	160 517,50	4 ans	0,00	53 997,60	53 997,60	107 995,20	1 605,18	
Citroen Nex C4 Eddakar	01.01.2012	48	160 517,50	4 ans	0,00	53 997,60	53 997,60	107 995,20	1 605,18	
			4 262 673,05	0,00	1 414 176,37	1 174 872,62	972 294,50	2 036 693,82	42 623,76	

I.19. Détail des postes du C.P.C de Holcim (Maroc)

I.19.1. Détail des du C.P.C au 31 décembre 2012

POSTE		EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
	<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
711	Ventes de marchandises		
	. Ventes de marchandises au Maroc		
	. Ventes de marchandises à l'étranger		
	. Reste du poste des marchandises		
	Total		
	Ventes de biens et de services produits		
	. Ventes de biens au Maroc	1 696 810 314,14	1 839 788 527,86
	. Ventes de biens à l'étranger		
	. Ventes de services au Maroc	21 910 635,93	299 325,00
	. Ventes de services à l'étranger	0,00	0,00
	. Redevances pour brevets, marques droits...	9 669 536,45	10 326 816,10
	. Reste du poste des ventes et services produits	274 658 770,83	300 366 317,24
	Total	2 003 049 257,35	2 150 780 986,20
713	Variation des stocks de produits		
	. Variation des stocks de biens produits (+)	32 665 046,89	-749 716,71
	. Variation des stocks des services produits (+)	0,00	0,00
	. Variation des stocks de produits en cours (+)	0,00	0,00
	Total	32 665 046,89	-749 716,71
718	Autres produits d'exploitation		
	. Jetons de présence reçus	0,00	40 000,00
	. Reste du poste (produits divers)	0,00	0,00
	Total	0,00	40 000,00
719	Reprises d'exploitation : transfert de charges		
	. Reprises	11 146 697,87	6 127 104,95
	. Transferts de charges	15 902 818,24	31 261 078,64
	Total	27 049 516,11	37 388 183,59
738	Produits financiers : intérêts et autres produits financiers		
	. Intérêts et produits assimilés	788 829,86	2 354 665,70
	. Revenus des créances rattachées à des participations	0,00	113 738,33
	. Produits nets sur cession de titres et valeurs de placement	74 012,19	0,00
	. Reste du poste intérêts et autres produits financiers	775,70	0,00
	Total	863 617,75	2 468 404,03
	TOTAL		

POSTE		EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
	<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
611	Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
	. Achats de marchandises	0,00	0,00
	. Variations des stocks de marchandises (+)		
	Total	0,00	0,00
612	Achats de marchandises		
	. Achats de matières premières	125 090 684,89	92 746 448,08
	. Variation des stocks de matières premières (+)		
	. Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	383 707 062,18	433 828 785,06
	. Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+)	1 611 608,22	7 500 329,27
	. Achats non stockés de matières et de fournitures	49 712 855,12	51 307 059,40
	. Achats de travaux, études et prestations de services	39 963 206,83	27 100 933,65
	Total	600 085 417,24	612 483 555,46
613/614	Autres charges externes		
	. Locations et charges locatives	3 681 409,57	4 392 233,15
	. Redevances de crédit-bail	1 174 872,62	799 099,87
	. Entretien et réparations	18 685 241,87	21 595 851,56
	. Primes d'assurances	5 250 404,70	5 440 795,85
	. Rémunération du personnel extérieur à l'entreprise et détachés	0,00	0,00
	. Rémunération d'intermédiaires et honoraires	7 233 143,73	4 042 534,88
	. Redevances pour brevets, marques, droits ...	22 448 330,00	22 929 991,00
	. Transports	58 413 868,41	45 661 253,27
	. Déplacements, missions et réceptions	6 700 333,25	7 344 267,80
	. Reste du poste des autres charges externes	107 188 468,51	109 238 516,15
	Total	230 776 072,66	221 444 543,53
617	Charges de personnel		
	. Rémunération du personnel	98 875 701,38	95 975 122,20
	. Charges sociales	22 091 355,62	20 431 319,28
	. Reste du poste des charges de personnel	35 669 751,40	16 431 746,34
	Total	156 636 808,40	132 838 187,82
618	Autres charges d'exploitation		
	. Jetons de présence	2 013 651,00	2 004 762,00
	. Perte sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
	. Reste du poste des autres charges d'exploitation	0,00	2 153 385,94
	Total	2 013 651,00	4 158 147,94
638	Charges financières : autres charges financières		
	. Charges nettes sur cession de titres et valeurs de placement	0,00	0,00
	. Reste du poste des autres charges financières	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00
658	Charges non courantes		
	. Pénalités sur marchés et débits		
	. Pénalités et amendes fiscales et pénales	26 692 442,63	0,00
	. Pénalités et amendes fiscales et pénales	0,00	20 858,00
	. Créances devenues irrécouvrables		
	. Reste du poste des autres charges non courantes	21 600 415,42	-32 025 389,33
	Total	48 292 858,05	-32 004 531,33

I.19.2. Détail des du C.P.C au 31 décembre 2011

POSTE		EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
711	Ventes de marchandises	0,00	
	. Ventes de marchandises au Maroc	0,00	
	. Ventes de marchandises à l'étranger		
	. Reste du poste des marchandises		
	Total	0,00	0,00
	Ventes de biens et de services produits		
	. Ventes de biens au Maroc	1 839 788 527,86	1 901 023 791,82
	. Ventes de biens à l'étranger	0,00	0,00
	. Ventes de services au Maroc	299 325,00	25 747 535,00
	. Ventes de services à l'étranger	0,00	0,00
	. Redevances pour brevets, marques droits...	10 326 816,10	10 527 859,97
	. Reste du poste des ventes et services produits	300 366 317,24	276 579 461,29
	Total	2 150 780 986,20	2 213 878 648,08
713	Variation des stocks de produits		
	. Variation des stocks de biens produits (+)	-749 716,71	14 585 020,14
	. Variation des stocks des services produits (+)	0,00	0,00
	. Variation des stocks de produits en cours (+)	0,00	0,00
	Total	-749 716,71	14 585 020,14
718	Autres produits d'exploitation		
	. Jetons de présence reçus	40 000,00	40 000,00
	. Reste du poste (produits divers)	0,00	0,00
	Total	40 000,00	40 000,00
719	Reprises d'exploitation : transfert de charges		
	. Reprises	6 127 104,95	63 576 262,18
	. Transferts de charges	31 261 078,64	26 371 411,00
	Total	37 388 183,59	89 947 673,18
738	Produits financiers : intérêts et autres produits financiers		
	. Intérêts et produits assimilés	2 354 665,70	19 285,52
	. Revenus des créances rattachées à des participations	113 738,33	1 227 308,58
	. Produits nets sur cession de titres et valeurs de placement	0,00	1 781 005,23
	. Reste du poste intérêts et autres produits financiers	0,00	0,00
	Total	2 468 404,03	3 027 599,33
	TOTAL		

POSTE		EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
	<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
611	Achats revendus de marchandises		
	. Achats de marchandises	0,00	0,00
	. Variations des stocks de marchandises (+)	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00
612	Achats de marchandises		
	. Achats de matières premières	92 746 448,08	114 712 533,18
	. Variation des stocks de matières premières (+)		
	. Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	433 828 785,06	433 715 445,83
	. Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+)	7 500 329,27	-5 804 969,30
	. Achats non stockés de matières et de fournitures	51 307 059,40	44 910 169,02
	. Achats de travaux, études et prestations de services	27 100 933,65	37 801 555,33
	Total	612 483 555,46	625 334 734,06
613/614	Autres charges externes		
	. Locations et charges locatives	4 392 233,15	5 363 877,21
	. Redevances de crédit-bail	799 099,87	263 190,70
	. Entretien et réparations	21 595 851,56	21 946 734,32
	. Primes d'assurances	5 440 795,85	5 722 730,32
	. Rémunération du personnel extérieur à l'entreprise et détachés	0,00	2 113 960,25
	. Rémunération d'intermédiaires et honoraires	4 042 534,88	2 628 596,24
	. Redevances pour brevets, marques, droits ...	22 929 991,00	22 532 248,00
	. Transports	45 661 253,27	52 950 057,28
	. Déplacements, missions et réceptions	7 344 267,80	10 365 417,57
	. Reste du poste des autres charges externes	109 238 516,15	101 079 123,73
	Total	221 444 543,53	224 965 935,62
617	Charges de personnel		
	. Rémunération du personnel	95 975 122,20	101 009 075,51
	. Charges sociales	20 431 319,28	19 977 817,19
	. Reste du poste des charges de personnel	16 431 746,34	26 869 808,10
	Total	132 838 187,82	147 856 700,80
618	Autres charges d'exploitation		
	. Jetons de présence	2 004 762,00	2 004 762,00
	. Perte sur créances irrécouvrables	0,00	21 911 778,69
	. Reste du poste des autres charges d'exploitation	2 153 385,94	0,00
	Total	4 158 147,94	23 916 540,69
638	Charges financières : autres charges financières		
	. Charges nettes sur cession de titres et valeurs de placement	0,00	0,00
	. Reste du poste des autres charges financières	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00
658	Charges non courantes		
	. Pénalités sur marchés et débits		
	. Rappels d'impôts (autres que sur le résultat)		6 902 520,00
	. Pénalités et amendes fiscales et pénales	20 858,00	4 000 040,00
	. Créances devenues irrécouvrables		0,00
	. Reste du poste des autres charges non courantes	-32 025 389,33	38 688 368,17
	Total	-32 004 531,33	49 590 928,17

I.20. Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal de Holcim (Maroc)

I.20.1. Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2012

INTITULES		MONTANT	MONTANT
<u>I. RESULTAT NET COMPTABLE</u>	-		
. Bénéfice net		422 276 146,34	
. Perte nette			
<u>II. REINTEGRATIONS FISCALES</u>	-	55 100 655,22	
1. Courantes			
. Cadeau + sponsoring	206 825,00		
. Cotisations et dons	1 004 095,77		
. Diverses fres s/ ex. antérieur	6 417 357,12		
. Diverses charges du personnel	709 486,66		
. Leasing + location véhicules	165 340,00		
. Voiture imposable	865 253,01		
. Compensation financière	1 783 114,17		
. Réintégration risque licence et marque	11 665 437,00		
. Contribution groupe	6 194 833,50		
. Reconstitution de carrière	15 698 022,00		
. Provision charge non déductible	10 000 000,00		
. Ecart de conversion passif	390 891,00		
. Indemnités de départ	0,00		
Impôts et taxes sur exercices antérieurs			
2. Non courantes		287 770 551,13	
. Impôts sur sociétés	189 069 587,08		
. Contrôle fiscal			
. Pénalité contrôle fiscal	77 100 548,63		
. Charge non courantes	8 081 181,42		
. Cohésion social	13 519 234,00		
<u>III. DEDUCTIONS FISCALES</u>			134 915 395,75
1. Courantes			
. Ecart de conversion passif	1 248 464,00		
. Reprise Prov. Clients douteux statistiques	1 175 407,55		
. Reprise charges réintégréés	3 000 000,00		
. Reprise réintégration partie contrôle	46 949 669,00		
. Reprise provision	3 458 437,00		
. Autres charges réintégréés 2011	4 436 280,00		
. Reprise charges réintégréés	3 680 310,00		
. Reprise retraite complémentaire	1 240 851,00		
. Reprise réintégration fiscale	7 738 133,33		
. Reprise accenture	2 000 000,00		
2. Non courantes			
. Reprise contrôle fiscal	53 311 763,63		
. Reprise provision sur stock	5 176 080,24		
. Dividende	1 500 000,00		
TOTAL		765 147 352,69	134 915 395,75
<u>IV. RESULTAT BRUT FISCAL</u>			
. Bénéfice brut si T1>T2 (A)			630 231 956,94
. Déficit brut fiscal si T2>T1 (B)			

<u>V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</u>		
. Exercice n-4 Amort différés		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
<u>VI. RESULTAT NET FISCAL</u>		
. Bénéfice net fiscal (A - C)		630 231 956,94
. Déficit net fiscal (B)		
<u>VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</u>		
<u>VII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</u>		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

I.20.2. Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2011

INTITULES	MONTANT	MONTANT
<u>I. RESULTAT NET COMPTABLE</u>	-	
. Bénéfice net		540 769 339,39
. Perte nette		
<u>II. REINTEGRATIONS FISCALES</u>	-	19 651 509,29
1. Courantes		
. Cadeau + sponsoring	1 261 688,59	
. Cotisations et dons	342 753,80	
. Diverses fres s/ ex. antérieur	1 357 711,20	
. Diverses charges du personnel	2 145 835,21	
. Leasing + location véhicules	328 042,93	
. Créances douteuses stat	1 175 407,55	
. Client douteux	53 908,25	
. Prov Stock pièce de rechange	234 150,40	
. Voiture imposable	814 449,19	
. Complément autre charge du personnel	3 000 000,00	
. Charge non réceptionné affaire	300 000,00	
. Réintégration risque		
. Compensation financière	1 783 114,17	
. Reconstitution de carrière	1 039 704,00	
. Provision maroclear	130 000,00	
. Ecart de conversion passif	1 248 464,00	
. Indemnités de départ	4 436 280,00	
Impôts et taxes sur exercices antérieurs		
2. Non courantes		391 038 133,11
. Impôts sur sociétés	265 500 646,51	
. Contrôle fiscal	116 017 221,20	
. Pénalité contrôle sur dossier	9 499 407,40	
. Charge non courantes	20 858,00	

III. DEDUCTIONS FISCALES		66 456 826,77
1. Courantes		
. Ecart de conversion passif	321 696,00	
. Prov. Clients douteux statistiques	624 297,75	
. Reprise Clients douteux	498 107,07	
. Reprise affaire Beumer	0,00	
. Autres charges réintégréés 2010	23 085 629,00	
. Reprise pièce de rechange	1 915 026,95	
2. Non courantes		
. Reprise provision sur stock	3 000 000,00	
. Reprise contrôle de dossier	37 000 000,00	
. Reprise retraite complémentaire	12 070,00	
TOTAL	951 458 981,79	66 456 826,77
IV. RESULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut si T1>T2 (A)		885 002 155,02
. Déficit brut fiscal si T2>T1 (B)		
V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4 Amort différés		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI. RESULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal (A - C)		885 002 155,02
. Déficit net fiscal (B)		
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

I.20.3. Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2010

INTITULES		MONTANT	MONTANT
<u>I. RESULTAT NET COMPTABLE</u>	-		
. Bénéfice net		551 460 393,80	
. Perte nette			
<u>II. REINTEGRATIONS FISCALES</u>	-	40 302 196,78	
1. Courantes			
. Cadeau + sponsoring	1 096 869,85		
. Cotisations et dons	108 516,00		
. Diverses fres s/ ex. antérieur	2 800 980,95		
. Leasing + location véhicules	372 144,73		
. Client douteux	631 862,40		
. Créances douteuses stat	624 297,75		
. Prov Stock cock	3 000 000,00		
. Prov Stock pièce de rechange	471 964,80		
. Prov retraite anticipée	1 096 624,00		
. Autres charges non déductibles	24 085 629,00		
. Ecart de conversion passif	321 696,00		
. Reconstitution de carrière	1 036 541,00		
. Divers charges du personnel	4 655 070,00		
Impôts et taxes sur exercices antérieurs			
2. Non courantes		350 187 018,11	
. Impôts sur sociétés	265 399 322,89		
. Divers pénalités et amendes	45 783 517,00		
. Taxes urbaines Fès	38 004 178,22		
. Provision personnel	1 000 000,00		
. Charges nc/ex antérieures			
<u>III. DEDUCTIONS FISCALES</u>			57 285 199,05
1. Courantes			
. Ecart de conversion passif	53 810,97		
. Prov. Clients douteux statistiques	66 584,00		
. Reprise prov non déductibles cadeaux	1 090 700,59		
. Reprise charges réintégréées en 2010	8 500 000,00		
. Reprise pièce de rechange	1 201 659,39		
. Dividendes CBM	1 000 000,00		
2. Non courantes			
. Reprise provision sur stock	2 200 000,00		
. Reprise retraite complémentaire	43 172 444,10		
TOTAL		941 949 608,69	57 285 199,05
<u>IV. RESULTAT BRUT FISCAL</u>			
. Bénéfice brut si T1>T2 (A)			884 664 409,64
. Déficit brut fiscal si T2>T1 (B)			
<u>V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</u>			
. Exercice n-4 Amort différés			
. Exercice n-3			
. Exercice n-2			
. Exercice n-1			
<u>VI. RESULTAT NET FISCAL</u>			

. Bénéfice net fiscal (A - C)		884 664 409,64
. Déficit net fiscal (B)		
<u>VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</u>		
<u>VII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</u>		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

I.21. Détermination du résultat courant avant impôts de Holcim (Maroc)

I.21.1. Détermination du résultat courant avants impôts au 31 décembre 2012

I. DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
. Résultat courant d'après CPC		599 459 683,76
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	55 100 655,22
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	74 927 551,88
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)	579 632 787,10
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)	173 889 836,13
. Résultat courant après impôts	(=)	405 742 950,97
II. INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES		
-		
-		
-		

I.21.2. Détermination du résultat courant avants impôts au 31 décembre 2011

I. DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
. Résultat courant d'après CPC		817 649 031,37
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	19 651 509,29
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	26 444 756,77
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)	810 855 783,89
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)	243 256 735,17
. Résultat courant après impôts	(=)	567 599 048,72
II. INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES		
-		
-		
-		

I.21.3. Détermination du résultat courant avants impôts au 31 décembre 2010

I. DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
. Résultat courant d'après CPC		853 982 946,91
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	40 302 196,78
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	11 912 754,95
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)	882 372 388,74
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)	264 711 716,62
. Résultat courant après impôts	(=)	617 660 672,12
II. INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES		
-		
-		
-		

I.22. Détail de la taxe sur la valeur ajoutée de Holcim (Maroc)

I.22.1. Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2012

NATURE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE 1	OPERATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DECLARATIONS TVA DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1+2-3=4)
A. TVA Facturée	17 930 518,13	449 786 403,19	436 402 527,87	31 314 393,45
B. TVA Récupérable	46 751 803,48	200 683 758,94	183 799 837,77	63 635 724,65
. sur charges	41 369 602,67	127 420 648,07	155 266 663,82	13 523 586,92
. sur immobilisations	5 382 200,81	73 263 110,87	28 533 173,95	50 112 137,73
C. TVA Dûe ou crédit de TVA = (A-B)	-28 821 285,35	249 102 644,25	252 602 690,10	-32 321 331,20

I.22.2. Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2011

NATURE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE 1	OPERATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DECLARATIONS TVA DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1+2-3=4)
A. TVA Facturée	3 344 474,14	462 004 960,25	447 418 916,26	17 930 518,13
B. TVA Récupérable	66 368 870,42	183 047 183,20	209 455 929,10	39 960 124,52
. sur charges	59 269 271,04	162 122 218,25	186 813 565,58	34 577 923,71
. sur immobilisations	7 099 599,38	20 924 964,95	22 642 363,52	5 382 200,81
C. TVA Dûe ou crédit de TVA = (A-B)	-63 024 396,28	278 957 777,05	237 962 987,16	-22 029 606,39

I.22.3. Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2010

NATURE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE 1	OPERATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DECLARATIONS TVA DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1+2-3=4)
A. TVA Facturée	59 592 093,88	501 682 318,79	557 929 938,53	3 344 474,14
B. TVA Récupérable	102 240 247,54	282 424 889,26	332 058 566,50	66 368 870,42
. sur charges	86 679 758,81	264 968 916,38	292 379 404,15	59 269 271,04
. sur immobilisations	15 560 488,73	31 218 273,00	39 679 162,35	7 099 599,38
C. TVA Dûe ou crédit de TVA = (A-B)	-42 648 153,66	261 494 230,23	225 871 372,03	-63 024 396,28

I.23. Etat de répartition du capital de Holcim (Maroc) au 31 décembre 2012

Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
	Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
2	3	4	5	6	7	8
Belgique	2147000	2147000	100,00	214 700 000,00	214 700 000,00	214 700 000,00
SUISSE	10	10	100,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
RABAT	10	10	100,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
BRUXELLES	10	10	100,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
RABAT	10	10	100,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
RABAT	10	10	100,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
RABAT	10	10	100,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
RABAT	10	10	100,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
RABAT	10	10	100,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
PARIS	10	10	100,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
CASABLANCA	10	10	100,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
ARABIE SAOUDITE	579 949	579 949	100,00	57 994 900,00	57 994 900,00	57 994 900,00
	1 482 951	1 482 951	100,00	148 295 100,00	148 295 100,00	148 295 100,00

I.24. Tableaux des affectations de résultats de Holcim (Maroc)

I.24.1. Tableau d'affectation du résultat au 31 décembre 2010

MONTANT		MONTANT	
<u>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</u>		<u>B. AFFECTATION DES RESULTATS</u>	
. Report à nouveau	5 525 456,30	. Réserve légale	
. Résultats nets en instance d'affectation		. Autres réserves	
. Résultat net de l'exercice	559 623 599,45	. Tantièmes	
. Prélèvement sur les réserves		. Dividendes	555 720 000,00
. Autres prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	9 429 055,75
TOTAL A	565 149 055,75	TOTAL B	565 149 055,75

Source : Holcim (Maroc)

I.24.2. Tableau d'affectation du résultat au 31 décembre 2011

MONTANT		MONTANT	
<u>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</u>		<u>B. AFFECTATION DES RESULTATS</u>	
. Report à nouveau	9 429 055,76	. Réserve légale	
. Résultats nets en instance d'affectation	0,00	. Autres réserves	
. Résultat net de l'exercice	551 460 393,80	. Tantièmes	
. Prélèvement sur les réserves		. Dividendes	551 510 000,00
. Autres prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	9 379 449,56
TOTAL A	560 889 449,56	TOTAL B	560 889 449,56

Source : Holcim (Maroc)

I.24.3. Tableau d'affectation du résultat au 31 décembre 2012

MONTANT		MONTANT	
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
. Report à nouveau		. Réserve légale	
. Résultats nets en instance d'affectation	9 379 450,56	. Autres réserves	
. Résultat net de l'exercice	540 769 339,39	. Tantièmes	
. Prélèvement sur les réserves		. Dividendes	547 300 000,00
. Autres prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	2 848 789,95
TOTAL A	550 148 789,95	TOTAL B	550 148 789,95

Source : Holcim (Maroc)

I.25. Résultats et autres éléments caractéristiques de Holcim (Maroc) au cours des trois derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE n-2	EXERCICE n-1	EXERCICE n
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
. Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non valeurs	1 923 382 186,28	1 892 216 543,07	1 755 518 485,76
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	2 213 878 648,08	2 150 780 986,20	2 003 049 257,35
2. Résultat avant impôts	816 859 716,69	806 269 985,90	611 345 733,42
3. Impôts sur les résultats	265 399 322,89	265 500 646,51	189 069 587,08
4. Bénéfices distribués	555 720 000,00	551 510 000,00	547 300 000,00
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	9 429 055,75	9 379 449,56	2 848 789,95
RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
. Résultat net par action ou part sociale	130,99	128,45	100,30
. Bénéfices distribués par action ou part sociale	132,00	131,00	130,00
PERSONNEL			
. Montant des salaires bruts de l'exercice	101 009 075,51	95 975 122,20	98 875 701,38
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	450,00	420,00	405,00

I.26. Tableaux des opérations en devises de Holcim (Maroc) comptabilisées pendant l'exercice

I.26.1. Tableau des opérations en devises au 31 décembre 2012

NATURE	ENTREE CONTRE-VALEUR EN MAD	SORTIE CONTRE-VALEUR EN MAD
. Financement permanent	X	
. Immobilisations brutes		50 569 348,00
. Rentrées sur immobilisations	X	
. Remboursement des dettes de financement		
. Produits	397 317,86	
. Charges		
. Autres charges		142 370 876,00
. Coke de pétrole		111 913 513,00
Total des entrées	397 317,86	
Total des sorties		304 853 737,00
Balance devises	397 317,86	304 853 737,00
Total	397 317,86	304 853 737,00

I.26.2. Tableau des opérations en devises au 31 décembre 2011

NATURE	ENTREE CONTRE-VALEUR EN MAD	SORTIE CONTRE-VALEUR EN MAD
. Financement permanent	X	
. Immobilisations brutes		51 069 085,83
. Rentrées sur immobilisations	X	
. Remboursement des dettes de financement		
. Produits	2 807 235,09	
. Charges		
. Autres charges		83 314 909,89
. Coke de pétrole		160 862 460,00
Total des entrées	2 807 235,09	
Total des sorties		295 246 455,72
Balance devises	2 807 235,09	295 246 455,72
Total	2 807 235,09	295 246 455,72

I.26.3. Tableau des opérations en devises au 31 décembre 2010

NATURE	ENTREE CONTRE-VALEUR EN MAD	SORTIE CONTRE-VALEUR EN MAD
. Financement permanent	X	
. Immobilisations brutes		196 615 301,94
. Rentrées sur immobilisations	X	
. Remboursement des dettes de financement		
. Produits	9 355 479,75	
. Charges		
. Coke de pétrole Autres charges		185 313 651,00
Total des entrées	9 355 479,75	
Total des sorties		381 928 952,94
Balance devises	9 355 479,75	381 928 952,94
Total	9 355 479,75	381 928 952,94

I.27. Datations et événements postérieurs à l'exercice clos le 31 décembre 2012

I. DATATION

 Date de clôture (1) : **31 DECEMBRE 2012**

 Date d'établissement des états de synthèse (2) : **15 FEVRIER 2013**

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

Source : Holcim (Maroc)
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHES

DATE	INDICATION DES EVENEMENTS
	- Favorables
	- Défavorables

Source : Holcim (Maroc)

II. Etats de synthèse de Holcim AOZ

II.1. Bilans de Holcim AOZ

II.1.1. Actif de Holcim AOZ aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

ACTIF	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS (A)	545 492,00	3 609 443,00	2 672 989,00
Frais préliminaires	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	545 492,00	3 609 443,00	2 672 989,00
Primes de remboursement des obligations	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	-	-	2 983 903,48
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	38 758 694,97	53 547 544,04	60 275 502,93
Terrains	5 360 460,00	5 360 460,00	5 360 460,00
Constructions	4 544 670,21	4 031 796,82	5 263 264,54
Installations techniques, matériel et outillage	14 918 827,26	20 791 924,36	37 082 302,55
Matériel de transport	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	335 578,92	423 140,57	834 225,80
Autres immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	13 599 158,58	22 940 222,29	11 735 250,04
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	6 573 534,55	6 562 034,55	6 562 034,55
Prêts immobilisés	-	-	-
Autres créances financières	6 573 534,55	6 562 034,55	6 562 034,55
Titres de participation	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	45 877 721,52	63 719 021,59	72 494 429,96
STOCK (F)	118 862 008,52	107 924 478,03	95 601 407,11
Marchandises	7 049 773,71	-	-
Matières et fournitures consommables	102 012 337,73	98 987 290,04	87 165 008,35
Produits en cours	-	-	-
Produits intermédiaires et produits résiduels	9 799 897,08	4 097 154,82	207 323,18
Produits finis	-	4 840 033,17	8 229 075,58
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	300 806 123,45	269 190 552,20	274 593 817,85
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	5 322 852,66	1 804 801,55	685 089,92
Clients et comptes rattachés	159 398 975,02	191 766 363,63	208 399 451,15
Personnel	432 846,27	348 141,51	263 834,32
Etat	40 857 394,10	70 745 039,19	62 613 306,06
Comptes d'associés	-	-	-
Autres débiteurs	92 477 092,58	2 475 140,96	527 215,97
Comptes de régularisation actif	2 316 962,82	2 051 065,36	2 104 920,43
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	706 913 743,51	1 248 279 985,56	1 458 838 073,65
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF CIRCULANT (I)	-	-	-
TOTAL II (F+G+H+I)	1 126 581 875,48	1 625 395 015,79	1 829 033 298,61
TRESORERIE-ACTIF	5 930 170,53	29 650 262,29	15 025 002,85
Chèques et valeurs à encaisser	3 228 934,39	13 792 422,29	6 902 613,08
Banques, TG et CCP	2 696 143,18	15 852 747,04	8 117 296,81
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	5 092,96	5 092,96	5 092,96
TOTAL III	5 930 170,53	29 650 262,29	15 025 002,85
TOTAL GENERAL I+II+III	1 178 389 767,53	1 718 764 299,67	1 916 552 731,42

Source : Holcim (Maroc)

II.1.2. Passif de Holcim AOZ aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

PASSIF	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
CAPITAUX PROPRES (A)	916 012 322,77	1 479 787 728,43	1 640 988 271,46
Capital social ou personnel (1)	400 000 000,00	666 667 000,00	666 667 000,00
Primes de fusion	-	133 333 500,00	133 333 500,00
Réserve légale	14 399 132,91	25 800 616,13	33 989 361,41
Autres réserves	-	-	-
Reports à nouveau (2)	273 583 525,27	490 211 706,64	645 797 867,02
Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-	-
Résultat net de l'exercice (2)	228 029 664,59	163 774 905,66	161 200 543,03
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (B)	-	-	-
Subvention pour investissement	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-
DETTES DE FINANCEMENT (C)	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-
Autres dettes de financement	-	-	-
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	15 141 085,86	43 046 791,90	23 130 467,90
Provisions pour risques et charges	15 141 085,86	43 046 791,90	23 130 467,90
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	931 153 408,63	1 522 834 520,33	1 664 118 739,36
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	240 173 861,61	195 065 496,51	249 248 215,94
Fournisseurs et comptes rattachés	120 207 308,79	130 922 055,54	156 554 155,17
Clients créditeurs, avances et acomptes	216 160,00	216 160,00	216 160,00
Personnel	7 423 640,70	8 452 839,90	6 565 015,65
Organismes sociaux	482 161,43	572 733,91	700 545,45
Etat	74 336 807,57	54 860 758,85	81 658 712,20
Comptes d'associés	-	-	-
Autres créanciers	37 507 783,12	40 948,31	3 553 627,47
Comptes de régularisation passif	-	-	-
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)	-	-	-
TOTAL II (F+G+H)	240 173 861,61	195 065 496,51	249 248 215,94
TRESORERIE - PASSIF	7 062 497,29	864 282,83	3 185 776,12
Crédits d'escompte	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	-
Banques (soldes créditeurs)	7 062 497,29	864 282,83	3 185 776,12
TOTAL III	7 062 497,29	864 282,83	3 185 776,12
TOTAL GENERAL I+II+III	1 178 389 767,53	1 718 764 299,67	1 916 552 731,42

Source : Holcim (Maroc)

II.2. Comptes de résultats de Holcim AOZ aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
I- PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de marchandises (en l'état)	0,00	0,00	0,00
Ventes de biens et services produits (CA)	1 185 647 997,99	1 061 861 326,35	985 796 574,77
Chiffres d'affaires	1 185 647 997,99	1 061 861 326,35	985 796 574,77
Variation de stocks de produits	-9 592 325,29	-7 912 482,80	-539 789,23
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00
Subventions d'exploitations	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	5 367 301,13
Reprises d'exploitation: transfert de charges	6 381 614,81	39 081 936,79	16 288 256,50
Total I	1 182 437 287,51	1 093 030 780,34	1 006 912 343,17
II- CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats revendus de marchandises	0,00	0,00	0,00
Achats consommés de Matières et Fournitures	398 119 483,15	409 731 302,09	370 844 501,82
Autres Charges externes	396 029 765,59	393 122 697,08	396 768 961,46
Impôts et Taxes	42 085 891,93	22 111 832,37	32 785 757,50
Charges de personnel	20 626 161,12	15 848 580,63	15 176 464,59
Autres charges d'exploitation	433 017,00	1 553 171,86	497 144,00
Dotations d'exploitation	11 047 151,29	8 056 587,21	11 931 359,63
Total II	868 341 470,08	850 424 171,24	828 004 189,00
III- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	314 095 817,43	242 606 609,10	178 908 154,17
IV- PRODUITS FINANCIERS			
Produits des titres de participation	0,00	0,00	0,00
Gains de change	4 213 256,98	490 446,42	1 021 144,03
Intérêts et autres produits financiers	26 556 002,14	32 600 366,18	49 654 719,89
Reprises financières, transfert de charges	0,00	0,00	0,00
Total IV	30 769 259,12	33 090 812,60	50 675 863,92
V- CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts	-181 263,64	29 050,96	384 691,31
Pertes de change	5 505 182,52	4 630 095,98	1 552 921,33
Autres charges financières	0,00	0,00	0,00
Dotations financières	0,00	0,00	0,00
Total V	5 323 918,88	4 659 146,94	1 937 612,64
VI- RESULTAT FINANCIER (IV-V)	25 445 340,24	28 431 665,66	48 738 251,28
VII- RESULTAT COURANT (III+VI)	339 541 157,67	271 038 274,76	227 646 405,45

Source : Holcim (Maroc)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (suite)	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
RESULTAT COURANT (reports)	339 541 157,67	271 038 274,76	227 646 405,45
VIII- PRODUITS NON COURANTS			
Produits des cessions d'Immobilisation	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équilibre	0,00	0,00	0,00
Reprises sur subvention d'Investissement	0,00	0,00	0,00
Autres produits non courants	0,00	0,00	0,00
Reprises non courantes : transfert de charges	0,00	0,00	14 077 464,00
Total VIII	0,00	0,00	14 077 464,00
IX- CHARGES NON COURANTES			
Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées	0,00	0,00	9 780,14
Subventions accordées	0,00	0,00	0,00
Autres charges non courantes	3 678 083,81	-2 101 436,26	10 325 966,00
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	0,00	27 369 399,04	0,00
Total IX	3 678 083,81	25 267 962,78	10 335 746,14
X- RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-3 678 083,81	-25 267 962,78	3 741 717,86
XI- RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	335 863 073,86	245 770 311,98	231 388 123,31
XII- Impôts sur les résultats	107 833 409,27	81 995 406,32	70 187 580,28
RESULTAT NET (XI-XII)	228 029 664,59	163 774 905,66	161 200 543,03

Source : Holcim (Maroc)

II.3. Etat des soldes de gestion de Holcim AOZ aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (T.F.R)		31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
1	+ Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00	0
2	- Achats revendus de marchandises	0,0	0,0	0
=	I- MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT	0,00	0,00	0,00
+	II- PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	1 176 055 672,70	1 053 948 843,55	985 256 785,54
3	Ventes de biens et services produits	1 185 647 997,99	1 061 861 326,35	985 796 574,77
4	Variation de stocks de produits	-9 592 325,29	-7 912 482,80	-539 789,23
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	0,00	0,00	0,00
-	III- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	794 149 248,74	802 853 999,17	767 613 463,28
6	Achats consommés de matières et fournitures	398 119 483,15	409 731 302,09	370 844 501,82
7	Autres charges externes	396 029 765,59	393 122 697,08	396 768 961,46
=	IV- VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	381 906 423,96	251 094 844,38	217 643 322,26
	%	32,47%	23,82%	22,51%
8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
9	- Impôts et taxes	42 085 891,93	22 111 832,37	32 785 757,50
10	- Charges de personnel	20 626 161,12	15 848 580,63	15 176 464,59
=	V- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	319 194 370,91	213 134 431,38	169 681 100,17
=	OU INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	0,00	0,00	0
11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	5 367 301,13
12	- Autres charges d'exploitation	433 017,00	1 553 171,86	497 144,00
13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	6 381 614,81	39 081 936,79	16 288 256,50
14	- Dotations d'exploitation	11 047 151,29	8 056 587,21	11 931 359,63
=	VI- RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	314 095 817,43	242 606 609,10	178 908 154,17
+/-	VII- RESULTAT FINANCIER	25 445 340,24	28 431 665,66	48 738 251,28
=	VIII- RESULTAT COURANT (+ ou -)	339 541 157,67	271 038 274,76	227 646 405,45
+/-	IX- RESULTAT NON COURANT (+ ou -)	-3 678 083,81	-25 267 962,78	3741717,86
15	- Impôts sur les résultats	107 833 409,27	81 995 406,32	70 187 580,28
	X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	228 029 664,59	163 774 905,66	161 200 543,03

Source : Holcim (Maroc)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT		31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
1	Résultat net de l'exercice :			
	Bénéfice +	228 029 664,59	163 774 905,66	161 200 543,03
	Perte -	0,00	0,00	0,00
2	+ Dotations d'exploitation	7 858 137,52	3 408 033,15	5 517 803,44
3	+ Dotations financières	0,00	0,00	0,00
4	+ Dotations non courantes	0,00	27 369 399,04	0,00
5	- Reprises d'exploitation	0,00	25 353,00	5 981 368,00
6	- Reprises financières	0,00	0,00	0,00
7	- Reprises non courantes	0,00	0,00	14 077 464,00
8	- Produits des cessions des immobilisations	0,00	0,00	0,00
9	+ Valeurs nettes des immobilisations cédées	0,00	0,00	9 780,14
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	235 887 802,11	194 526 984,85	146 669 294,61
10	- Distributions de bénéfices	0,00	0,00	0,00
	AUTOFINANCEMENT	235 887 802,11	194 526 984,85	146 669 294,61

Source : Holcim (Maroc)

II.4. Tableaux de financement de Holcim AOZ

II.4.1. Tableau de financement au 31 décembre 2010

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATIONS A-B	
			Emplois C	Ressources D
1- Financement permanent	931 153 408,63	696 249 901,04	-	234 903 507,59
2- Moins actif immobilisé	45 877 721,52	23 607 654,55	22 270 066,97	-
3- Fonds de roulement fonctionnel (A)	885 275 687,11	672 642 246,49	-	212 633 440,62
4- Actif circulant	1 126 581 875,48	1 016 898 547,12	109 683 328,36	-
5- Passif circulant	240 173 861,61	305 805 712,98	65 631 851,37	-
6= Besoin de financement (B) global (4-5)	886 408 013,87	711 092 834,14	175 315 179,73	-
7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B	- 1 132 326,76	- 38 450 587,65	37 318 260,89	-

Source : Holcim (Maroc)

MASSES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I - Ressources stables de l'exercice (Flux)				
Autofinancement (A)	235 887 802,11			
Capacité d'autofinancement	235 887 802,11			
Distribution de bénéfice	0,00			
Cessions et réductions d'immobilisations (B)	0,00			
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,00			
Cessions d'immobilisations corporelles	0,00			
Cessions d'immobilisations financières	0,00			
Récupération sur créances immobilières	0,00			
Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)	0,00			
Augmentation de capital, apports	0,00			
subvention d'investissement	0,00			
Augmentation des dettes de financement (D)	0,00			
(nettes de primes de remboursement)				
Total I: Ressources Stables (A+B+C+D)	235 887 802,11			
II - Emplois stable de l'exercice (Flux)				
Acquisition et augmentations d'immobilisations (E)	23 254 361,49			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	681 865,00			
Acquisition d'immobilisations corporelles	22 572 496,49			
Acquisition d'immobilisations financières				
Augmentation des créances immobilières				
Remboursement de capitaux propres (F)				
Remboursement de financement (G)				
Emplois en non valeurs (H)	0,00			
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	23 254 361,49			
III- Variation de besoin de financement global (B.F.G)	175 315 179,73	0,00		
IV- Variation de la trésorerie	37 318 260,89	0,00		
TOTAL GENERAL	235 887 802,11	235 887 802,11		

Source : Holcim (Maroc)

II.4.2. Tableau de financement au 31 décembre 2011

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATIONS A-B	
			Emplois C	Ressources D
1- Financement permanent	1 522 834 520,33	931 153 408,63	-	591 681 111,70
2- Moins actif immobilisé	63 719 021,59	45 877 721,52	17 841 300,07	-
3- Fonds de roulement fonctionnel (A)	1 459 115 498,74	885 275 687,11	-	573 839 811,63
4- Actif circulant	1 625 395 015,79	1 126 581 875,48	498 813 140,31	-
5- Passif circulant	195 065 496,51	240 173 861,61	45 108 365,10	-
6= Besoin de financement (B) global (4-5)	1 430 329 519,28	886 408 013,87	543 921 505,41	-
7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B	28 785 979,46	- 1 132 326,76	29 918 306,22	-

Source : Holcim (Maroc)

MASSES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I - Ressources stables de l'exercice (Flux)				
Autofinancement (A)		194 526 984,85		235 887 802,71
Capacité d'autofinancement		194 526 984,85		235 887 802,71
Distribution de bénéfice		0,00		0,00
Cessions et réductions d'immobilisations (B)		11 500,00		0,00
Cessions d'immobilisations incorporelles		0,00		0,00
Cessions d'immobilisations corporelles		0,00		0,00
Cessions d'immobilisations financières		0,00		0,00
Récupération sur créances immobilières		11 500,00		
Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		400 000 500,00		0,00
Augmentation de capital, apports		400 000 500,00		0,00
subvention d'investissement		0,00		0,00
Augmentation des dettes de financement (D)				
(nettes de primes de remboursement)				
Total I: Ressources Stables (A+B+C+D)		594 538 984,85		235 887 802,71
II - Emplois stable de l'exercice (Flux)				
Acquisition et augmentations d'immobilisations (E)	20 699 173,22		23 254 361,49	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	20 699 173,22		681 865,00	
Acquisition d'immobilisations corporelles			22 572 496,49	
Acquisition d'immobilisations financières				
Augmentation des créances immobilières				
Remboursement de capitaux propres (F)				
Remboursement de financement (G)				
Emplois en non valeurs (H)	0,00		0,00	
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	20 699 173,22		23 254 361,49	
III- Variation de besoin de financement global (B.F.G)	543 921 505,41	0,00	175 315 179,73	
IV- Variation de la trésorerie	29 918 306,22	0,00	37 318 260,89	
TOTAL GENERAL	594 538 984,85	594 538 984,85	235 887 802,11	235 887 802,71

Source : Holcim (Maroc)

II.4.3. Tableau de financement au 31 décembre 2012

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATIONS A-B	
			Emplois C	Ressources D
1- Financement permanent	1 664 118 739,36	1 522 834 520,33	-	141 284 219,03
2- Moins actif immobilisé	72 494 429,96	63 719 021,59	8 775 408,37	-
3- Fonds de roulement fonctionnel (A)	1 591 624 309,40	1 459 115 498,74	-	132 508 810,66
4- Actif circulant	1 829 033 298,61	1 625 395 015,79	203 638 282,82	-
5- Passif circulant	249 248 215,94	195 065 496,51	-	54 182 719,43
6= Besoin de financement (B) global (4-5)	1 579 785 082,67	1 430 329 519,28	149 455 563,39	-
7- Trésorerie nette (Actif - Passif) A-B	11 839 226,73	28 785 979,46	-	16 946 752,73

Source : Holcim (Maroc)

MASSES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I - Ressources stables de l'exercice (Flux)				
Autofinancement (A)		146 669 294,61		194 526 984,85
Capacité d'autofinancement		146 669 294,61		194 526 984,85
Distribution de bénéfice		0,00		0,00
Cessions et réductions d'immobilisations (B)		0,00		11 500,00
Cessions d'immobilisations incorporelles		0,00		0,00
Cessions d'immobilisations corporelles		0,00		0,00
Cessions d'immobilisations financières				
Récupération sur créances immobilières		0,00		11 500,00
Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		0,00		400 000 500,00
Augmentation de capital, apports		0,00		400 000 500,00
subvention d'investissement		0,00		0,00
Augmentation des dettes de financement (D)				
(nettes de primes de remboursement)				
Total I: Ressources Stables (A+B+C+D)		146 669 294,61		594 538 984,85
II - Emplois stable de l'exercice (Flux)				
Acquisition et augmentations d'immobilisations (E)	14 160 483,95		20 699 173,22	
Acquisition d'immobilisations incorporelles	14 160 483,95		4 004 405,00	
Acquisition d'immobilisations corporelles			16 694 768,22	
Acquisition d'immobilisations financières				
Augmentation des créances immobilières				
Remboursement de capitaux propres (F)				
Remboursement de financement (G)				
Emplois en non valeurs (H)	0,00		0,00	
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	14 160 483,95		20 699 173,22	
III- Variation de besoin de financement global (B.F.G)	149 455 563,39	0,00	543 921 505,41	0,00
IV- Variation de la trésorerie	0,00	16 946 752,73	29 918 306,22	0,00
TOTAL GENERAL	163 616 047,34	163 616 047,34	594 538 984,85	594 538 984,85

Source : Holcim (Maroc)

II.5. Principales méthodes d'évaluation de Holcim AOZ

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE	
I - ACTIF IMMOBILISE A. EVALUATION A L'ENTREE 1. Immobilisation en non-valeurs 2. Immobilisation incorporelles 3. Immobilisation corporelles 4. Immobilisation financières B. CORRECTIONS DE VALEUR 1. Méthodes d'amortissements 2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation 3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif II - ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie) A. EVALUATION A L'ENTREE 1. Stocks 2. Créances 3. Titres et valeurs de placement B. CORRECTIONS DE VALEUR 1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation 2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif III - FINANCEMENT PERMANENT 1. Méthodes de réévaluation 2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées 3. Dettes de financement permanent 4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges 5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif IV - PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie) 1. Dettes du passif circulant 2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges 3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif V - TRESORERIE 1. Trésorerie - Actif 2. Trésorerie - Passif 3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	<p>Evaluation par la somme des charges supportées par la société</p> <p>Evaluation à leur coût d'acquisition</p> <p>Evaluation à leur coût d'acquisition ou de construction</p> <p>Evaluation à leur coût d'acquisition</p> <p>Amortissements linéaire et accéléré</p> <p>Pour faire à des risques suite à des litiges avec des tiers</p> <p>Au dernier cours de change de l'exercice</p> <p>Les matières et le consommable sont évalués au coût d'achat moyen pondéré, et les en cours et les produits finis au coût de production moyen pondéré</p> <p>Sont inscrits en comptabilité à leur valeur nominale</p> <p>Sont inscrits en comptabilité à leur valeur d'achat</p> <p>La dépréciation est constatée par la constitution d'une provision pour faire face au risque constaté</p> <p>Au dernier cours de change de l'exercice</p> <p>Néant</p> <p>Conformément à la législation fiscale en vigueur</p> <p>Il est constitué par les emprunts à long terme</p> <p>Pour faire à des risques suite à des litiges avec des tiers</p> <p>Au dernier cours de change de l'exercice</p> <p>Sont inscrits en comptabilité à leur valeur nominale</p> <p>Pour faire à des risques suite à des litiges avec des tiers</p> <p>Au dernier cours de change de l'exercice</p> <p>Les avoirs en espèces et en banques sont inscrits en comptabilité pour leur montant nominal</p> <p>Les avoirs en banques sont inscrits en comptabilité pour leur montant nominal</p> <p>Néant</p>

Source : Holcim (Maroc)

II.6. Etat des dérogations au 31 décembre 2012 de Holcim AOZ

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - Dérogations aux principes comptables fondamentaux		Néant
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III- Dérogations aux règles d'établissement et de Présentation des états de synthèse		

Source : Holcim (Maroc)

II.7. Etat des changements de méthode au 31 décembre 2012 de Holcim AOZ

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I - Changements affectant les méthodes d'évaluation		Néant
II- Changements affectant les règles de présentation		

Source : Holcim (Maroc)

II.8. Détail des non-valeurs au 31 décembre 2012 de Holcim AOZ

COMPTE PRINCIPAL	INTITULE	MONTANT
	2111 Frais acquisitions immobilisations	681 865,00
	2111 Frais augmentation capital	4 000 405,00
	TOTAL	4 682 270,00

II.9. Tableau des immobilisations autres que financières au 31 décembre 2012

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION				DIMINUTION		MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Prod. par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	4 682 090,00	-	-	-	-	-	-	4 682 090,00
Frais préliminaires	-							-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 682 090,00							4 682 090,00
Primes de remboursement obligations	-							-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500 000,00	9 688,54	-	3 644 250,82	-	500 000,00	-	3 653 939,36
Immobilisation en recherche et développement	500 000,00	9 688,54		3 644 250,82		500 000,00		3 653 939,36
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	-							-
Fonds commercial	-							-
Autres immobilisations incorporelles	-							-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 497 937,90	14 150 975,41	-	14 687 667,90	-	194 015,28	18 331 918,72	78 810 647,21
Terrains	13 637 288,00	-		-		-		13 637 288,00
Constructions	8 652 208,67	250 000,00		1 627 965,00		117 083,45		10 413 090,22
Installations techniques, matériel et outillage	22 503 267,07	6 211 719,74		13 059 702,90				41 774 689,71
Matériel de transport	-							-
Mobilier, matériel bureau et aménagements	764 951,87	562 309,20		-		76 931,83		1 250 329,24
Autres immobilisations corporelles	-							-
Immobilisations corporelles en cours	22 940 222,29	7 126 946,47					18 331 918,72	11 735 250,04
Total	73 680 027,90	14 160 663,95	-	18 331 918,72	-	694 015,28	18 331 918,72	87 146 676,57

Source : Holcim (Maroc)

II.10. Tableau des amortissements au 31 décembre 2012

NATURE	Cumul début Exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissement sur immobilisation sorties 3	Cumul d'amortissement fin exercice 4 = 1+2-3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	1 072 827,00	936 454,00	-	2 009 281,00
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 072 827,00	936 454,00	-	2 009 281,00
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500 000,00	669 855,00	-	669 855,00
Immobilisation en recherche et développement	500 000,00	669 855,00	-	669 855,00
Brevets, marques droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 106 593,86	3 768 985,56	184 235,14	8 691 344,28
Terrains	-	-	-	-
Constructions	3 053 439,85	638 980,62	109 566,79	3 582 853,68
Installations techniques; matériel et outillage	1 711 342,71	2 981 044,45	-	4 692 387,16
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	341 811,30	148 960,49	74 668,35	416 103,44
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-

Source : Holcim (Maroc)

II.11. Tableau des plus ou moins values sur cession de Holcim AOZ au 31 décembre 2012

Date	Immobilisation	VB	Amortissements	VNC	Produits de cessions	Plus Values	Moins Values
		N	E	A	N	T	
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : Holcim (Maroc)

II.12. Tableau des titres de participation de Holcim AOZ aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation en capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	
			N	E	A	N	T		
TOTAL									

Source : Holcim (Maroc)

II.13. Tableaux des provisions de Holcim AOZ

II.13.1. Tableau des provisions au 31 décembre 2010

NATURE	Montant début		DOTATIONS			REPRISES		Montant fin
	exercice	D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	9 843 800,00				0,00	0,00	0,00	9 843 800,00
2. Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
3. Provisions durables pour risques et charges	8 267 242,86	6 873 843,00			0			15 141 085,86
SOUS TOTAL (A)	18 111 042,86	6 873 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 984 885,86
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	8 900 933,97	3 189 013,77	0,00	0,00	1 488 342,74	0,00	0,00	10 601 605,00
5. Autres Provisions pour risques et charge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6. Provisions pour dépréciation de comptes de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS TOTAL (B)	8 900 933,97	3 189 013,77	0,00	0,00	1 488 342,74	0,00	0,00	10 601 605,00
TOTAL (A+B)	27 011 976,83	10 062 856,77	0,00	0,00	1 488 342,74	0,00	0,00	35 586 490,86

Source : Holcim (Maroc)

II.13.2. Tableau des provisions au 31 décembre 2011

NATURE	Montant début		DOTATIONS			REPRISES		Montant fin
	exercice	D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	9 843 800,00				0,00	0,00	0,00	9 843 800,00
2. Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
3. Provisions durables pour risques et charges	15 141 085,86	536 307,00		27 369 399,04	0			43 046 791,90
SOUS TOTAL (A)	24 984 885,86	536 307,00	0,00	27 369 399,04	0,00	0,00	0,00	52 890 591,90
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	10 601 605,00	5087983,57	0,00	0,00	3439429,51	0,00	0,00	12 250 159,06
5. Autres Provisions pour risques et charge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6. Provisions pour dépréciation de comptes de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS TOTAL (B)	10 601 605,00	5 087 983,57	0,00	0,00	3 439 429,51	0,00	0,00	12 250 159,06
TOTAL (A+B)	35 586 490,86	5 624 290,57	0,00	27 369 399,04	3 439 429,51	0,00	0,00	65 140 750,96

Source : Holcim (Maroc)

II.13.3. Tableau des provisions au 31 décembre 2012

NATURE	Montant début		DOTATIONS			REPRISES		Montant fin
	exercice	D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	9 843 800,00				0,00	0,00	0,00	9 843 800,00
2. Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
3. Provisions durables pour risques et charges	43 046 791,90	0,00			5 838 860,00		14 077 464,00	23 130 467,90
SOUS TOTAL (A)	52 890 591,90	0,00	0,00	0,00	5 838 860,00	0,00	14 077 464,00	32 974 267,90
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	12 250 159,06	6 413 556,19	0,00	0,00	416 013,61	0,00	0,00	18 247 701,64
5. Autres Provisions pour risques et charge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6. Provisions pour dépréciation de comptes de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS TOTAL (B)	12 250 159,06	6 413 556,19	0,00	0,00	416 013,61	0,00	0,00	18 247 701,64
TOTAL (A+B)	65 140 750,96	6 413 556,19	0,00	0,00	6 254 873,61	0,00	14 077 464,00	51 221 969,54

Source : Holcim (Maroc)

II.14. Tableau des créances de Holcim AOZ au 31 décembre 2012

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	6 562 034,55	6 562 034,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts immobilisés								
Autres créances financières	6 562 034,55	6 562 034,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DE L'ACTIF CIRCULANT	282 972 724,15	0,00	276 639 137,05	6 333 587,10	0,00	62 613 306,06	36 067 785,33	53 988 569,58
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	685 089,92	0,00	685 089,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Clients et comptes rattachés	216 778 357,45	0,00	210 444 770,35	6 333 587,10	0,00	0,00	36 067 785,33	53 988 569,58
Personnel	263 834,32	0,00	263 834,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etat	62 613 306,06	0,00	62 613 306,06	0,00	0,00	62 613 306,06	0,00	0,00
Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs	527 215,97	0,00	527 215,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de régularisation - Actif	2 104 920,43	0,00	2 104 920,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : Holcim (Maroc)

II.15. Tableau des dettes de Holcim AOZ au 31 décembre 2012

Dettes	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE		AUTRES ANALYSES					
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes Publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets	
DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts obligataires									
Autres dettes de financement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DU PASSIF CIRCULANT	249 248 215,94	0,00	249 248 215,94	0,00	11 026 685,83	82 359 257,65	81 134 219,43	11 689 972,73	11 689 972,73
Fournisseurs et comptes rattachés	156 554 155,17		156 554 155,17		11 026 685,83	0,00	77 658 380,27	11 689 972,73	
Clients créditeurs, avances et acomptes	216 160,00		216 160,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	6 565 015,65		6 565 015,65		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Organismes sociaux	700 545,45		700 545,45		0,00	700 545,45	0,00	0,00	0,00
Etat	81 658 712,20		81 658 712,20		0,00	81 658 712,20	0,00	0,00	0,00
Comptes d'associés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créanciers	3 553 627,47		3 553 627,47		0,00	0,00	3 475 839,16	0,00	0,00
Comptes de régularisation -Passif	0,00								

Source : Holcim (Maroc)

II.16. Tableau des sûretés réelles données ou reçues de Holcim AOZ au 31 décembre 2012

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et lieu d'inscripti on	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
	N	E	A	N	T

(1) Gage : 1 - Hypothèque : 2 - Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5
(à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

Source : Holcim (Maroc)

II.17. Tableau des engagements donnés ou reçus de Holcim AOZ au 31 décembre 2012

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
TOTAL (1)	2 830 250,00	2 830 250
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées	-	-

Source : Holcim (Maroc)

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
TOTAL	923 525,20	923 525,2
- Cautions fournisseurs étranger		
TOTAL	13 840,00	

Source : Holcim (Maroc)

II.18. Tableau des biens en crédit-bail de Holcim AOZ au 31 décembre 2012

RUBRIQUE	DATE DE LA 1 ^{ère} ECHEANCE	DUREE DU CONTRAT EN MOIS	VALEUR ESTIMEE DU BIEN A LA DATE DU CONTRAT	DUREE THEORIQUE D'AMORTISSEMENT DU BIEN	CUMUL DES EXERCICES PRECEDENTS DES REDEVANCES	MONTANT DE L'EXERCICE DES REDEVANCES	REDEVANCES RESTANT A PAYER		PRIX D'ACHAT RESIDUEL EN FIN DE CONTRAT	OBSERVATIONS
							A MOINS D'UN AN	A PLUS D'UN AN		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Citroen C4 SX 1,6HDI	01.01.2009	48	172 603,33	4 ans	176 123,09	35 396,08	0,00	0,00	1 730,79	
Véhicule Ford transit	01.01.2009	48	327 387,33	4 ans	339 217,24	75 823,33	0,00	0,00	3 273,87	
Skoda superb El Amri	01.07.2011	48	238 267,33	4 ans	40 152,18	80 304,36	80 304,36	127 148,57	2 382,67	
Octavia Skoda Choabi	01.04.2011	48	161 600,67	4 ans	40 848,75	54 465,00	54 465,00	68 081,25	1 616,01	
Peugeot 308 Millesim HDI Diesel	01.05.2011	48	158 950,00	4 ans	35 714,48	53 571,72	53 571,72	73 513,28	1 589,50	
Renault Megane El Ouariti	01.05.2011	60	161 168,17	5 ans	35 422,72	54 319,20	54 319,20	126 744,80	1 611,68	
Pick up Ford Ranger	01.07.2011	60	186 809,33	5 ans	25 985,94	36 813,45	51 971,88	129 929,70	1 868,09	
Renault Fluence 1,5 DCI	01.01.2012	48	161 544,00	4 ans	0,00	54 394,44	54 394,44	108 788,88	1 615,44	

II.19. Etats de répartition du capital de Holcim AOZ au 31 décembre 2012

Nom, prénom ou raison sociale des principaux actionnaires (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
1	2	3	4	5	6	7	8
Holcim Maroc	HOLCIM (MAROC)	219 041	218 965	1 000,00	218 965 000,00	218 965 000,00	218 965 000,00
MOHAMED KAMAL LARAQUI	RESID KAYS-RABAT	21 724	21 724	1 000,00	21 724 000,00	21 724 000,00	21 724 000,00
YOUNES LARAQUI	RESID KAYS-RABAT	2 065	2 065	1 000,00	2 065 000,00	2 065 000,00	2 065 000,00
MOSTAFA LARAQUI	RESID KAYS-RABAT	21 055	21 055	1 000,00	21 055 000,00	21 055 000,00	21 055 000,00
LEILA LARAQUI	RESID KAYS-RABAT	24 277	24 277	1 000,00	24 277 000,00	24 277 000,00	24 277 000,00
ZINE EL ABIDINE LARAQUI	RESID KAYS-RABAT	11 554	11 554	1 000,00	11 554 000,00	11 554 000,00	11 554 000,00
AMINE LARAQUI	RESID KAYS-RABAT	23 314	23 370	1 000,00	23 370 000,00	23 370 000,00	23 370 000,00
RYAN LARAQUI	RESID KAYS-RABAT	8 333	0	1 000,00	0,00	0,00	0,00
BRAHIM LARAQUI	RESID KAYS-RABAT	57 507	57 506	1 000,00	57 506 000,00	57 506 000,00	57 506 000,00
HERITIERS	RESID KAYS-RABAT	36	0	1 000,00	0,00	0,00	0,00
KAYS LARAQUI	RESID KAYS-RABAT	14 981	23 370	1 000,00	23 370 000,00	23 370 000,00	23 370 000,00
SALWA MAHI LARAQUI	RESID KAYS-RABAT	14 154	14 154	1 000,00	14 154 000,00	14 154 000,00	14 154 000,00
YASMINE INES LARAQUI	RESID KAYS-RABAT	6 552	6 552	1 000,00	6 552 000,00	6 552 000,00	6 552 000,00
SORAYA LARAQUI	RESID KAYS-RABAT	6 552	6 552	1 000,00	6 552 000,00	6 552 000,00	6 552 000,00
SAMIA HIND LARAQUI	RESID KAYS-RABAT	6 552	6 552	1 000,00	6 552 000,00	6 552 000,00	6 552 000,00
HOLCIM MAROC INTERNATIONAL	HOLCIM MAROC INTERNATIONAL	228 970	228 970	1 000,00	228 970 000,00	228 970 000,00	228 970 000,00
FASSI FIGHRI AMINA	RESID KAYS-RABAT	0	1	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

Source : Holcim (Maroc)

II.20. Détail des postes du C.P.C de Holcim AOZ

II.20.1. Détail des postes du C.P.C au 31 décembre 2012

POSTE		EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
	<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
711	Ventes de marchandises		
	. Ventes de marchandises au Maroc		
	. Ventes de marchandises à l'étranger		
	. Reste du poste des marchandises		
	Total		
	Ventes de biens et de services produits		
	. Ventes de biens au Maroc	985 796 574,77	1 061 861 326,35
	. Ventes de biens à l'étranger		
	. Ventes de services au Maroc		
	. Ventes de services à l'étranger		
	. Redevances pour brevets, marques droits...		
	. Reste du poste des ventes et services produits		
	. Ventes de marchandises au Maroc		
	. Ventes de marchandises au Maroc		
	Total	985 796 574,77	1 061 861 326,35
713	Variation des stocks de produits		
	. Variation des stocks de biens produits (+)	-539 789,23	-7 912 482,80
	. Variation des stocks des services produits (+)		
	. Variation des stocks de produits en cours (+)		
	. Ventes de marchandises au Maroc		
	Total	-539 789,23	-7 912 482,80
718	Autres produits d'exploitation		
	. Jetons de présence reçus		
	. Reste du poste (produits divers)		
	Total		
719	Reprises d'exploitation : transfert de charges		
	. Reprises	6 397 381,61	3 025 353,00
	. Transferts de charges	9 890 874,89	36 056 583,79
	Total	16 288 256,50	39 081 936,79
738	Produits financiers : intérêts et autres produits financiers		
	. Intérêts et produits assimilés		
	. Revenus des créances rattachées à des participations		
	. Produits nets sur cession de titres et valeurs de placement	49 654 719,89	32 600 366,18
	. Reste du poste intérêts et autres produits financiers		
	Total	49 654 719,89	32 600 366,18
	TOTAL		

POSTE		EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
	<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
611	Achats revendus de marchandises . Achats de marchandises . Variations des stocks de marchandises (+) Total		
612	Achats de marchandises . Achats de matières premières . Variation des stocks de matières premières (+) . Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages . Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+) . Achats non stockés de matières et de fournitures . Achats de travaux, études et prestations de services Total	107 216 654,11 9 189 242,62 223 721 938,44 15 282 133,10 15 434 533,55 370 844 501,82	88 496 236,73 -1 296 690,62 292 964 677,14 16 746 403,58 12 820 675,26 409 731 302,09
613/614	Autres charges externes . Locations et charges locatives . Redevances de crédit-bail . Entretien et réparations . Primes d'assurances . Rémunération du personnel extérieur à l'entreprise et détachés . Rémunération d'intermédiaires et honoraires . Redevances pour brevets, marques, droits Transports . Déplacements, missions et réceptions . Reste du poste des autres charges externes Total	230 853 086,10 445 087,58 13 966 642,09 2 334 845,20 18 865 734,76 1 168 123,00 6 719 531,36 59 156 541,86 1 250 451,45 62 008 918,06 396 768 961,46	230 819 461,16 340 158,92 14 770 139,78 2 457 927,26 16 018 494,51 1 967 323,00 7 199 897,35 56 148 424,23 950 134,42 62 450 736,45 393 122 697,08
617	Charges de personnel . Rémunération du personnel . Charges sociales . Reste du poste des charges de personnel Total	10 065 881,77 2 719 998,15 2 390 584,67 15 176 464,59	11 207 007,29 2 269 475,29 2 372 098,05 15 848 580,63
618	Autres charges d'exploitation . Jetons de présence . Perte sur créances irrécouvrables . Reste du poste des autres charges d'exploitation Total	497 144,00 0,00 497 144,00	501 589,00 1 051 582,86 1 553 171,86
638	Charges financières : autres charges financières . Autres charges financières . Charges nettes sur cession de titres et valeurs de placement . Reste du poste des autres charges financières Total		
658	Charges non courantes . Autres charges non courantes . Pénalités sur marchés et débits . Rappels d'impôts (autres que sur le résultat) . Pénalités et amendes fiscales et pénales . Créances devenues irrécouvrables . Reste du poste des autres charges non courantes Total	10 325 966,00 10 325 966,00	-2 101 436,26 -2 101 436,26

II.20.2. Détail des postes du C.P.C au 31 décembre 2011

POSTE		EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
711	Ventes de marchandises		
	. Ventes de marchandises au Maroc		
	. Ventes de marchandises à l'étranger		
	. Reste du poste des marchandises		
	Total		
	Ventes de biens et de services produits		
	. Ventes de biens au Maroc	1 061 861 326,35	1 185 647 997,99
	. Ventes de biens à l'étranger		
	. Ventes de services au Maroc		
	. Ventes de services à l'étranger		
	. Redevances pour brevets, marques droits...		
	. Reste du poste des ventes et services produits		
	. Ventes de marchandises au Maroc		
	. Ventes de marchandises au Maroc		
	Total	1 061 861 326,35	1 185 647 997,99
713	Variation des stocks de produits		
	. Variation des stocks de biens produits (+)	-7 912 482,80	-9 592 325,29
	. Variation des stocks des services produits (+)		
	. Variation des stocks de produits en cours (+)		
	. Ventes de marchandises au Maroc		
	Total	-7 912 482,80	-9 592 325,29
718	Autres produits d'exploitation		
	. Jetons de présence reçus		
	. Reste du poste (produits divers)		
	Total		
719	Reprises d'exploitation : transfert de charges		
	. Reprises	3 025 353,00	1 488 342,74
	. Transferts de charges	36 056 583,79	4 893 272,07
	Total	39 081 936,79	6 381 614,81
738	Produits financiers : intérêts et autres produits financiers		
	. Intérêts et produits assimilés		
	. Revenus des créances rattachées à des participations		
	. Produits nets sur cession de titres et valeurs de placement	32 600 366,18	26 556 002,14
	. Reste du poste intérêts et autres produits financiers		
	Total	32 600 366,18	26 556 002,14
	TOTAL		

POSTE		EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
611	Achats revendus de marchandises . Achats de marchandises . Variations des stocks de marchandises (+) Total		
612	Achats de marchandises . Achats de matières premières . Variation des stocks de matières premières (+) . Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages . Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+) . Achats non stockés de matières et de fournitures . Achats de travaux, études et prestations de services Total	88 496 236,73 -1 296 690,62 292 964 677,14 16 746 403,58 12 820 675,26 409 731 302,09	93 832 047,80 -40 896 914,00 299 131 741,30 30 283 936,10 15 942 139,30 398 292 950,50
613/614	Autres charges externes . Locations et charges locatives . Redevances de crédit-bail . Entretien et réparations . Primes d'assurances . Rémunération du personnel extérieur à l'entreprise et détachés . Rémunération d'intermédiaires et honoraires . Redevances pour brevets, marques, droits Transports . Déplacements, missions et réceptions . Reste du poste des autres charges externes Total	230 819 461,16 340 158,92 14 770 139,78 2 457 927,26 16 018 494,51 1 967 323,00 7 199 897,35 56 148 424,23 950 134,42 62 450 736,45 393 122 697,08	231 822 276,40 172 267,20 10 599 347,50 2 574 955,00 22 019 840,30 347 194,00 7 670 509,30 50 156 022,70 904 380,40 69 762 972,40 396 029 765,20
617	Charges de personnel . Rémunération du personnel . Charges sociales . Reste du poste des charges de personnel Total	11 207 007,29 2 269 475,29 2 372 098,05 15 848 580,63	8 366 563,30 2 263 362,90 9 996 234,80 20 626 161,00
618	Autres charges d'exploitation . Jetons de présence . Perte sur créances irrécouvrables . Reste du poste des autres charges d'exploitation Total	501 589,00 1 051 582,86 1 553 171,86	433 017,00 433 017,00
638	Charges financières : autres charges financières . Autres charges financières . Charges nettes sur cession de titres et valeurs de placement . Reste du poste des autres charges financières Total		
658	Charges non courantes . Autres charges non courantes . Pénalités sur marchés et débits . Rappels d'impôts (autres que sur le résultat) . Pénalités et amendes fiscales et pénales . Créances devenues irrécouvrables . Reste du poste des autres charges non courantes Total		236 948,50 3 441 135,30 -2 101 436,26 3 441 135,30
		-2 101 436,26	3 441 135,30

II.20.3. Détail des postes du C.P.C au 31 décembre 2010

POSTE		EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
711	Ventes de marchandises		
	. Ventes de marchandises au Maroc		
	. Ventes de marchandises à l'étranger		
	. Reste du poste des marchandises		
	Total		
	Ventes de biens et de services produits		
	. Ventes de biens au Maroc	1 185 647 997,99	1 167 984 264,78
	. Ventes de biens à l'étranger		
	. Ventes de services au Maroc		
	. Ventes de services à l'étranger		
	. Redevances pour brevets, marques droits...		
	. Reste du poste des ventes et services produits		
	. Ventes de marchandises au Maroc		
	. Ventes de marchandises au Maroc		
	Total	1 185 647 997,99	1 167 984 264,78
713	Variation des stocks de produits		
	. Variation des stocks de biens produits (+)	-9 592 325,29	-14 923 112,13
	. Variation des stocks des services produits (+)		
	. Variation des stocks de produits en cours (+)		
	. Ventes de marchandises au Maroc		
	Total	-9 592 325,29	-14 923 112,13
718	Autres produits d'exploitation		
	. Jetons de présence reçus		
	. Reste du poste (produits divers)		
	Total		
719	Reprises d'exploitation : transfert de charges		
	. Reprises	1 488 342,74	13 123 311,15
	. Transferts de charges	4 893 272,07	54 810,00
	Total	6 381 614,81	13 178 121,15
738	Produits financiers : intérêts et autres produits financiers		
	. Intérêts et produits assimilés		
	. Revenus des créances rattachées à des participations		
	. Produits nets sur cession de titres et valeurs de placement	26 556 002,14	15 263 173,50
	. Reste du poste intérêts et autres produits financiers		
	Total	26 556 002,14	15 263 173,50
	TOTAL		

POSTE		EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
	<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
611	Achats revendus de marchandises . Achats de marchandises . Variations des stocks de marchandises (+) Total		
612	Achats de marchandises . Achats de matières premières . Variation des stocks de matières premières (+) . Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages . Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+) . Achats non stockés de matières et de fournitures . Achats de travaux, études et prestations de services Total	392 963 789,22 40 896 914,06 30 283 936,19 15 942 139,34 480 086 778,81	363 387 714,33 17 562 036,21 14 761 879,04 15 578 460,69 411 290 090,27
613/614	Autres charges externes . Locations et charges locatives . Redevances de crédit-bail . Entretien et réparations . Primes d'assurances . Rémunération du personnel extérieur à l'entreprise et détachés . Rémunération d'intermédiaires et honoraires . Redevances pour brevets, marques, droits Transports . Déplacements, missions et réceptions . Reste du poste des autres charges externes Total	231 822 276,45 172 267,22 10 599 347,54 2 574 955,08 22 019 840,31 347 194,00 7 670 509,39 50 156 022,77 904 380,41 66 762 972,42 393 029 765,59	232 314 492,82 179 953,68 14 257 390,44 2 569 118,82 17 503 337,88 293 908,02 6 910 544,56 49 035 972,05 1 342 435,75 55 344 360,23 379 751 514,25
617	Charges de personnel . Rémunération du personnel . Charges sociales . Reste du poste des charges de personnel Total	8 366 563,37 2 263 362,93 2 893 329,78 13 523 256,08	10 481 189,95 2 061 609,33 3 314 841,10 15 857 640,38
618	Autres charges d'exploitation . Jetons de présence . Perte sur créances irrécouvrables . Reste du poste des autres charges d'exploitation Total	433 017,00 240,00 433 017,00	501 589,00 240,00 501 589,00
638	Charges financières : autres charges financières . Autres charges financières . Charges nettes sur cession de titres et valeurs de placement . Reste du poste des autres charges financières Total		
658	Charges non courantes . Autres charges non courantes . Pénalités sur marchés et débits . Rappels d'impôts (autres que sur le résultat) . Pénalités et amendes fiscales et pénales . Créances devenues irrécouvrables . Reste du poste des autres charges non courantes Total	236 948,50 3 441 135,31 3 678 083,81	 1 371 130,10 1 371 130,10

II.21. Tableaux de passage du résultat net comptable au résultat net fiscal de Holcim Aoz

II.21.1. Tableaux de passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2012

INTITULES		MONTANT	MONTANT
<u>I. RESULTAT NET COMPTABLE</u>	-		
. Bénéfice net		161 200 543,03	
. Perte nette			0,00
<u>II. REINTEGRATIONS FISCALES</u>	-	12 862 563,30	
1. Courantes			
. Cadeau + sponsoring	104 000,00		
. Cotisations et dons	90 400,00		
. Diverses fres s/ ex. antérieur	1 398 323,87		
. Stock pièce de rechange	2 633 039,07		
. Contribution groupe	1 917 269,00		
. Réintégration risque licence et marque	6 719 531,36		
Impôts et taxes sur exercices antérieurs			
2. Non courantes		80 523 326,42	
. Impôts sur sociétés	70 187 580,28		
. Cohésion social	4 094 373,00		
. Charge non courantes	6 241 373,14		
Autres charges non courantes			
<u>III. DEDUCTIONS FISCALES</u>			20 627 831,82
1. Courantes	568 999,82		
. Prov. Clients douteux statistiques	14 077 464,00		
. Reprise charges réintégréés 2011	5 981 368,00		
. Reprise réhabilitation de carrière			
Reprise provision indemnités de départ			
2. Non courantes			
provision pour impôts			
TOTAL		254 586 432,75	20 627 831,82
<u>IV. RESULTAT BRUT FISCAL</u>			
. Bénéfice brut si T1>T2 (A)			233 958 600,93
. Déficit brut fiscal si T2>T1 (B)			
<u>V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</u>			
. Exercice n-4 Amort différés			
. Exercice n-3			
. Exercice n-2			
. Exercice n-1			
<u>VI. RESULTAT NET FISCAL</u>			
. Bénéfice net fiscal (A - C)			233 958 600,93
. Déficit net fiscal (B)			
<u>VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</u>			
<u>VII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</u>			
. Exercice n-4			

. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

II.21.2. Tableaux de passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2011

INTITULES		MONTANT	MONTANT
<u>I. RESULTAT NET COMPTABLE</u>	-		
. Bénéfice net		163 774 905,66	
. Perte nette			0,00
<u>II. REINTEGRATIONS FISCALES</u>	-	10 580 180,83	
1. Courantes			
. Leasing + locations	32 652,18		
. Cadeau	7 800,00		
. Réceptions	306 709,96		
. Charges externes sur exercices antérieurs	449 343,43		
. Charges personnel sur exercices antérieurs	149 137,92		
. Frais bancaires sur exercices antérieurs	57 788,93		
. Autres charges de personnel	874 715,37		
. Provision PDR	4 321 738,41		
. Provision créances douteuses	766 245,16		
. Pertes créances irrécouvrables	1 051 582,86		
. Provision réhabilitation de carrières	561 660,00		
. Réintégrations de charges diverses	2 000 806,61		
. Impôts et taxes sur exercices antérieurs			
2. Non courantes		109 364 805,36	
. Impôts sur sociétés	81 995 406,32		
. Réintégrations charges diverses et dons	27 369 399,04		
. Autres charges non courantes			
<u>III. DEDUCTIONS FISCALES</u>			10 401 870,77
1. Courantes			
. Reprise provisions stocks			
. Reprise créances douteuses	3 439 429,51		
. Reprise provisions pièces de rechange			
. Reprise provisions indemnités de départ	4 894 401,00		
2. Non courantes			
provision pour impôts			
TOTAL		283 719 891,85	10 401 870,77
<u>IV. RESULTAT BRUT FISCAL</u>			
. Bénéfice brut si T1>T2 (A)			273 318 021,08
. Déficit brut fiscal si T2>T1 (B)			
<u>V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</u>			
. Exercice n-4 Amort différés			
. Exercice n-3			
. Exercice n-2			
. Exercice n-1			

<u>VI. RESULTAT NET FISCAL</u>		
. Bénéfice net fiscal (A - C)		273 318 021,08
. Déficit net fiscal (B)		
<u>VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</u>		
<u>VII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</u>		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

II.21.3. Tableaux de passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2010

INTITULES		MONTANT	MONTANT
<u>I. RESULTAT NET COMPTABLE</u>	-		
. Bénéfice net		228 029 664,59	
. Perte nette			0,00
<u>II. REINTEGRATIONS FISCALES</u>	-	21 839 933,44	
1. Courantes			
. Leasing + locations	234 300,16		
. Cadeau	0,00		
. Réceptions	248 562,20		
. Charges externes sur exercices antérieurs	428 002,23		
. Charges personnel sur exercices antérieurs	78 871,75		
. Provision stock coke	0,00		
. Provision PDR	2 238 521,10		
. Provision créances douteuses	1 398 543,48		
. Diverses factures à réintégrer	176 246,52		
. Provision réhabilitation de carrières	10 848 653,00		
. Provision indemnités de départ	5 784 401,00		
. Impôts et taxes sur exercices antérieurs	403 832,00		
2. Non courantes		111 511 493,08	
. Impôts sur sociétés	107 833 409,27		
. Pénalités et amendes	236 948,50		
. Dons	311 695,37		
. Autres charges non courantes	3 129 439,94		
<u>III. DEDUCTIONS FISCALES</u>			1 936 393,55
1. Courantes			
. Reprise provisions stocks	1 400 000,00		
. Reprise créances douteuses	448 050,81		
. Reprise provisions pièces de rechange	88 342,74		
2. Non courantes			
TOTAL		361 381 091,11	1 936 393,55
<u>IV. RESULTAT BRUT FISCAL</u>			
. Bénéfice brut si T1>T2 (A)			359 444 697,56
. Déficit brut fiscal si T2>T1 (B)			

II.22. Détermination du résultat courant avant impôts de Holcim AOZ
II.22.1. Détermination du résultat courant avant impôts au 31 décembre 2012

I. DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
. Résultat courant d'après CPC		227 646 405,45
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	12 862 563,30
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	-20 627 831,82
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)	219 881 136,93
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)	-65 964 341,08
. Résultat courant après impôts	(=)	153 916 795,85
II. INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES		
-		
-		
-		

II.22.2. Détermination du résultat courant avant impôts au 31 décembre 2011

I. DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
. Résultat courant d'après CPC		271 038 274,76
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	10 580 180,83
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	-10 401 870,77
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)	271 216 584,82
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)	-81 364 975,45
. Résultat courant après impôts	(=)	189 851 609,37
II. INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES		
-		
-		
-		

II.22.3. Détermination du résultat courant avant impôts au 31 décembre 2010

I. DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
. Résultat courant d'après CPC		339 541 157,67
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	21 839 933,44
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	-1 936 393,55
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)	359 444 697,56
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)	-107 833 409,27
. Résultat courant après impôts	(=)	251 611 288,29

II. INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	
-	
-	
-	

II.23. Détail de la taxe sur la valeur ajoutée de Holcim AOZ

II.23.1. Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2012

NATURE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE 1	OPERATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DECLARATIONS TVA DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1+2-3=4)
A. TVA Facturée	23 746 133,08	254 362 801,48	264 015 378,08	14 093 556,48
B. TVA Récupérable	38 237 547,74	159 421 982,31	153 523 540,16	44 135 989,89
. sur charges	35 718 098,66	158 039 441,13	150 783 902,42	42 973 637,37
. sur immobilisations	2 519 449,08	1 382 541,18	2 739 637,74	1 162 352,52
C. TVA Dûe ou crédit de TVA = (A-B)	-14 491 414,66	94 940 819,17	110 491 837,92	-30 042 433,41

II.23.2. Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2011

NATURE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE 1	OPERATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DECLARATIONS TVA DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1+2-3=4)
A. TVA Facturée	18 816 671,69	250 084 598,53	245 155 137,14	23 746 133,08
B. TVA Récupérable	35 078 908,33	163 485 214,62	160 326 575,21	38 237 547,74
. sur charges	34 465 010,99	161 579 662,88	160 326 575,21	35 718 098,66
. sur immobilisations	613 897,34	1 905 551,74	0,00	2 519 449,08
C. TVA Dûe ou crédit de TVA = (A-B)	-16 262 236,64	86 599 383,91	84 828 561,93	-14 491 414,66

II.23.3. Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2010

NATURE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE	OPERATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE	DECLARATIONS TVA DE L'EXERCICE	SOLDE FIN D'EXERCICE
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. TVA Facturée	45 805 709,70	266 983 974,23	293 973 012,24	18 816 671,69
B. TVA Récupérable	33 883 058,31	160 548 753,49	159 352 903,47	35 078 908,33
. sur charges	31 527 904,59	160 294 033,43	157 356 927,03	34 465 010,99
. sur immobilisations	2 355 153,72	254 720,06	1 995 976,44	613 897,34
C. TVA Dûe ou crédit de TVA = (A-B)	11 922 651,39	106 435 220,74	134 620 108,77	-16 262 236,64

II.24. Tableaux des affectations de résultats de Holcim AOZ

II.24.1. Tableau d'affectations du résultat au 31 décembre 2010

		MONTANT			MONTANT
<u>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</u>			<u>B. AFFECTATION DES RESULTATS</u>		
. Report à nouveau			. Réserve légale		11 215 788,99
. Résultats nets en instance d'affectation			. Autres réserves		
. Résultat net de l'exercice	224 315 779,83		. Tantièmes		
. Prélèvement sur les réserves			. Dividendes		
. Autres prélèvements			. Autres affectations		
			. Report à nouveau		213 099 990,84
TOTAL A	224 315 779,83		TOTAL B		224 315 779,83

Source : Holcim (Maroc)

II.24.2. Tableau d'affectations du résultat au 31 décembre 2011

		MONTANT			MONTANT
<u>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</u>			<u>B. AFFECTATION DES RESULTATS</u>		
. Report à nouveau			. Réserve légale		11 401 483,23
. Résultats nets en instance d'affectation			. Autres réserves		
. Résultat net de l'exercice	228 029 664,59		. Tantièmes		
. Prélèvement sur les réserves			. Dividendes		
. Autres prélèvements			. Autres affectations		
			. Report à nouveau		216 628 181,36
TOTAL A	228 029 664,59		TOTAL B		228 029 664,59

Source : Holcim (Maroc)

II.24.3. Tableau d'affectations du résultat au 31 décembre 2012

		MONTANT			MONTANT
<u>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</u>			<u>B. AFFECTATION DES RESULTATS</u>		
. Report à nouveau			. Réserve légale		8 188 745,28
. Résultats nets en instance d'affectation			. Autres réserves		
. Résultat net de l'exercice	163 774 905,56		. Tantièmes		
. Prélèvement sur les réserves			. Dividendes		
. Autres prélèvements			. Autres affectations		
			. Report à nouveau		155 586 160,38
TOTAL A	163 774 905,56		TOTAL B		163 774 905,66

Source : Holcim (Maroc)

II.25. Résultats et autres éléments caractéristiques de Holcim AOZ au cours des trois derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE n-2	EXERCICE n-1	EXERCICE n
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
. Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non valeurs	915 330 457,77	1 490 782 851,29	1 640 988 271,46
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	1 185 647 997,99	1 061 861 326,35	985 796 574,77
2. Résultat avant impôts	335 863 073,86	245 770 311,98	231 388 123,31
3. Impôts sur les résultats	107 833 409,27	81 995 406,32	70 187 580,28
4. Bénéfices distribués			
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	224 315 779,83	228 029 664,59	163 774 905,66
RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
. Résultat net par action ou part sociale	57,01	40,94	40,30
. Bénéfices distribués par action ou part sociale	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL			
. Montant des salaires bruts de l'exercice	10 629 926,30	13 476 482,58	12 785 879,92
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	95,00	95,00	82,00

II.26. Tableaux des opérations en devises de Holcim AOZ comptabilisées pendant l'exercice
II.26.1. Tableau des opérations en devises au 31 décembre 2012

NATURE	ENTREE CONTRE-VALEUR EN MAD	SORTIE CONTRE-VALEUR EN MAD
. Financement permanent	X	
. Immobilisations brutes		5 474 939,36
. Rentrées sur immobilisations	X	0,00
. Remboursement des dettes de financement		0,00
. Produits	X	
. Charges		
. Coke de pétrole		82 201 884,97
. Autres charges		15 524 684,58
Total des entrées	X	
Total des sorties		103 201 508,91
Balance devises	X	103 201 508,91
Total	X	103 201 508,91

II.26.2. Tableau des opérations en devises au 31 décembre 2011

NATURE	ENTREE CONTRE-VALEUR EN MAD	SORTIE CONTRE-VALEUR EN MAD
. Financement permanent	X	
. Immobilisations brutes		4 226 226,39
. Rentrées sur immobilisations	X	0,00
. Remboursement des dettes de financement		0,00
. Produits	X	
. Charges		
. Coke de pétrole	X	141 210 004,52
. Autres charges	X	13 033 569,00
Total des entrées	X	
Total des sorties		158 469 799,91
Balance devises	X	158 469 799,91
Total	X	158 469 799,91

II.27. Datations et événements postérieurs à l'exercice clos le 31 décembre 2012

I. DATATION

 Date de clôture (1) : **31 DECEMBRE 2011**

 Date d'établissement des états de synthèse (2) : **29 MARS 2013**

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHES

DATE	INDICATION DES EVENEMENTS
	- Favorables
	- Défavorables

Source : Holcim (Maroc)

III. Etats de synthèse consolidés de Holcim (Maroc)
III.1. Bilans consolidés de Holcim (Maroc) aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

ACTIF	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
ACTIF IMMOBILISE	3 986 275	3 995 076	3 950 692
Ecart d'acquisition	94 602	88 002	81 402
Immobilisations incorporelles	19 470	9 603	12 771
Immobilisations corporelles	3 852 817	3 877 345	3 771 674
Immobilisations financières	14 415	14 392	77 910
Titres mis en équivalence	4 971	5 734	6 935
ACTIF CIRCULANT	1 793 458	2 384 166	2 706 863
Stocks et en cours	316 852	300 867	324 944
Clients et comptes rattachés	388 749	455 688	485 860
Autres créances et comptes de régularisation	347 333	291 663	395 227
Valeurs mobilières de placement	706 914	1 248 280	1 458 838
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 610	87 667	41 994
TOTAL ACTIF	5 779 733	6 379 241	6 657 555

Source : Holcim (Maroc)

PASSIF	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital	421 000	421 000	421 000
Réserves consolidées	1 059 297	1 167 121	1 195 111
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	659 334	575 290	490 338
Total capitaux propres (part du groupe)	2 139 631	2 163 411	2 106 449
Intérêts minoritaires	428 269	971 643	1 080 386
Réserves consolidées	316 535	861 685	972 156
Résultat	111 735	109 958	108 230
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 567 900	3 135 054	3 186 835
Dettes financières à long terme	1 699 980	1 699 980	1 510 000
Provisions pour risques et charges	55 226	161 232	95 171
PASSIF CIRCULANT	1 456 628	1 382 976	1 865 549
Fournisseurs et comptes rattachés	721 012	722 807	724 286
Autres dettes et comptes de régularisation	419 674	335 868	326 776
Trésorerie passif	315 941	324 301	814 487
TOTAL PASSIF	5 779 733	6 379 241	6 657 555

Source : Holcim (Maroc)

III.2. Comptes de résultats consolidés de Holcim (Maroc) aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffres d'affaires	3 543 757	3 493 872	3 322 951
Variation de stocks de produits	4 429	-9 673	31 847
Autres produits d'exploitation	102 527	78 997	51 223
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats consommés et autres charges externes	-1 732 789	-1 899 154	-1 870 454
Charges de personnel	-186 040	-168 591	-196 366
Autres charges d'exploitation	-25 058	-5 794	-2 513
Impôts et taxes	-84 889	-38 914	-50 428
Dotations d'exploitation	-365 098	-347 519	-412 708
Résultat d'exploitation	1 256 840	1 103 225	873 553
Charges et produits financiers	-45 623	-37 477	-13 579
Résultat courant des entreprises intégrées	1 211 217	1 065 748	859 974
Charges et produits non courants	-35 838	-34 376	10 047
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-53	-130	1 200
Impôts sur les sociétés	-395 484	-339 393	-266 055
Amortissement Ecart d'acquisition	-8 774	-6 600	-6 600
Résultat net de l'ensemble consolidé	771 068	685 249	598 567
Intérêts minoritaires	-111 735	-109 958	-108 230
Résultat net (part du groupe)	659 334	575 290	490 338

Source : Holcim (Maroc)

III.3. Tableaux de flux de trésorerie consolidés de Holcim (Maroc) aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net des sociétés intégrées	771 068	685 249	598 567
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:	306 644	428 901	322 958
- Dotations nettes (1)	304 362	416 519	319 690
- Variation des impôts différés	12 872	12 513	2067
- Plus values de cession	-14 644	0	0
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	53	-130	1 200
<u>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</u>	<u>1 077 712</u>	<u>1 114 150</u>	<u>921 525</u>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1 000	0	0
<u>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)</u>	<u>51 477</u>	<u>-620 189</u>	<u>-359 272</u>
Autres	41 766	0	0
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 171 955	493 961	562 253
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>			
Acquisition d'immobilisations	-659 600	-394 473	-287 112
Acquisition d'immobilisations Financières	232	-23 466	-63 719
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	5 225	121 184	0
Incidence des variations de périmètre (3)	-50 000	400 001	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-704 143	103 246	-350 832
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-555 720	-551 510	-547 300
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0	0
Remboursement d'emprunts nets de remboursements	0	0	-199 980
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-555 720	-551 510	-747 280
Variation de trésorerie	-87 908	45 697	-535 859
Trésorerie d'ouverture	-194 423	-282 331	-236 634
Trésorerie de clôture	-282 331	-236 634	-772 493

(1) à l'exclusion des provisions sur actif circulant

(2) à détailler par grandes rubriques (stocks, créances, dettes)

(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée

Source : Holcim (Maroc)

IV. Etats de synthèse semestriels sociaux de Holcim (Maroc)

IV.1. Bilans de Holcim (Maroc) aux 30 juin 2012 et 2013

IV.1.1. Bilan au 30 juin 2013

ACTIF	EXERCICE			EX. PREDECENT
	BRUT	AMORT.& PROV	NET	NET
IMMO. EN NON-VALEURS (A)	24 664 125,62	20 206 340,20	4 457 785,42	5 349 342,50
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plus. exercices	24 664 125,62	20 206 340,20	4 457 785,42	5 349 342,50
Primes de rembours. des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	5 923 677,31	4 815 522,98	1 108 154,33	1 342 964,69
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	6 569 343 462,42	3 207 794 242,15	3 361 549 220,27	3 548 967 939,72
Terrains	192 421 053,13	85 257 446,45	107 163 606,68	113 027 863,13
Constructions	1 532 378 932,30	550 130 992,81	982 247 939,49	1 019 348 910,88
Install. techniques, matériel et outillage	4 344 208 724,31	2 476 973 512,91	1 867 235 211,40	1 994 792 915,73
Matériel de transport	46 031 228,99	40 445 446,31	5 585 782,68	6 372 631,08
Mob., matériel de bureau et amén. divers	64 635 648,81	54 986 843,67	9 648 805,14	10 542 486,81
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	389 667 874,88	0,00	389 667 874,88	404 883 132,09
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	455 240 018,88	74 378 647,00	380 861 371,88	424 341 716,59
Prêts immobilisés	62 861 308,29	0,00	62 861 308,29	91 412,75
Autres créances financières	8 179 322,51	0,00	8 179 322,51	70 636 562,76
Titres de participation	384 199 388,08	74 378 647,00	309 820 741,08	353 613 741,08
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	7 055 171 284,23	3 307 194 752,33	3 747 976 531,90	3 980 001 963,50
STOCK (F)	189 716 131,13	14 176 376,65	175 539 754,48	221 722 063,60
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Matières et fournitures consommables	135 479 717,44	14 176 376,65	121 303 340,79	139 195 454,70
Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Prod. intermédiaires et produits résiduels	42 311 337,07	0,00	42 311 337,07	67 586 728,21
Produits finis	11 925 076,62	0,00	11 925 076,62	14 939 880,69
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	660 047 741,40	10 151 935,95	649 895 805,45	441 498 904,49
Fourn. débiteurs, avances et acomptes	13 900 937,21	0,00	13 900 937,21	13 549 424,91
Clients et comptes rattachés	335 228 041,48	10 151 935,95	325 076 105,53	225 750 990,60
Personnel	1 040 210,42	0,00	1 040 210,42	1 050 859,43
Etat	67 295 627,24	0,00	67 295 627,24	140 248 746,35
Comptes d'associés	204 184 348,54	0,00	204 184 348,54	34 120 819,54
Autres débiteurs	35 518 998,19	0,00	35 518 998,19	23 017 409,05
Comptes de régularisation actif	2 879 578,32	0,00	2 879 578,32	3 760 654,61
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF CIRCULANT (I)	187 848,00	0,00	187 848,00	187 848,00
TOTAL II (F+G+H+I)	849 951 720,53	24 328 312,60	825 623 407,93	663 408 816,09
TRESORERIE-ACTIF	25 211 354,23	0,00	25 211 354,23	10 735 672,67
Chèques et valeurs à encaisser	23 747 679,28	0,00	23 747 679,28	27 682,30
Banques, TG et CCP	1 463 674,95	0,00	1 463 674,95	10 707 990,37
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	25 211 354,23	0,00	25 211 354,23	10 735 672,67
TOTAL GENERAL I+II+III	7 930 334 358,99	3 331 523 064,93	4 598 811 294,06	4 654 146 452,26

Source : Holcim (Maroc)

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES	1 633 147 493,58	1 723 337 806,80
Capital social ou personnel (1)	421 000 000,00	421 000 000,00
Primes de fusion	120 839 870,51	120 839 870,51
Réserve légale	42 100 000,00	42 100 000,00
Autres réserves	714 273 000,00	714 273 000,00
Reports à nouveau (2)	4 124 936,29	2 848 789,95
Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-
Résultat net de l'exercice (2)	330 809 686,78	422 276 146,34
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (B)	32 429 171,17	37 530 021,46
Subvention pour investissement	30 333 333,18	34 333 333,20
Provisions réglementées	2 095 837,99	3 196 688,26
Provisions pour investissement	-	-
DETTES DE FINANCEMENT (C)	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00
Emprunts obligataires	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00
Autres dettes de financement	-	-
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	56 271 182,65	55 878 106,65
Provisions pour risques et charges	56 271 182,65	55 878 106,65
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	3 221 847 847,40	3 316 745 934,91
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	576 170 423,06	593 255 187,68
Fournisseurs et comptes rattachés	311 834 948,55	446 587 135,76
Clients créditeurs, avances et acomptes	25 549 675,58	6 900,00
Personnel	10 191 182,85	27 983 970,82
Organismes sociaux	16 039 131,68	9 323 692,37
Etat	139 333 336,13	95 474 312,08
Comptes d'associés	197 122,27	197 122,31
Autres créanciers	19 751 350,00	1 966 744,88
Comptes de régularisation passif	53 273 676,00	11 715 309,46
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)	390 891,00	390 891,00
TOTAL II (F+G+H)	576 561 314,06	593 646 078,68
TRESORERIE - PASSIF	800 402 132,54	743 754 438,67
Chèques et valeurs à encaisser	-	-
Banques, TG et CCP	-	-
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	800 402 132,54	743 754 438,67
TOTAL III	800 402 132,54	743 754 438,67
TOTAL GENERAL I+II+III	4 598 811 294,00	4 654 146 452,26

Source : Holcim (Maroc)

IV.1.2. Bilan au 30 juin 2013

ACTIF	EXERCICE			EX. PREDECENT NET
	BRUT	AMORT. & PROV	NET	
IMMO. EN NON-VALEURS (A)	24 664 125,62	18 423 226,04	6 240 899,58	7 132 456,66
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plus. exercices	24 664 125,62	18 423 226,04	6 240 899,58	7 132 456,66
Primes de rembours. des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	5 923 677,31	4 345 902,27	1 577 775,04	1 158 849,20
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	6 748 154 398,10	3 188 971 012,66	3 559 183 385,44	3 656 926 958,80
Terrains	192 521 267,14	73 727 753,32	118 793 513,82	125 598 361,55
Constructions	1 151 678 767,28	491 050 960,61	660 627 806,67	688 587 285,85
Install. techniques, matériel et outillage	3 694 063 826,80	2 533 377 078,44	1 160 686 748,36	1 257 245 503,01
Matériel de transport	45 473 211,00	38 141 513,01	7 331 697,99	8 655 297,04
Mob., matériel de bureau et amén. divers	62 602 253,73	52 673 707,28	9 928 546,45	10 717 410,39
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	1 601 815 072,15	0,00	1 601 815 072,15	1 566 123 100,96
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	435 490 045,56	55 638 001,00	379 852 044,56	379 871 633,37
Prêts immobilisés	81 047,72	0,00	81 047,72	100 636,53
Autres créances financières	7 213 945,76	0,00	7 213 945,76	7 213 945,76
Titres de participation	428 195 052,08	55 638 001,00	372 557 051,08	372 557 051,08
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	7 214 232 246,59	3 267 378 141,97	3 946 854 104,62	4 045 089 898,03
STOCK (F)	217 411 368,44	19 417 060,83	197 994 307,61	185 492 544,69
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Matières et fournitures consommables	137 111 723,38	19 417 060,83	117 694 662,55	135 630 982,68
Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Prod. intermédiaires et produits résiduels	68 364 905,18	0,00	68 364 905,18	33 912 431,66
Produits finis	11 934 739,88	0,00	11 934 739,88	15 949 130,35
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	403 837 657,08	10 721 616,75	393 116 040,33	279 415 946,32
Fourn. débiteurs, avances et acomptes	17 478 377,52	0,00	17 478 377,52	10 702 012,04
Clients et comptes rattachés	252 895 728,14	10 721 616,75	242 174 111,39	182 017 331,10
Personnel	1 049 455,54	0,00	1 049 455,54	892 548,79
Etat	81 649 329,43	0,00	81 649 329,43	47 475 771,26
Comptes d'associés	31 120 819,54	0,00	31 120 819,54	27 220 819,54
Autres débiteurs	19 065 831,07	0,00	19 065 831,07	7 834 868,93
Comptes de régularisation actif	578 115,84	0,00	578 115,84	3 272 594,66
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF CIRCULANT (I)	47 692,00	0,00	47 692,00	47 692,00
TOTAL II (F+G+H+I)	621 296 717,52	30 138 677,58	591 158 039,94	464 956 183,01
TRESORERIE-ACTIF		0,00	17 493 225,32	
Chèques et valeurs à encaisser	12 802 579,37	0,00	12 802 579,37	27 681,40
Banques, TG et CCP	4 690 645,95	0,00	4 690 645,95	38 003 254,30
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	17 493 225,32	0,00	17 493 225,32	38 030 935,70
TOTAL GENERAL I+II+III	7 853 022 189,43	3 297 516 819,55	4 555 505 369,88	4 548 077 016,74

Source : Holcim (Maroc)

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES	1 648 732 329,76	1 848 361 659,46
Capital social ou personnel (1)	421 000 000,00	421 000 000,00
Primes de fusion	120 839 870,51	120 839 870,51
Réserve légale	42 100 000,00	42 100 000,00
Autres réserves	714 273 000,00	714 273 000,00
Reports à nouveau (2)	2 848 789,95	9 379 449,56
Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-
Résultat net de l'exercice (2)	347 670 669,30	540 769 339,39
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (B)	44 359 671,86	50 987 340,27
Subvention pour investissement	38 333 333,22	42 333 333,24
Provisions réglementées	6 026 338,64	8 654 007,03
Provisions pour investissement	-	-
DETTES DE FINANCEMENT (C)	1 500 000 000,00	1 699 979 758,37
Emprunts obligataires	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00
Autres dettes de financement	-	199 979 758,37
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	44 879 372,26	96 732 700,28
Provisions pour risques et charges	44 879 372,26	96 732 700,28
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	3 237 971 374,88	3 696 061 458,38
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	714 362 394,12	545 405 626,03
Fournisseurs et comptes rattachés	384 845 102,83	423 474 757,44
Clients créditeurs, avances et acomptes	6 900,00	6 900,00
Personnel	18 815 067,50	31 579 713,39
Organismes sociaux	14 728 634,96	8 121 055,78
Etat	242 983 835,51	70 928 776,84
Comptes d'associés	197 122,31	197 123,04
Autres créanciers	1 705 061,91	1 778 558,53
Comptes de régularisation passif	51 080 669,10	9 318 741,01
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	-	50 408 106,00
Autres provisions pour risques et charges	-	50 408 106,00
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)	1 248 464,00	1 248 464,00
TOTAL II (F+G+H)	715 610 858,12	597 062 196,03
TRESORERIE - PASSIF	601 923 137,50	254 953 362,33
Chèques et valeurs à encaisser	-	-
Banques, TG et CCP	-	-
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	601 923 137,50	254 953 362,33
TOTAL III	601 923 137,50	254 953 362,33
TOTAL GENERAL I+II+III	4 555 505 370,50	4 548 077 016,74

Source : Holcim (Maroc)

IV.2. Comptes de résultats de Holcim (Maroc)

IV.2.1. Comptes de résultats au 30 juin 2013

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice	Concernant l'exercice précédent		
I- PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises (en l'état)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventes de biens et services produits (CA)	870 917 397,63	0,00	870 917 397,63	1 014 025 304,75
Variation de stocks de produits	-28 341 235,21	0,00	-28 341 235,21	30 438 083,05
Immo. produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'exploitations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	150 718 811,97	0,00	150 718 811,97	143 512 230,53
Reprises d'exploitation: transfert de charges	1 917 517,97	0,00	1 917 517,97	2 220 224,03
Total I	995 212 492,36	0,00	995 212 492,36	1 190 195 842,36
II- CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats consommés de Matières et Fournitures	221 078 635,83	0,00	221 078 635,83	330 639 186,59
Autres Charges externes	114 294 210,42	1 495 268,19	115 789 478,61	115 784 857,21
Impôts et Taxes	6 936 528,72	0,00	6 936 528,72	8 051 572,62
Charges de personnel	55 005 292,90	280 722,65	55 286 015,55	61 998 741,81
Autres charges d'exploitation	1 036 667,00	0,00	1 036 667,00	1 002 381,00
Dotations d'exploitation	213 400 890,70	0,00	213 400 890,70	162 525 927,47
Total II	611 752 225,57	1 775 990,84	613 528 216,41	680 002 666,70
III- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	383 460 266,79	-1 775 990,84	381 684 275,95	510 193 175,66
IV- PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation	110 770 529,00	0,00	110 770 529,00	0,00
Gains de change	3 044 323,72	0,00	3 044 323,72	267 059,64
Intérêts et autres produits financiers	689 578,27	0,00	689 578,27	199 256,86
Reprises financières, transfert de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Total IV	114 504 430,99	0,00	114 504 430,99	466 316,50
V- CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	60 069 299,86	59 324,32	60 128 624,18	24 815 503,65
Pertes de change	1 919 576,62	0,00	1 919 576,62	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total V	61 988 876,48	59 324,32	62 048 200,80	24 815 503,65
VI- RESULTAT FINANCIER (IV-V)	52 515 554,51	-59 324,32	52 456 230,19	-24 349 187,15
VII- RESULTAT COURANT (III+VI)	435 975 821,30	-1 835 315,16	434 140 506,14	485 843 988,51

Source : Holcim (Maroc)

RESULTAT COURANT (reports)	435 975 821,30	-1 835 315,16	434 140 506,14	485 843 988,51
VIII- PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'Immobilisation	103 000,00	0,00	103 000,00	0,00
Subventions d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises sur subvention d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits non courants	0,00	0,00	0,00	100 261 432,64
Reprises non courantes : transfert de charges	5 122 853,83		5 122 853,83	6 649 671,95
Total VIII	5 225 853,83	0,00	5 225 853,83	106 911 104,59
IX- CHARGES NON COURANTES				
Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges non courantes	4 021 245,00	0,00	4 021 245,00	77 100 548,63
Dotations non courantes aux amort. et aux prov.	22 003,54	0,00	22 003,54	22 003,54
Total IX	4 043 248,54	0,00	4 043 248,54	77 122 552,17
X- RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	1 182 605,29	0,00	1 182 605,29	29 788 552,42
XI- RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	437 158 426,59	-1 835 315,16	435 323 111,43	515 632 540,93
XII- Impôts sur les résultats	104 513 424,65	0,00	104 513 424,65	167 961 871,63
XIII- RESULTAT NET (XI-XII)	332 645 001,94	-1 835 315,16	330 809 686,78	347 670 669,30
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	1 114 942 777,18	0,00	1 114 942 777,18	1 297 573 263,45
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)	782 297 775,24	1 835 315,16	784 133 090,40	949 902 594,15
RESULTAT NET (XIV-XV)	332 645 001,94	-1 835 315,16	330 809 686,78	347 670 669,30

Source : Holcim (Maroc)

IV.2.2. Comptes de résultats au 30 juin 2012

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice	Concernant l'exercice précédent		
I- PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises (en l'état)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventes de biens et services produits (CA)	1 014 025 304,75	0,00	1 014 025 304,75	1 162 043 983,59
Variation de stocks de produits	30 438 083,05	0,00	30 438 083,05	-537 025,88
Immo. produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'exploitations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	143 512 230,53	0,00	143 512 230,53	
Reprises d'exploitation: transfert de charges	53 239 576,45	0,00	53 239 576,45	2 469 561,74
Total I	1 241 215 194,78	0,00	1 241 215 194,78	1 163 976 519,45
II- CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats consommés de Matières et Fournitures	330 639 186,59	0,00	330 639 186,59	327 495 114,75
Autres Charges externes	114 977 577,48	807 279,73	115 784 857,21	116 279 207,63
Impôts et Taxes	8 051 572,62	0,00	8 051 572,62	7 571 424,86
Charges de personnel	61 682 819,86	315 921,95	61 998 741,81	64 287 299,00
Autres charges d'exploitation	1 002 381,00	0,00	1 002 381,00	392 856,00
Dotations d'exploitation	163 691 953,25	0,00	163 691 953,25	159 222 415,53
Total II	680 045 490,80	1 123 201,68	681 168 692,48	675 248 317,77
III- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	561 169 703,98	-1 123 201,68	560 046 502,30	488 728 201,68
IV- PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00
Gains de change	267 059,64	0,00	267 059,64	78 055,29
Intérêts et autres produits financiers	199 256,86	0,00	199 256,86	1 226 557,79
Reprises financières, transfert de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Total IV	466 316,50	0,00	466 316,50	1 304 613,08
V- CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	22 354 146,79	2 461 356,86	24 815 503,65	26 496 730,87
Pertes de change	0,00	0,00	0,00	2 612 660,22
Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total V	22 354 146,79	2 461 356,86	24 815 503,65	29 109 391,09
VI- RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-21 887 830,29	-2 461 356,86	-24 349 187,15	-27 804 778,01
VII- RESULTAT COURANT (III+VI)	539 281 873,69	-3 584 558,54	535 697 315,15	460 923 423,67

Source : Holcim (Maroc)

RESULTAT COURANT (reports)	539 281 873,69	-3 584 558,54	535 697 315,15	460 923 423,67
VIII- PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'Immobilisation	0,00	0,00	0,00	75000,00
Subventions d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises sur subvention d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits non courants	50 408 106,00	0,00	50 408 106,00	0,00
Reprises non courantes : transfert de charges	6 649 671,95	0,00	6 649 671,95	6 658 357,98
Total VIII	57 057 777,95	0,00	57 057 777,95	6 733 357,98
IX- CHARGES NON COURANTES				
Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges non courantes	77 100 548,63	0,00	77 100 548,63	9 833,00
Dotations non courantes aux amort et aux prov	22 003,54	0,00	22 003,54	22 003,54
Total IX	77 122 552,17	0,00	77 122 552,17	31 836,54
X- RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-20 064 774,22	0,00	-20 064 774,22	6 701 521,44
XI- RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	519 217 099,47	-3 584 558,54	515 632 540,93	467 624 945,11
XII- Impôts sur les résultats	167 961 871,63	0,00	167 961 871,63	147 378 083,86
XIII- RESULTAT NET (XI-XII)	351 255 227,84	-3 584 558,54	347 670 669,30	320 246 861,25
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	1 298 739 289,23	0,00	1 298 739 289,23	1 172 014 491
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)	947 484 061,4	3 584 558,54	951 068 619,9	851767629,3
RESULTAT NET (XIV-XV)	351 255 227,84	-3 584 558,54	347 670 669,30	320 246 861,25

Source : Holcim (Maroc)

V. Etats de synthèse semestriels consolidés de Holcim (Maroc)

V.1. Etats de synthèse semestriels consolidés de Holcim (Maroc)

V.1.1. Bilans semestriels consolidés de Holcim (Maroc) aux 30 juin 2012 et 30 juin 2013

ACTIF	30 juin 2012	30 juin 2013
ACTIF IMMOBILISE	3 757 940	3 950 692
Ecart d'acquisition	78 102	81 402
Immobilisations incorporelles	12 171	12 771
Immobilisations corporelles	3 583 932	3 771 674
Immobilisations financières	78 255	77 910
Titres mis en équivalence	5 481	6 935
ACTIF CIRCULANT	2 689 798	2 706 863
Stocks et en cours	274 411	324 944
Clients et comptes rattachés	468 016	485 860
Autres créances et comptes de régularisation	571 739	395 227
Valeurs mobilières de placement	1 320 460	1 458 838
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 172	41 994
TOTAL ACTIF	6 447 738	6 657 555

Source : Holcim (Maroc)

PASSIF	30 juin 2012	30 juin 2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital	421 000	421 000
Réserves consolidées	1 286 838	1 195 111
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	229 527	490 338
Total capitaux propres (part du groupe)	1 937 366	2 106 449
Intérêts minoritaires	804 096	1 080 386
Réserves consolidées	763 920	972 156
Résultat	40 176	108 230
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 741 461	3 186 834
Dettes financières à long terme	1 509 286	1 510 000
Provisions pour risques et charges	110 590	95 171
PASSIF CIRCULANT	2 086 402	1 865 549
Fournisseurs et comptes rattachés	427 625	724 286
Autres dettes et comptes de régularisation	749 393	326 776
Trésorerie passif	909 384	814 487
TOTAL PASSIF	6 447 738	6 657 555

Source : Holcim (Maroc)

V.1.2. Comptes de résultats semestriels consolidés de Holcim (Maroc) aux 30 juin 2012 et 30 juin 2013

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)	30 juin 2012	30 juin 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffres d'affaires	1 594 660	1 960 785
Variation de stocks de produits	-20 829	56 490
Autres produits d'exploitation	3 342	4 880
Achats consommés et autres charges externes	-781 303	-1 026 772
Charges de personnel	-67 217	-79 933
Autres charges d'exploitation	-1 041	-1 002
Impôts et taxes	-28 811	-26 655
Dotations d'exploitation	-248 847	-190 626
Résultat d'exploitation	449 954	697 168
Charges et produits financiers	-37 436	-1 878
Résultat courant des entreprises intégrées	412 518	695 289
Charges et produits non courants	-16 983	27 339
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-1 251	1 487
Impôts sur les sociétés	-121 281	-229 932
Amortissement Ecart d'acquisition	-3 300	-3 300
Résultat net de l'ensemble consolidé	269 703	490 884
Intérêts minoritaires	-40 176	-89 933
Résultat net (part du groupe)	229 527	400 952

Source : Holcim (Maroc)

VI. Liste des normes marocaines relatives aux liants hydrauliques

N° de la norme	Date d'entrée en vigueur	Nom de la norme
NM 10.1.020	1974	Matériaux de construction - Granulométrie et granulats
NM 10.1.014	1976	Pavés et bordures de trottoir en pierre taillée – Eléments préfabriqués en béton de ciment pour bordures de trottoir
NM 10.1.025	1976	Tuyaux d'évacuation en amiante - Ciment pour canalisation de bâtiment non enterrés
NM 10.1.009	1981	Blocs en béton de ciment pour murs et cloisons
NM 10.1.010	1981	Corps creux en béton pour planchers de béton armé
NM 10.1.021	1981	Technique des essais pour granulats - Eau de gâchage, contrôle des bétons
NM 10.1.026	1981	Tuyaux et joints en amiante - Ciment pour canalisation avec pression
NM 10.1.006	1988	Chaux utilisées dans le bâtiment et le Génie Civil
NM 10.1.030	1988	Tuyaux, joints et accessoires en amiante - Ciment pour réseaux d'assainissement enterrés - Spécifications
NM 10.1.031	1988	Tuyaux, joints et accessoires en amiante - Ciment pour réseaux d'assainissement enterrés - Méthodes d'essais
NM 10.1.007	1989	Chaux - Essais mécaniques physiques et chimiques
NM 10.1.011	1990	Béton prêt à l'emploi préparé en usine
NM 10.1.100	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons - Pouvoir moussant
NM 10.1.101	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Pouvoir réducteur
NM 10.1.102	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons - Perte à 105 °C et perte au feu
NM 10.1.103	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Examen organoleptique
NM 10.1.104	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Masse volumique
NM 10.1.105	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Mesure conventionnelle du pH
NM 10.1.106	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons - Contrôle de la résistance au gel des antigels
NM 10.1.107	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons – Détermination de la teneur en halogénures
NM 10.1.108	1991	Essais des adjuvants pour mortiers et bétons - Influence du froid sur le comportement au stockage
NM 10.1.003	1993	Bétons - Classification des environnements agressifs
NM 10.1.109	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Définitions, classification et marquage
NM 10.1.110	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Accélérateurs de prise sans chlore
NM 10.1.111	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Accélérateurs de durcissement sans chlore
NM 10.1.112	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Fluidifiants
NM 10.1.113	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Hydrofuges de masse
NM 10.1.114	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Plastifiants
NM 10.1.115	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Réducteurs d'eau Plastifiants
NM 10.1.116	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Entraîneurs d'air
NM 10.1.117	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis – Reconnaissance chimique des adjuvants
NM 10.1.118	1994	Adjuvants pour bétons mortiers et coulis - Détermination des temps de prise sur mortier
NM 10.1.136	1995	Granulats - Prélèvement de matériaux sur stock
NM 10.1.137	1995	Granulats - Préparation d'un échantillon pour essai
NM 10.1.138	1995	Granulats - Essai Los Angeles
NM 10.1.139	1995	Granulats - Essai Deval
NM 10.1.140	1995	Granulats - Détermination de la teneur en soufre total
NM 10.1.144	1995	Granulats - Mise en évidence des matières organiques par colorimétrie
NM 10.1.146	1995	Granulats - Mesure des masses spécifiques, de la porosité, du coefficient d'absorption et de la teneur en eau des gravillons et cailloux

NM 10.1.147	1995	Granulats - Equivalent de sable
NM 10.1.149	1995	Granulats - Mesure des masses spécifiques, du coefficient d'absorption et de la teneur en eau des sables
NM 10.1.150	1995	Granulats - Mesure de coefficient de fiabilité des sables
NM 10.1.165	1995	Sable de concassage pour béton hydraulique - Spécifications
NM 10.1.166	1995	Granulats - Détermination de l'homogénéité des granulats (d = 4 mm)
NM 10.1.167	1995	Granulats - Essai d'abrasivité et de broyabilité
NM 10.1.168	1995	Granulats - Essai de sensibilité au gel
NM 10.1.169	1995	Granulats - Détermination de la propreté superficielle
NM 10.1.126	1996	Essai de chargement des planchers de bâtiment
NM 10.1.162	1996	Méthode d'essais des ciments - Détermination quantitative des constituants
NM 10.1.170	1996	Granulats - Mesure de la teneur en chlore - Méthode par dissolution
NM 10.1.175	1998	Bétons - Surfaçage au soufre des éprouvettes cylindriques
NM 10.1.177	1998	Bétons - Mise en place par piquage
NM 10.1.178	1998	Bétons - Mise en place par aiguille piquante
NM 10.1.213	1998	Liants hydrauliques - Contenu net des préemballages
NM 10.1.224	1999	Granulats - Eléments pour l'identification des granulats
NM 10.1.225	1999	Granulats - Résistance à la désagrégation - Méthode par cristallisation des sulfates
NM 10.1.260	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Ciments de référence
NM 10.1.261	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Bétons de référence pour adjuvants
NM 10.1.262	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Fabrication
NM 10.1.263	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Mesure du retrait
NM 10.1.264	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Mesure de la fluidité et de la réduction d'eau
NM 10.1.265	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Mesure de l'exsudation (stabilité)
NM 10.1.266	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Essais mécaniques : Flexion compression
NM 10.1.267	2000	Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis - Coulis courants d'injection pour précontrainte - Essai d'absorption capillaire
NM 10.1.042	2001	Céramique – briques creuses de terre cuite
NM 10.1.004	2003	Liants hydrauliques – Ciments – Composition, spécifications et critères de conformité
NM 10.1.214	2003	Produits spéciaux destinés aux réparations, collages, injections collages, scellements applicables aux constructions en béton hydraulique – Définitions, classification, conditionnement, marquage, conditions de réception
NM 10.1.215	2003	Produits spéciaux destinés aux réparations, collages, injections collages, scellements applicables aux constructions en béton hydraulique - Contrôles sur chantier
NM 10.1.217	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage et scellement à base de liants hydrauliques – Caractères normalisés garantis
NM 10.1.218	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits de calage et scellement à base de résines synthétiques - Caractères normalisés garantis
NM 10.1.219	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits ou systèmes de produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques destinés aux réparations de surface du béton durci - Caractères normalisés garantis
NM 10.1.220	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai d'adhérence par traction sur dalle support à surface rugueuse –12p
NM 10.1.221	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de tenue aux chocs répétés sur éprouvette à surface rugueuse
NM 10.1.223	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injection dans les structures en béton -

Caractères normalisés garantis		
NM 10.1.301	2003	Ouvrage d'art – Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie – Reprise du béton dégradé superficiellement – Spécifications relatives à la technique et aux matériaux utilisés –
NM 10.1.308	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Essai d'identification - Détermination de l'indice d'époxyde
NM 10.1.309	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits de scellement à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques – Essai d'arrachement
NM 10.1.310	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage à base de liants hydrauliques – Essai d'aptitude à la mise en place
NM 10.1.311	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage de résines synthétiques – Essai d'aptitude à la mise en place
NM 10.1.312	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage de liants hydrauliques – Essai de ressuage en volume confiné
NM 10.1.313	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage de résines synthétiques – Essai de fluage en compression à 23°C et 70°C
NM 10.1.314	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de scellement à base de résines synthétiques – Essai de fluage en traction à 23°C et 50°C
NM 10.1.315	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits de calage et/ou scellement à base de liants hydrauliques – Essai de tenue à l'eau de mer et/ou à l'eau à haute teneur en sulfates
NM 10.1.316	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de flexion sur éprouvette évidée et reconstituée
NM 10.1.317	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai d'adhérence par traction sur dalle support à surface sciée
NM 10.1.318	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai d'adhérence par traction après cycles thermiques sur dalle support à surface sciée
NM 10.1.319	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de tenue aux chocs répétés sur éprouvettes à surface sciée
NM 10.1.320	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de perméabilité aux liquides sur éprouvettes à surface sciée
NM 10.1.321	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai de tenue aux rayonnements ultra-violets
NM 10.1.322	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai après cycles de gel-dégel de tenue aux chocs répétés sur éprouvettes à surface sciée
NM 10.1.324	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de liants hydrauliques destinés aux réparations de surface du béton durci - Essai après cycles de gel-dégel de tenue aux chocs répétés sur éprouvettes à surface sciée
NM 10.1.325	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour collage structural entre deux éléments en béton - Caractères normalisés garantis
NM 10.1.326	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits pour collage structural entre deux éléments en béton - Essai de détermination de temps limite d'assemblage
NM 10.1.327	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injection dans des structures en béton - Essai d'injectabilité à la colonne de sable en milieu sec et/ou humide
NM 10.1.328	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits ou systèmes de produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques - Essai de fendage d'éprouvettes cylindriques de mortier provenant de l'injection d'une colonne de sable
NM 10.1.329	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits pour collage structural entre deux éléments en béton - Essai de traction directe sur cylindre scié et reconstitué

NM 10.1.330	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits pour collage structural entre deux éléments en béton - Essai de compression - Cisaillement sur prisme scié ou reconstitué
NM 10.1.331	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits pour collage structural entre deux éléments en béton - Essai de tenue sur surface verticale
NM 10.1.332	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques pour injection dans des structures en béton - Essai de fragilité au choc
NM 10.1.333	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injection dans des structures en béton - Essai d'adhérence avec ou sans cycles thermiques
NM 10.1.334	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injection dans des structures en béton - Essai de vieillissement de l'adhérence par fatigue mécanique
NM 10.1.335	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques pour injection dans des structures en béton - Essai de retrait de polymérisation
NM 10.1.336	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques ou de liants hydrauliques pour injections dans les structures en béton – Essai de retrait de polymérisation
NM 10.1.337	2003	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique – Produits à base de résines synthétiques pour injection dans des structures en béton - Essai de tenue de l'adhérence sous circulation d'eau
NM 10.1.268	2004	Surfaces et parements de béton - Éléments d'identification
NM 10.1.269	2004	Béton - Mise en œuvre des bétons de structure
NM 10.1.270	2004	Additions pour béton hydraulique - Besoin en eau, contrôle de la régularité - Méthode par mesure de la fluidité par écoulement "au cône de Marsh
NM 10.1.302	2004	Ouvrage d'art – Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie – Béton projeté - Spécifications relatives à la technique et aux matériaux utilisés –
NM 10.1.303	2004	Ouvrages d'art - Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie - Traitement des fissures et protection du béton - Spécifications relatives à la technique et aux matériaux utilisés
NM 10.1.304	2004	Ouvrages d'art - Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie - Spécifications relatives à la technique de précontrainte additionnelle
NM 10.1.306	2004	Ouvrages d'art - Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie - Spécifications relatives aux fondations des ouvrages
NM 10.1.307	2004	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de liants hydrauliques - Préparation d'un échantillon pour essais
NM 10.1.338	2004	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques - Analyse granulométrique des poudres
NM 10.1.339	2004	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de liants hydrauliques ou de résines synthétiques - Perte au feu à + 450 degrés Celsius et teneur en cendres à + 950 degrés Celsius
NM 10.1.340	2004	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de résines synthétiques - Essai d'identification par spectrométrie d'absorption infrarouge
NM 10.1.341	2004	Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique - Produits à base de résines synthétiques - Détermination de la durée pratique d'utilisation (DPU)
NM 10.1.027	2006	Canalisations en béton armé et non armé
NM 10.1.156	2007	Liants hydrauliques - Ciments pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates
NM 10.1.157	2007	Liants hydrauliques - Ciments pour travaux à la mer
NM 10.1.158	2007	Liants hydrauliques - Ciments à teneur en sulfures limitée pour béton précontraint
NM 10.1.005	2008	Liants hydrauliques – Techniques des essais
NM 10.1.050	2008	Essai pour béton durci - Résistance à la flexion sur éprouvettes
NM 10.1.051	2008	Essai pour béton durci - Résistance à la compression des éprouvettes
NM 10.1.052	2008	Essai pour béton durci - Résistance en traction par fendage d'éprouvettes
NM 10.1.060	2008	Essai pour béton frais – Echantillonnage
NM 10.1.061	2008	Essai pour béton frais - Essai d'affaissement
NM 10.1.062	2008	Essai pour béton frais - Essai Vébé

NM 10.1.063	2008	Essai pour béton frais - Degré de compactabilité
NM 10.1.064	2008	Essai pour béton frais - Essai d'étalement à la table à chocs
NM 10.1.065	2008	Essai pour béton frais - Masse volumique
NM 10.1.066	2008	Essais pour béton frais - Teneur en air - Méthode de la compressibilité
NM 10.1.067	2008	Essai pour béton durci - Forme, dimensions et autres exigences relatives aux éprouvettes et aux moules
NM 10.1.068	2008	Essai pour béton durci - Confection et conservation des éprouvettes pour essais de résistance
NM 10.1.070	2008	Essais pour béton durci - Résistance en compression - Caractéristiques des machines d'essai
NM 10.1.072	2008	Essai pour béton durci - Masse volumique du béton
NM 10.1.073	2008	Essai pour béton durci - Profondeur de pénétration d'eau sous pression
NM 10.1.075	2008	Essais pour béton dans les structures – Carottes - Prélèvement, examen et essais en compression
NM 10.1.076	2008	Essais pour béton dans les structures - Essais non-destructifs - Détermination de l'indice de rebondissement
NM 10.1.077	2008	Essais pour béton dans les structures - Détermination de la force d'arrachement
NM 10.1.124	2008	Essais pour béton dans les structures - Détermination de la vitesse de propagation du son
NM 10.1.141	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats – Qualification des fines - Essai au bleu de méthylène
NM 10.1.148	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la résistance à l'usure (micro-Deval)
NM 10.1.155	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination de la forme des granulats - Coefficient d'aplatissement
NM 10.1.271	2008	Granulats pour bétons hydrauliques - Définitions, spécifications, conformité
NM 10.1.272	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la teneur en eau par séchage en étuve ventilée
NM 10.1.273	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la masse volumique réelle et du coefficient d'absorption d'eau
NM 10.1.275	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Evaluation des caractéristiques de surface - Coefficient d'écoulement des granulats
NM 10.1.279	2008	Granulats - Méthodes d'essai de réactivité aux alcalis
NM 10.1.282	2008	Essais pour déterminer les propriétés géométriques des granulats - Détermination de la teneur en éléments coquilliers - Pourcentage des coquilles dans les gravillons
NM 10.1.283	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Évaluation des fines – Équivalent de sable
NM 10.1.290	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination du pourcentage de surfaces cassées dans les gravillons
NM 10.1.291	2008	Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Procédure et terminologie pour la description pétrographique simplifiée
NM 10.1.292	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination de la forme des grains - Indice de forme
NM 10.1.293	2008	Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Analyse chimique
NM 10.1.294	2008	Essais pour déterminer les propriétés thermiques et l'altérabilité des granulats - Essai au sulfate de magnésium
NM 10.1.295	2008	Essais pour déterminer les propriétés mécaniques et physiques des granulats - Détermination du coefficient de polissage accéléré
NM 10.1.297	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Hauteur de succion d'eau
NM 10.1.500	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination de la teneur en carbone organique total (TOC) dans le calcaire
NM 10.1.700	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats - Détermination de la granularité - Analyse granulométrique par tamassage
NM 10.1.701	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats- Détermination de la granularité - Tamis de contrôle, dimensions nominales des ouvertures
NM 10.1.702	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques géométriques des granulats- Détermination des fines - Granularité des fillers (tamisage dans un jet d'air)
NM 10.1.703	2008	Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Méthodes d'échantillonnage

NM 10.1.704	2008	Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Équipements communs et étalonnage
NM 10.1.705	2008	Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Définitions de la répétabilité et de la reproductibilité
NM 10.1.706	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Méthodes pour la détermination de la résistance à la fragmentation
NM 10.1.707	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Méthode pour la détermination de la masse volumique en vrac et de la porosité intergranulaire
NM 10.1.708	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la porosité du filler sec compacté
NM 10.1.709	2008	Essais pour déterminer les caractéristiques mécaniques et physiques des granulats - Détermination de la masse volumique réelle du filler - Méthode au pycnomètre
NM 10.1.710	2009	Essais pour déterminer les propriétés générales des granulats - Méthodes de réduction d'un échantillon de laboratoire
NM 10.1.713	2009	Essais pour déterminer les propriétés thermiques et l'altérabilité des granulats - Essai d'ébullition pour les basaltes coup de soleil
NM 10.1.714	2009	Essais pour déterminer les propriétés thermiques et l'altérabilité des granulats - Détermination du retrait au séchage
NM 10.1.715	2009	Essais pour déterminer les propriétés thermiques et l'altérabilité des granulats - Détermination de la résistance au choc thermique
NM 10.1.721	2009	Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Préparation d'éluats par lixiviation des granulats
NM 10.1.722	2009	Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Détermination de la sensibilité à l'eau des fillers pour mélanges bitumineux
NM 10.1.723	2009	Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Détermination des sels chlorures solubles dans l'acide
NM 10.1.724	2009	Essais pour déterminer les propriétés chimiques des granulats - Détermination de l'influence d'un extrait de granulat recyclé sur le temps de prise initial du ciment
NM 10.1.731	2009	Essais de détermination des propriétés thermiques et de l'altérabilité des granulats - Détermination de la résistance au gel-dégel
NM 10.1.732	2009	Granulats - Détermination de la propreté des sables : équivalent de sable à 10 % de fines
NM 10.1.008	2009	Bétons - Spécification, performances, production et conformité
NM 10.1.183	2009	Bétons - Mesure du temps d'écoulement des bétons et des mortiers aux maniabilimètres
NM 10.1.353	2009	Eau de gâchage pour bétons – Spécifications d'échantillonnage, d'essais et d'évaluation de l'aptitude à l'emploi, y compris les eaux des processus de l'industrie du béton, telle que l'eau de gâchage pour béton
NM 10.1.550	2009	Bétons - Réactivité d'une formule de béton vis-à-vis de l'alcali-réaction - Critères d'interprétation des résultats de l'essai de performance
NM 10.1.552	2009	Bétons - Détermination de la masse volumique sèche d'un béton de granulats légers à structure ouverte
NM 10.1.553	2009	Bétons - Détermination de la résistance à la compression du béton de granulats légers à structure ouverte
NM 10.1.554	2009	Bétons - Détermination de la résistance à la flexion du béton de granulats légers à structure ouverte
NM 10.1.555	2009	Bétons - Méthode d'essai du béton de fibres métalliques - Mesurage de la teneur en fibres du béton frais ou durci
NM 10.1.556	2009	Bétons - Détermination des variations dimensionnelles entre deux faces opposées d'éprouvettes de béton durci
NM 10.1.557	2009	Bétons - Réactivité d'une formule de béton vis-à-vis de l'alcali-réaction - Essai de performance
NM 10.1.558	2009	Bétons - Bétons avec fibres métalliques - Essai de flexion
NM 10.1.559	2009	Bétons - Essais non destructifs - Mesure de la fréquence de résonance fondamentale
NM 10.1.560	2009	Bétons - Essai de gel sur béton durci - Gel dans l'eau - Dégel dans l'eau
NM 10.1.561	2009	Bétons - Essai de gel sur béton durci - Gel dans l'air - Dégel dans l'eau
NM 10.1.562	2009	Bétons - Essai d'écaillage des surfaces de béton durci exposées au gel en présence d'une solution saline
NM 10.1.600	2009	Bétons - Détermination du retrait de séchage du béton cellulaire autoclavé

NM 10.1.601	2009	Bétons - Détermination par un essai d'adhérence par poussée du comportement d'adhérence entre les armatures et le béton cellulaire autoclavé
NM 10.1.602	2009	Bétons - Détermination de la résistance à la traction par flexion du béton cellulaire autoclavé
NM 10.1.603	2009	Bétons - Détermination du module d'élasticité statique en compression du béton cellulaire autoclavé et du béton de granulats légers à structure ouverte
NM 10.1.604	2009	Bétons - Détermination du taux d'humidité du béton cellulaire autoclavé
NM 10.1.605	2009	Bétons - Détermination du comportement d'adhérence entre les barres d'armatures et le béton cellulaire autoclavé par la « méthode d'essai de poutre » - Essais de courte durée
NM 10.1.606	2009	Bétons - Détermination du comportement d'adhérence entre les barres d'armatures et le béton cellulaire autoclavé par la méthode d'essai de poutre - Essai de longue durée
NM 10.1.607	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Echantillonnage de béton frais et de béton durci
NM 10.1.608	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Résistance à la compression au jeune âge du béton projeté
NM 10.1.609	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Résistances à la flexion (au premier pic, ultime et résiduelle) d'éprouvettes parallélépipédiques en béton renforcé par des fibres
NM 10.1.610	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Adhérence en traction directe sur carottes
NM 10.1.611	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Détermination de la capacité d'absorption de l'énergie d'une dalle-éprouvette renforcée par des fibres
NM 10.1.612	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Epaisseur du béton sur un support
NM 10.1.613	2009	Bétons - Essais pour béton projeté - Teneur en fibres du béton renforcé par des fibres
NM 10.1.527	2010	Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie — Mortiers d'enduits minéraux extérieurs et intérieurs
NM 10.1.528	2010	Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie — Mortiers de montage des éléments de maçonnerie
NM 10.1.531	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Echantillonnage global des mortiers et préparation des mortiers pour essai
NM 10.1.532	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la consistance du mortier frais (avec une table à secousses)
NM 10.1.534	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la masse volumique apparente du mortier frais
NM 10.1.535	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - détermination de la teneur en air du mortier frais
NM 10.1.536	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la durée pratique d'utilisation (DPU) et du temps ouvert (TO) du mortier frais
NM 10.1.537	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la masse volumique apparente sèche du mortier durci
NM 10.1.538	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la résistance en flexion et en compression du mortier durci
NM 10.1.539	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de l'adhérence des mortiers d'enduit durcis appliqués sur supports
NM 10.1.540	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la teneur en chlorure soluble des mortiers frais ; 7p
NM 10.1.541	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination du coefficient d'absorption d'eau par capillarité du mortier durci
NM 10.1.542	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la perméabilité à la vapeur d'eau des mortiers d'enduits durcis
NM 10.1.543	2010	Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Détermination de la compatibilité des mortiers d'enduit extérieur monocouche avec les supports
NM 10.1.614	2011	Méthodes d'essai des fibres dans le béton - Bétons de référence
NM 10.1.615	2011	Méthodes d'essai des fibres du béton - Effets sur le béton
NM 10.1.616	2011	Fibres pour béton - Fibres d'acier - Définitions, spécifications et conformité
NM 10.1.617	2011	Fibres pour béton - Fibres de polymère - Définitions, spécifications et conformité
NM 10.1.184		Travaux de bâtiment - Exécution des ouvrages en béton - Cahier des clauses techniques

Source : Institut Marocain de Normalisation